

Mise en ligne : 20 mars 2023.
Dernière modification : 17 avril 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

René POUJADE

COURS MARTIALES INDOCHINE 1940-1945

LES ÉVASIONS DE RÉSISTANTS
DANS L'INDOCHINE OCCUPÉE PAR LES JAPONAIS
(1^{re} édition photocopée : octobre 1990)

LES ÉDITIONS LA BRUYÈRE
128, rue de Belleville 75020 PARIS
3^e trimestre 1997

AVERTISSEMENT

Dans sa version originale, ce livre comporte de nombreuses répétitions, lourdeurs, voire obscurités, qui le rendent de plus en plus indigeste.

Nous avons procédé à un nettoyage sans rien enlever à sa substance.

Nous avons rajouté diverses notes et liens.

Alain LÉGER

René Jean POUJADE

(Quimper, 19 mars 1920-Quimper, 9 septembre 2021)

TABLE

Présentation	7
Lettres du général de Gaulle et ex-capitaine Konishi	8
Avant-propos	11
Chanceux et malchanceux, des évadés dont on parle peu	19
Addy Zergrat	20
Bouillet	20
Clergé	21
Bollet	22
Sept d'un coup	23
Envol du Pélican - retour du triomphant amiral Jubelin	27
Un marsouin à la barre de l'Indochine : lieutenant Robert	53
Dans la gueule du Ma Kouï : Pierre Boule	111
Le zouave de la Sonde : Charles Longelin	129
Les chaînes du Tigre volant : William Labussière	139
Le docteur Schweitzer d'Extrême-Orient : Béchamp	151
Le témoin gênant : Raymond Rudoni	157
Du fleuve Rouge au Niemen : général Poujade	169
Commandant Bjering : comme Jean Moulin	175
Des Français Libres potentiels : gendarme Esprit Moustier	179
La résurrection du marsouin décapité : soldat Cron	183
« Uykai Haiboku! »: Les joyeux vaincus	191
Camps de la mort japs. Hôa Binh comme Rawa Ruska	195
Et la vie reprit ses droits : le sort des tortionnaires	199

NOTES COMPLÉMENTAIRES

I Les bénéfiques bombes atomiques	205
II Réseaux de la Résistance clandestine en Indochine 1940-1945	207
III Criminels de guerre japonais	211
IV Mon ami Poujade, par Gabriel de La Varende	213

SÉRIE DE DOCUMENTS D'ÉPOQUE

[5]

« Shikishima-nô yamató gorogkó hi tó
towaba Asahi
ni niù yamà zakùra banà. »

(Norigana Motoori, poète)

Personnellement, si on me demande ce qui est le cœur du Japon,
je répondrais que c'est le parfum de cerisier sauvage au Soleil Levant.



À monsieur Huchet,
au capitaine Graille,
au commandant Rousson,
mes compagnons dans la Résistance clandestine
en Indochine 1940-1945

À ceux qui ne sont pas revenus...

R.J. Poujade,
secrétaire général de la Fédération des
réseaux de Résistance en Indochine
F.F.L.-F.F.C. 1940-1945

[6]



Novembre 1945, près de Baria, à l'est de Saïgon : la section de volontaires japonais du commando Astarté (commandant de Riancourt).

[7]

COURS MARTIALES D'INDOCHINE 1940-45

a fait l'objet en octobre 1990 d'une édition photocopiee restreinte à une quinzaine d'exemplaires, destinés à des bibliothèques spécialisées françaises et étrangères.

L'ouvrage (n° 76 et 77) était au programme du
COLLOQUE du CARREFOUR UNIVERSITAIRE MÉDITERRANÉEN
« LES GUERRES DU XX^e SIÈCLE À TRAVERS LES TÉMOIGNAGES ORAUX »
(Nice, 14 et 15 mai 1990)

organisé par :

UNIVERSITÉ DE NICE SOPHIA-ANTIPOLIS
DIRECTION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES
COMMISSION DE L'INFORMATION HISTORIQUE POUR LA PAIX DES ALPES-
MARITIMES
ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
(Président : Michel EL BAZE créateur de la collection « Les Guerres du XX^e siècle »)

La donation officielle de la collection a été faite le 15 mai 1993
à l'hôtel de ville de Nice

Trois prestigieuses bibliothèques étrangères se sont déplacées pour la recevoir :

US. ARMY CENTER of MILITARY HISTORY (Washington)

Brigadier général H.W.NELSON. Ch/Center

CABINET WAR ROOMS IMPERIAL MUSEUM (London)

Sir Philip REED, Curator

BUNDESARCHIV MILITÄRARCHIV (Freiburg im Breisgau)

Doktor Volker GIESSLER, Archivoberat

[8]

LE GÉNÉRAL DE GAULLE

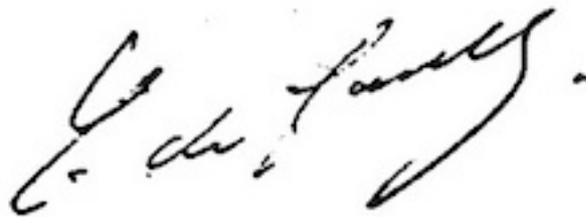
24 mars 1970

Monsieur,

J'ai pris plaisir à lire les pages dans lesquelles vous racontez les circonstances de votre internement dans un camp japonais en mars 1945.

Ce récit et la lettre que vous y avez jointe sont à mes yeux autant de témoignages qui me touchent beaucoup. Je vous remercie de me les avoir adressés.

Veillez croire, Monsieur, à mes sentiments les plus distingués et les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ch. de Gaulle'.

Monsieur R. POUJADE
116, avenue de Paris
94 - VILLEJUIF

J'ai attendu que le général de Gaulle soit retiré des affaires pour lui adresser mon témoignage, ayant moi-même carrière faite.

J'ai été fait prisonnier par les Japonais le 17 mars 1945, étant en possession d'une photo du général de Gaulle, de 1943, photo déposée au musée de l'ordre de la Libération.

Lettre du Général de Gaulle à M. R. Poujade



R.J. Poujade, août 1945

Croquis fait par Martinot au camp de prisonniers des Japonais Martin-des-Pallières, de Saïgon.
Les dessins de Poujade (à la manière de ceux de Jacques Faizant), qu'il affichait au journal mural, permettaient de rendre compte des écoutes clandestines de la radio anglo-saxonne au camp.

Tokyo, le 27 janvier, 82.

Cher Monsieur Toujard,

Je vous remercie beaucoup ^{de} votre aimable
lettre en date du 15 courant.

Je m'empresse de vous répondre à la question
déposée.

1° Je suis sûr que les condamnations données
à ceux qui tentaient de passer à la France
n'étaient jamais imposées par l'Etat
l'Etat Major japonais à l'Amiral Decaux.
Parce que toutes les instructions de la
part de l'Etat Major japonais avaient
été transmises par l'office de liaison
dont le chef était Colonel Hamiyas à
Hanai ou bien le Colonel Amano à
Saïgon. Pendant tout mon séjour à
Saïgon je travaillais sous les ordres du
Colonel Amano mais je n'ai jamais reçu
les instructions sus mentionnées.

Je serais très heureux si vous pouvez bien
comprendre mes explications.

2° Concernant le feu général de Traissard
de Brissia je ne le connaissais pas car
je n'ai jamais été à Hanai.

Je prie bien que la nouvelle année
soit une bonne année pour vous et
pour votre famille.

Lettre de l'ex-
capitaine Mazakazu
Konishi de l'E.M. de
Liaison Japonais à
Saïgon. Elle certifie que
la question des
"dissidents" n'intéressait
pas les Japonais.

AVANT-PROPOS RAPPELS HISTORIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Ce livre, sans doute le premier sur ce sujet, rappellera des faits étonnants, restés méconnus, concernant les résistants d'Indochine de 1940 à 1945.

Après plus de trois mois de navigation hasardeuse autour de l'Afrique, et un arraisonnement dans le détroit de la Sonde, le paquebot « Compiègne » me débarqua avec quelques autres sur les quais du port de Saïgon, en juin 1941. Le reste des « renforts » poursuivit jusqu'en Annam ou au Tonkin.

Notre détachement gagna la caserne Martin-des-Pallières par des rues détournées : les colons de la « capitale du Sud » s'opposaient au passage de la troupe rue Catinat. À la fin de 1945, après le coup de force japonais et la prise de Saïgon par le Viêtminh, les mêmes seront heureux que les « va-nu-pieds » du « 11^e R.I.C. reconstitué » protègent leurs précieuses personnes avant l'arrivée du C.L.I. ¹ et du détachement de la 2^e D.B., puis de la 9^e D.I.C. Marsouins et bigors ² railleront alors ces Saïgonnais confiant la vie, et l'honneur, de leurs femmes aux ex-prisonniers hollandais à l'empressement émoustillant...

Après mes péripéties de l'an 40, que mon ami Gabriel de la Varenne a tenu à joindre à ces pages, j'avais cru, comme d'autres, qu'il serait possible de rejoindre la France libre depuis notre Indochine.

Il me fut donné de connaître et de rencontrer la plupart de ceux dont je raconte les aventures en Indochine de 1940 à 1945. La censure et la propagande étaient si efficaces que rares furent ceux qui, à l'époque, se doutèrent de ces faits. Le général G. Sabattier, héros de la « Longue [12] Marche » de la colonne Alessandri à travers le Tonkin, pour rejoindre la Chine, après le coup de force japonais, est très net au sujet de la propagande éhontée et des sévices du régime Decoux dans son livre *Le Destin de l'Indochine* (Plon). Il fut une exception parmi nos généraux d'Indochine. Comme le capitaine de vaisseau Poher, chef d'état-major de la Marine, qui stigmatisa la répression. Aucun des deux n'est suspect de sentiments « anti-Decoux »

Comme tous ceux qui ont connu l'Indochine, j'en ai la nostalgie.

L'Indochine de 1940 à 1945 reste une inconnue pour les Français et on ne leur fait pas injure en disant qu'il en est à peu près de même pour les Anciens d'Indochine eux-mêmes.

La défaite de la France en 1940 eut des répercussions sensibles en Extrême-Orient : le Japon, d'allié potentiel du III^e Reich, ne tarda guère à le rejoindre (avec l'Italie) dans ce qui devint l'axe Berlin-Rome-Tokyo.

Cette alliance n'empêcha pas l'Empire du Soleil Levant de signer avec l'U.R.S.S. des accords qui faisaient le pendant aux décisifs accords germano-soviétiques. Cette alliance objective de deux puissances aux frontières communes en Asie, fut bénéfique pour les deux partenaires, particulièrement à l'heure des choix en fin 1941 : l'U.R.S.S. ne les dénonça qu'au moment où éclatait le tonnerre de la bombe atomique.

Très tôt, le gouvernement de Vichy avait nommé l'amiral Decoux gouverneur général de l'Indochine française (on disait *gougal*) en remplacement du général Catroux (qui rejoignit la France libre, dont il devint un des chefs). Théoriquement, la difficile politique de sauvegarde de la souveraineté de la France ne changeait pas, face à un Japon tout

¹ Corps léger d'intervention, composé de 948 hommes du 5^e Régiment d'infanterie coloniale en provenance de Ceylan.

² Bigors : artilleurs de la marine.

puissant. Dès la fin de 1941, l'interruption des liaisons maritimes avait réduit l'Indochine à l'autarcie.

En septembre 1940, en déclenchant une agression contre Langson et Haïphong, l'armée japonaise obtint des « droits » en Indochine, sous prétexte que les troupes du Mikado combattaient les armées chinoises du Kuo-Min-Tang. En juillet 1941 commença ce qu'il faut bien dénommer une occupation, selon le terme même que l'état-major japonais utilisait ³. Des bases en vue [13] d'opérations contre les territoires britanniques et américains furent créées en Annam et Cochinchine ; d'où partirent les attaques surprises de décembre 1941.

En septembre 1940, à l'occasion de ce que l'on appela pudiquement « l'affaire de Langson », les Japonais avaient reconnu la « souveraineté française sur l'Indochine » : ils la reconnurent souvent par la suite... Cela consolidait notre position vis-à-vis des Indochinois mais, surtout, le Japon y trouvait son compte puisque cette disposition juridique faisait assurer par les Français la sécurité des bases et des transports nippons.

Cette situation était inconfortable vis-à-vis de nos alliés naturels. Des « Accords de défense commune franco-japonaise de l'Indochine » institutionnalisèrent une collaboration qui n'avait pas que le nom, même si, en 1941, elle apparaissait bien théorique. Les Japonais, eux, les prirent au sérieux.

Fin 1944, les événements se précipitant en France, il y eut de rapides et spectaculaires « retournements de vestes » en Indochine : ils inquiétèrent les Japonais qui n'y virent que félonie, envers eux, des autorités, qu'ils venaient pourtant de reconnaître à nouveau malgré la disparition de celles de Vichy. (Territoire de l'Empire Nippon à caractère spécial).

Entre autres initiatives intempestives, le discours du Nouvel An 1945 de l'amiral-gouverneur Decoux fut jugé comme revanchard par l'état-major nippon. Il fut un des griefs par lesquels le commandement japonais justifia son coup de force du 9 mars 1945.

Sommairement, on pouvait distinguer le Nord de l'Indochine, besogneux et administratif, et le Sud, prospère et affairiste. Tout le territoire fut soumis à une intense propagande officielle que dirigeait un marin sinisant, le commandant Robbe, qui veillait à l'orthodoxie des journaux et de la radio. La Légion des volontaires de la Révolution nationale ⁴ parlait en maître et n'hésitait pas à dénoncer des « suspects ».

L'officielle revue « Indochine », dont la collection peut être consultée au CMIDOM ⁵ (caserne Lefèbvre à Versailles), était incroyablement « collaborationniste ».

L'amiral Decoux, très autoritaire, appliqua toutes les lois de Vichy, y compris les lois d'exception qui n'avaient guère de sens en Indochine. Son activisme et sa dureté rare envers les « dissi- [14] dents » (qui, pourtant, gênaient les Japonais) ne se départit à aucun moment.

Bien qu'il fut des amiraux ayant le plus « promené le pavillon sur les mers », plusieurs exemples démontrent sa difficulté à comprendre les comportements étrangers. En août 1940, la Chine, par l'intermédiaire de Chennault, qui commanda les fameux « Flying Tigers », lui proposa, gratuitement, les chasseurs Curtiss que le blocus nippon empêchait de débarquer en Chine. Prétextant qu'il y avait une Mission française d'achat aux États-Unis, l'Amiral refusa l'offre, préférant qu'ils soient vendus aux Siamois, nos ennemis. Les Américains estimèrent que les « Français d'Indochine » ne voulaient pas se battre et que, s'ils voulaient acheter des appareils aux U.S.A., c'était peut-être pour les revendre à l'armée japonaise ; ce qu'ils n'oseraient faire d'avions offerts. Ce fut une des raisons du comportement américain de Chine envers l'Indochine.

³ Ainsi que le communiqué de Vichy publié en Zone libre (dans *Le Figaro*).

⁴ Sur la Légion française des combattants et volontaires de la Révolution nationale, voir : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/LFCVRN-IC.pdf

⁵ Centre militaire d'information et de documentation sur l'Outre-mer.

Le zèle de l'Amiral le conduisit à préparer la « reconquête de la Nouvelle-Calédonie » par une force amphibie française appuyée par une escadre japonaise (qui devait être suivie de 80.000 « travailleurs nippons... »). C'est l'amiral de la flotte, Darlan, stimulé par l'ambassadeur des États-Unis en France, qui s'opposa, non sans mal, à cette entreprise qui aurait valu le peloton d'exécution à l'amiral Decoux... (et à l'amiral Bérenger). En compensation, l'amiral fut nommé haut commissaire du Pacifique.

On peut épiloguer sur la meilleure politique pour sauvegarder la souveraineté française en Indochine, mais on ne peut trouver d'excuse à l'outrance de la répression envers les « dissidents ». La conduite des autorités de Vichy y fut foncièrement indigne et perverse et il y a une analogie entre le procès du lieutenant Eugène Robert et celui du capitaine Dreyfus.

Certains des responsables ont essayé d'expliquer la dureté de la répression par un « double jeu ». Il était inutile puisque les Japonais ne sont pas intervenus dans ces affaires, préférant, au contraire, qu'il n'y ait pas de tensions entre Français, comme ils l'ont écrit.

La thèse du « double jeu » ne résiste pas à l'analyse : [15]

- fin 1944, à une période où les Nippons se montraient particulièrement sourcilieux, Decoux élargit lui-même les « dissidents » .

- si la « politique du Maréchal » nécessitait ces sévices, pourquoi ne pas avoir prolongé le « double jeu » comme l'ordonnaient (sauf sur le point des sévices) les directives du général de Gaulle ?

- pourquoi avoir voulu salir l'honneur des « dissidents », comme l'amiral le fit à l'époque et persista à le faire dans son livre-plaidoyer, et ne pas s'être limité aux condamnations pour tentative de rejoindre les Français libres ?

Un fait peut aider à comprendre les motivations des responsables de l'Indochine. Dans l'acte d'accusation dressé contre William Labussière, il est écrit : « ... Détention de documents concernant la Défense nationale ». Il s'agissait d'un organigramme de l'implantation d'unités japonaises au Tonkin. Faut-il comprendre que le Japon était l'allié de la France en Indochine, et les Anglo-Saxons les ennemis ? Au demeurant, en s'acharnant sur ce « déserteur vers une armée étrangère », l'état-major des Troupes françaises d'Indochine impliquait malencontreusement les Japonais dans l'affaire.

Le mot « acharnement » est celui qui convient pour qualifier le comportement du gouverneur général, des gouverneurs et du commandement supérieur des troupes envers les « dissidents », puisqu'ils s'abaissèrent jusqu'à s'inquiéter de basses mesures de police et de chiourme... Lettres de cachet et mises aux fers furent choses courantes.

Après la percée alliée en Normandie, il y eut un rapide et complet « retournement de veste », avec intégration dans ce qui s'appela curieusement la « Résistance officielle », laquelle continuait à appliquer les lois de Vichy. Cette reconversion explique que des condamnés à l'indignité nationale en aient été relevés pour « faits de résistance ».

[16] La « raison d'État », les dispositions du statut des fonctionnaires et la nécessité de réutiliser des compétences administratives firent que les sanctions furent très limitées, d'autant plus que la période d'épuration en métropole était déjà du passé.

Il convient d'ajouter — même si un certain racisme anti-jap y contribua — qu'il n'y eut pratiquement pas de collaboration individuelle avec l'ennemi comme en France. Les traîtres au profit du Japon, s'ils furent incarcérés, furent soumis à un régime de droit commun... avec sorties en ville, bien plus léger que celui imposé aux « gaullistes ».

Aux incarcérations par les autorités de Vichy succédèrent après le coup de force du 9 mars 1945 celles par les « Japs ». Dans les cages et les geôles, comme dans les camps, se côtoyaient « pétainistes » et « gaullistes » : ils peuvent donc être qualifiés de « déporté » ou d' « interné » sans que cela sous-entende, comme en France,

« résistant » . Il y eut des médailles de la Résistance pour les combats du 9 mars 1945, ainsi que trois Compagnons de la Libération et trois Medal of Freedom ⁶.

L'acharnement envers les « dissidents » étonne toujours : un document allemand éclaire peut-être le fondement de cette conduite de gens persuadés que l'Allemagne gagnerait la guerre, se comportant en conséquence, comme le reconnut le commandant Jouan, devant la Commission de l'Indochine.

Devant le tribunal de Nuremberg, le ministère public produisit les instructions secrètes d'Hitler au haut-commandement de la Wehrmacht, que contresigna le général Jodl le 12 novembre 1940. Concernant Vichy, on y relève :

« ... Le but de ma politique envers la France est de collaborer avec ce pays de la façon la plus réelle dans la poursuite de la guerre contre l'Angleterre.

[17] Pour la période actuelle, la France restera une puissance non belligérante..

La mission la plus urgente des Français est de protéger définitivement et offensivement les possessions françaises... contre l'Angleterre et le mouvement de de Gaulle. Cette mission initiale de la France peut conduire à une participation totale à la guerre contre l'Angleterre... ».

La définition des perspectives de cette politique ne se conçoit que si des contacts franco-allemands au plus haut niveau ont donné de sérieux espoirs d'aboutir à un accord à leur sujet. Dans la conception d'une telle politique, les sévices envers les « dissidents » devenaient des gages de « bonne volonté », cette obsession des responsables de Vichy.

La connaissance de ces sévices eut une incidence sur les Français arrivés en Indochine en 1945 : ils étaient la preuve, pour ceux qui avaient connu la Milice, la Légion des volontaires français contre le bolchevisme et autres services de Vichy, que les responsables d'Indochine, voire tous les anciens d'Indochine, s'étaient conduits en « collabos ».

Il est intéressant de comparer le comportement des autorités d'Indochine à celui de la Nouvelle-Calédonie « dissidente » : le 19 septembre 1940, l'île se rallia à la France libre. La semaine suivante, les vichystes furent embarqués sur le « Pierre-Loti », des Messageries maritimes, qui les déposa à Sydney. De là, avec leur chef, le colonel-gouverneur Denis, qui s'était fait appuyer par l'avis « Dumont d'Urville », ils furent acheminés sur l'Indochine. Ils y devinrent d'ardents propagandistes de la Révolution nationale et censeurs attentifs de la presse. En 1946, ces exilés volontaires furent rapatriés sur la Nouvelle-Calédonie où ils furent fort étonnés de ne subir aucune rétorsion⁷.

[18] J'ai parfois fait référence au livre du colonel Legrand, « l'Indochine à l'heure japonaise », pour quelques points concernant l'amiral Decoux, et à celui de Pierre Boule, « Aux Sources de la Rivière Kwai », surtout pour le docteur Béchamp ; j'ai utilisé les rapports établis en 1945 par les prisonniers gaullistes en Indochine et les « mémos » de certains responsables de l'administration d'alors ; j'ai consulté différents documents d'archives de la Commission de l'Indochine ou des autorités locales de l'époque ; j'ai

⁶ Le corps de l'officier de la Garde indochinoise Grethen, résistant, repose au Mont-Valérien.

⁷ Les enfants n'ayant pas à pâtir du comportement paternel, certains noms ne sont reconnaissables que par les initiés. ils pourront ainsi-vérifier l'authenticité de ce récit. Dans la mesure du possible, j'ai conservé une sorte de lien entre le nom réel et celui donné ici.

consulté des archives britanniques des services du général D.D. Gracey qui représentait les Alliés à Saïgon fin 1945 (j'ai appartenu moi-même à un de ses services).

J'ai eu la chance, plusieurs années après, de retrouver le capitaine Mazakazù Konishi, érudit et francophile, officier-interprète de la Mission Japonaise à Saïgon. Je l'avais rencontré à Phnom Penh et à Saïgon, en particulier le surlendemain du coup de force, et comme interprète à la Mission de contrôle interalliée de désarmement de l'armée japonaise à Saïgon.

J'ai surtout eu l'occasion et le plaisir de m'entretenir avec la quasi totalité de ceux qui, évoqués en ces pages, connurent les différentes prisons et geôles du proconsul Decoux. Je rencontre encore assez régulièrement certains d'entre eux, comme Boulle, Labussière, Longelin, Robert, Rudoni, etc. J'ai soumis à chacun le récit de leurs captivités, pour éviter de m'écarter de la vérité.

J'ai également conservé des notes, documents et souvenirs de cette période, vécue essentiellement dans le Sud de 1941 à 1946.

PARIS, 1985

R.J. P.

CHANCEUX ET MALCHANCEUX : DES ÉVADÉS DONT ON PARLE PEU

Jubelin et Poujade sont les plus connus en France de ceux qui, après s'être évadés d'Indochine, s'illustrèrent dans les combats de la France libre. Rarement ont été évoqués leurs prédécesseurs dans l'évasion, comme Zergrat, Bouillet ou le quartier-maître Chapuzot que capturèrent les Siamois et que les Anglais firent libérer. D'autres, moins connus, réussirent leur évasion par voie de terre, mer ou air, comme mon ami Bollo, compagnon de la Libération, comme d'autres évadés, pour ses combats hors de l'Indochine, et trois autres pour leurs combats en Indochine.

Plusieurs se retrouvèrent dans les geôles ou les camps d'Indochine, comme Rudoni, Longelin, Eggenspieler, Richard. Il y eut même ce paradoxe de militaires jugés « indignes de porter l'uniforme » parce qu'ils refusaient le serment de fidélité à « la personne du Maréchal Chef de l'État », et qui se retrouvèrent fonctionnaires de la Sûreté, comme mon ami Clergé à Saïgon.

Il convient de ne pas oublier ceux qui, malgré leur désir de continuer le combat dans les F.F.L., reçurent l'ordre formel de la Mission militaire française de la France libre en Chine de rester à leur poste pour assurer la liaison : ce fut le cas de plusieurs membres de réseaux de la Résistance, en poste à la frontière du Tonkin, d'où il leur était relativement facile de passer en Chine. Le cas typique est sans doute celui du lieutenant Mac Carthy, parent du général Catroux : à la demande de Mac Carthy, Catroux répondit par un refus écrit et motivé.

Pour la petite histoire, signalons ceux qui, pour des raisons inexplicables, échappèrent [20] aux sanctions et furent seulement bloqués dans leur grade ou envoyés au vert : j'en fis l'expérience et il me fut expliqué, par la suite, que cette mansuétude était due au fait que j'avais été emprisonné en France pour « gaullisme ». Curieuse logique...

ADDY ZERGRAT

Né de père français et de mère anglaise fixés à Singapour, Addy se présenta aux autorités militaires françaises d'Indochine, lors de la mobilisation générale d'août 1939. Il reçut une affectation spéciale à Hué, dans des bureaux où il revêtait rarement l'uniforme de marsouin.

Lorsque le maréchal Pétain eut annoncé sa volonté de « mettre fin aux combats » et rompu l'alliance avec la Grande-Bretagne, Zergrat tenta de rallier un territoire britannique pour s'y engager dans les forces du général de Gaulle. Il eut le tort d'en parler, au moment où l'opinion évoluait rapidement : au matin de son départ, la police le cueillit chez lui. Il fut interné.

BOUILLET

Ce sergent d'infanterie coloniale, en service au 11^e R.I.C., fut le premier gaulliste mort en Indochine en voulant rallier les Forces françaises libres. Connu pour son franc-parler, bon vivant, ce marsouin ne cachait pas son opinion sur l'abandon du combat en France et la rupture de l'alliance franco-britannique, ni sur la politique indochinoise de Vichy rompant avec la Grande-Bretagne en Asie. Il entreprenait les officiers ralliés au nouveau gouverneur général et n'hésitait pas à les contrer avec vigueur. Il estimait, en

outre, avoir une « dette d'honneur » envers les Britanniques, un « Tommy » lui ayant sauvé la vie.

Avec quelques amis, il prépara un départ collectif pour [21] rejoindre les F.F.L. à partir d'un territoire dépendant de l'Angleterre. Ses maladresses verbales l'ayant fait repéré, il fut surveillé et se retrouva aux arrêts de rigueur. Convoqué par son commandant, il se vit sommer de cesser sa propagande pour le « traître de Londres ».

Malgré la surveillance, il réussit à prendre le train, puis des cars chinois, et à rejoindre la frontière siamoise en moins d'une semaine. Il n'avait emporté que du linge de rechange et son revolver. Par une extraordinaire malchance, il fut intercepté par hasard par une patrouille cambodgienne, qui s'était écartée de son trajet. Arrêté, Bouillet passa trois jours en prison, en attente de transfert sur Saïgon : l'inculpation était celle de « désertion en temps de guerre, avec abandon de poste et en emportant son arme de service », ce qui était passible de la peine de mort.

Au cours de son acheminement vers Phnom Penh, il bondit soudain hors du camion, mais il fut rattrapé. Échappant à l'improviste à ses gardes, il sauta dans le ravin bordant la piste : il se tua dans la chute. S'il avait réussi à passer en Thaïlande, il aurait probablement connu le triste sort de l'aviateur Barbier, que les Siamois capturèrent et exhibèrent dans une cage : l'amiral Decoux refusa d'intervenir ; ce qui encouragea les Siamois à récidiver envers les prisonniers qu'ils nous firent au Cambodge... après la fin des hostilités.

CLERGÉ

Caporal au 11^e R.I.C., Henri Clergé, estimant qu'il avait déjà un contrat d'engagement dans l'armée et que cela suffisait, refusa de signer son allégeance à la personne du Maréchal

Devant son obstination, il fut chassé du régiment... et fut « récupéré » par la Sûreté à Saïgon, où il y avait un noyau de gaullistes.

[22]

BOLLOT

Jusqu'en juillet 1941, des navires purent transporter en Indochine des militaires ayant combattu en France en 1940 — marsouins, bigors, marins et quelques « métro » (ou « Armée d'Afrique »), légionnaires et aviateurs — ainsi que de la main-d'œuvre indochinoise. Les autorités de Vichy avaient obtenu cette possibilité, après des tractations étonnantes. Au Führer, elles avaient exposé leur volonté de se donner les moyens de repousser une attaque de la « perfide Albion ». Au gouvernement de Sa Gracieuse Majesté, elles avaient fait valoir l'intérêt commun du renforcement de nos troupes en Extrême-Orient menacé par les Japonais.

Un insigne distinguait ces troupes non comprises dans l'armée d'armistice : un écusson aux deux ancres de marine croisées, rouges, du type porté par les matelots de la Marine nationale. Certains de ces soldats étaient des « engagés spéciaux pour l'Indochine », âgés au moins de vingt-sept ans.

Les navires, isolés ou en convoi, quittèrent les côtes de France jusqu'au ralliement du Japon à l'Axe (avril 1941). Ils portaient les marques distinctives du navicert⁸ : une bande jaune peinte sur chaque flanc et un pavillon jaune sous le national. La nuit, des projecteurs les éclairaient.

⁸ Permis autorisant un navire de commerce à circuler en période de guerre.

Plusieurs « aventuriers », comme les appelaient les vichystes, tentèrent de rejoindre la France libre à la faveur de ces transports vers l'Extrême-Orient. Les occasions s'annonçaient relativement nombreuses : arraisonnement de contrôle à Gibraltar ou dans le détroit de la Sonde ; escales prévues ou obligées ; ou autre fortune de mer au cours d'un voyage qui dépassait parfois trois mois. En fait, les occasions se révélèrent extraordinairement rares et nos Alliés, particulièrement les Hollandais, ne facilitaient rien.

[23] En juin 1940, Michel Bollot s'était trouvé à l'École d'aspirants de La Roche-sur-Yon, envoyé par le 2^e R.I.C. Fait prisonnier, il s'était évadé et était passé en zone non-occupée dans l'espoir de gagner l'Angleterre. Grâce à des amis, il put embarquer à Marseille en qualité de « pilotin » à bord du « Pierre-L.-D. » de la compagnie Louis-Dreyfus. Le navire arriva sans encombre en Indochine et fit escale à Saïgon.

Il apparut bien vite à Bollot qu'il ne pourrait réaliser son projet, à partir d'un pays qui semblait acquis à la Révolution nationale. Il en était à espérer plus de chance au retour, lorsque le « Pierre-L.-D. » reçut ordre d'aller mazouter à Manille. Bollot et ses camarades de bord — Racine, Demouy et Lefèbvre — profitèrent de cette escale technique pour descendre à terre en fraude et s'y présenter aux autorités américaines.

Ils demandèrent à être mis en rapport avec un représentant du général de Gaulle. Les Américains leur suggérèrent de trouver plutôt un emploi sur place. Devant leur obstination, ils finirent par leur indiquer le bureau de la France libre à Manille où ils signèrent leur engagement dans les F.F.L.

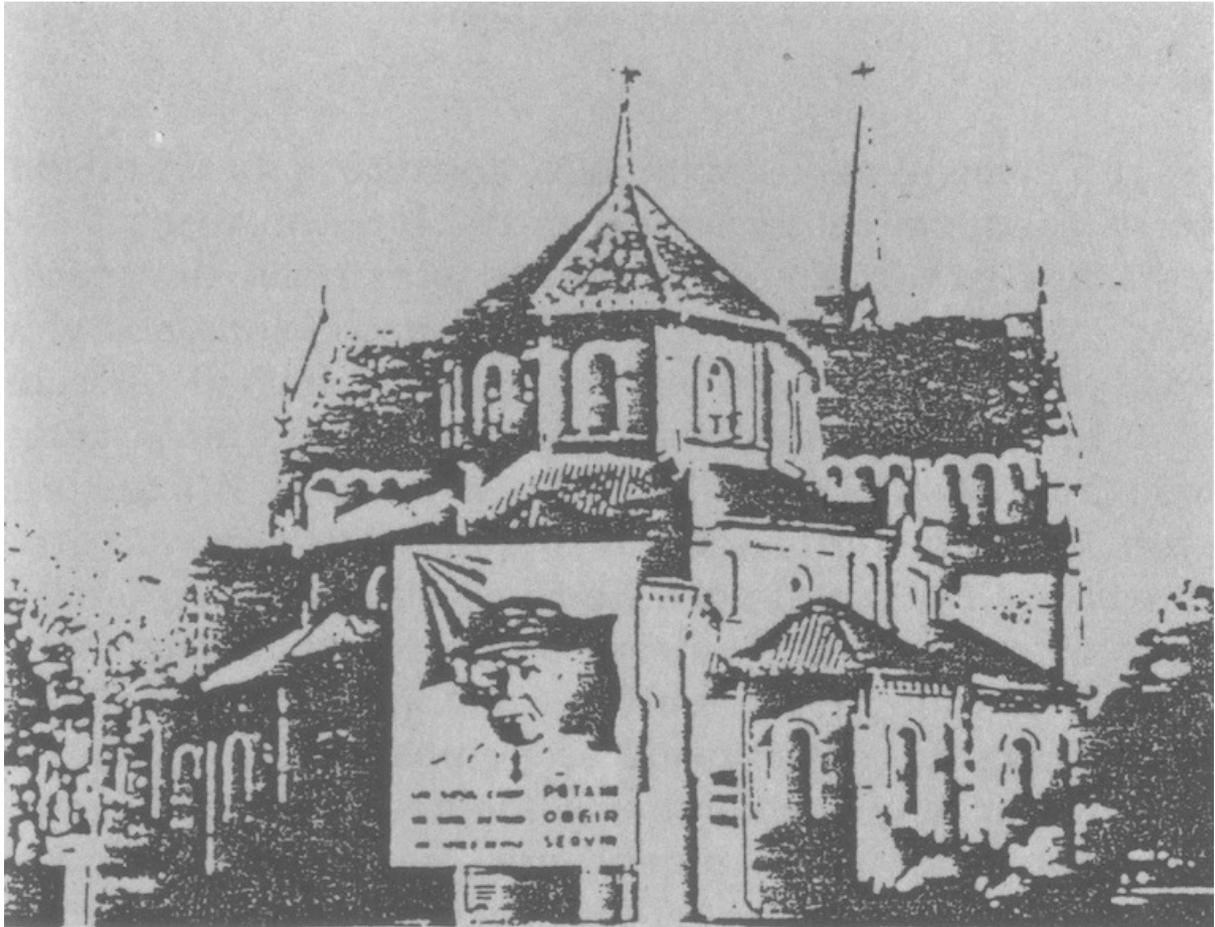
Michel Bollot rejoignit le Moyen-Orient. Il combattit dans les rangs du fameux Bataillon d'infanterie de Marine et du Pacifique (B.I.M.), particulièrement à Bir-Hakeim et à El-Alamein, où il fut très grièvement blessé : il venait d'avoir vingt-et-un ans. Fait compagnon de la Libération.

SEPT DUN COUP

L'histoire défraya la chronique, tant à Tchung King et Calcutta qu'au Tonkin. À la fin de 1944, sept aviateurs s'engouffrèrent dans un Potez sanitaire, un des derniers encore en état de voler. Ils rallièrent les Indes, via la Chine. En fait, les autorités d'Indochine s'étaient enfin déclarées en faveur du G.P.R.F., à l'heure de cette « évasion spectaculaire » qui ne démontrait qu'une chose : en dépit de ses déclarations, le général d'aviation Tavera ne contrôlait pas son personnel.

[24] La Résistance intérieure, déjà en action bien avant le ralliement de l'état-major, « suggéra » à notre base indienne de la Force 136 de faire suivre un entraînement de parachutistes SAS à ces « dissidents », puis de les parachuter en mission sur l'Indochine : façon déterminante de les jauger.

D'autres Français rallièrent les F.F.L. à partir du Tonkin : l'administrateur Vallat ou le médecin-capitaine Kernévez, sans oublier le capitaine Milon, envoyé prendre contact à Alger en 1944 par le capitaine Levain.



Portrait de Pétain avec la devise reprise de Mussolini :
un seul chef PÉTAIN
un seul devoir OBÉIR
une seule devise SERVIR

Ici, derrière la cathédrale de Saïgon, près du palais du gouverneur général.

En janvier 1945, le retrait inopiné de ces portraits et autres témoignages de fidélité au Maréchal, sur ordre de l'amiral Decoux, alerta l'état-major japonais, lui fit penser à une possible trahison de l'Amiral et provoqua le « coup de force » japonais du 9 mars 1945.

ENVOL DU PÉLICAN... RETOUR DU TRIOMPHANT :
AMIRAL JUBELIN

Jubelin fut un précurseur célèbre dans le ralliement à la France libre à partir de l'Indochine. Ce méridional souriant, pilote de l'aéronavale débutante, avait affronté très tôt les réalités de la vie. Je l'entends encore...

En 1940 il était le directeur de tir du croiseur « Lamotte-Picquet », un bâtiment ancien mais le plus important de notre petite escadre hétéroclite d'Indochine. (Elle devait cependant mettre hors de combat la plus moderne flotte du Siam à la bataille de Kho-Chang le 17 janvier 1941, seul combat naval d'une escadre française au cours de la Seconde Guerre mondiale...). Officier très populaire à bord, il y avait constitué une équipe de boxeurs qui, au gré des escales extrême-orientales, avaient généralement vaincu leurs adversaires. Il était lui-même un adepte de ce sport qui, lors des interminables escales à quai à Saïgon, se pratiquait sur la plage avant.

Comme certains membres de l'état-major et de l'équipage, Jubelin ne pouvait accepter l'idée de la défaite définitive de la patrie, alors que son allié poursuivait le combat. Il en discutait avec tous, ce qui comportait quelques risques à la fin de 1940 en Indochine : au « gaullisme » affiché du début, y compris par l'amiral Decoux avant qu'il ne soit nommé gouverneur général au nom de l'État français, avait succédé un « maréchalisme » omniprésent et tatillon.

Jubelin s'étonnait ouvertement que, pour une politique dont on vantait si bien le réalisme et le mérite, il soit nécessaire de tant multiplier les serments d'allégeance... Il en vint à décider [28] de poursuivre la lutte en rejoignant la France libre. Il était devenu suspect et fut soumis comme tel au contrôle de la Sûreté. On ne l'avait pas arrêté car, lui avait dit l'amiral Decoux, « ce n'était pas nécessaire puisqu'on ne pouvait sortir du territoire de l'Indochine ».

Avant le coup qui devait faire la « une » des journaux de tout l'Extrême-Orient, le lieutenant de vaisseau Jubelin conçut plusieurs projets : fort de son ascendant et des sentiments exprimés par beaucoup, il pensa sérieusement à s'emparer du croiseur pour rallier la marine de la France libre. Les ardeurs s'étaient émoussées ; les volontaires pour accomplir un « acte de piraterie » manquèrent. Il envisagea une évasion par mer en partant de Hâ Tien en sampan sur le golfe du Siam ; mais il fut vite évident que la concentration d'un équipage d'Européens et les absences inexplicables aux appels à bord ne passeraient pas inaperçues à Saïgon.

Il fallait se montrer moins ambitieux quant au nombre des « dissidents » à rallier « Ganelon » (surnom donné à de Gaulle par la propagande vichyste). La route terrestre, elle aussi, était à proscrire : quarante-huit heures de trajet ferroviaire, plus que le temps d'alerter la police qui aurait tout loisir de le cueillir dans le train ou au débarquement. La voie maritime, avec un équipage réduit à deux ou trois hommes, navigant à la voile, était elle aussi aléatoire. Il ne restait que celle des airs, que le pilote de l'Aéronavale étudia.

Théoriquement, il y en avait deux, aussi risquées l'une que l'autre du fait des moyens dérisoires dont on pouvait disposer pour un long raid. Le survol de jour du territoire indochinois était exclu et on ne pouvait, même de nuit, imaginer un vol vers la Chine à partir de Saïgon : l'alerte serait vite donnée, provoquant l'intervention de la chasse. Restait le raid maritime.

Jubelin étudia les possibilités de vol vers les Philippines, Bornéo ou la Malaisie. Le Siam, inféodé au Japon, était exclu : il venait de se rebaptiser abusivement « Thaïland » dans l'indifférence mondiale, malgré la menace hégémonique que cela impliquait. De côte à côte, les distances à parcourir étaient de l'ordre de celle de Paris à Tanger : les

Philippines et surtout le Bornéo hollandais ne parurent pas [29] engageants, alors que Singapour signifiait la présence de la Grande-Bretagne et la continuation de la guerre. Il faudrait aussi tenir compte, sur une telle distance, de la mousson.

Singapour fut choisie comme première escale vers les Forces navales françaises libres. Les volontaires ne manquaient pas. Compte tenu du nombre très réduit de places possibles, Jubelin décida de n'embarquer que des spécialistes, comme le recommandait l'Appel du général de Gaulle. Il retint deux volontaires de ses amis : Arnoux ⁹ et Ducorps. De même qu'on avait dû renoncer à s'emparer d'un avion d'Air France, il fallut abandonner l'idée « d'emprunter » un avion de l'armée ou de la marine. Il ne restait qu'à se rabattre sur un appareil d'aéro-club ; ce qui ne devait pas poser de problèmes insolubles.

Il arrivait à Jubelin de louer un « zinc » sur l'aérodrome de Saïgon, pour se rendre sur une plantation amie : il était bien connu à Tân-Son-Nhut dont il était un habitué. Il retint ce moyen pour s'évader d'Indochine. Le choix se porta sur un multiplace « Pélican ». Le projet d'adjoindre des réservoirs supplémentaires, comme l'avaient fait de célèbres « raideurs » des récentes années, ne pouvait être envisagé : l'appareil ne serait pas « mis à disposition » avant le départ et des travaux attireraient la curiosité de la police. Il parut à l'équipe qu'il ne restait qu'une possibilité : constituer un stock de réserve en bidons traditionnels de cinq litres, qu'il faudrait ensuite vider un à un dans le réservoir à partir du bouchon situé sur le toit. En plein ciel.

L'équipage entreprit, à la fois, l'entraînement aux transvasements et à la constitution d'un stock clandestin d'essence. Ce n'était pas une mince affaire dans l'Indochine policière où les « purs » de la Révolution nationale commençaient à se découvrir une âme d'inquisiteur, comme le mal nommé *Impartial* de Saïgon. Le départ pour la grande aventure fut prévu du ter- [30] rain de fortune de Kompong-Trach, localité cambodgienne proche de Hâ-Tien (Cochinchine) et sur l'axe du raid.

L'entraînement au « ravitaillement en vol » ne passa pas inaperçu. Les Annamites et Chinois du marché de Tu Duc, un certain matin, se dirent que les Français étaient décidément des « din' cai dâ », des « fou-la-tête » : à l'heure du marché, juste au-dessus de leurs têtes, un avion s'inclinait d'une aile sur l'autre et on voyait, à l'extérieur et suspendu à une corde, un homme qui essayait de profiter du ballant pour mettre le pied sur la roue gauche ! C'était Arnoux.

En « essayant le truc », il avait glissé. Le harnais fait d'une corde passée sous les aisselles et fixée au « zinc » l'avait retenu dans sa chute. Jubelin n'avait trouvé d'autre solution que de « jouer au bilboquet » avec lui, pour qu'il puisse prendre appui sur la roue d'où se hisser à bord en s'agrippant. Un vrai numéro de meeting aérien, involontaire et intempestif. L'expérience avait été toutefois concluante : en ralentissant au maximum, il était possible de ramper sur le toit jusqu'au bouchon du réservoir. Le passage des bidons devait pouvoir se faire en y mettant le temps et l'on pouvait espérer, moyennant quelques précautions, que l'effet de succion pourrait être combattu.

Jubelin n'avait pas mis au courant ses bons amis Affre ¹⁰ — auxquels pourtant la police de l'amiral-gouverneur fera bien des misères — de son projet de rejoindre les F.F.L. par la voie des airs. Mais il s'en était ouvert au colonel Magnan, chef d'état-major du commandant de la Division Cochinchine-Cambodge, le général de Rendinger, tous

⁹ Jean Arnoux (1909-1941) : polytechnicien, chef de l'arrondissement hydraulique de Vinh (1934), puis du secteur Hydraulique agricole et navigation du Sud de l'Indochine (HANSI)(1938) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Polytechniciens_en_Indochine.pdf

¹⁰ André Affre (1903-1995) : polytechnicien, directeur des Garages Charner à Saïgon, après des débuts à la Société des transports automobiles du Centre-Annam. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/STACA.pdf

deux gaullistes convaincus : tous deux seront rapatriés d'office, d'ordre de l'amiral Decoux ¹¹.

Par le commandant Martin, vieux marsouin brestois blanchi sous le harnois et major de garnison très compréhensif envers les « gaullistes » — qui me fit intégrer le réseau de Camille Huchet ¹², de l'I.S. de Singapour —, le candidat à l'évasion recevait des renseignements sur les zones où pourraient évoluer des troupes inopportunes. C'est presque sans difficulté que fut constitué le [31] stock d'essence, très loin du terrain d'envol initial. Jubelin mit au point un plan destiné à égarer les policiers constamment à ses trousses. Un code téléphonique fut adopté entre les trois hommes. Comme ils s'étaient souvent montrés ensemble pendant la période de préparation, il fut décidé qu'ils se disperseraient à l'approche du grand envol.

Jubelin avait imaginé de jouer les officiers en permission à Dalat, cette station climatique, inspirée du Vichy-balnéaire, que l'amiral-gouverneur commençait à transformer en capitale fédérale (à cause de sa température tempérée et pour quitter l'ambiance de Hanoï et, plus encore, de Saïgon). Bien qu'il fut descendu incognito au très sélect Langbiang Palace, l'évadé en puissance fut vite accaparé par les bridges et les soirées plus ou moins prometteuses dans ce monde où les femmes esseulées ne manquaient pas. Cela n'était pas pour lui déplaire : il avait ainsi un excellent alibi face aux curiosités policières qui se multipliaient.

Le moment était venu : la mousson venant de changer, les vents dominaient maintenant du côté de la mer de Chine. Il devenait dangereux de tergiverser : l'opération fut décidée vers le 2 novembre 1940. Dans la semaine, les « Japs » avaient attaqué Langson par trahison à partir de la Chine ¹³. La place avait été rapidement conquise, mais grâce aux subtils jeux de la diplomatie nipponne, l'affaire fut minimisée : les Japonais obtenaient d'occuper, de fait, toute l'Indochine pour y préparer leur proche agression dans le Sud-Est asiatique. (L'administration Decoux refusa aux tués des combats de Langson la mention « Mort pour la France » : les veuves se retrouvèrent ainsi dans une situation désastreuse).

Les dés étaient jetés. Du Langbiang, Jubelin appela Louis Ducorps qui vaquait à ses affaires habituelles à Saïgon. C'est avec ce Breton du Léon que l'ultime décision devait être prise. Les mots qu'ils échangèrent dans leur code ne pouvaient les trahir. La réponse fut « oui » : le lundi prochain [32] 4 novembre, chacun aurait sa part de matériel pour l'envol du petit terrain de Kompong-Trach. Ce serait ensuite à la grâce de Dieu !

Pour meubler le temps, Jubelin jeta quelques confidences sur un carnet pour lequel il avait prévu une cache. L'erreur fut courante à l'époque : une semaine plus tôt, en France, un camarade et moi avions été confondus par la police d'État de Vichy à cause du carnet tenu par mon ami, où s'étaient nos espoirs de rallier le général de Gaulle...

Jubelin accepta la souriante invitation, pour une soirée au Langbiang, d'une belle oisive abandonnée, comptant que cet alibi féminin vite colporté détournerait les soupçons immédiats. En fin d'après-midi, il embarqua dans sa voiture et, à toute allure dans la crainte d'être suivi par des argousins, roula vers Saïgon.

Les rizières succédèrent à la forêt, puis la nuit tomba, tôt et rapidement comme toujours sous ces latitudes. Il entra dans la capitale de la Cochinchine où l'air sentait encore bon l'herbe mouillée après les trombes d'eau qui s'étaient déversées vers cinq heures de l'après-midi, comme à l'accoutumée. Les pieds des tireurs de pousses claquaient dans les flaques d'eau de l'asphalte, et les lumières qu'aucun black-out n'interdisait s'y reflétaient en milliers d'étoiles. La vie grouillait partout, Européens et

¹¹ Conquérant de l'île d'Elbe à la tête de la 9^e D.I.C., le général Magnan sera fait compagnon de la Libération.

¹² Camille Huchet (1889-1947) : fondateur d'Indochine Import à Saïgon : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indochine_Import-Saigon.pdf

¹³ L'attaque japonaise sur Langson remonte en fait aux 22-26 septembre 1940.

Asiatiques de toutes conditions se croisaient dans les rues ou se rencontraient dans les lieux de jeux.

Pour donner le change, Jubelin alla dîner à la pointe des Blagueurs. Madame Durand, l'omniprésente patronne de l'établissement, l'installa de façon qu'il soit visible sur la terrasse s'avancant au confluent de la rivière de Saïgon et de l'arroyo Chinois : la vue s'y étendait sur le fleuve bien au-delà de la pointe des Flâneurs. Un ami vint l'y informer que la police venait de prendre de ses nouvelles au *Saïgon Palace*. Giorgetti ¹⁴, le patron, avait répondu que « le commandant est dans les environs, car je l'ai vu il y a peu. »

Jubelin n'imagina pas supprimer les deux « flics » chargés de sa surveillance et qu'il lui arrivait de prendre [33] dans son automobile pour leur faciliter le travail. Il cherchait seulement à les neutraliser un temps.

Quittant la pointe des Blagueurs, il dirigea sa promenade vers le quai Le-Myre-de-Villers où traînaient encore des matelots. Par le quai de l'Argonne, il gagna la masse grise du *Lamotte-Picquet* dont un projecteur éclairait l'échelle de coupée. Le factionnaire s'étonna un peu en le saluant, mais son arrivée à bord n'avait rien d'anormal en dépit de l'heure. Un de ses « poulains » boxeurs, le quartier maître Lombardo, était son filleul. Il le fit appeler. Il lui demanda de rendre un service que tout matelot normalement constitué ne demande qu'à rendre, avec joie : neutraliser les deux « flics » en « planque » au voisinage de la coupée. Juste pour lui laisser le temps de disparaître. Après un « adieu » qui ne trompait personne, le filleul et ses copains rameutés furent rapidement sur le quai. La mission fut remplie avec efficacité et célérité : le factionnaire étant justement occupé à regarder dans une autre direction.

Quand la très spéciale « compagnie de débarquement » eut regagné le bord, Jubelin, le cœur gros, quitta son navire sur un dernier salut, malgré l'heure tardive, que remarqua l'homme de coupée. Il regagna le *Saïgon Palace* après avoir contourné les bâtiments de la *Diartie* (Direction de l'artillerie). Seules quelques lumières brillaient encore dans l'hôtel lorsqu'il rejoignit sa chambre pour mettre ses affaires en ordre. Dehors, la rue Catinat était sillonnée de pousse-pousses et de cyclo-pousses lancés dans des courses impressionnantes. La rue était encore pleine de vie. « Champs Élysées » de la capitale de la Cochinchine, la rue Catinat était l'orgueil des Européens d'autant plus infatués qu'ils étaient de modeste origine. Sur pétition, ils avaient réussi à la faire interdire aux soldats. Sur les marches du théâtre, trois marsouins du 11^e R.I.C. semblaient discuter de philosophie en faisant de grands gestes nobles et imprécis en direction du boulevard Bonard. La vie continuait.

Avec l'aube courte arriva l'heure du départ. Rendez-vous avait été pris avec Arnoux à Trang-Bang où la route Coloniale bifurque à la limite de la frontière de Cochinchine. Avec son [34] chargement de bidons d'essence plus ou moins bien camouflés dans sa voiture, Arnoux avait déjà parcouru trois cents kilomètres pour être prêt à embarquer. Tout au long de ce trajet, au passage d'une demi-douzaine de bacs, un contrôle par militaires ou miliciens était toujours à craindre : tout se passa bien. Il ne rencontra pas non plus de ces faux « commis voyageurs nippons » qui étaient des espions à la recherche de terrains pour de futurs camps ou pistes d'aviation pour l'armée japonaise.

(Un an après, les appareils japonais s'envoleront des aérodromes de Cochinchine et du Cambodge pour attaquer Singapour et la Malaisie. Ils couleront l'escadre de l'amiral britannique « Tom Pouce ». En remerciement, les « Japs » déploieront des banderoles : « Merci pour votre collaboration » et l'Amiral-gouverneur recevra l'ordre du Soleil levant de 1^{re} classe, la plus haute décoration impériale).

Arrivant au bas de l'escalier du *Saïgon Palace*, Jubelin constata avec satisfaction que ses « suiveurs » n'étaient pas là. On se lève tôt à la colonie et le patron était debout

¹⁴ Antoine Giorgetti (et non *Georgetti*) avait racheté le Saïgon Palace à Patrick Luciani en 1939 et le louait par appartement.

dans le hall. Giorgetti, qui avait si souvent informé Jubelin des activités des « sbires à Decoux », ne parut pas étonné de voir son client debout à l'aube et porteur d'un léger bagage. Ils échangèrent quelques mots de politesse banale : l'émotion, la reconnaissance aussi, et probablement un sentiment indéfinissable au moment de franchir un pas décisif firent que Jubelin prit congé en annonçant qu'il s'évadait d'Indochine pour aller combattre avec de Gaulle.

Giorgetti reçut la nouvelle sans manifestation apparente. Il dit simplement qu'il ne fallait pas partir sans argent pour une telle aventure... et lui remit une barre d'or (la valeur d'un salaire annuel d'ouvrier) ! Il fut impossible à Jubelin de refuser, tant le regard du Corse témoignait de la reconnaissance et de la sympathie pour cette marque de confiance en une telle période. On se quitta sur une dernière et chaleureuse poignée de main et un « au revoir ».

Par les rues où les senteurs de « soupes chinoises » commençaient à se mêler aux multiples odeurs asiatiques, le lieutenant de vaisseau prit la route de l'aérodrome de Tân-Son-Nhut ; Il arriva bientôt, malgré la circulation intense des cyclos, « boîtes [35] d'allumettes » entraînés par de nerveux petits chevaux roux, « pousse-pousses » tirés par de maigres coolies aux vastes chapeaux coniques et dans l'encombrement des immenses paniers d'osier, que des paysannes affairées portaient sur de flexibles balanciers, et des petits comptoirs ambulants tout fumants de soupes ou de teintures noires ou brunes.

Il y avait déjà du monde sur la piste, dont ses amis qu'il avait alertés sans leur donner de raison particulière. Décontracté en apparence, Jubelin salua, puis déclara qu'il venait louer le « Pélican » pour se rendre à l'invitation d'un planteur du côté des Trois-Frontières. Nul ne s'en étonna : l'endroit, où cet excellent fusil de William Bazé — résistant dès 1940 — chassait volontiers avec l'empereur Bao Daï ou de riches amateurs venus d'Europe ou d'Amérique, était réputé pour son gibier de taille respectable : gaur, tigre, voire éléphant.

Le chef-mécano du club, Repesse, ne laissa guère percer d'enthousiasme pour laisser voler ce « coucou » : il arrivait à l'extrême limite de ses heures de vol avant révision complète et il avait durement volé. Il n'était pas prudent, selon lui, de prendre l'air avec cet appareil ; au moins, faudrait-il suivre une voie terrestre fréquentée. Jubelin répondit qu'il n'était pas spécialement casse-cou et assura qu'il ferait le nécessaire pour faciliter les recherches en cas de panne ou d'atterrissage forcé.

Comme l'officier-pilote de l'aéronavale avait une solide réputation de compétence, Toulza, le moniteur du club, autorisa la sortie. Il n'en prodigua pas moins des recommandations d'extrême prudence, demandant de prévenir de l'arrivée et insistant sur le fait qu'il ne fallait pas s'obstiner si le coucou faisait des difficultés pour prendre le chemin du retour. En pince-sans-rire, Jubelin promit qu'il suivrait ces recommandations et que Toulza reverrait son « zinc ».

Écortant les adieux comme s'il s'agissait d'un vol de routine, le pilote sauta promptement à bord et mit les gaz. L'appareil prit l'air normalement. Virant sur sa gauche, il mit le cap au nord, ce qui correspondait, en suivant les voies recommandées, à sa destination annoncée de Quan-Loï. Très vite cependant, au [36] niveau de Thudaumot où il voyait les marsouins du 11^e patauger dans les rizières, Jubelin vira encore à gauche pour prendre son vrai cap, l'ouest. Un incident, en fin de virage, le contraria plus qu'il ne l'inquiéta : le vent avait décollé la carte de la tablette, l'avait plaquée au fond de la carlingue où il ne pouvait aller la récupérer en vol.

Il pilota à l'estime en essayant de se remémorer les paysages qu'il admirait lors de ses vols d'entraînement. La chance devait être avec lui ; il découvrit facilement le petit terrain de Trang Bang, dans la forêt à côté de la petite localité cochinchinoise, à la frontière près de la bifurcation de la route. Une fumée de brindilles faisait office de manche à air, donnant la direction et la force du vent au sol. À côté, Arnoux et ses amis Affre faisaient de larges signes d'amitié.

Jubelin atterrit près de l'auto et, moteur au ralenti, sauta dans l'herbe. Tout fut vite fait, y compris l'adieu au couple ami qui découvrait la raison de ce rendez-vous insolite. Quelques signes d'amitié et l'avion s'envola face à l'est, avant de repasser sur le terrain pour un dernier adieu et prendre le vrai cap à l'ouest ! Le soleil levant dissipait les nuages et le vent de la mousson, soufflant de l'Est depuis quelques jours, faisait augmenter la vitesse sans fatigue pour le moteur: c'est ce qu'avait prévu celui qui n'était plus le directeur de tir du croiseur « Lamotte-Picquet ».

Le sol défilait à 150 km/h et l'on reconnut bientôt l'étrange division du Mékong à l'ouverture de son delta. Cela annonçait Chaudoc où des yeux indiscrets pouvaient veiller. La capitale provinciale de cette région du royaume khmer colonisée par les Annamites juste avant l'arrivée des Français, fut contournée avec prudence. Suivant la frontière que rien ne marquait spécialement, l'avion fut bientôt en vue de Kompong-Trach. La petite ville cambodgienne, paisible et nonchalante comme toutes celles de ce pays bouddhique, était proche de la province cochinchinoise de Hâ-Tien dont la capitale éponyme marquait l'extrémité, au bord du golfe du Siam.

Rendez-vous avait été pris là avec Ducorps parce que cette région, peuplée de Cambodgiens, avait été [37] jugée plus sûre, les sujets de Sa Majesté Sihanouk. n'ayant pas la réputation de moucharder. La présence de Ducorps avait soulevé un certain intérêt. Quelques badauds, le cheveu court et le sampot noué à la ceinture, supputaient quelque distraction inhabituelle venant du ciel. À peine l'avion au sol, les curieux commencèrent à se rassembler. L'air bon enfant, ils se montraient aussi envahissants que les gamins qui s'enhardissaient en éclatant de rire. Impassibles, des bonzes vêtus d'une robe safran et le parapluie serré sous le bras, regardaient sans mot dire ces Européens remuants qui venaient troubler la sérénité qu'aime le Bouddha.

Un sous-officier de la Garde indochinoise courut se « mettre aux ordres du capitaine ». Cela ne l'empêchait pas de poser des questions qui commençaient à devenir gênantes, car le métis semblait avoir du flair. Jubelin argua « d'ennuis mécaniques mineurs auxquels il allait promptement porter remède ». Là-dessus, il suggéra à Arnoux, fort de son grade de lieutenant qui impressionnait le garde, de détourner l'attention du sous-officier. « Mon lieutenant », prenant une désagréable voix de service, demanda que lui soient présentées les « installations de Défense Passive » : consternation du chef des gardes qui, dans cette province reculée du delta, avait ignoré les consignes en ces temps calmes... et « coups de gueule » homériques de Arnoux menaçant de « donner promptement de ses nouvelles ! ».

Pendant ce temps, Jubelin faisait le plein du réservoir à partir de bidons stockés, en grim pant sur le toit, tandis que Ducorps traçait la piste d'envol dans les hautes herbes en faisant rouler la voiture et recherchait d'éventuels obstacles pouvant gêner les roues. La foule s'était encore accrue, piaillant et jacassant. Il y avait même deux Chinois bedonnants, vêtus d'un tricot de peau et d'un short blanc, qui devaient supputer une affaire commerciale bien juteuse tant elle était tortueuse. Les pieds bien calés dans les claquettes, ils parlaient sans geste en inclinant parfois la tête. D'eux non plus, il n'y avait guère de délation à craindre. Les Cambodgiens de tous âges commençaient à devenir gentiment envahissants par leur curiosité de tout et leur façon de scruter de près.

Pour alléger l'appareil, les fauteuils inutiles venaient d'être [38] jetés sur le côté quand, le plein enfin effectué, le sous-officier revint : d'un air à la fois soumis et arrogant, il déclara que le « résident convoquait le capitaine ». En même temps, il jeta un coup d'œil qui se voulait finaud sur les bidons attendant d'être chargés. Jubelin répondit qu'il allait se rendre tout de suite à la résidence, puis écarta le garde en le « priant d'aller téléphoner au résident pour lui annoncer sa prochaine arrivée, mais accompagné du lieutenant ». Il le pria de préciser que « le capitaine et le lieutenant se permettraient de s'inviter à déjeuner » (ce n'était là que manière tout à fait habituelle à la colonie).

Le répit fut court : le sous-officier, vite de retour, déclara qu'il « avait le regret » de devoir arrêter les aviateurs « sur ordre de Monsieur-Résident ». Il s'était fait accompagner par d'autres miliciens. D'évidence, le responsable local de l'administration finissait par s'inquiéter des intentions des passagers de cet avion intempestif : l'équipage ne pouvait plus tergiverser. Le gradé commençait à s'interroger ouvertement sur les bizarreries constatées dans et hors l'avion.

Le pilote estima que seule l'intimidation pourrait lui permettre de s'envoler : ostensiblement mais sans provocation, il fit passer son volumineux revolver d'ordonnance d'une poche à l'autre, bien en vue du milicien. Fixant le sous-officier dans les yeux, il murmura : « ne pas faire l'idiot... ». Cela dut provoquer une réaction salutaire, car il n'eut pas d'autre observation, ni en français ni en khmer. La voie était libre !

Le moteur partit à la première sollicitation. La foule s'écarta, amusée et attentive. Rebondissant plusieurs fois à cause de sa charge, le « Pélican » prit lentement son vol : assurément, son allure justifiait le nom. Après avoir dangereusement frôlé la cime des arbres, puis décrit un large demi-cercle, il mit le cap sur Singapour ; descendant en rasmottes pour éviter d'être repéré. Les « dissidents » pouvaient voir la foule encore rassemblée sur le terrain et faisant des signes du bras, tandis que le sous-officier de la G.I. courait rendre compte au résident : en désordre, ses miliciens suivaient, jetant parfois un regard vers le ciel.

Sortant de l'horizon, l'île de Phu-Quôc, réputée pour son nuoc-mâm, fut très vite en vue. À droite apparut la ville cambodgien- [39] ne de Kampot, au pied de la montagne des Éléphants, où la marine entretenait une base d'hydravions. Ceux-là seraient dangereux si l'alerte avait été donnée, avec la bonne direction. Le ciel était uniformément bleu au-dessus d'une mer bleue, légèrement houleuse et semée de quelques crêtes d'écume. Le moteur « tournait rond ». Le vent de la mousson aidant, l'avion volait à 150 km/h sans fatiguer. Le dernier point fut fait sur l'île de Poulo Paujang, loin à l'est : il révélait une légère dérive vers la droite.

Vers dix heures, cette ultime terre de la péninsule indochinoise s'estompa et disparut. Le « Pélican » était seul au-dessus de la mer et sous le ciel, sans même une jonque chinoise ou un sampan de pêche en vue. Jubelin se fit la réflexion que, en cas d'amerrissage forcé, les chambres à air embarquées en guise de bouée ne seraient guère utiles : 700 km s'étendaient jusqu'au but, vers le sud...

Alors que les conditions météorologiques avaient jusque-là semblé satisfaisantes, soudain, droit devant, se dessina peu à peu l'énorme amoncellement nuageux d'un orage tropical. Les cumulus étaient impressionnants : un mur immense, dont on ne distinguait pas le sommet, barrait l'horizon de sa masse noirâtre. On ne devinait pas les extrémités et vouloir le contourner risquait de conduire à la panne sèche.

Inutile d'essayer de passer dessous ; les pluies de la mousson, diluviennes, donnent l'impression d'être exposé directement à un jet d'incendie : il faudrait passer à travers, par le haut, en espérant que la masse nuageuse dangereuse serait moins profonde que son front sinistre. Il fallait que le vieux coucou veuille bien y consentir malgré sa surcharge : il n'y avait pas d'autre solution à moins de faire un demi-tour qui était totalement exclu dans leurs esprits.

Jubelin tenta la manœuvre. Lentement, peinant manifestement outre mesure, l'appareil grimpa péniblement. Assez vite, le moteur émit un ronronnement syncopé de mauvaise augure et des gouttes d'huile noire fusèrent. Le moteur se mit à cogner. Soudain, alors que la température de l'huile affichait 100 degrés, une longue giclée vint frapper le pare-brise. L'avion n'était encore qu'à mi-hauteur du nuage. La situation devenait très [40] sérieuse. Il allait falloir se résoudre à pénétrer dans l'orage avec ce vieux coucou qui n'était pas fait pour cela. Devant, c'était la fantasmagorie digne des visions les plus saugrenues des romantiques du XIX^e siècle : même les trouées, étroites et hautes failles mouvantes, n'étaient guère engageantes.

L'équipage décida de faire un plein, avant d'affronter le danger. L'avion décrivit une courbe pour venir défilé devant les nuages et permettre d'effectuer la manœuvre de transvasement d'essence. L'opération tenait de l'acrobatie aérienne particulièrement risquée. L'appareil surchargé était bien trop lourd, malgré le temps de vol écoulé. Pour le ravitaillement, il fallait monter sur le toit pour vider un à un les bidons stockés à l'intérieur : sans matériel spécialisé.

Les difficultés rencontrées à vouloir ouvrir la porte en cette zone perturbée incitèrent Jubelin à sacrifier un peu le matériel, pour permettre une manœuvre moins risquée. Il fit découper un trou dans le toit, de façon à ménager le passage d'un homme. Ce fut vite fait, après quelques réticences de ses compagnons, plus « respectueux du matériel à eux confié ». Imaginaient-ils qu'ils auraient à en « rendre compte » à un intendant pantouflard choqué par cette « détérioration de matériel » ? Que pouvaient avoir à craindre les trois « déserteurs » qu'une cour martiale allait promptement condamner à mort et à la confiscation des biens, à Saïgon ?

Le trou fait, Ducorps se glissa à l'extérieur, ceint de la corde, et rampa jusqu'à l'orifice de remplissage en luttant contre le vent violent. Le bouchon n'offrit guère de résistance. S'aidant des dents pour maintenir le tuyau du siphon, le « préposé » prit un à un les bidons d'essence que lui passait Arnoux, les transvasant, puis les jetant dans le vide. Contrairement à leurs craintes, peut-être à cause de la vitesse réduite, le phénomène de succion n'eut pas lieu et il y eut peu d'essence de perdue. Le réservoir était plein à nouveau et il restait encore quelques bidons de secours qui permettraient sans doute de parvenir au but, s'il n'y avait pas de « pépin ».

On reprit le bon cap. Jubelin essaya d'engager l'avion dans ce qui ressemblait à un impressionnant et sombre « canyon » aux falaises sinueuses, d'une très grande hauteur. Chahuté sans [41] cesse, le « Pélican » peinait : l'huile monta à nouveau à 100°. Presque aussitôt, une longue giclée noire, plus forte que celle précédente, vint s'écraser sur le pare-brise en s'effilochant sur la vitre de côté en de brunâtres tentacules sinistres.

Heureusement, une pluie d'orage se mit à cingler l'avion : les larges gouttes éclataient avec un bruit de mitrailleuse sur la tôle, dans un vacarme de fin du monde. L'eau ruisselait littéralement : elle avait l'avantage de faire baisser la température de l'huile. Peu à peu, le moteur reprit un rythme plus rassurant. Autant que le permettait la pellicule d'eau, il fut bientôt possible de voir à travers le pare-brise. L'avion continuait à être violemment malmené. Du moins les grains qui se succédaient à courts intervalles maintenaient-ils une température convenable du moteur.

Carte en main mais navigant maintenant à l'estime, Arnoux traçait une route dont il était de moins en moins certain. Dans l'intention de gagner deux heures, il proposa de changer de cap et d'obliquer vers Khota Baru. Cela permettrait aussi d'éviter de « rater » Singapour en passant à l'est de l'étroite péninsule dont le port marquait l'extrémité. Il estimait que l'avion était à peu près à mi-parcours et légèrement à droite de sa ligne prévue de vol. Décision prise, l'appareil mit le cap vers le N.-O. Le « Pélican » se retrouva d'un coup à 300 mètres au-dessus d'une mer verte, striée de blanc, puis à 200 mètres ; ce qui le fit passer sous la masse des nuages où il fatigua moins. Par moments tombait une pluie légère qui n'avait d'autre inconvénient que de limiter l'horizon.

Il fallait espérer que les calculs du navigateur étaient corrects. Il eut été dangereux de se retrouver au Siam, dont le territoire poussait une pointe sur la côte N.-E. de la péninsule malaise. Jubelin connaissait la triste histoire de Chapuzot. Ce nom évoque celui d'un héros de livre « troupié » : c'était celui d'un quartier maître fusilier du « Lamotte-Picquet » qui tenta de rejoindre la France libre par le Siam, au début de juillet 1940. Il fut enfermé et exposé dans une cage en bambou, avant que les Anglais interviennent fermement auprès des autorités thaïlandaises ; alors que l'amiral Decoux avait refusé de se manifester.

Le vol continuait normalement quand, soudain, sans rien [42] d'autre que les estimations de Arnoux le laissât prévoir, la terre fut en vue sous un ciel éclatant de lumière. Sur la mer calme, s'affairaient des flottilles de pêcheurs. Elles venaient sans doute des îles caractéristiques que l'on distinguait au loin : Great Readang, Lang Tengan et les Perhentian couvertes au nord-ouest par des îlots tachetant la mer. Il n'y avait aucun doute, l'avion se présentait à Khota Baru, capitale de l'État de Kélangan, qui porte le nom du majestueux fleuve aux rives verdoyantes.

Coulant du sud vers le nord, son cours se déverse dans le golfe du Siam, un peu au sud de la frontière avec la Thaïlande inamicale. Légèrement au-dessous du 6^e parallèle, la ville, s'étalait devant eux sur une rive du fleuve, encore éloignée. Ils avaient quitté la terre au 10^e et Singapour est proche du 1^{er}, ils étaient à quelque 600 km de leur but initial. La montagne confirmait que l'on arrivait au port choisi : le sommet du Ménungai se détachait, isolé sur l'immensité verte et plate, un peu en avant de la chaîne.

Du Batil, dominant à 1.508 mètres, la montagne descend vers le Yong, à 655 mètres, en passant par le Témiang à 1.237 mètres. Là étaient les Anglais et, à défaut de militaires, on pouvait être certain de rencontrer de ces planteurs qui introduisirent l'hévéa dans cette riche contrée, comme les Français en Indochine, mais y importèrent également leur « way of life ». La carte signalait qu'un terrain se trouvait dans les parages.

Comme la recherche pouvait durer longtemps, il fut décidé de faire un dernier plein en vol. Estimant sans doute que son tour était venu de se livrer aux acrobaties aériennes et d'en connaître les griseries, Arnoux passa promptement par le trou. Ceint de la corde, il s'installa prêt à la manœuvre. Le plein fut terminé tandis que le « Pélican » passait la ligne verte du rivage de leur terre promise. S'il y eut des curieux à regarder l'avion, ils ont dû se poser des questions sur ce que pouvaient bien manigancer ces gens dont on apercevait les silhouettes sur le toit du « zinc ».

Tout de suite, sur la gauche, apparut la manche à air signalant une piste sur un terrain immense par rapport aux besoins de l'avion. La mollesse de la « biroute » indiquait un vent léger au sol ; ce que ne démentait pas l'Union Jack qui caressait le mât de pavillon de ses plis. Après dix heures de vol, dont une bonne [43] partie dans un orage tropical, Jubelin posa correctement son appareil, roula vers les baraques et coupa le contact : mission accomplie, l'équipage se trouvait en territoire britannique, prêt pour le combat dans les Forces françaises libres. Le ciel resplendissait et la joie illuminait les visages. On se congratula.

Tout d'abord, ils ne remarquèrent aucun signe de vie sur le « field ». Ils commençaient à s'en étonner en plaisantant, quand il se passa quelque chose qui leur parut extrait d'un film hollywoodien sur la légendaire Armée des Indes. Sortant d'un bungalow, un major de Sa Gracieuse Majesté le roi George le VI^e — il y a partout un major britannique —, le stick coincé sous l'avant-bras gauche replié contre le ceinturon au cuir astiqué, venait à grandes enjambées : nul doute, l'Angleterre était là ! L'officier fit quelques pas saccadés, sur place, et s'immobilisa soudain, raide comme un piquet et le menton levé : ses yeux brillaient.

Il était coiffé d'un immense feutre de brousse au kaki tirant sur le brun, dont le côté relevé s'ornait d'un de ces étonnants insignes que les Britanniques arborent sans complexe. Il porta la main à la coiffure, d'un geste d'automate, et s'inclinant légèrement, s'adressa aux « sirs » descendus du « Pélican » ; comme s'il s'agissait là d'une rencontre amicale de routine entre partenaires d'un même club très sélect :

— Avez-vous fait bon voyage ?

À quelques pas, dressés derrière un talus de sacs de sable et camouflés sous les feuillages qui dissimulaient et ombrageaient leur poste de D.C.A., deux « Hindous » encadraient une mitrailleuse « Lewis » vaguement pointée vers le ciel.

Après cette randonnée et les excursions sur le toit de l'avion, shorts et chemisettes avaient perdu toute fraîcheur. L'accueil fut charmant, très « british » aussi ; c'est-à-dire

empreint d'une curiosité retenue qui laissait cependant percer l'étonnement et l'admiration pour l'exploit sportif et la détermination patriotique. On se dirigea vers le mess dont les murs blancs soulignaient le toit en paillote. L'ombre devait y être la bienvenue lorsque tapait le soleil de Malaisie. On était à l'heure du fugace crépuscule des tropiques. Une dernière peur rétrospective cloua un instant le trio de Français avant de franchir le seuil : un [44] mécanicien qui s'était précipité vers cet étonnant « zinc » revenait vers eux en les hélant : « Hello, sirs ! ». Excité, l'homme, montrait une branche d'arbre coincée dans le train d'atterrissage ! À l'envol de Kompong-Trach, le brave « Pélican » avait manqué de peu un magnifique « cheval de bois », ou pire. Quelle torche cela aurait fait avec toute cette essence... Le danger n'avait pas été moindre à l'atterrissage à Kota-Baru.

Après une nuit passée au bungalow des officiers, l'heure vint de se préparer à poursuivre jusqu'à Singapour. Ils avaient peu dormi, car il avait fallu répondre aux questions des militaires, enthousiasmés par l'exploit et la farce faite à l'Amiral. Le voyage s'annonçait comme une promenade, le temps était beau et il suffirait de se guider sur les routes ou la voie ferrée qui longe la côte jusqu'au grand port. Jubelin demanda de vérifier sommairement l'appareil, sollicitant un complément de plein et un coup d'œil sur le niveau d'huile.

Tel le pélican de la fable, l'oiseau de l'aéro-club de Tân-Son-Nhut avait donné bien au-delà du maximum qu'on pouvait espérer de lui : il était à bout ; il avait rempli son contrat et réclamait le repos complet ; Il refusa obstinément de démarrer et il fallut se résigner à le laisser là. Rappelant la promesse qu'il avait faite, Jubelin obtint que l'avion soit emballé et dirigé vers Singapour pour y embarquer vers Saïgon.

Ainsi, comme promis, reviendrait-il sous l'autorité de Soulza et entre les mains expertes de Repesse et, selon leur recommandation, « sans qu'on se soit obstiné à le faire démarrer ». En 1940, on avait de ces délicatesses. Les Britanniques firent comme promis.

C'est en wagon-lit, en parcourant le centre de la Malaisie, que les trois « dissidents » gagnèrent confortablement Singapour. Leur réception ne passa pas inaperçue : radio et journaux avaient annoncé leur arrivée acrobatique qui survenait comme un défi. L'amiral commandant l'importante base et le général commandant la place forte s'étaient fait représenter chacun par un officier de leur état-major.

Avec étonnement, les trois héros du jour les découvrirent sur le quai. Ils portaient la grande tenue, sabre au côté, dans ces [45] uniformes que seuls des Britanniques peuvent porter sans ridicule. Précédant une exubérante bande de Français libres locaux, les deux officiers supérieurs accueillirent les trois « officiers français dissidents » en les félicitant de leur raid audacieux dont ils semblaient bien apprécier surtout le côté sportif. Ils leur annoncèrent que Radio-Singapour avait raconté leur odysée.

Les représentants des autorités suprêmes, considérant avec étonnement les « damned frenchies », se mirent cordialement à leur disposition. Jubelin et ses camarades, qui avaient dû voyager sans bagage, dirent que le problème d'urgence était celui de leur habillement : ils ne possédaient que les chemisettes et shorts qu'ils avaient sur eux et, bien sûr, le matériel sommaire de toilette qu'on n'avait pas manqué de leur donner en arrivant à Kota-Baru : ne convient-il pas qu'un Européen puisse se raser et se laver les dents ? Avec un short-à-rallonge typiquement Armée des Indes et une coiffure française nettement moins fraîche aux galons déformés, Jubelin tranchait par rapport au comité d'accueil.

Les nouvelles vont vite « à la colonie » : dès le lendemain, ils se trouvèrent submergés de tout ce qui peut se porter sous ces latitudes : si bien qu'ils durent organiser, à leur tour, une distribution. Ils étaient devenus la coqueluche de la société européenne, ce qui ne faisait pas d'eux des clients des charmantes volontaires de la Y.M.C.A., qui auraient bien voulu leur apporter leurs services. S'en étonnant un peu, ils s'amusaient de cet accueil si chaleureux et s'imaginaient les têtes à Saïgon où Radio-

Singapour était écoutée par tous : ils savaient déjà que la propagande de l'Amiral laisserait entendre... Qu'ils étaient « partis avec la caisse », avaient fui l'ire d'un mari jaloux, ou autre vilénie.

Ils avaient hâte de rejoindre la France libre et leur place au combat contre l'Allemand qui occupait la patrie. Dès leur arrivée, ils avaient insisté pour prendre le premier navire qui leur permettrait de gagner l'Angleterre. Après quelques jours de repos enchanteur au mess de la Royal Air Force, l'embarquement se fit le vendredi 13 décembre 1940. Le bâtiment mixte « Sarpeton » fit escale à Durban : Jubelin y retrouva son « fistot », commandant l'avis « Savorgnan-de-Brazza » des [46] Forces navales françaises libres, qui relâchait dans le port. Enfin ils se retrouvaient entre vrais Français. Ils ne savaient pas que, dans un an, les Japonais débarqueraient en force à Khotabar, par grande tempête de mousson, au lendemain de Pearl Harbour.

Le « Sarpeton » poursuivit sa route vers Capetown. Les trois évadés y furent débarqués pour prendre passage à bord d'un transport plus rapide, « Orion », qui transportait 3.000 hommes de renfort. Ils y rencontrèrent une demi-douzaine de matelots français qui, pour continuer le combat, avaient quitté la douce quiétude de notre escadre consignée à Alexandrie¹⁵. Une surprise attendait l'ancien officier de tir du « Lamotte », à bord de « l'Orion » : l'ancien officier de liaison britannique qu'il avait connu à bord de son croiseur, au temps où les deux marines collaboraient en Extrême-Orient, était aussi du voyage.

Après une traversée qui fut, du moins pour lui, sans histoire, le transport « Orion » toucha l'Écosse à Greenock le 1^{er} février 1941 : une centaine de ballons d'un barrage antiaérien oscillaient au bout de leurs câbles au-dessus des navires encombrant le port. Le 4, Jubelin se présenta au « patron » des marins et aviateurs de la France libre, l'amiral Muselier. C'était un tout autre homme que l'amiral Decoux, un homme qui savait prendre des initiatives rapides devant des situations que les règlements n'avaient pas prévus. Le contraire d'un « homme aux ordres », comme l'avait remarqué depuis longtemps l'amiral Darlan.

Le commandant Jubelin espérait, en tant que pilote réputé de l'Aéronavale, être affecté dans une escadrille défendant le ciel de l'Angleterre et la liberté. La France libre avait très peu d'officiers de marine ayant rang de commandant : notre pilote dut oublier ses ailes et accepter de devenir le « pacha » du vieux cuirassé « Courbet », bien connu des Lorientais, qui, transformé en base et couvert de D.C.A., ne hantait plus le port de Lorient où il « fumait sur le Blavet ». La vieille « baille » ne savait pas encore qu'elle était destinée à la gloire du « D. Day » sur la côte normande, une certaine aube, le 6 juin 1944.

[47] Le 5 février 1941, Jubelin eut une entrevue avec le général de Gaulle, qui le questionna sur l'Indochine. Pendant ce temps, à Saïgon, l'ire de l'amiral Decoux s'abattait sur ses amis. Elle n'épargna même pas ceux qui n'avaient appris la nouvelle que dans les pages de *l'Impartial*, qui menait une campagne collaborationniste virulente. Par contumace, les « déserteurs » furent traduits devant une cour martiale et condamnés à mort au cours d'une audience pénible...

Après des succès remarquables en D.C.A., Jubelin réussit enfin à se faire affecter en escadrille dans la Royal Navy. Consécration rare, le 11 juin 1941, à titre très exceptionnel comme tinrent à le préciser par note les lords de la Mer, il reçut le droit de porter l'insigne de la « Fleet Air Force », à condition qu'il n'en portât pas une autre en même temps. Peu après, il prit le commandement d'une escadrille « Free French » sur « Spitfire ». Avec elle, il se couvrit de gloire, avant de reprendre la mer le 8 août 1942, comme commandant de l'avis « Savorgnan-de-Brazza ».

¹⁵ À la mi-juillet, dix officiers et une cinquantaine de marins de cette force navale qui avait choisi de cesser le combat rallièrent les F.N.F.L., avec d'Estienne d'Orves qui se faisait appeler « Châteaueux ».

À la même époque, dans le Sud-Pacifique, les Américains débutaient leur reconquête « île par île » des Salomon, en commençant par Guadalcanal ; à partir des territoires français ralliés à la France libre : il devint une « figure » entre les « pachas » des F.N.F.L., qui n'en manquaient pas.

Son commandement fut digne de son prédécesseur, lorsqu'il prît ensuite celui du croiseur léger « Triomphant ». Quelques mois plus tôt, sous le commandant Gilly, cet ex-avisos avait provoqué l'admiration de la Royal Navy : une référence ! Difficile à étonner, la Marine de Sa Gracieuse Majesté la lui avait manifestée d'une façon étonnante, typiquement britannique : en plein océan Indien infesté de sous-marins japonais repérés dans les parages. Alors que notre bâtiment présentait encore une gîte importante après s'être rétabli, dans un typhon, d'un naufrage arrivé à sa phase finale, deux navires de guerre « H.M.S.... » avaient défilé à contre-bord, équipages rangés à la bande et criant des « Hourra ! » enthousiastes, pavillons claquant au vent et haut-parleurs tonitruant une « Marseillaise » à laquelle le vent donnait du roulis. Ça ne s'oublie pas...

[48] Dure succession à prendre, mais que Jubelin réussit avec brio. Une entrée de nuit, avec « ses cargos » et sans que la capitainerie du port malgache s'en aperçoive, le rendit légendaire dans l'océan Indien. Ce « coup » lui valut une lettre de félicitations pleine d'humour du commandant de l'escadre britannique. Vint le temps de la modernisation en France du « Triomphant », désigné pour aller combattre le Japon dans l'océan Indien et le Pacifique. Entre-temps, le 5 janvier 1943, Jubelin avait reçu les confidences de l'ingénieur général Kahn qui lui avait dit qu'Einstein et autres travaillaient sur un projet de bombe « A » aux U.S.A. et que la guerre se terminerait probablement par son emploi.

Le Reich venait de capituler lorsque le « Triomphant » quitta la France pour rejoindre notre cuirassé « Richelieu », le plus important « battleship » de l'escadre britannique qui pilonnait les côtes de Birmanie, de Malaisie et d'Indonésie tenues par les Japonais. C'est dans ces eaux que la capitulation du Japon surprit le navire. Lorsque l'ordre vint au « Triomphant » d'accompagner le « Richelieu » qui escortait deux navires navigant vers l'Indochine, Jubelin reconnut que la boucle allait être bouclée : il revenait en vainqueur à Saïgon et il y serait le premier arrivé !

Au début de l'après-midi du 3 octobre 1945, la petite escadre française mouilla au Cap Saint-Jacques, à l'embouchure de la rivière de Saïgon. Les nouvelles venant de la ville étaient alarmantes, malgré un début de dégagement, il y avait une semaine, par nos soldats qui s'étaient libérés des camps japonais. Depuis un mois, le Viêt Minh se livrait à des massacres. À cause du manque de profondeur et de la largeur du fleuve dans les coudes, il ne pouvait être question de le faire remonter par le « Richelieu ».

Le « Triomphant » embarqua le commando Ponchardier qui avait voyagé sur le « Richelieu ». Par les méandres de la rivière de Saïgon, entre les épaves de bateaux japonais victimes des avions des Task Forces, se couchant dans les virages tant il donnait de la vitesse, le croiseur battant pavillon tricolore remonta jusqu'au débarcadère d'honneur, au cœur de Saïgon. Son arrivée [49] avait été annoncée et le bâtiment des F.N.F.L. était attendu par une foule enthousiaste et bigarrée que sa présence parvenait déjà à rassurer, mais qui commençait à se poser des questions sur d'éventuelles représailles. Civils, militaires, marins et policiers étaient là, serrés derrière la compagnie d'honneur en short et chemisette bleue, commandée par un Brestois, le lieutenant de vaisseau Romé : la Marine-Indochine accueillait un de ses « déserteurs... ».

Il n'y avait alors, pour la défense de la capitale de la Cochinchine, que les squelettiques mission Cédile, désarmée, la mission de Riencourt (B.C.R.A.) avec la compagnie « A » du C.L.I., le Corps léger d'intervention, basé aux Indes, sans oublier les hommes du « 11^e R.I.C. reconstitué », composé de deux bataillons de soldats français et d'un bataillon de marins : les uns et les autres sortaient de six mois de captivité par les Japonais, souvent après combats, et s'étaient libérés eux-mêmes

lorsque le Viêt-Minh commença les massacres. Il y avait également un détachement britannique de la fameuse 20th. Indian Division, venant de Birmanie, dont la mission était de désarmer les Japonais. D'ordre des Américains, les Gurkhas et Penjabis de ses compagnies ne pouvaient alors intervenir contre le Viêt-Minh ; elle ne le pourront que lorsque le colonel U.S. Dewey ¹⁶, fils du maire de New-York, se sera fait abattre bêtement à Tân-Son-Nhut par un Viêt ricanant de sa prétention de se couvrir de sa qualité de « libérateur américain ».

Dans la rivière, émergeaient les superstructures de ce qui avait été le « Lamotte-Picquet », coulé le 12 janvier 1945 par des avions d'une Task Force de l'U.S. Navy. Les autres navires sous le commandement de l'amiral Bérenger ¹⁷ s'étaient sabordés, dans les terres, lors du coup de force japonais du 9 mars 1945 ; à l'exception d'ex-vedettes des Douanes de la baie d'Along, pas un n'avait tenté de rejoindre une de ces Task Forces qui faisaient la loi en mer de Chine.

[50] La foule européenne et métisse se pressait sur le wharf et sur le quai. Évoluant gracieusement, équipages et commandos en armes à la bande, le « Triomphant » accosta par tribord, l'étrave en direction de l'embouchure ; la Marine-Indochine présenta les armes. Jubelin et Ponchardier saluèrent de la passerelle. Les militaires, sur le quai, saluaient et certains reconnaissaient d'anciens camarades. De la foule montait une acclamation soutenue : « Vive Jubelin ! » ; à croire qu'il n'y avait là que des gaullistes brimés depuis cinq ans.

Une gêne se remarquait, surtout chez les officiers de marine qui attendaient que les premiers marins de la France libre mettent pied à terre. Ils avaient devant eux la preuve qu'il y avait eu un autre choix à faire à l'heure où la discipline avait peut-être été un confortable alibi. Que pouvaient penser des officiers et membres d'équipage qui s'étaient laissés séduire par les sirènes défaitistes et les accusations sordides envers ceux qui continuaient le combat ? Aujourd'hui revenus en vainqueurs, ils allaient peut-être leur demander des comptes ? Peut-on « servir la Marine » hors du combat contre l'ennemi qui occupe le sol de la patrie et qualifier de « déserteur » celui qui poursuit ce combat ? On pouvait comprendre le choix qu'ils avaient fait, alors que sévissait la propagande, mais il y avait ceux qui « en avaient remis », et la Marine n'en manquait pas, ici comme ailleurs.

À Xuân Lộc, entouré de son état-major civil et militaire, l'amiral Decoux vivait les dernières journées de son internement relativement confortable, dans des villas réquisitionnées par les Japonais. Depuis le 18 août, il savait que l'empereur du Japon avait imposé la capitulation : le capitaine Mazakazù Konishi était venu spécialement l'en informer ; lui apportant à l'occasion deux « bouteilles de mousseux », écrira l'amiral : de malins Chinois avaient stocké ce champagne après la campagne de France de 1940 ; dans l'attente de la victoire à fêter, car un [51] Céleste n'oublie jamais le commerce. Dans son livre-plaidoyer, l'Amiral évoque cette visite : nous y apprenons avec stupéfaction que, des années plus tard, il ne savait pas encore qui était ce « petit capitaine » ¹⁸.

Que pouvait penser le commandant Jouan, ancien chef d'état-major de l'amiral Decoux, qui terminait sa carrière comme « responsable français » du camp de prisonniers des Japonais à Saïgon (sa conduite y fut d'ailleurs remarquable), d'un homme comme Jubelin ? Ce dernier a noté que Jouan déclarait en 1940 : « Qu'avons-

¹⁶ Débarqué en Normandie, il a une plaque à son nom dans la cathédrale de Bayeux. En haut et à gauche.

¹⁷ Brillant vainqueur de la flotte siamoise à Kho Chang en 1941, l'amiral Bérenger avait, en 1942, donné l'ordre aux état-major et équipages des navires de commerce français, réquisitionnés par les Japonais, de rester à bord sous pavillon nippon.

¹⁸ En fait, cet officier japonais francophone et francophile — que j'ai connu cet officier à l'époque, puis à la capitulation du Japon, et par la suite, là-bas et en France, fit une extraordinaire carrière, toujours liée aux « services ».

nous à perdre en continuant la lutte ? L'Angleterre gagne la guerre et nous rentrons en France la fleur au fusil. L'Angleterre perd la guerre et alors, malheur à la France, la vie ne mérite plus d'être vécue : le choix est fait ! ». Il se laissa malheureusement convaincre par son chef, Decoux, que l'Allemagne gagnerait certainement la guerre et qu'il convenait de se conduire en conséquence. Il fut le seul responsable à reconnaître loyalement son erreur, sans invoquer l'alibi du « double jeu ».

Dans la gaucherie de ses anciens camarades, Jubelin, le « déserteur du Lamotte-Picquet », pouvait lire tous les sentiments qui se bouscuaient dans les âmes à l'arrivée du « Triomphant » : il avait été de ceux dont Bernanos disait que « le soldat qui continue la lutte a toujours raison ». Combien de regrets dans les cœurs ? Jubelin eut l'élégance de ne laisser paraître que sa joie d'être à nouveau à quai à Saïgon...

Avec le « Triomphant », Jubelin participa à des opérations pour dégager des Français pris en otages par le Viêt Minh, avec la complicité de militaires japonais.

Plus tard, il commandera le porte-avions « Arromanche », nom de cette plage de Normandie qu'avait défendu son vieux « Courbet ».

[52] Puis l'ancien « officier déserteur en temps de guerre » et condamné à mort, reçut les étoiles d'amiral.

Ses deux camarades d'évasion ne virent pas le jour de la Victoire pour laquelle ils avaient osé l'aventure ¹⁹.



Lieutenant de vaisseau JUBELIN
Capitaine ARNOUX
Lieutenant DUCORPS

¹⁹ Jean Arnoux se tua 29 septembre 1941 à Closeburn, Écosse, au cours d'un vol d'entraînement

UN MARSOUIN À LA BARRE DE L'INDOCHINE LIEUTENANT ROBERT

Le Vannetais Eugène Robert était lieutenant de réserve d'infanterie coloniale, maintenu en activité. À l'époque, il atteignait la trentaine. Après la guerre, il fut délégué de l'Indochine à l'assemblée consultative (1945), membre de la Commission de l'Indochine et poursuivit sa carrière comme haut fonctionnaire des Finances d'Outre-Mer.

Il avait fait une magnifique campagne de France dans la Somme, en mai-juin 1940, après s'être distingué les mois précédents devant la ligne Siegfried : il commandait une section du groupe franc du 2^e d'Infanterie Coloniale, qu'avait créé le capitaine Darcy. J'y fus son adjoint, à vingt ans. Nous sommes devenus des amis qui se rencontrent souvent.

Robert gagna la Légion d'honneur au feu, en mars 1940, avec deux citations à la Croix de Guerre à laquelle s'ajouta une autre en juin, lors des combats sous Amiens. Grièvement blessé, évacué sur une voiturette de mitrailleuses, il fut capturé à l'hôpital, d'où il faussa compagnie à la Wehrmacht pour rejoindre la zone non occupée. Ayant vérifié qu'il était à peu près impossible de s'évader de France, il choisit de tenter de rallier la France libre à l'occasion du voyage vers l'Indochine, espérant passer ensuite en Chine.

Après deux mois en mer, avec de rares escales, le « Chenonceaux » toucha l'Indochine en mai 1941. Robert fut affecté par hasard au B.A.S. de Hanoï, filiale du Bureau des statistiques militaires (BSM), service de renseignement indépendant du général-commandant-supérieur, créé par la ministre des Colonies Georges Mandel et dirigé par le colonel Maupin, gaulliste de la première heure.

Robert, qui n'était nullement préparé à ce travail, s'y occupait d'activités chinoises et japonaises. En dehors du service, il poursuivait le travail de son prédécesseur, le lieutenant de réserve Barue : informer des activités japonaises en Extrême-Orient le consul des U.S.A. Reed. Lequel ne croyait pas à une attaque japonaise, tant étaient immenses les moyens de l'Amérique. Reed avait promis à Robert qu'il l'aiderait à passer en Chine, d'où il pourrait rejoindre les Forces françaises libres.

Sans porter préjudice à notre défense, d'ailleurs tournée contre le Chine et l'American Volunteers Group (AVG) de Chennault (les futurs « Flying Tigers »), Robert fournissait des renseignements aux Alliés : entrée de 80.000 militaires japonais en Indochine ; accords de « défense commune franco-japonaise de l'Indochine », comprenant la remise de nos codes... À la fin de 1941, Robert ne se trompa que de quarante-huit heures en annonçant à Reed l'attaque japonaise de la péninsule Malaise à Kha, à partir des bases du Sud de l'Indochine. Encore le retard fut-il dû à la tempête qui empêchait d'approcher la côte.

Constatant que le commandement voulait s'en tenir aux accords de collaboration franco-japonaise — qui interdisaient aux Français de se renseigner sur les forces nipponnes —, Robert se préoccupa de passer en Chine au plus tôt, sans l'aide de Reed qui tardait beaucoup. Il connaissait mal la frontière et les possibilités de passage. Il craignait que sa curiosité le fasse soupçonner et il voulait éviter de « mouiller » des camarades en cette période où les Volontaires de la Révolution [55] nationale rivalisaient dans la suspicion et la dénonciation, à l'instigation du gouverneur général.

Il avait associé son ancien adjoint du groupe franc du 2^e R.I.C., et celui-ci, avec la complicité du commandant Martin, major de garnison à Saïgon, était « monté » quelque temps plus tôt à Hanoï pour prendre les dispositions nécessaires. Ils s'étaient ensuite séparés pour attendre le moment favorable. Les « Japs » venaient de se lancer

dans leur « guerre de la plus grande Asie extrême-orientale » et Robert venait de recevoir des documents très utiles pour les Américains, lorsqu'il subit une terrible crise de dysenterie. Sachant que ses forces allaient rapidement diminuer, et craignant de ne plus pouvoir réaliser son projet s'il tardait, Robert décida de tenter sa chance immédiatement, sans appeler son compatriote à Saïgon.

Certains de ceux qui devaient l'aider, ne serait-ce qu'en le véhiculant, se défilèrent pour des raisons qui tenaient toutes à la crainte qu'inspirait l'Amiral-Gouverneur général. C'est ainsi qu'il se trouva amené à se confier à l'officier de renseignement de Langson, le lieutenant de C. Sur ses indications, il décida de passer par le poste de Ban-Trang, entre Dong-Dang et Na-Cham. Robert rangea dans sa serviette des listes, des codes et des plans concernant l'armée japonaise en Indochine. Certains de ces documents avaient été établis, en connaissance de cause, par son adjoint à Hanoï. Une série concernait les « japs ». Au moment où ils progressaient partout, la connaissance de leurs effectifs et de leurs destinations étaient des plus importantes pour les Alliés.

Robert savait violer les instructions maintes fois répétées du général-commandant supérieur en Indochine, Mordant. Celui-ci interdisait formellement de se renseigner sur les activités des troupes japonaises, et, à plus forte raison, de communiquer avec les Américains. Jusqu'à l'été 1944, les Anglo- [56] Saxons furent considérés comme des ennemis par le génésuper, qui tournait contre eux la « défense commune » de l'Indochine et construisait une mini-ligne Maginot à Langson. Son ardeur lui avait valu un « sabre d'honneur » de la part du général nippon commandant les troupes occupant le territoire ²⁰.

Pensant couvrir ses chefs en faisant croire à une disparition du fait des « Japs », Robert décida de partir en semaine, en abandonnant son logement dans l'état que l'on peut imaginer de la part d'un célibataire un peu en retard pour se rendre au travail. Un rendez-vous laissé sur un meuble devait orienter les recherches vers un aéroport japonais proche de Hanoï. Au dernier moment, alors que sa dysenterie l'affaiblissait encore, celui qui devait le conduire à Langson se déroba, en s'excusant de ne pouvoir tenir sa parole.

Robert se décida à prendre le train sans tarder. Il se rendit en voiture à Bac Ninh, y acheta un ticket de chemin de fer pour Langson, puis revint à Hanoï. Il repartit en train pour Bac-Ninh le 9 janvier 1942 à 12 heures 30, n'emportant qu'une sacoche et espérant ne pas attirer l'attention de la police avec un billet pour un court trajet. [57] À Bac Ninh, il descendit et fit valider son ticket pour Langson. La nuit, déjà tombée quand le train atteignit Langson, était noire lorsque il descendit à Ban-Trang vers 20 heures 30. La zone était dans un des territoires militaires de la frontière entre le Tonkin et la Chine. Il revêtit son uniforme de lieutenant, ce qui se fait en un tournemain sous ces climats. En sortant de la gare, il reconnut tout de suite la piste indiquée par le lieutenant de C. et s'y engagea.

Il croisa un villageois. Sa progression nocturne, sur un sol mouillé, était rendue extrêmement difficile par sa crise de dysenterie qui diminuait ses forces bien au-delà de ce qu'il avait supposé. Il s'encourageait en se disant que, dans moins d'une demi-lieue, il serait en Chine. Soudain, sans qu'il ait rien entendu, il se trouva entouré par quatre gardes indochinois commandés par leur chef de poste, Vy Viêt Sunc. Muets, pieds nus et fusils pointés en main, ils se montraient menaçants, prouvant que ce n'était pas le hasard qui les avait mis sur le chemin du fugitif : cela tranchait trop avec leur attitude obséquieuse habituelle.

²⁰ Fin 1944, le génésuper Aymé ayant refusé, le haut-commandement et de la haute administration imposèrent Mordant, ex-génésuper à la retraite, comme délégué général de la Résistance « officielle » auprès du gouvernement d'Alger.

Les autorités furent vite informées : questionnée, la résidence de Langson donna l'ordre de ramener le prisonnier au poste de Tran-Bang, où Sunc devait le détenir avant de le conduire au poste de Dong-Dang, commandé par le lieutenant Jacobi ²¹.

Après un court entretien, Jacobi autorisa Robert, à faire disparaître les documents qui n'étaient pas de sa main, avant l'arrivée du commandant du territoire militaire, le colonel J.... Celui-ci vint interroger le « prisonnier ». Son rapport [58] ne démontra pas la même mansuétude que celle du lieutenant Jacobi. S'il se montra correct, il ne se priva pas des commentaires dont tous ceux qui ont entendu la radio de Vichy peuvent avoir une idée.

On ramena Robert à Langson pour l'y incarcérer : il n'y trouva d'autre réconfort que la visite de deux « toubibs » militaires, dont le lieutenant-médecin Kernévez, un compatriote qui ne tarda d'ailleurs pas à passer en Chine et eut le bonheur de participer à la chevauchée libératrice en Alsace en novembre 1944. Alerté, l'état-major du gènesuper ne fit que de bien timides efforts pour étouffer l'affaire : cela aurait pourtant été facile en arguant d'une « mission spéciale », quitte à la sanctionner par ailleurs ; mais les « chefs » de l'Indochine, comme ils l'ont montré, savaient plancher sur un problème mais non prendre une initiative.

Le gouvernement général avait été informé de l'arrestation et Decoux avait exigé le tribunal militaire et la peine de mort pour haute trahison pour l'aide apportée aux Anglo-Saxons dans la guerre contre l'Axe. Pourtant, en 1942, la France était toujours juridiquement en guerre car si l'armistice fait cesser les combats, il ne supprime pas l'état de guerre. L'« accroc » que constituait l'acte de Robert pouvait être comparé à d'autres « accrocs », bien plus graves, commis par les Allemands, comme l'annexion de l'Alsace et de la Moselle ou la capture de soldats après l'armistice...²².

On eut beaucoup de peine à expliquer au très autoritaire et irascible amiral Decoux que, pour obtenir une telle condamnation par un tribunal militaire, il faudrait produire des documents qui révéleraient que, dans certains services français, des officiers surveillaient les mouvements, installations et dépôts de [59] l'armée japonaise et communiquaient avec les Anglo-Saxons. La reconnaissance répétée de notre « souveraineté » par les Japonais n'allait pas jusqu'à nous autoriser à nous inquiéter de ces « alliés » imposés. L'Amiral dut admettre l'évidence. Il essaya alors de faire juger Robert par une cour militaire siégeant à huis clos : on lui fit remarquer que cela n'empêcherait pas les Nippons d'être très vite informés de tout ce qui aurait été dit dans le prétoire ; et surtout, de ce qui y aurait été présenté comme pièces à conviction. À contrecœur, l'Amiral se plia aux arguments de ses conseillers politiques ²³.

Faute de pouvoir imposer la mort, un scénario fut monté par le goulal et le gènesuper pour obtenir la peine maximale. Après navettes, les deux cabinets imaginèrent de « donner un coup de pouce » à la conviction des juges militaires, réputés disciplinés... et choisis pour cela. On ne ferait pas état officiellement des documents concernant les Japonais, mais on en ferait part sous le manteau, en les évoquant sans les montrer. On espérait que le tribunal infligerait la peine immédiatement inférieure à la peine de mort, et l'on veillerait ensuite à ce que la sanction soit appliquée avec toute la rigueur possible. Le gènesuper prit en main le conditionnement des juges pour qu'il n'y ait pas de surprise. Les rares responsables qui intervinrent pour minimiser l'affaire, sous des prétextes parfois opposés, ne furent pas

²¹ Lors des combats de mars 1945 contre les Japonais, le président Roosevelt crut humoristique de demander : « Où donc est Ding Dong ? ». Les survivants aux combats y furent massacrés, sans qu'intervint la XIV^e U.S.A. A.F., interdite d'aide.

²² Le lendemain de Pearl Harbour, la France libre avait déclaré la guerre au Japon qui occupait l'Indochine et en faisait sa base d'attaque.

²³ L'ironie de l'histoire voulut que l'amiral Decoux évitât la Haute-Cour en 1948 à cause de documents de la fin 1944, concernant la conduite à tenir en cas de débarquement U.S. en Indochine, que le gouvernement français ne tenait pas à voir étaler devant un tribunal, même s'ils étaient de notoriété publique.

écoutés et devinrent aussitôt suspects. Le colonel Maupin qui avait rendu visite à son subordonné à Langson, juste avant son transfert à Hanoï, en arguant de raisons de service, fut [60] déplacé du B.S.M. ²⁴ (qui s'en ressentit lors du coup de force japonais de mars 1945).

Il fut ordonné au lieutenant colonel J. de refaire son rapport sur la capture de Robert. Au même moment, on informa celui-ci que, « pour des raisons d'État », il ne serait pas fait mention au tribunal de ce qui concernait les Nippons : la cour n'en parlerait pas, et lui ne devait pas en parler non plus. Il donna son accord, ne se doutant pas qu'il était piégé.

Le génésuper et le gougal intervinrent auprès des « témoin de moralité » pour les dissuader de paraître à l'audience, en avançant des arguments spécieux et pleins de sous-entendus : il ne s'agissait pourtant que de témoignages sur les qualités militaires dont Robert avait fait preuve en 1939-40 au groupe franc du 2^e R.I.C., qui présumaient d'un patriotisme évident ²⁵. Les autorités avaient craint que le tribunal tienne compte de ces témoignages dans le dosage de la peine, manœuvre déjouée en partie grâce aux lettres d'excuses adressées à la cour par les témoins de moralité.

Le prisonnier fut traduit devant la cour martiale de Hanoï le 20 janvier 1942, sur accusation d' « acte de nature à nuire à la Défense nationale et tentative de prendre du service dans un armée étrangère, avec franchissement de frontière ». Seuls deux témoins furent autorisés à se présenter en faveur de l'accusé. On ne pouvait faire moins. Il s'agissait des deux docteurs qui l'avaient soigné à Langson : le commandant Fraimbaut et le lieutenant Kernévez déclarèrent que l'état physique de Robert était déplorable au moment de son arrestation, ce qui avait dû altérer son jugement. [61] Cela n'arrangeait pas les autorités.

Le huis clos fut imposé sous prétexte que des documents compromettants pouvaient être évoqués publiquement. Le colonel Do... présidait, assisté par le chef de bataillon De..., le lieutenant Laroche et un lieutenant, puisque Robert avait ce grade. L'huissier était l'adjudant Dem. Le commissaire du gouvernement, Pied, représentait l'accusation publique et maître Lame défendait l'accusé. Une douzaine de gendarmes en armes étaient sous les ordres du capitaine Merey. Bien que le huis clos ait été prononcé et que les témoins militaires, entendus un à un, aient été ensuite immédiatement évacués de la salle, le président admit la présence du capitaine Valé, du 2^e Bureau, en qualité « d'observateur du général Mordant » : il avait même le droit de prendre des notes.

Le sens de cette dérogation au huis clos ne fut compris qu'à la fin de la guerre : comme tous les responsables ayant servi en Indochine, les membres du conseil de guerre eurent à établir un mémoire sur leur attitude pendant le conflit. Celui établi par le capitaine Laroche est édifiant. Il en fit d'abord un, puis un second le 1^{er} novembre 1945 en réponse à la note 37 CM du 30 octobre du commandant militaire en Indochine-Nord lui demandant de préciser certains points. La lecture de ce rapport complémentaire révèle les pressions exercées sur les membres du tribunal militaire par le génésuper.

Avant le procès, le président de cette cour spéciale, le colonel D., vint voir le lieutenant Laroche, de la part du général Mordant précisa-t-il. Il était chargé de dire aux membres du tribunal que « Robert méritait d'être fusillé, mais que sa brillante conduite en 39-40 et sa situation de famille lui sauveraient la vie. Il devait cependant être condamné à la plus forte peine ». Le colonel D. justifiait sa démarche insolite par la « raison d'État » : le lieutenant Robert, en passant la frontière, emportait, rappela-t-il, « des papiers relatifs à l'activité des troupes japonaises et il ne pouvait en être fait état au procès » ; ce qui expliquait pourquoi « il en informait chaque membre du tribunal ». C'est donc le fait de [62] transmettre aux Alliés des informations sur l'ennemi japonais

²⁴ Bureau des statistiques militaires.

²⁵ Comme pouvait en témoigner en toute connaissance le chef d'état-major du commandant supérieur qui m'en parla par la suite librement.

qui constituait, aux yeux du commandement, le « crime » dont avait à répondre Robert et qui « méritait la mort ».

Comme pour le procès Dreyfus, le génésuper arguait d'éléments non communiqués aux juges pour imposer une sentence, avant même la réunion du conseil de guerre. L'étrangeté même de la démarche ne pouvait que laisser supposer une machination basée sur la malveillance.

Le rapport du lieutenant Laroche ²⁶ est accablant pour le génésuper, directement mis en cause dans ce document qui note plusieurs anomalies dans le déroulement du procès. Le traitement du témoignage du lieutenant Jacobi est particulièrement instructif.

[63] Lors de son témoignage devant la cour, Jacobi rapporta qu'il avait assisté à l'interrogatoire de Robert à Langson par le lieutenant-colonel J. Il précisa qu'il s'était placé dans un coin de la pièce, par discrétion, mais qu'il pensait qu'aucune parole échangée ne lui avait échappé. On peut en être persuadé puisque Robert, le sachant bien disposé à son égard, avait tout intérêt à parler pour qu'il l'entende... et que le ton de sa voix, qui ressemble à celui du ministre Pleven, est naturellement audible.

Malgré les sollicitations des juges militaires, Jacobi refusa obstinément d'admettre avoir entendu l'accusé avouer au colonel qu'il voulait « s'engager dans une armée étrangère », aveu que consignait le lieutenant-colonel J. dans son rapport.

Ce dernier n'était pas présent devant la cour qui avait estimé que son rapport suffisait, alors qu'elle cuisinait Jacobi pour qu'il revienne sur ses déclarations. Les juges ne jugèrent pas utile de convoquer J. devant eux pour le confronter à Jacobi. Robert s'en tenait à une défense sollicitant beaucoup les faits, mais bénéficiant de l'appui des médecins : « il s'agissait d'une tentative impromptue de passage en Chine, dans un moment d'extrême faiblesse physiologique ayant eu des répercussions sur le comportement ; les documents n'ayant été emportés que pour faciliter l'accueil ».

Si le gougol et le génésuper avaient voulu limiter l'affaire, ils en avaient ainsi les moyens juridiques à opposer à [64] une éventuelle, quoique improbable, intervention japonaise. Le commissaire Pied assura que la faiblesse physique était la manifestation d'une détresse morale provoquée par l'échec de la tentative d'engagement dans une « armée étrangère ».

Il ne s'agissait pas d'un détail, puisque les peines maxima étaient de cinq ans pour un franchissement de frontière et de vingt ans pour un engagement dans une armée étrangère. Devant la cour, maître Lame, avocat au barreau de Hanoï, se montra peu combatif. Dans sa déclaration de 1945, enregistrée par la Cour de justice de l'Indochine, le capitaine Laroche précise qu'il fut le seul à voter « non » à la deuxième question, celle de l'engagement dans une « armée étrangère ». Le procès se déroula en deux heures. Robert fut condamné à 14 ans de travaux forcés, plus les peines annexes, dont la confiscation des biens présents et à venir. On avait tenu compte de sa conduite au feu pendant la guerre, mais, surtout, le tribunal n'avait pu se prononcer à l'unanimité à cause du sens de l'honneur dont le lieutenant Laroche avait été seul à faire montre.

Sur la « notice individuelle » d'Eugène Robert, en date du 21 janvier 1942, après un « exposé sommaire des faits qui ont motivé la condamnation à subir », on lit, en « avis motivés », sous la signature du commissaire Pied : « ... aucune mesure de grâce ».

[65] Les noms des officiers en cause, y compris le génésuper, sont dans le rapport édifiant du capitaine Laroche (1946).

Celui qui était devenu « l'ex-Lieutenant Robert » fut amené, menottes aux mains, entre des gendarmes à la maison centrale de Hanoï : il y reçut le numéro 57.227, comme un « droit commun ».

²⁶ Étant « au tableau », il fut normalement nommé capitaine.

Logé dans une cellule de 8 mètres sur 8, il y trouva quatre Européens et dix Asiatiques autour d'un seau hygiénique et une cruche d'eau, dans la saleté. Les promenades avaient lieu le matin, dans une cour carrée de dix mètres de côté dont les murs, hauts de 6 mètres, étaient peints en noir. Vingt-cinq détenus y évoluaient, constituant un véritable échantillonnage de prisonniers.

Robert y rencontra Labussière, as des A.V.G. de Chennault en Chine. Il avait été capturé après une tentative maritime pour rejoindre les Forces françaises libres. L'ancien as de la chasse fit les présentations : espions au profit des « Japs » (pris avant l'arrivée de ceux-ci en Indochine et donc avant les « accords » ; généralement des minables) ; légionnaires déserteurs d'origine germanique qui s'étaient trouvés attirés par les victoires nazies récentes et les hautes payes versées par Tchang Kai-Chek aux instructeurs européens de son armée dépenaillée et peu motivée ; assassins de toutes sortes et trafiquants de même.

Dans ce milieu, l'ex-lieutenant Robert n'était plus qu'un matricule de M.C., souvent considéré comme un corps étranger, tant par les autres détenus que par les gardiens. Quatre Chinois tranchaient sur le lot des condamnés pour « crime de sang » : il s'agissait des meurtriers du secrétaire de Wang Chin Wey, beau-frère de Tchang Kai-Chek et, comme lui, héritier du docteur Sun Yat Sen, le « père » de la République de Chine. Alors que Tchang dirigeait la « Chine de Tchoung-King », dite « nationaliste », Wang présidait aux destinées de la « République de Nankin »... qui coïncidait avec la zone d'occupation japonaise. En fait, cette « collaboration » n'est pas à juger [66] selon nos normes occidentales et il y avait de curieuses « passerelles » entre les deux « Chine » des deux « héritiers de Sun Yat Sen »... et même avec celle de Mao Tsé-Tung non reconnu par les Soviétiques, alors que Tchang Kai-Chek l'était.

L'assassinat du secrétaire avait été un « avertissement », qui avait d'ailleurs été reçu comme tel : la mort d'un homme n'était que très accessoire. En Chine, les limites des convenances, d'ailleurs fluctuantes selon les contingences, doivent être respectées impérativement : trop de choses en dépendent dans ce monde où tout interfère selon des lois non écrites d'une féodalité non héréditaire mâtinée de « congrégations » et autres mafias asiatiques. Ce groupe de Chinois constituait le seul élément sympathique du lot de prisonniers. Son chef, Huan, avait appris le français au cours des trois années qu'il venait de « tirer » depuis la condamnation du quatuor.

Dès le prononcé du jugement, appel avait été fait auprès du général Mordant, pour que la femme de Robert et ses enfants, âgés de deux ans et demi et d'un an, soient assistés en France, où ils résidaient. Bien que le mot « famille » ait été l'axe de la devise de l'État français, Mordant répondit qu'ils ne pouvaient compter sur aucun secours.

Grâce au directeur de la maison centrale, M. Lefèvre ²⁷, Robert fut regroupé dans la cellule n° 4 avec d'autres gaullistes : Labussière, Delaunay et Greiveldinger ²⁸, que le docteur Béchamp rejoignit en mars. Au début, Robert put recevoir quelques visites. Decoux intervint pour faire cesser ces « errements » et ordonner une enquête : un ex-journaliste de l' « Avenir du Tonkin » avait parlé. Il appartenait au service de propagande du gouvernement général, dirigé par le capitaine de vaisseau Robbe, et devint célèbre le jour où il adressa ses félicitations au baron von Dellinghausen —

²⁷ « M. Lefèvre, administrateur-adjoint de 3^e classe des services civils, en service à la Résidence supérieure (4^e Bureau), est désigné pour remplir cumulativement avec ses fonctions actuelles, celles de directeur de la Maison Centrale de Hanoi, en remplacement de M. Besse.

M. Besse, rédacteur de 1^{re} classe des services civils en service au Bureau des Contributions directes, est désigné pour remplir les fonctions d'adjoint au résident de France à Phutho (31 octobre 1941)(*Bulletin administratif du Tonkin*, p. 1292)

²⁸ Franck-Émile Greiveldinger : marié à Haïphong, le 5 octobre 1929, avec M^{lle} Lucie Portier. Alors employé à la Société française de Dragages et de travaux de l'Indochine. Cité au procès Decoux comme commerçant à Saïgon. Médaille de la Résistance du 30 déc. 1947.

représentant du III^e Reich en Indochine — à l'occasion de la « prise de la forteresse de Stalingrad » par von Paulus.

À peine enfermé, Robert songea à s'évader pour rejoindre les F.F.L. Cette fois il voulait tout préparer soigneusement. Par Huan, il se fit rédiger une sorte de « laissez-passer » en chinois, qui devait lui permettre d'être aidé par les Célestes.

[67] L'évasion d'un hôpital étant théoriquement plus facile que d'une prison, Robert tenta de se faire admettre à Lanessan, ajoutant des troubles cardiaques provoqués et diverses manifestations de maladies à sa très réelle et évidente dysenterie. Le docteur de la prison diagnostiqua des coliques néphrétiques. En haut lieu, où il fallait toujours en référer au sujet des « dissidents-traîtres », l'hospitalisation fut refusée. Mais elle fut accordée, pour « un mois de repos », à Péro, condamné pour espionnage au profit des Japonais.

En août 1942, le directeur de la maison centrale ayant été remplacé ²⁹, le capitaine Guiol se vit interdire, sous peine de sanctions, de venir visiter Robert sous de vagues prétextes de « nécessités de service » qui ne trompaient personne. Il était un des très rares à pouvoir exciper de ces « nécessités ». Les menaces envers les visiteurs persistent jusqu'en fin de 1944, chaque fois que quelqu'un crut trouver une raison plus ou moins plausible de solliciter une autorisation de visite.

En septembre 1942 eut lieu une visite des installations de la prison de Hanoï par l'inspecteur des Affaires politiques, Del. En haut de la porte de la cellule, un grillage permettait une relative aération : le représentant du gouverneur général le fit remplacer par une plaque de tôle pleine. Il ne voulut pas tenir compte de la température du lieu, ni de l'aggravation des conditions de détention que cela entraînait. Il fit disloquer le groupe des « gaullistes » en deux : Robert fit tandem avec Greiveldinger, de l'équipée de Labussière ; Richard et Boule furent mis au secret... Pour les premiers, il s'agissait de provoquer des confidences de « l'ex-lieutenant », qu'on pourrait extorquer à l'autre : ce fut sans résultat.

[68] Malgré les signes cliniques qui commençaient à affoler l'infirmier et les gardiens — ainsi que le rapport favorable établi par le médecin-capitaine Farge —, le résident H. refusa l'hospitalisation. L'inquiétude manifestée par les docteurs Fageole, puis Rivoalen, appelés d'urgence par la direction de la maison centrale, n'y changea rien : ils avaient pourtant constaté des syncopes et un état squelettique « préoccupants ». Les effets de la dysenterie et du régime de famine de la prison s'ajoutaient aux effets de la grève de la faim partielle du « Matricule 57.227 », mais les « crises cardiaques » de Robert étaient simulées sur les bons conseils que lui avait donné le docteur Béchamp, récemment incarcéré.

Voyant le fiasco de ses manœuvres pour se faire hospitaliser et le risque mortel qu'il courait sans que cela parut émouvoir l'autorité militaire — et peut-être à la satisfaction du proconsulat en Indochine —, Robert décida qu'il s'évaderait de la prison. Il recommença à se nourrir normalement, puis à faire de l'éducation physique, progressivement. Son voisin Greiveldinger, libérable sous peu, avait l'autorisation de se rendre en ville, sous bonne garde, pour y recevoir des soins dentaires. Robert lui demanda de repérer les alentours de la prison, la façon dont s'effectuait la surveillance extérieure et la police des carrefours voisins.

Par cet Eurasien observateur, il apprit ainsi où se postaient les gardes, comment s'effectuait la veille armée dans les miradors et où opéraient les « linh » (miliciens) de la G.I. (Garde indochinoise, ex-Garde indigène). Il avait lui-même noté toutes les particularités de la prison, telles qu'il avait pu les observer de l'intérieur au cours des promenades et déplacements divers. Sur ces bases, il étudia soigneusement son projet

²⁹ M. de Maistre, administrateur de 3^e classe des Services civils, nouvellement affecté au Tonkin, est désigné pour remplir les fonctions de directeur de la Maison Centrale de Hanoï, en remplacement de M. Lefèvre, administrateur adjoint de 2^e classe, appelé à une autre destination (20 juillet 1942)(*Bulletin administratif du Tonkin*, p. 831)

d'évasion, prévoyant d'éviter de prendre contact avec des relations que la Sûreté pouvait avoir fichées en raison de leurs rencontres antérieures ou de leur opposition connue ou supposée à la Révolution nationale.

Il projeta de s'évader à une heure théoriquement défavorable en raison du temps qu'elle laisserait à la police pour quadriller la ville. Il était convaincu qu'après sa sortie de prison, il lui faudrait passer un certain temps camouflé dans Hanoï, avant de [69] franchir la frontière. Il avait conscience que, dès qu'il serait en ville, son sort dépendrait de l'aide qu'il pourrait recevoir, mais, grâce à Huan, il savait par où, avec qui et comment passer la frontière. La réussite de son évasion était liée à ses possibilités de camouflage à Hanoï. Le problème était ardu à résoudre, non tellement celui du lieu de camouflage, mais celui du point de chute immédiat.

Dans une ville sous contrôle policier où le mouchardage était stimulé par des promesses de primes substantielles, avec la propagande de la Légion des Volontaires de la Révolution nationale — qui le présentait comme un devoir envers « la personne du Maréchal Chef de l'État » —, il ne fallait pas se tromper sur le choix de la personne à laquelle demander la première assistance, ni sur l'heure à laquelle se présenter chez elle en tenue de bagnard, uniforme qui se remarquerait sur un Européen. Tout se jouerait là, puisque Orsini le camouflerait ensuite le temps nécessaire.

Le 12 janvier 1943 — la victoire de Leclerc au Fezzan est acquise — à 6 heures 30, au cours du quart d'heure de promenade, survint l'occasion attendue. Profitant de deux bancs laissés dans la cour pour y prendre les repas, Robert, abandonnant soudain la ronde monotone, construisit à l'instant une sorte d'échafaudage qu'il dressa dans un angle du mur. À la stupéfaction des prisonniers et des gardiens restant sans réaction, il grimpa avec agilité et atteignit un tuyau distant du sol de près de six mètres. S'en aidant, il parvint sur le toit du bâtiment principal. De là, passant sur les tôles recouvrant l'escalier du gardien Levanti, il accéda dans la cour du gardien-chef, puis, par son escalier et sa terrasse, atteignit un autre toit ; d'où il descendit par les grilles défendant les fenêtres des appartements des gardiens : curieux « passant » apparu soudain aux yeux étonnés des familles prenant leur petit déjeuner...

Après un rétablissement sur le mât du pavillon au-dessus du porche d'entrée, Robert se laissa tomber de quatre mètres dans la rue, entre le gardien et la sentinelle qui le prirent d'abord pour un ouvrier. Le voyant « piquer un cent mètres » en direc- [70] tion du Palais de justice, ils comprirent qu'il s'agissait d'une « belle » et donnèrent à leur tour l'alerte. Pendant ce temps, l'évadé se précipitait vers la cathédrale à travers la foule empressée qui ne prenait pas garde à cet original. Entre le moment où Robert dressa son « échelle de singe » et celui où il se trouva caché dans un confessionnal, il ne s'était pas écoulé une demi-heure. Il reprit son souffle dans l'ombre, bercé par les chants d'un officie funèbre.

Un quart d'heure après que l'alerte eut été donnée, ce fut l'effervescence dans la ville : patrouilles armées parcourant les rues : barrages comportant parfois des mitrailleuses en batterie ; voitures arrêtées et fouillées ; visites de tous les hôtels et des domiciles de personnes fichées par la Sûreté, sans oublier les bordels européens et tonkinois qui sont des endroits discrets où se cacher. L'entrée en action des « forces de l'ordre » si peu de temps après l'alerte — pour capturer un homme seul ne cherchant pas à commettre d'attentat — fut remarquable. (Deux ans plus tard, lors du coup de force japonais, l'état-major tergiversera et les autorités civiles attendront leur internement, bien qu'alertés depuis des heures...).

À voir ces déploiements militaires et policiers, on pouvait croire qu'un immense danger planait sur la capitale du Tonkin, dont toutes les issues restaient contrôlées sévèrement. Après un moment d'émotion et de crainte, les « Japs » se firent aux mouvements de troupe et investigations policières dont on leur avait donné la raison. La peur des réactions du gouverneur général et l'affolement des responsables civils et militaires étaient tels qu'on poussa le zèle jusqu'à faire atterrir un petit avion qui

effectuait une mission dans la région de Langson ; cependant, la troupe gardait son « calme colonial ».

La crainte de l'ire de l'Amiral-Gouverneur était justifiée. Elle ne tarda pas à se manifester selon ses penchants naturels autocratiques ; il considérait cette évasion comme une insulte à sa personne et à son autorité ; ce qui devait entraîner des sanctions. Pour ce qui concernait le « traître » qui venait de s'évader, l'amiral faisait appel aux « hauts sentiments patriotiques » de la population, en les stimulant par la promesse d'une prime [71] substantielle en rapport avec le « crime ». Pendant ce temps, étendu sur le toit de la cathédrale où il était monté goûter enfin du soleil, Robert attendait calmement la nuit à la faveur de laquelle il irait chercher un refuge.

Au soir, profitant de « l'ascension » du bedeau venant sonner les cloches pour la dernière fois de la journée, le fugitif se faufila à l'extérieur de l'édifice. Dans la rue, il ne suscita pas la curiosité des Tonkinois vaquant à leurs affaires, à peine interpellé à l'occasion par quelque tireur de « pousse-pousse » en quête de clientèle qui le sollicitait de l'habituel « chep-chep, toi pousse ? ». Tranquillement, il se dirigea vers la rue Duvilliers, évitant seulement d'approcher les Européens et les policiers tonkinois. Dans cette rue demeurait l'adjudant Fauvel dont il connaissait les sentiments et qui, il le savait, l'aiderait.

Le sous-officier avait déménagé depuis quelque temps. Faisant semblant de ne pas reconnaître Robert, puisqu'il ne le dénonça pas, le sous-officier inconnu qui ouvrit la porte donna la nouvelle adresse de son prédécesseur : rue des Vermicelles. Fauvel y était. Il accepta d'aller prévenir le lieutenant-colonel Despeaux, chez qui l'évadé pensait trouver aide avant de rejoindre le domicile, puis la cache promise par Orsini. L'adjudant se rendit immédiatement chez l'officier-supérieur pour le prévenir de l'évasion de Robert et l'informer de ses besoins.

Là aussi, il y avait eu déménagement : ce fut le lieutenant-colonel d'artillerie Pig qui ouvrit la porte dans la nuit. Croyant avoir affaire à Despeaux, Fauvel délivra son message, sans méfiance, puis revint annoncer que la mission était accomplie. Pig avait fait la campagne de France, comme Robert ; il était arrivé en Indochine par le même itinéraire. Contrairement au lieutenant, le colonel était un fidèle inconditionnel du Maréchal. Il n'était pas non plus de la trempe de l'adjudant, qui n'avait pas hésité à porter assistance à un officier condamné pour avoir voulu continuer à se battre contre l'Occupant de sa patrie ; Pig renvoya le messenger sans commentaire, et sans avoir révélé son identité.

Toute la nuit, contretemps et aides se défilant augmentaient les risques de capture. Le contact fut enfin pris dans la nuit avec [72] Orsini, qui accepta de loger le candidat au combat de la France libre. Il pensait devoir le garder pendant une quinzaine de jours avant de le conduire dans une maison à une cinquantaine de kilomètres de Hanoï. L'évadé y attendrait tranquillement pendant un mois que les choses se calment dans la ville, que se relâche la surveillance... et prenne consistance la rumeur de son arrivée en Chine. Ensuite, grâce à la complicité de contrebandiers amis que connaissait l'astucieux Orsini, la frontière de Chine serait franchie.

Malgré quelques déconvenues, l'espoir dominait au domicile de l'accueillant adjudant, déjà parti au travail avant l'aube. Au petit matin, madame Fauvel et Robert virent arriver la Sûreté, escortant le sous-officier que la police était allée cueillir à son bureau. Il n'y avait aucune possibilité de fuite. Après l'irruption des policiers, Robert et les époux Fauvel se trouvèrent enchaînés : le lieutenant-colonel Pig avait « rendu compte » à l'état-major ; lequel avait aussitôt alerté la police.

Après la guerre, le colonel ne nia pas sa dénonciation et son père l'expliqua dans la presse locale : dans un article du *Clairon*, de Fort-de-France, on put lire en 1949 que « ...Ce n'était pas le compte-rendu, qu'il était d'ailleurs tenu de faire, qui avait déterminé l'arrestation du lieutenant, mais les indications fournies directement à la Sûreté par le colonel D. (Autre que Despeaux) ! » En somme, la vilénie était l'œuvre de

colonels mouchards du Maréchal : être tenu de faire un compte-rendu immédiat sur un tel sujet peut se discuter, mais la célérité était-elle indispensable à une telle époque ?

Malgré les dénégations tardives du colonel Pig, il demeure que Robert fut capturé sur dénonciation à l'aube de la nuit de son évasion : une seule personne, cette nuit-là, savait où trouver le fugitif. Qu'il y ait eu un dénonciateur ou deux exploitant la même source, l'origine reste la même. L'Histoire n'a pas retenu le nom du Judas qui perçut les 500 piastres promises par l'amiral Decoux (le salaire annuel d'un boy). Il n'y a pas eu de pendu par remords dans un « champ du potier ». Robert, lui, restait muet : « Il n'avait rien vu, ni entendu et il ne se souvenait [73] de rien ». Il n'en démordait pas, fixant d'un air narquois ceux qui l'interrogeaient.

L'Amiral-Gouverneur général tenait enfin une « affaire » comme il en recherchait pour étayer sa propagande ; on chercha à prouver l'existence d'un « complot gaulliste », d'ailleurs imaginaire. Pour complaire, le commissaire L. voulut absolument en apporter la démonstration. On arrêta les époux Fauvel et Orsini ; M. Auriol ; le colonel Despeaux. On interrogea des civils et des militaires que les ragots des Volontaires de la Révolution nationale désignaient comme de « possibles relations » de Robert.

Le service de propagande du capitaine de vaisseau Robbe, auquel appartenait le colonel Denis — ex-commandant vichyste des troupes en Nouvelle-Calédonie — s'empara de l'affaire : on allait montrer combien les « traîtres au service de Ganelon » étaient dangereux. On en profita pour accuser les prisonniers gaullistes de malhonnêteté et de toutes les turpitudes alors que l'Amiral semblait atteint de cécité devant les exploits de son entourage direct supposé donner l'exemple de la France régénérée. Dans son livre-plaidoyer, écrit des années plus tard, il persévéra dans ses accusations généralisées et mensongères. Il ne sera pas le seul.

Tous les états-majors, civils et militaires, entrèrent en ébullition et chacun essayait de « se couvrir ». Le gougal se tenait informé, plusieurs fois par jour, du progrès de l'enquête ; comme si le salut de l'Indochine en eut dépendu. En fait, cela n'avancait guère. À vouloir trop prouver, les policiers se laissaient égarer par Robert vers des impasses, en oubliant de l'interroger sur ce qui était indéniable et pouvait être retenu contre lui. En dix heures d'interrogatoire, ininterrompu et sans le moindre repos, ils ne purent obliger Robert à donner son emploi du temps depuis son évasion. À plus forte raison n'obtinrent-ils pas la moindre indication sur les aides volontaires ou non qu'il avait pu recevoir. Il se plut, par contre, à démontrer que les accusations portées contre les autres personnes arrêtées [74] à la suite étaient sans fondement. Promesses et menaces, adroitement dosées, ne purent surprendre sa détermination. Il fallut bien abandonner les prétentions et la légende du « complot gaulliste ». On ne savait rien d'autre que le fait de l'évasion, l'accueil par Fauvel... et la dénonciation du colonel. L'évadé d'un jour fut reconduit à la maison centrale de Hanoï.

Sur ordres impératifs de la Résidence, Robert fut immédiatement mis au cachot, sans ménagement. On ne lui réserva pas la petite cellule ordinaire, sinistre et démoralisante : il inaugura une cruauté d'un autre âge, ressuscitée pour lui par l'amiral Decoux qui avait sans doute oublié ses jours de « trou », lorsqu'il était à Borda. Il s'agissait d'un supplice, compte tenu de l'appareil et du temps d'application de la peine : la « barre de l'Indochine ». Elle n'avait rien à voir avec le titre du livre-plaidoyer qu'écrivit en 1949 Decoux sur le bord de la vasière de la rivière de Pont-l'Abbé.

La cellule de 2,20 m. de long et 1,50 m. de large, rappelait une morgue de lazaret à la paillasse cimentée : une dalle de béton, surélevée de 0,60 m., servait de couche. Dans ce bat-flanc au ciment patiné par la sueur était scellée une sorte de joug métallique, à une quarantaine de centimètres en avant du mur de séparation d'avec le couloir. Un garde y veillait en permanence, l'œil sur le cadenas de la tige qui, assemblant les deux parties articulées du joug, traversait le mur pour que le verrouillage soit hors de portée du bagnard. Au plafond, une lumière aveuglante brillait en permanence et, de temps à

autre, le gardien surveillait l'intérieur de la cellule. Cette geôle avait été aménagée autrefois pour les condamnés à mort du genre « pirate des frontières » aux sinistres exploits cruels. On les y enfermait la veille de leur exécution (généralement, suivant la condamnation de 24 heures), et non pour des semaines comme on le fit pour les prisonniers gaullistes. Aucun Européen n'y avait encore été mis ; même pas les traîtres en faveur du Japon ou de l'Allemagne, ni aucun Indochinois non condamné à mort. Depuis peu, en avait été rétabli le principe — mais pour de courtes durées, avait-on cru — pour les traîtres ayant échappé à la peine de mort .

[75] Que le temps soit frais, comme il l'est pendant une saison au Tonkin, ou non, le vêtement était un simple bourgeron. Le détenu restait allongé sur le ciment, les chevilles prises entre la partie scellée et l'autre qui s'articulait sur elle, côté mur, et se verrouillait à l'extérieur à l'aide d'une barre d'acier. Pour ses besoins naturels, le prisonnier était censé disposer d'un seau hygiénique, déposé dans la ruelle du bat-flanc en béton. En fait, il ne pouvait l'utiliser qu'occasionnellement : avec ses entraves, après d'incroyables contorsions qu'imposaient les chevilles immobilisées, comment se positionner au-dessus du récipient nauséabond ? Robert étant dysentérique, on devine dans quel état se trouvaient généralement le prisonnier et la geôle. Pour y remédier, tous les matins, un nettoyage au jet d'eau rinçait local et pensionnaire ; ce régime dura soixante jours.

L'incarcération au cachot s'accompagnait du « régime bouillon » : un euphémisme pour un quart de riz sans saveur et un morceau de pain de maïs, gluant et lourd à l'estomac. Manifestement, ce local n'avait pas été prévu pour une telle destination : le gouverneur général et le résident supérieur au Tonkin ne furent pas troublés par une telle considération. Le nouveau directeur de la Maison Centrale exécuta les ordres : il avait été mis en place pour « rétablir l'ordre ». Cependant, il n'intervint pas lorsqu'un gardien, jouant sur les mots d'un ordre verbal, n'enserra qu'une cheville du bagnard ; ce qui lui donnait une légère aisance de mouvements.

Pendant que l'on traitait ainsi le lieutenant gaulliste, le médecin de la prison envoyait Per, condamné pour haute trahison en faveur des « Japs », faire une « cure de repos » à l'hôpital. En ville, les sanctions tombaient sur le personnel administratif ; ce qui rendait la plupart des gardiens furieux et les incitait à se venger sur les gaullistes. Les époux Fauvel furent condamnés à six mois de prison. On n'avait pu poursuivre les époux Orsini, puisqu'ils n'étaient pas intervenus dans l'évasion et n'avaient pas été contactés par le fugitif qui nia toujours l'avoir prévu dans son plan. Par une sorte de « lettre de cachet », ils se retrouvèrent pour longtemps, d'ordre de l'amiral Decoux, internés sans jugement et sur des suppositions.

[76] En février 1943 — interprétant en le détournant un décret de son prédécesseur —, l'amiral Decoux ordonna d'isoler en cellules spéciales les condamnés pour « trahison ». L'administration pénitentiaire reçut l'ordre de transférer les « gaullistes » et les traîtres au profit de l'Axe dans les locaux disciplinaires de la prison : à l'entrée du couloir d'accès fut pendue une pancarte, valable pour les uns et les autres, portant l'inscription « Haute Trahison ». L'assimilation ne semblait gêner aucune autorité... Dans ce couloir, les sorties se limitaient à deux fois un quart d'heure par jour et les condamnés revêtirent le bourgeron gris de bagnard portant les lettres fatidiques : « M.C. » (Maison Centrale).

Pendant que se passaient ces événements, il avait fallu hospitaliser le docteur Béchamp, ajoutant la maladie à son handicap physique grave. Cependant, son état ne provoquait que des sarcasmes des responsables du gouvernement de la colonie. Des instructions du gouverneur général prescrivaient de lui demander ce dont il avait besoin dans son état... et de ne pas en tenir compte ! Ces directives furent suivies à la lettre, sans égard pour son état sanitaire, ni pour la personnalité qu'il était.

Fin mars 1943, un mois de cachot supplémentaire fut infligé à Robert, parce qu'il avait osé dire qu'il n'avait pas reçu sa ration journalière de nourriture : le motif était particulièrement futile, puisqu'il s'agissait de savoir si le jour de sa sortie du cachot de la

« barre de l'Indochine » devait être compté comme jour de « mitard » au régime « bouillon », ou journée de cellule disciplinaire au régime « normal ». Comme on ne sortait qu'entre les deux repas, la discussion pouvait s'éterniser.

Le 1^{er} avril, sur décision du 17 mars prise directement par le gouverneur général, le condamné fut conduit à la gare, en vue d'être transféré à la maison centrale de Saïgon afin d'éloigner le prisonnier de la frontière de Chine. L'état-major, qui avait passé de pénibles heures lors de l'évasion de Robert, avait délégué le colonel G. pour s'assurer que « tout est bien fini », selon les termes du compte-rendu..

[77] On comprend l'anxiété du gouverneur général et des autorités militaires et civiles : Robert aurait été un témoin gênant s'il était parvenu à rejoindre la France combattante et y témoigner de la façon dont l'administration de Vichy en Indochine traitait ceux qui voulaient poursuivre le combat contre l'occupant ; ce ne fut que partie remise et les révélations furent d'autant plus désastreuses, à tout point de vue.

On savait maintenant ce que représentait le désastre allemand à Stalingrad. Dans le Pacifique, les défaites japonaises se succédaient, sur terre et sur mer, depuis le milieu de 1942. Guadalcanal avait succédé à Midway. Notre armée d'Afrique avait rejoint les Forces françaises libres. En France même, la Résistance prenait de l'ampleur. Décidément, la roue tournait.

Le gouverneur général commençait à craindre que, du fait de l'évolution des événements, les « gaullistes » puissent trouver aide en cas d'évasion : ses craintes étaient fondées, mais prématurées. Malgré de très timides velléités que l'on constatait parfois chez des exécutants, la crainte qu'inspirait l'hôte du palais Puginier suffisait à maintenir chacun « dans le devoir », selon la formule chère à l'Amiral. Le *black-out* était tel que le général Sabattier, qui commanda le 21^e R.I.C. au cours de la campagne de France — au temps où Robert était à la tête d'un groupe franc — et qui commandait la quasi totalité des troupes de la Division de Cochinchine-Cambodge après avoir rétabli la situation lors de la guerre du Siam, n'apprit qu'au moment de la Libération de la France la captivité à Saïgon de Robert, Boule, Labussière et même du docteur Béchamp, qui était une ancienne relation suivie de Chine !

Au cours du voyage, qui dura du jeudi 1^{er} avril à 19 heures au samedi à 13 heures, le captif ne fut pas désentravé une minute. Il passa 42 heures enchaîné dans un train, par la température que l'on devine. Les gendarmes avaient reçu des consignes ver- [78] bales précises et impératives, accompagnées de menaces en cas de manquement. Ils se montrèrent corrects, mais exécutèrent les ordres. Cela comprenait d'accompagner Robert, toujours enchaîné, jusqu'aux W.C. Ce qui se produisait souvent. Son avocat n'osa pas protester contre ces mesures inhumaines, tant était forte la pression qu'exerçait partout le gouverneur général.

À Saïgon, du fait des locaux, il fallut se résigner à ne pas isoler le prisonnier descendu de Hanoï. Il fut enfermé dans la célèbre « salle 8 », réservée aux fortes têtes. Le climat de la Cochinchine est plus humide que celui du Tonkin et plus difficile à supporter. Chaleur et moiteur, en absence de soins d'hygiène suffisants, eurent vite fait de susciter toutes ces « misères coloniales » qui ont le point commun de provoquer de douloureuses démangeaisons persistantes. Le dérivatif de la lecture faisait défaut et ces « dangereux » prisonniers, comme les qualifiait le directeur Ca., ne pouvaient prétendre à un travail en atelier comme les « droits communs ».

Cependant, on épargna à Robert le « mitard » de la « barre de l'Indochine ». À Saïgon, ex-résidence des amiraux-gouverneurs, le carcan de Hanoï était remplacé par un système directement venu des cales de discipline de la « Royale » : des manilles coulissant sur une barre de fer. Labussière les subira de longues semaines, rivé au béton de la cellule. La seule visite que recevait un gaulliste était celle du Père Tricoire, prêtre des Missions, figure bien connue de Saïgon, au franc-parler ne pouvant offrir que des paroles d'un pâle réconfort. D'autres gaullistes se trouvaient déjà dans cette prison,

dont Huchet, chef du premier réseau ayant fonctionné dans le Sud et d'une efficacité reconnue ; Rouan, André, Jan, Valois, Longelin, Eggenspieler, et Rey dont les autres se méfieront.

Il y avait aussi des « passagers », comme Dauphin, qui fut enfermé pendant un mois dans la « salle S » où il eut à se défendre contre des rats avant de se voir expédier, par « lettre de cachet » du gougal, au camp d'internement de Long-Xuyên. Sans doute en raison de sa courte appartenance à la police comme contractuel à Toulon, Longelin s'était vu offrir le poste de bibliothécaire et, comme les gardiens aimaient bien que le [79] travail soit fait par d'autres qu'eux-mêmes, ce « commis » eut à établir les tours de garde ; dans la mesure du possible, il pouvait choisir les gardiens les moins « teigneux » pour le service du bâtiment « S » où finirent par se retrouver tout les « dissidents ». Ce peu, dans leur situation, constituait cependant un « mieux » apprécié.

Fin avril, sans doute à cause des événements en Afrique du Nord qui consacraient la défaite allemande sur ce continent, le directeur de la prison [Castueil] et les gardiens commencèrent enfin à se montrer plus humains envers les prisonniers, mais cela en tête-à-tête et en recommandant bien de n'en rien dire à quiconque. Cette « compréhension », selon l'expression parfois employée, n'était qu'opportunisme, ainsi que le vérifia M. Huchet : à 54 ans et en très mauvais état de santé, il fut mis aux fers dans le sinistre cachot pendant 60 jours, pour une « tentative d'évasion » inventée de toutes pièces par un mouchard en mal de quelque faveur. Chacun le savait, mais nul ne voulait courir le risque que l'Amiral découvre « une tentative d'évasion de gaulliste » non sanctionnée.

Fin juin 1943, les autres « dissidents » de la maison centrale de Hanoï furent transférés à leur tour à Saïgon : trop de « bonnes volontés » risquaient de se manifester en cas d'évasion et il était hors de question, pour l'Amiral, de laisser passer en Chine celui dont l'évasion était redoutée entre toutes : Labussière.

La fidélité envers « la personne du Maréchal Philippe Pétain, chef de l'État français » était encore entière au niveau des autorités d'Indochine. En novembre 1943, alors que la santé de Robert devenait chancelante au point d'inquiéter les docteurs intervenant en prison, Mordant infligea une nouvelle sanction au prisonnier. Rien ne l'obligeait à cela, puisque, un an plus tard et bien que les Japonais soient devenus autrement [80] soupçonneux, il l'annulera... après que le fameux « vent de l'Histoire » ait tourné en France.

Jusqu'à cette intervention du génésuper, Robert réussissait, grâce à des amis rares mais sûrs, à faire envoyer de temps à autre, toujours en fraude, un message à sa famille restée en France : il passait par la télégraphie militaire. (dont le chef était le colonel Cavalin). Dès la décision du général Mordant, ce « trafic » cessa et Robert resta sans nouvelles des siens.

Fin 1944, lorsque Robert s'évada et que Mordant fut devenu le chef de la « Résistance officielle en Indochine » — doublé par le colonel Robert (Langson), avec le colonel-chef de ses transmissions, l'évadé se présenta à lui et l'ex-Génésuper le serra sur son cœur. Ainsi est la vie).

Le délabrement physique de Robert inquiétait sérieusement les médecins de la prison et le bagnard fut enfin hospitalisé à l'hôpital Grall. Très vite, il fut renvoyé entre les murs de la maison centrale, par ordre du médecin-chef De..., à la suite d'une suggestion du directeur de la prison qui lui signala Robert comme particulièrement dangereux... pour l'heureuse poursuite d'une carrière de fonctionnaire. Dès son retour à la maison centrale, le proscrit eut une syncope, mais nul n'osa prendre l'initiative de le faire hospitaliser ; il y eut beaucoup de courageux « toubibs » en Indochine, proportionnellement nombreux dans la Résistance, mais à Grall comme à Lanessan il y eut des « chefs » qui ne furent dignes ni de leur état de médecin ni de leur grade.

Toujours en novembre 1943, la France étant totalement occupée et l'Afrique ayant rejoint les Alliés, avec l'accord de l'amiral Darlan protecteur de l'amiral Decoux, de nouvelles mesures furent prises dans la prison pour « contrecarrer la propagande gaulliste » : Boulle, Huchet, Labussière, Richard et Robert furent descendus dans le « bâtiment S », la prison dans la prison, pour qu'ils soient isolés des autres prisonniers qu'ils étaient accusés [81] de « contaminer ». Un léger mieux se révélait dans l'état de santé de Robert, très relatif, mais il pouvait marcher quelque peu.

Fin novembre, une occasion incongrue se présenta à Robert et Labussière. Les deux prisonniers avaient été réclamés par la Sûreté pour une affaire d'identité judiciaire peu claire ; menottes aux mains, à pied, en tenue de bagnards, ils se rendaient en fait à une convocation qui n'était qu'un « coup » préparé par une organisation de Résistance comprenant des policiers ; ils avaient trouvé ce stratagème pour remettre à Robert des photos de famille arrivées clandestinement. On ne sait trop pourquoi, les deux prisonniers n'étaient pas prévenus des raisons réelles alors qu'ils montaient vers la place de la cathédrale au milieu de la foule habituelle, française et indochinoise, curieuse de ces faces « patibulaires ».

Naturellement, ils eurent l'idée de tenter de fuir, tout au moins Willy Labussière qui en avait les moyens physiques. La même paire de menottes les attachait, mais Robert, rendu à l'état de squelette, réussit facilement à glisser la main hors de son bracelet d'acier et en avertit Willy qui était en bonne forme. Labussière, se servant de l'anneau et de la chaîne de menottes comme d'une masse d'arme, frappa le gendarme le plus près de lui et bouscula l'autre avant de courir tenter de se mêler à la foule. Robert se cramponna au gendarme le plus proche, tandis que l'autre s'époumonait à siffler à la grande joie des enfants. Mais Willy avait trop présumé de ses forces et, surtout, l'endroit était malheureusement mal choisi pour un tel exploit : le voisinage de la Sûreté. Des « flics » sortirent de partout et Labussière fut ceinturé par une meute dont il ne pouvait se défaire sous les yeux de Robert que maintenaient les deux pandores.

Les deux prisonniers réintégrèrent la prison entre leurs gendarmes. William Labussière fut condamné à soixante jours de fers au cachot. On lui enserra les chevilles dans les manilles coulissantes de la « barre de l'Indochine » saïgonnaise et il se retrouva, vêtu d'une sorte de simple slip pour tout costume, [82] allongé sur le béton du fond de la cellule large d'un mètre vingt et entièrement noircie au coaltar : prisonnier et local étaient lavés au jet d'incendie chaque matin, d'un même coup. Cette affaire fit un beau scandale et la recherche des responsabilités, à tous les échelons, fit passer bien des nuits éprouvantes : comment cela avait-il pu se faire ? Qui avait manqué de vigilance ?

Le gouvernement de la Cochinchine enquêta jusqu'à descendre à des détails touchant à l'organisation du service de la prison. Le gouverneur Ho. [Hoeffel] donna des ordres écrits prescrivant de ne déplacer les bagnards gaullistes que dans leur tenue carcérale. Se préoccupant de tout, cet excellent administrateur donnait une nouvelle preuve de ses capacités en conseillant que des menottes « pour Annamites » soient utilisées pour des Européens comme Robert dont les poignets avaient maigri... Par note (n° 2649 C/Api du 1/12/43), il enjoignait une vérification attentive des menottes, avant toute sortie, par l'administration pénitentiaire : Ca., le directeur de la prison, répondit par écrit qu'il s'agissait là de la responsabilité de l'escorte qui devait prendre le prisonnier en charge : par sa réponse, il ouvrait le parapluie car, pour les déplacements intérieurs, il faisait passer des menottes pour Annamites à Robert.

Ce gouverneur était un habitué du détail qui révèle « le chef-qui-a-l'œil-à-tout » cher à la Révolution nationale : n'avait-il pas adressé une note impérative au commandant du bataillon du 11^e R.I.C. à Thudaûmôt, pour lui demander des raisons qui avaient empêché un capitaine (qu'il désignait) d'assister à toute la messe de la fête des mères... ? Dans l'affaire de l'évasion de Labussière, il envoya une note pour s'étonner

de ce que Robert n'ait pas été mis au cachot lui aussi (malgré son état physique). Ca. se retrancha derrière un avis médical.

En janvier 1944, la situation des bagnards gaullistes n'avait guère évolué. Les sanctions contre ceux qui étaient simplement soupçonnés d'appartenir, de près ou de loin, à l'imaginaire « complot gaulliste » continuaient à tomber. On ne reculait pas devant les manœuvres déloyales : le contrôleur Kerneïs, arguant qu'il était le compatriote de Robert, obtint de lui rendre visite : il fut mis en disponibilité, peu après ! Le seul risque [83] potentiel d'une entrevue de Robert avec d'éventuels sympathisants provoquait des mesures préventives : dès la condamnation de Robert, son adjoint de la Campagne de France fut muté de l'état-major de Saïgon à l'île de Poulo Condore, où était le bagne de droit commun et politique. En étant revenu grâce à l'astuce d'un compatriote, le capitaine Jégou, il fut expédié chez les caodaïstes dans la brousse, près de Tayninh, et, à l'arrivée de Robert à Saïgon, réexpédié au Cambodge.

En avril 1944, alors que Robert avait été mis exeat sans ménagement de l'hôpital Grall³⁰ en février précédent, le gouverneur de la Cochinchine reçut une note du gouverneur général à laquelle il ne s'attendait pas : par T.O. 469 C. du 21/4, le gougal demandait dans quel état se trouvait Robert, auquel il devait être demandé qu'il sollicitât une « grâce » ! Questionné à ce sujet, le « dangereux gaulliste » répondit qu'il n'avait pas de grâce à implorer mais que d'autres en auraient peut-être besoin sous peu. Ce seul document est la preuve que les sévices envers les « dissidents » n'avaient rien à voir avec une quelconque ingérence japonaise, puisqu'on était prêt à lever les sanctions au moment où les Japonais se montraient attentifs à tout signe d'évolution politique de l'Amiral : seule l'administration de l'amiral Decoux — et lui essentiellement — porte la responsabilité des sévices « indignes », comme les qualifie le général Sabattier, par ailleurs assez compréhensif envers l'Amiral.

Ce télégramme officiel ne traduisait en fait pas une évolution de l'amiral Decoux. Robert était fonctionnaire des Finances servant dans l'armée au titre des réserves maintenues : certains de ses amis étaient intervenus auprès de fonctionnaires du ministère à Vichy, dans le cadre du « noyautage des administrations », pour que les conditions de détention soient humanisées. À cette époque, Vichy évoluait rapidement et l'on y recherchait des interventions en faveur de « dissidents » qui pouvaient être un jour portées « à l'actif » de fonctionnaires justement inquiets pour la suite de leur carrière. Decoux n'avait été que le facteur de ce message reçu de Vichy.

Malgré le refus catégorique de Robert de demander une mesure de grâce, ce T.O. eut une vertu magique : les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, isolément, commencèrent à se [84] dire que « si ça bougeait à Vichy » il serait peut-être bon pour eux de se mettre à la nouvelle heure et de retourner promptement leur veste. Rien ne semblait changé dans le comportement apparent, mais, lorsqu'il n'y avait pas risque d'être vu par d'autres yeux, les gardiens commençaient à manifester quelques menus égards envers les gaullistes et à leur adresser des paroles d'espoir dont le ton devenait de plus en plus chaleureux à mesure que les nouvelles laissaient prévoir un prochain « deuxième front » s'ouvrant en France.

Le 10 juin 1944, le médecin-lieutenant-colonel De. acceptait soudain de recevoir Robert à l'hôpital Grall : contrairement au pronostic du génésuper Aymé, « G.I.'s » et « Tommies » n'avaient pas été « rejetés à la mer » ce quatrième jour après leur débarquement en Normandie. Cette mansuétude tardive ne l'empêchait d'ailleurs pas de prendre des gages de l'autre bord... : il informait les autorités des noms de ceux qui venaient échanger quelques mots avec Robert à travers la porte de sa cellule de l'infirmerie spéciale.

³⁰ Sous la direction du Dr Delage, médecin en chef de 2^e classe des Troupes coloniales, hors cadres,

Le 20 juillet, n'ayant pratiquement été hospitalisé qu'à l'approche de la mort pour qu'il ne soit pas dit qu'elle était survenue en prison, le docteur Béchamp expirait à l'hôpital. La cellule de Robert n'était qu'à trente mètres de la dépouille de son camarade de captivité : sur l'ordre du gouverneur [Hœffel] et du directeur [Delage], il lui fut interdit d'aller se recueillir un instant dans la chambre mortuaire : Robert ne pesait plus que 54 kg. pour une taille de 1,78 m., ce qui lui aurait interdit toute évasion. Ainsi, alors que la libération du sol de la patrie commençait avec la levée des maquis, se révélait la mentalité des responsables de l'Indochine sous le proconsulat sourcilleux de l'amiral Decoux.

En août 1944, après la déroute allemande de Normandie, l'attitude des gardiens de la prison et de leur patron évolua à vue d'œil : goguenards, les prisonniers finissaient par être émus par toutes les bassesses des matamores de la veille. Le directeur allait jusqu'à laisser entendre qu'il pourrait collaborer à une évasion collective, bien organisée, des prisonniers « gaullistes ».

[85] L'époque était venue où ceux-ci estimaient qu'une fois dehors, ils trouveraient certainement des appuis, tant ceux qui les auraient dénoncé six mois plus tôt s'empresseraient de bénéficier aujourd'hui d'une aubaine qui leur permettrait de porter aide à d'authentiques résistants. Ça raisonnait ainsi et sut monnayer son « aide » devant la commission de 1946, qui en tint compte dans la balance qui pesa ses responsabilités...

Cela complotait fort en vue d'une évasion en groupe. Willy Labussière, décidément dégoûté de la navigation maritime, revenait à la spécialité dans laquelle il excellait. Les contacts extérieurs pouvaient maintenant être pris sans problème et il fut décidé qu'on s'emparerait du Farman d'Air France assurant le service entre Saïgon et Hanoï : on se ferait aider par Barrion et le capitaine de Faÿ ; Labussière prendrait les commandes et on s'envolerait avec Huchet, Richard, Robert et Rouan. L'affaire était jouable : on pouvait tabler valablement sur une alerte tardive, déclenchée sans conviction, que suivrait une poursuite sans enthousiasme et mal orientée.

À cette époque, Paris se libérait et c'était vraiment la panique chez tous ceux qui, partout, s'étaient compromis dans la politique de la Révolution nationale : sans vergogne, ils recherchaient le contact avec des gens qu'ils méprisaient une semaine plus tôt, tandis que les « francisques » des revers de vestes disparaissaient dans les égouts. Cependant, ceux qui allaient devenir les chefs de la « Résistance officielle » ne pensaient pas encore à libérer les « dissidents » ; on retrouvait le même comportement que celui des autorités d'Afrique du Nord à l'époque du général Giraud, encore imprégnées de Révolution nationale. Le commandement d'Indochine discutait d'une réintégration des officiers comme 2^e classe... alors que l'ex-général Mordant était chef de la Résistance, reconnu par le général Aymé, maréchaliste bon teint ³¹.

À Hanoï, les résistants des premiers temps profitaient du relâchement des niveaux subalternes et avaient mis au point un plan [86] d'évasion des gaullistes de Saïgon. Ceux-ci en furent informés et l'opération « Farman » fut classée. Le nouveau plan avait

³¹ Il portait l'insigne dit 5^e R.E.I. qui comportait traditionnellement la francisque.

été préparé par l'équipe Mingant et Lan ³², au Tonkin, mais en liaison avec leurs correspondants à Saïgon. L'apprenant, et bien que très faible, Robert demanda à réintégrer la prison ; ce qui lui fut accordé avec empressement, nul ne tenant à le voir s'évader de sa surveillance.

L'atmosphère que découvrit le « dissident » en réintégrant sa cellule était tout autre que ce qu'il avait connu jusque là : des officiers de la garnison éprouvaient soudain le besoin de « pointer » au greffe de la maison centrale et d'y déposer argent, cigarettes, cigares... et bonnes bouteilles. Monsieur le directeur envisageait d'installer dans la prison même, pour le « service » des gaullistes, des prostituées européennes — un luxe car leur nombre avait diminué à la suite de mariages. Il disposait de trois « filles » de « Chez Raymonde », de bonne tenue.

Le cas de ce directeur est assez typique et révélateur, même en s'en tenant à son « mémo » établi après la capitulation des Japonais pour l'information de la Commission de l'Indochine. Parce qu'il avait été socialiste, l'amiral Decoux avait voulu le muter au Tonkin ; ce à quoi s'était opposé Arnoux, patron de la police ³³. Le 2 juin 1942 ³⁴, il avait été nommé directeur de la maison centrale de Saïgon, par le goucoch [Hoeffel], avec mission « d'y rétablir la discipline ». Il accepta ensuite que les « dangereux gaullistes de Hanoï » lui soient confiés : c'est ainsi qu'il les qualifiait encore au milieu de 1944. On n'en était plus là et il retrouvait vite ses réflexes du passé.

Par la suite, il fit état d'actes de résistance qui lui valurent d'être « relevé de l'indignité nationale » : outre quelques arrangements de service avec des « gaullistes » non classés « dangereux » et des attestations d'ouvriers de la onzième heure, il put faire état de sa façon de traiter les prisonniers américains que l'administration lui confia début de 1945. Une demi douzaine de [87] pilotes de « task forces » de l'US. Navy tombés en Cochinchine, et non récupérés à temps par la Résistance, avaient été « capturés » par nos troupes. À cette époque, elles ne les remettaient plus à l'occupant japonais et c'est ainsi que ces gaillards s'étaient retrouvés « hébergés » à la maison centrale de Saïgon où ils menaient une vie montrant leur ignorance absolue des risques courus sur un territoire contrôlé par l'armée nippone.

Leur inconscience, typiquement américaine, dénotait une franche vitalité et une méconnaissance totale de l'ennemi. Le curieux « centre d'accueil » pour aviateurs américains de la maison centrale de Saïgon était parfois le théâtre de manifestations intempestives des « hébergés » qui prétendaient à plus de libertés et d'aises. C'est ainsi

³² André Lan (Saïgon, 24 février 1911-Saïgon, 1961) : fils de Jean-Jacques Lan, inspecteur de l'agriculture au jardin botanique, puis directeur de l'École supérieure d'agriculture de Hanoï et entrepreneur, vénérable de la Fraternité tonkinoise, et de Léa Louis Charles.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Antonovitch_et_Lan-Hanoi.pdf

André Lan figure comme maître répétiteur au Lycée Albert-Sarraut sur les listes d'électeurs au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine de 1935 à 1939.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CIEF-Tonkin-1939.pdf

Après avoir entamé des études de médecine, il aurait travaillé à Haïphong pour une maison chinoise d'import-export favorable à Tchang-Kai-Chek. Après la guerre, il demande la nationalité américaine, américanise son nom en Lane et s'associe avec Lincoln Brownell au sein d'Engenico, maison d'importation sise 22, bd Nguyễn-Hue (ex-Charner) à Saïgon.

Sa fille, Patricia Lane, travaille aujourd'hui dans la publicité à Genève (2021).

(En participation avec Martin L. Mickelsen).

³³ Cet intendant de police ne voyait que son « art », où il excellait.

³⁴ Plus exactement le 5 juin : « Est rapporté l'arrête n° 2537 du 11 mai 1942 susvisé.

M. Castueil (Victor), commissaire de police hors classe, en service en Cochinchine, est désigné pour remplir les fonctions de directeur de la Maison centrale de Saïgon, en remplacement de M. Kerjean, chef de bureau de 1^{re} classe des Services civils.

M. Castueil aura droit, pour compter de la date de sa prise de service, à l'indemnité annuelle de 430 \$ 00, pour supplément de fonctions prévue par l'arrêté du 28 décembre 1934 (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 18 juin 1942, p. 2128).

que le directeur de la prison fut amené à organiser des « soirées », selon le mot employé par lui. Ca. écrit dans son rapport : « ... Les aviateurs s'étant plaints de n'avoir pas de femmes. J'ai fait venir un soir les trois femmes françaises de Chez Raymonde. Le commissaire Tastagnière ³⁵, le gardien-chef Cathelin, le gardien Francisque et moi-même tenions compagnie dans nos bureaux aux trois aviateurs inoccupés (sic)... » : en effet, il y avait deux fois plus d'aviateurs US que de « femmes françaises » disponibles. S'agit-il là d'un « acte de résistance » caractérisé ? Ca... fut heureux de pouvoir se débarrasser ensuite de ces gaillards qui devenaient « impossibles » tant ils accumulaient les imprudences. On parla longtemps de cette soirée qui mobilisa quelques policiers de la Sûreté, qui n'étaient pas tous résistants, pour organiser une maison close dans l'enclos carcéral.

Pendant ce temps, le « gaulliste dangereux » Robert savourait lui aussi quelques cigares offerts par le même médecin-chef qui avait refusé peu avant son hospitalisation.

En fin de 1944, Lan descendit de Hanoï sur Saïgon ; accompagné de Tastagnière, du commissariat de la gare de Saïgon, il vint prévenir les prisonniers de l'imminence de l'opération et de ses grandes lignes, dont le passage en Chine. Lan, fortement engagé dans la Résistance depuis longtemps, avait rendu service au lieutenant-colonel Cavalin, de l'état-major de Hanoï, [88], ce qui lui avait donné l'opportunité de « monter un coup » avec le capitaine Mingant, du B.S.M. : il s'agissait d'organiser l'évasion du groupe entier des « dangereux gaullistes » à l'occasion de leur « transfert de sécurité », que les comploteurs provoqueraient.

À cette époque, traînant les pieds parfois et se perdant dans un formalisme qu'aurait dû proscrire la situation du moment, l'état-major commençait à suivre les directives du Gouvernement provisoire de la République française (G.P.R.F.), installé à Paris et pas toujours au fait des hommes et des choses d'Indochine. Le commandement ne mettait qu'un zèle relatif : son « ralliement » au sein de la « Résistance officielle » où dominaient les anciens de la Révolution nationale, ne l'avait pas conduit à apporter le moindre allègement au sort des « déserteurs gaullistes ». Troublé cependant par la détermination de Lan qui ne craignait pas d'évoquer des « lendemains qui déchantent » et informé du projet de « l'opération Farman », l'état-major accepta la proposition des comploteurs : ainsi n'aurait-il pas refusé de prendre part à l'évasion, en ces heures cruciales, et ménagerait-il l'avenir en se limitant à ordonner un « transfert de sécurité » des détenus.

Une décision de l'amiral Decoux, par ailleurs complètement ignorant du complot dont il avait été tenu écarté à cause de son passé et de sa mégalomanie autoritaire, facilita le processus engagé : de crainte d'un débarquement américain ou britannique en Cochinchine, il ordonna le transfert de Boulle, Robert et Labussière dans la prison de Xiêng-Quang, au Laos (cela dans l'idée du fameux plan du « réduit » qui devait s'étendre dans la Haute-Région, et d'une interprétation des instructions données par de Gaulle selon les différentes éventualités (instructions dont Decoux fera état pour sa défense... et éviter la Haute Cour, comme le révèle un document).

Dans le cadre de ses attributions en gare, le commissaire Tastagnière fut chargé du transfert, y compris la composition de l'escorte et le voyage par chemin de fer.

[89] On en était à l'époque où tout changeait vraiment très vite et partout ; suivant en cela l'effondrement accéléré des forces nazies en Europe et japonaises dans le Pacifique où les restes de la Flotte combinée venaient d'être anéantis dans la bataille des Philippines. L'effigie retouchée du « beau vieillard » à la moustache blanche sur un

³⁵ Victor-François-Pierre Testanière (et non *Tastagnière*)(Forcalquier, 25 janvier 1898-La Seyne-sur-Mer, 23 avril 1974) : fils d'Antonin Gustave Testanière, clerc d'avoué, et de Judith Léontine Isaïe Martel. Entré dans la police indochinoise le 14 déc. 1921. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 nov. 1945 : commissaire de police, militant de la Résistance indochinoise. Médaille de la Résistance du 31 mars 1947 (*JORF*, 23 décembre 1948, p. 12439).

visage rose — dans laquelle les Indochinois voyaient la figuration de la Sagesse confucéenne — disparaissait des salles de cinéma, des boutiques et des immenses panneaux aux slogans de la Révolution nationale.

Lorsque l'incorrigible Willy Labussière s'empara de l'effigie du maréchal-chef de l'État dans la prison et la déchira lentement en souriant, il eut le plaisir de provoquer une succession de clins d'œil pour cet acte hier encore qualifié avec horreur de crime de lèse-majesté. Il s'agissait pourtant là d'un portrait officiel et non de ce « Maréchal » dessiné par Longelin à la demande du directeur... qui ressemblait beaucoup à l'acteur Sinoël. Il n'y eut guère que le gardien Mar. à ne pas suivre l'évolution rapide de ses collègues, non par fidélité envers le « Père de la Patrie » mais parce que cet ancien boxeur, qui se racontait beaucoup, mettait toujours un certain temps à assimiler.

Les comploteurs du dedans et du dehors étaient prêts à tenir leur rôle dans la tragi-comédie qui se préparait. On savait déjà que les deux gendarmes choisis, « triés sur le volet », étaient volontaires pour passer en Chine avec les évadés et que l'inspecteur qui accompagnerait les prisonniers pourrait être neutralisé paisiblement et facilement. Le voyage en chemin de fer ne serait certainement pas une mince affaire : environ la moitié du trajet nécessiterait de multiples transbordements à cause des destructions d'ouvrages d'art ³⁶. La XIV^e US Air Force de Chennault, le « général qui ne rit jamais », depuis ses bases de Chine, avait entrepris la destruction systématique des liaisons terrestres et maritimes au long de la côte indochinoise et s'en prenait aux ponts et tunnels. Le plan des comploteurs comportait une pause marquée à Hanoï, avant l'acheminement vers la Chine.

[90] Le déroulé des événements, depuis le départ de Saïgon jusqu'à l'aboutissement, semble surréaliste.

Il aurait été de meilleure politique pour l'Amiral de se contenter de mettre les « dissidents » au vert, en les disséminant.

L'adjoint de Tastagnière, Bréat ³⁷, était déjà un vieux sympathisant. Accompagné des gendarmes Massac et Moustier, il vint, le soir du 28 novembre 1944, prendre en charge les détenus en vue de leur transportation à la prison de Xiêng-Kouang. On expliqua aux « gaullistes » que, « pour la vraisemblance », il convenait de leur passer les menottes pour se [91] rendre à la gare. Le directeur de la prison n'avait pas été mis dans la confiance du projet d'évasion. À la sortie de ses pensionnaires, Ca. était dans la haie que formaient les gardiens pour souhaiter bon voyage et bon séjour aux voyageurs. Ceux-ci venaient d'être informés que l'évasion était prévue à l'occasion d'un transbordement « à la troisième coupure de la ligne, au-delà de Hué », où, le plus tranquillement du monde, on les attendait.

Sur le quai de la gare, le capitaine de gendarmerie Gonien assura les prisonniers que tout allait bien et qu'il avait choisi ses meilleurs gendarmes pour cette mission. (Ils le prouvèrent en mars 1945, mais la gendarmerie ne pardonna pas au survivant d'avoir, en quelque sorte, « trahi son devoir de soldat de l'ordre »). On fit monter ces curieux voyageurs dans un wagon de 4^e classe. Ces voitures tenaient un peu des « baladeuses » des tramways ou de certains wagons anciens pour voies secondaires ou locales. On y accédait par les extrémités. Les banquettes en bois étaient disposées sur le pourtour, sous de larges fenêtres sans glace ou jalousie. Chaque voiture constituait un compartiment immense que les Indochinois, presque exclusivement, utilisaient non en raison d'une quelconque discrimination ou ségrégation, mais par commodité évidente.

³⁶ Le chemin de fer transindochinois (Hanoï-Saïgon) : imaginé par Lanessan en 1893, commencé sous Doumer en 1901, il ne fut terminé qu'en septembre 1936 :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch._fer_transindochinois.pdf

³⁷ Louis-Marcel Breard (et non *Bréat*) : né le 1^{er} décembre 1903. Entré dans la police du Tonkin en octobre 1929, inspecteur de la Sûreté au Tonkin, muté en 1942 à Saïgon. Récipiendaire d'un des quinze sabres d'officiers japonais (nov. 1945).

La 4^e classe convenait particulièrement aux campagnards : on pouvait y voyager sans se séparer de ses paniers volumineux où piaillait la volaille ; de ses bagages les plus encombrants ; voire d'un petit cochon-planche tout noir ou du petit fourneau à charbon de bois sur lequel chaufferait l'indispensable thé ou cuirait un substantiel « phô ». Pour une population dont la vie était liée aux rizières, l'élevage et la pêche, c'était le genre de voiture le mieux adapté. Une foule asiatique criarde et crachant le bétel, plus souvent assise à même le sol que sur les banquettes aux lames de bois, s'entassait dans ces [92] wagons. Ces gens effectuaient parfois de longs parcours, mais en général ils n'allaient pas au-delà d'une station ou deux pour le besoin de leurs affaires. Le prix du billet était modique et il aurait été impossible de voyager avec de tels bagages dans de voitures à compartiments transversaux.

Dès leur arrivée dans le wagon, les prisonniers furent désenchaînés et chacun chercha une place dans la cohue, sans provoquer d'étonnement. Le train roula toute la nuit, pour arriver à Hué au matin. On avait parcouru la partie facile de la ligne, dont les ouvrages d'art, remarquables, n'étaient pas encore compris dans le planning de la XIV^e U.S.A.F. Il était prévu un halte d'une journée dans la capitale impériale de l'Annam. Les mains libres, les prisonniers se rendirent en devisant vers la Sûreté d'où on les conduisit au très bon hôtel Morin : des bouteilles de champagne et des cigares les y attendaient, offerts par le résident.

Le trafic ferroviaire vers le nord ne pouvait s'effectuer que de nuit, à cause des « Flying Tigers » qui s'attaquaient maintenant au matériel de traction et même aux wagons. Il en était d'ailleurs de même pour la navigation côtière et nous y avons perdu des navires marchands et de guerre, atteints par les bombes de « Liberator » ou de « Forteresse Volante », voire de prodigieux « P.40 » ; à moins que ce ne soit par une torpille de ces sous-marins U.S. qui montaient la garde devant les caps. Il s'agissait là de la réponse américaine à nos tirs de D.C.A. contre les avions à l'étoile blanche et au traitement ancien réservé aux pilotes ayant eu la malchance d'atterrir au Tonkin. Ce chemin de fer transindochinois était devenu une artère vitale pour les forces japonaises en opération dans le Sud-Est asiatique et nous en subissions les inconvénients, y compris dans nos villes.

Les prisonniers furent invités chez le résident : les temps avaient décidément changé.

[93] Ils quittèrent la Sûreté, où ils avaient été bien reçus, mais un peu comme des phénomènes envers lesquels on ne savait comment se comporter, pour se rendre au palais du résident dans la voiture personnelle du commissaire. Une fois de plus, ils furent salués par des clins d'œil de connivence. Monsieur le résident offrit un apéritif en leur honneur : on conversa très convenablement, avec une émotion retenue du meilleur aloi, chacun se comprenait à demi-mot. Monsieur le résident les fit reconduire ensuite à leur hôtel où attendait un banquet officiel impromptu offert en leur honneur : une noria de voitures — véhicules rares à l'époque à cause du manque d'essence, remplacée puis reprendre les invités.

Le repas ne manqua pas d'intérêt : les prisonniers ne pouvaient apprécier dignement le changement de régime alimentaire, mais s'amusaient follement à écouter et à devisager l'assistance. Ce qui étonnait le trio était que tous ces gens parlaient ouvertement d'évasion et non de transfert avec éventuel adoucissement de la détention.

En attendant l'heure de départ du train, les prisonniers profitèrent des chambres confortables mises à la disposition des ex-bagnards qui, depuis fort longtemps, avaient oublié ce qu'est un vrai lit. Ils s'y prélassèrent, mais trouvèrent difficilement le sommeil [94] tant était grand le changement avec la planche d'un bat-flanc de prison.

De Hanoï était venu un inspecteur, Vanderbrouck, qui remplaçait Bréat dont la mission se terminait à Hué : manifestement, le nouveau « n'était pas dans le coup » : au Tonkin la mutation des esprits était plus lente qu'au Sud. Un des gendarmes tranquillisa les « transportés » à son sujet : tout avait été prévu et lui-même avait reçu

une fiole de gardénal avec lequel il serait facile, le moment venu, « d'endormir l'argousin » sans douleur.

Avant le départ, Monsieur l'adjoint de monsieur le résident vint souhaiter une bonne continuation du voyage aux prisonniers et leur serra la main avec chaleur, accompagnant ses effusions de clins d'œil entendus : on aurait dit une de ces scènes décrites au Grand Siècle où la manifestation de l'autorité royale s'accompagnait de mondanités, entre gens « nés ». Monsieur l'adjoint semblait être « au parfum » : il assura que « tout irait bien » parce qu'il « n'y avait que des durs dans le coup... ». Il ajouta que « cela se ferait à la première coupure, grâce aux occupants de la voiture qui allait suivre le train par la route parallèle au transindochinois ». Manifestement, quelqu'un avait bavardé avec un membre de la « Résistance officielle » : son côté « jeu scout » conduisit cette organisation au désastre que l'on sait lors du coup de force japonais de mars 1945, surtout dans les villes.

À 21 heures, après un dernier coup de sifflet impératif qui fit se précipiter les retardataires, le train s'ébranla dans une longue plainte de vapeur fusante. Une seule lampe à acétylène éclairait le wagon, y dégagant une désagréable odeur au gré du vent de la course. Peu après le départ, un jeune homme se manifesta par un manège dans le plus pur style des romans d'espionnage. Il avait dû voir beaucoup de films du genre : il en était touchant. Un autre homme inquiétait quelque peu : dans le mauvais film qui semblait se dérouler, il avait la tête typique d'un rôle à la Dalio ; le traître. Finalement, ce « suspect » se révéla n'être qu'un fonctionnaire de résidence affectionnant les costumes à la « Pépé-le-Moko ». Pour passer le temps, on décida de faire du café ; il y avait ce qu'il fallait pour le faire chauffer [95] sur place. Monsieur l'adjoint ayant dit sur l'embarcadère que « ce serait pour la première coupure », l'inspecteur Vanderbrouck se vit servir un café où avait été ajoutée la dose prévue de gardénal : elle ne fit aucun effet.

Par moment, la route Coloniale se rapprochait de la voie ferrée. On voyait alors la voiture suiveuse d'où des têtes scrutaient le train, y provoquant des mouvements de curiosité et des commentaires. À la première halte, le jeune homme au béret basque descendit pour aller rendre compte aux occupants de la voiture, dont les signes discrets d'amitié ne pouvaient échapper aux voyageurs. Il renouvela ce manège plusieurs fois. Depuis qu'il avait bu son « café arrosé », l'inspecteur, de taciturne au début, devenait volubile : allait-on être dans l'obligation de l'assommer, puisque le gardénal ne semblait pas agir sur lui ? Les prisonniers, plutôt partisans de la méthode douce, cherchaient un moyen approprié. Une première réponse vint sous la forme d'un report d'échéance : à l'occasion d'une halte, le jeune homme apporta un contre-ordre. L'évasion était reportée « après Vinh ».

Les destructions obligèrent les passagers du transindochinois à effectuer cinq transbordements avant d'arriver à Vinh. Les voyageurs tâchaient de se caser dans un wagon quelconque. Ces manœuvres firent que l'arrivée prévue de bon matin n'eut lieu qu'en fin de matinée.

On était le 30 novembre 1944. Un inspecteur de la Garde indochinoise reçut fort civilement les prisonniers, se mettant pratiquement à leur service. À Vinh, on leur annonça que la route vers Xiêng-Kouang avait été ravagée par les pluies torrentielles et que dix-sept ponts détruits étaient à reconstruire ou à réparer sérieusement. L'inspecteur leur rapporta que l'ingénieur des Travaux publics responsable de l'opération des ponts de la route vers le Laos prenait toutes les mesures pour que cela prît « un temps indéterminé ». Cet ingénieur était de l'équipe Mingant-Lan et déployait des trésors d'astuces pour que le voyage ne puisse être poursuivi vers la prison de Xiêng Kouang.

Apparemment, il fallait s'attendre à un séjour prolongé. Le [96] résident décida de les loger en attendant que la route soit praticable. Il choisit pour cela un confortable hôtel

d'une station balnéaire où de hauts personnages avaient l'habitude de venir se reposer ; Cua Lo était à une vingtaine de kilomètres de Vinh et bénéficiait d'une très belle plage. Les autorités avec lesquelles les prisonniers discutaient de la reprise de leur voyage semblaient bien être dans le coup. En tout premier lieu, M. Ramadier ³⁸, adjoint du résident, et M. Gantès, chef de la Garde indochinoise à Cua Lo. Cependant, si les gendarmes s'intégraient bien dans ce qui, apparemment, n'était plus un de ces « complots gaullistes » qui hérissaient les autorités, l'inspecteur Vanderbrock était le seul de la bande à ne pas être informé de la situation, un comble pour un agent de la Sûreté. Il lui arrivait sans doute de s'en étonner intérieurement, mais il semblait s'accommoder parfaitement de cette situation qui convenait si bien aux autorités civiles et militaires et lui procurait des loisirs.

Ce « sergent Garcia » que ne perturbait aucun « Zorro » considérait qu'il avait pour mission d'accompagner des « transférés » et qu'il était dans son devoir, du moment qu'il ne les quittait pas. Destination et attentes importaient peu.

Il n'abandonnait sa surveillance que lorsqu'un des prisonniers allait « voir ce qu'il en était » à Vinh, accompagné d'un gendarme se comportant plus en garde du corps qu'en représentant de la maréchaussée. La situation ne semblait pas déplaire à l'agent de la Sûreté. On vivait dans la station comme en vacances et il pouvait s'y abandonner à ses dix heures de sommeil continu que rien ne pouvait troubler. Certes, il avait pu le constater dès le début, Robert se levait la nuit pour aller admirer le jeu des reflets sur l'eau de la mer de Chine : ils rappelaient peut-être ceux du golfe du Morbihan de sa jeunesse. Il venait, simplement, chercher un peu de fraîcheur.

[97] Ainsi se passaient les journées dans cet « hôtel de la Plage » d'un nouveau genre. La résidence avait bien fait les choses en tout, sans aller cependant jusqu'à manifester les mêmes prévenances que Ca. envers les aviateurs US de la maison centrale de Saïgon. Il est vrai que les préoccupations des prisonniers en villégiature forcée n'étaient pas de cet ordre, ni peut-être dans leurs moyens immédiats... Ici, il n'y avait pas de « Raymonde » dont le maquereau corse aurait pu autoriser les escapades, moyennant quelques arrangements avec la Sûreté. On ne pouvait guère que rêver à des lendemains en entrevoyant d'élégantes Annamites aux attaches fines, aux petits seins, au ventre plat, qui gazouillaient en riant et en jetant des regards à la dérobée ; en faisant valoir les couleurs de leurs tuniques légères flottant sur le « còi quàn » (pantalon) de soie blanche.

*
* *
*

Pas plus que la Cochinchine, le Tonkin ne manquait de lieux propices : villas de belles coloniales esseulées ou maisons spécialisées qui n'ont de clos que leurs jalousies sur la rue. Hanoï possédait, en outre, deux hauts lieux renommés qu'il fallait avoir vus, de même qu'on ne peut pas ne pas aller se promener au bord du Petit Lac ou contempler le pont Doumer. L'un n'était qu'un lieu de rencontre érotique à la mode, mais l'autre avait un cachet romantique comme en ont dans l'esprit des jeunes nouveaux arrivants :

³⁸ Jean Ramadier (1913-1968) : élève-administrateur des services civils, en service au 2^e Bureau A de la résidence supérieure à Hué, puis adjoint au résident de France à Quinhon, adjoint au résident de France à Hatinh, percepteur de cette province (1941), en stage à l'École supérieure d'éducation physique de Phanhiêt (juillet 1942), chef des Sports et président de la ligne sportive provinciale de Hatinh, 2^e adjoint au résident de France à Vinh (avril 1943), chef des Sports au Nghê-An (janvier 1944)(d'après le *Bulletin administratif de l'Annam*). Après le coup de force japonais, torturé et enfermé dans une cage à tigre. Gouverneur du Niger (1954-1956), de la Guinée (1956-1958) et brièvement haut commissaire au Cameroun.

Il était le fils de Paul Ramadier (1888-1961), avocat, socialiste, franc-maçon, résistant, maire, conseiller général et député de Decazeville, membre de plusieurs gouvernements, président du conseil (janvier-novembre 1947).

souvenirs fanés des grandes heures de la Colonie et particulièrement de l'Extrême-Orient approché par la littérature.

La maison de la « Mère Jo » était alors une institution sur le déclin, après de prestigieuses heures de gloire. Elles avaient correspondu aux périodes des amours de la maîtresse de maison avec Claude Farrère, officier de marine et écrivain chantre des fumées d'opium, qui l'avait « installée », à ce qu'on disait. On citait les noms célèbres qui avaient suivi, dans les bras et les voiles de la dame, et ceux des hôtes de passage qui — dans la pénombre où se devinaient vases précieux, ivoires et laques — s'étaient allongés sur les tapis épais entre les draperies de soie brodée imprégnées du captivant parfum de l'opium dont les boulettes grésillaient dans les fourneaux de pipes de collection, [98] au bout de l'aiguille d'argent que faisait rouler lentement de gracieuses mains de filles racées, à peine devinées...

Frédéric Bargone, dit Claude Farrère — qui avait prévu les conquêtes japonaises en Extrême-Orient — avait encore une douzaine d'années à vivre avant de quitter définitivement son fauteuil du Quai Conti, mais son égérie n'avait plus que son prénom, ramené à « Jo », puis à « Mère Jo », pour rappeler les fastes d'antan. Elle était devenue une tenancière dont le péplum n'arrivait plus à dissimuler les cascades adipeuses d'un corps énorme qui se mouvait difficilement hors du fauteuil ou du bat flanc. Les amoureux ne se disputaient plus ses faveurs. Depuis le milieu de 1941, il n'y avait plus eu de relève et « Jo » était réduite à quémander, sans grand succès. Cependant, on rendait encore visite à « la Mère Jo », un peu comme un site classé.

Des néophytes venaient rêver à ce qu'avaient été les heures de gloire ou extorquer à la patronne le récit d'une femme vieillissante en quête d'un partenaire imaginaire. Le dernier sursaut d'intérêt réel datait de la fin de 1941, dans les mois qui suivirent les dernières arrivées de navires venant de France. De jeunes officiers avaient voulu connaître cette femme et cette maison, essayer de retrouver, avec l'ambiance, les héros que Victor Francen avait popularisé à l'écran. Allongé sur un bat flanc en bois de fer, imprégné d'odeur d'opium, quel délice de relire le récit du combat naval de Tsumi où la jeune flotte de guerre japonaise de l'amiral Togo — qui renouvela à l'occasion l'immortel mot d'ordre de Nelson à la bataille de Trafalgar — envoya par le fond l'escadre du Tsar de toutes les Russies, venue se faire massacrer là après un périple autour de l'Afrique ! [99]

L'autre maison était de réputation autrement sulfureuse et sans poésie. Boulevard Dong-Khanh, face aux Grands Magasins Réunis, se dressait l'*Étrier*. C'était le haut lieu d'une société qui s'ennuyait d'autant plus que l'époque était à la morosité officielle de rigueur. Des dames de Hanoi, se passant occasionnellement de ces messieurs dont on sait que l'opium diminue les moyens, y avaient leurs habitudes. Les errements érotiques n'y étonnaient plus. Celle que l'on appelait la « Mère Pipe » (« Pipe-Eros », pour les initiés) tenait son établissement en veillant, comme il se doit, à se concilier une police dont la bienveillance est fonction des renseignements fournis sur la faune du lieu. Les parties de fin de semaine y étaient réputées : le gratin de l'administration de la Révolution nationale ne dédaignait pas d'être partie prenante des réjouissances.

On racontait les exploits de certaines dames dont les époux avaient « une situation », venues chercher des émotions auprès de partenaires d'occasion. On chuchotait l'aventure d'une de ces vamps et d'un certain « cinq galons » de la Royale y abandonnant l'ambiance maréchaliste des stades de la jeunesse aux ovations nurembourgeoises. On commentait l'irruption du policier Ducourt, activé, disait-on, par le sinisant intendant de police Fav [Favre], lors d'un coup de filet à « L'Étrier »... et les photos prises. Le fonctionnaire de police était venu interrompre les exploits d'une amazone et d'un prestigieux marin jouant pour l'heure un baroque candélabre rose devant une assistance huppée. L'affaire fit des gorges chaudes... Mais ce fut le policier qui fut sanctionné : le rapport, soigneusement protégé, fut récupéré en 1946.

L'époque était, d'ailleurs, propice aux confidences et aux potins chers aux coloniaux. Un de ses hauts lieux, à Saïgon, s'appelait fort justement la pointe des Blagueurs. Un de ceux qui prêtaient le plus le flanc aux histoires était le directeur de la jeunesse et des sports d'Indochine, dont les cohortes au pas cadencé hurlaient en français des chants d'outre-Rhin que la propagande nazie avait popularisés ³⁹. Son nom permettait une [100] plaisanterie par analogie avec le célèbre slogan de Dubonnet : « Dubo, Dubon, Dubonnet ». Le commandant Ducor... servait à bord du croiseur *Lamotte-Picquet* lorsque l'amiral Decoux le mit à la tête de son ministère de la jeunesse et des sports. Ce choix pouvait prêter à commentaires, dans la mesure où l'éducateur de la Jeunesse de la Révolution nationale, avant de rejoindre l'Extrême-Orient, avait commandé les « sections spéciales de la Marine » à Calvi (en Corse). Cela correspondait au sinistre « Tataouine » où l'armée dressait ses fortes têtes. L'officier avait de la prestance et des idées : en juillet 1940, il avait imaginé rallier Singapour et, de là, les Forces navales françaises libres, en s'emparant du *Lamotte-Picquet*. Puis il avait évolué...

Le revirement après un instant d'élan patriotique semblait une habitude de la Marine-Indochine ; du moins des « cinq galons ». Le commandant Jouan, autre homme fort de l'amiral-gouverneur, après avoir proclamé que « la vie ne valait pas la peine d'être vécue » si les nazis gagnaient la guerre, écrivit plusieurs articles et fit des conférences où il démontrait que l'Allemagne gagnerait certainement la guerre sous peu : il en concluait que la politique de collaboration s'imposait. On doit reconnaître qu'il fut le seul, à l'heure des comptes, à avouer s'être trompé et à ne pas chercher à se disculper en invoquant le double jeu. Très doué en langues vivantes, il parlait beaucoup. Il fut un exemplaire responsable français du camp de prisonniers des Japonais à Saïgon, d'un courage reconnu.

*
* * *

Les délices relatifs dans lesquels vivaient nos évadés en puissance ne les empêchaient pas de s'impatienter de ne recevoir que la même réponse à leur question chaque jour posée : « Soyez tranquilles, on s'occupe de vous ! ». [Ramadier], l'adjoint du résident était venu s'inquiéter des estivants forcés : « N'avaient-ils besoin de rien ? », demandait-il avec l'inévitable clin d'œil, cette fois un tantinet lubrique. [101] Les trois amis constataient que les autorités semblaient s'opposer à leur départ avec les méthodes chafouines habituelles.

Leur impatience grandissait. Même cet étonnant phénomène de marées qui fait qu'il n'y ait qu'une basse et une pleine mer dans le golfe du Tonkin, avait perdu de son intérêt pour le Vénette [Vannetais] Robert. La chasse, pratiquée avec le fusil personnel d'un gendarme, ne parvenait pas à les faire patienter.

À tour de rôle, ils se rendirent à Vinh. Le surréalisme de la situation ne paraissait pas troubler l'administration et nul de ses responsables ne semblait craindre d'éventuelles réactions des Japonais, nécessairement informés de cette longue villégiature de « dangereux comploteurs gaullistes ». Lassés d'attendre, ils remirent à M. Ramadier une lettre de mise en demeure rédigée en termes clairs. Elle était destinée aux responsables : s'évader réellement, de leur propre chef, après avoir assommé l'inspecteur de police. Un peu effrayé, M. Ramadier dépêcha M. Tisserand à Hanoï pour y rencontrer André Lan.

Celui-ci rentrait justement d'une mission clandestine en Chine auprès de l'état-major américain. Il était persuadé que cette évasion était du passé et que les fugitifs étaient en Chine depuis plusieurs jours. Il tomba des nues et ne dissimula pas sa colère envers cette tardive « Résistance officielle » plus portée sur les palabres et les notes de service

³⁹ Sur les jeunesses Ducoroy, voir :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jeunesses_Ducoroy.pdf

[102] que sur l'action. Il fonça tout de suite voir le capitaine Tes, au B.S.M., qui répondit n'y rien pouvoir. Voyant qu'il n'y avait décidément pas grand-chose à attendre de gens qui prétendaient mener un combat clandestin sans sortir du respect de l'antique Manuel d'Infanterie, Lan entreprit un déplacement de 700 kilomètres dans son auto aux pneus usagés, mais que l'état-major refusait de lui changer ; c'était pourtant lui — par les largages US sur le mont Bavi où les chapelets de pneus dansaient une sarabande en touchant le sol devant les yeux de De Guerny, venu les récupérer — qui permettait de se les procurer... À son habitude, l'Intendance établissait des « états » et stockait. Les « Japs » en profiteront au 9 mars 1945.

Tout alla vite désormais. Accompagné par Dassier — il faisait partie du complot depuis le début, et il aura une carrière étonnante —, Lan roula vers Vinh où les autos arrivèrent le 28 novembre 1944... pour fêter la libération de Strasbourg. Cela jeta quelque perturbation chez les spécialistes du clin d'œil ralliés à la « Résistance officielle » maintenant que le G.P.R.F. dirigeait la France : ce Lan ne se laissait pas embobiner et proférait des menaces précises sans se préoccuper des titres, grades ou situations de ses interlocuteurs : il voulait rencontrer ceux qui prétendaient être des « responsables » et en attendait des décisions et non des commentaires.

On se remua un peu et les gendarmes reçurent l'ordre d'informer les fugitifs que les voitures les attendraient à minuit et qu'ils auraient à se débarrasser de Vanderbrouck.

Au moment de passer à l'action pour neutraliser le commissaire, les curieux touristes de Cua Lo hésitèrent devant le profond sommeil du juste qui soulevait doucement en cadence la poitrine de l'homme qui, comme chaque soir, « était parti » pour un sommeil continu de dix heures : il dormait ainsi depuis vingt-et-une heures et il n'apparaissait pas nécessaire de prendre des mesures décisives. Labussière, Robert et les deux gendarmes embarquèrent dans la 11 Citroën de Dassier ; tandis [103] que Boule et Tisserand prenaient place dans le cabriolet de Lan. Les deux voitures, bourrées d'armes, prirent la route, tous phares allumés.

Il y eut beaucoup de bacs à passer, que gardaient des postes de la Garde indochinoise. Les « linh » se contentaient de relever les numéros des voitures ; ce qui n'avait naturellement aucune importance, puisqu'ils étaient faux. Les autorités qui avaient donné cet ordre imbécile n'y avaient pas pensé... Vers huit heures du matin, en suivant les digues, le petit convoi entra dans Hanoï. Le jour était levé depuis longtemps. Giraud, puis Jaillon, cachèrent Labussière et Robert. L'alerte ne fut donnée qu'à neuf heures, ce qui laisse à supposer que Vanderbrouck ne s'était réveillé qu'à huit heures, comme à l'accoutumée. Ayant vérifié qu'il était resté seul dans la villa, il en avait référé à l'autorité supérieure avant de donner l'alerte ; ce qui semble indiquer qu'il avait déjà réfléchi aux anomalies constatées au cours de sa curieuse escorte de « transférés ».

Nous n'étions plus en 1942 et l'ardeur de la Sûreté était extrêmement modérée dans la recherche des « fugitifs gaullistes » : on pouvait être certain, prime promise ou pas, qu'il n'y aurait pas d'émule du lieutenant-colonel Pig et que l'état-major mettrait un temps considérable à « trouver la ligne » avec la Sûreté. On ne craignait plus les retombées de l'ire du gouverneur général et le nouveau gènesuper se caractérisait par son habitude de suivre en sous-ordre... et par son application à se faire oublier. L'alerte ne pouvait tourner qu'en échange de notes administratives de couverture et en récriminations entre services se reprochant mutuellement de n'avoir pas été « informés en temps utile ».

Les gendarmes de l'escorte, militaires disciplinés s'il en fut, se présentèrent tranquillement à l'état-major pour rendre compte, comme prévu, que « les prisonniers gaullistes s'étaient évadés ». Le lieutenant-colonel Cavalin les félicita vivement pour la façon dont ils venaient de remplir leur mission. Un rapport fut établi dont il découlait que, la veille sur le bord de la rivière Rouge, ils avaient bu en même temps que les prisonniers, normalement et sans abus, et que, probablement, ceux-ci avaient dû mettre un soporifique dans la boisson de leurs gardiens. Puis, « pour la vraisemblance »,

Cavalin leur infligea soixante jours d'arrêts, annoncés comme « ne devant pas nuire à leur carrière ». En fait, la gendarmerie en [104] garda le souvenir et fera sentir au rescapé du coup de force japonais qu'un gendarme ne doit pas interpréter les ordres reçus.

Alors logés chez Jaillon, Labussière et Robert reçurent la visite du capitaine Mingant (alors en conflit avec la « Résistance officielle », sur son organisation et ses liaisons extérieures). Il les informa des récentes mutations au B.S.M. contre les résistants de la première heure, qui avaient eu pour effet immédiat de tarir bien des sources de renseignement, à commencer par la filière des bonzes du Siam qui avait permis, jusqu'à ces derniers temps, d'établir l'ordre de bataille japonais dans le Sud-Est de l'Asie continentale, y compris la Birmanie. La nouvelle Résistance parlait beaucoup, recrutait sans mesure et voulait imiter celle de métropole sans prendre garde au fait de la différence de populations. Les intentions politiques affichées par les Américains ne facilitaient pas les choses au moment où tous les efforts devaient être tournés vers la victoire sur le Japon.

Mingant leur confirma que c'était bien la crainte d'une initiative des prisonniers, à Vinh, qui avait contraint l'état-major à laisser se poursuivre « l'évasion », au lieu de continuer la villégiature de Cua Lo en attendant que le génésuper Aymé les fasse escorter à Xiêng-Kouang comme « internés administratifs ». Selon les habitudes chères aux autorités d'Indochine, on avait espéré que les choses se régleraient d'elles-mêmes. Maintenant, c'était le B.S.M. rénové et dévoué au Génésuper qui prenait en charge l'opération montée par Mingant et Lan. À la demande de Robert, Mingant arrangea une proche consultation du docteur Montalieu, qu'il fit venir de Haïphong.

Une dernière alerte eut lieu le 4 décembre 1944, date à laquelle les Allemands n'occupaient plus que des poches côtières en France. Robert s'aperçut que six inspecteurs de la Sûreté commençaient à cerner la maison. Les évadés réagirent immédiatement. Ils passèrent dans le garage où était la voiture et, dès l'ouverture des portes, surprenant les policiers, l'auto bondit comme dans un film de gangsters du soir de la Saint-Valentin. Faisant des détours dans Hanoï pour déjouer les argousins, les fugitifs allèrent trouver refuge dans les locaux du B.S.M. où les reçut le capitaine Levain. Ils rencontrèrent le lieutenant-colonel Cavalin qui, quelque peu oublieux de 1943 alors qu'il avait la haute main sur les messages familiaux vers la France, félicita les évadés de Saïgon.

Labussière et Robert apprirent par la suite que les inspecteurs de police avaient été envoyés par le chef de la Sûreté, Arnoux, qui se proposait de « faire un coup de résistance » en faisant passer les deux prisonniers en Chine !

C'est le capitaine Guiol qui apprit à Robert par qui il avait été « donné » après son évasion de la prison de Hanoï : il avait été dénoncé à lui-même. Après quoi, le mouchard, voyant qu'il n'y avait pas de suite, s'était adressé ailleurs.

Alors que les choses semblaient se compliquer du fait de la compétition entre diverses organisations de Résistance, tout se décanta soudain. Le petit doigt sur la couture du pantalon, chacun jura qu'il était prêt à coopérer entièrement et sans discussion quel que soit le grade : de Langlade, représentant du général de Gaulle auprès de lord Louis Mountbatten, commandant en chef du S.E.A.C. (South-East Asia Command), venait d'arriver clandestinement à Hanoï, à l'improviste, pour contacter des responsables civils et militaires non impliqués dans la Résistance, en qualité de délégué pour l'Extrême-Orient du G.P.R.F. Il n'en était pas à sa première mission au Tonkin.

[106] Un des évadés, le lieutenant de réserve Pierre Boule, avait été son adjoint en 1940-1941 au groupe des Français libres de Malaisie un temps installé à la frontière nord du Tonkin. On se bousculait pour servir le commandant de Langlade, bien qu'il n'eût que ses galons de capitaine de réserve à opposer aux étoiles qui le recevaient.

L'amiral Decoux venait de reconnaître l'autorité du G.P.R.F. et de passer la main à la Résistance officielle. Il ne conservait, selon les instructions reçues, que l'apparence de l'autorité vis-à-vis de l'occupant nippon.

Chacun s'ingéniait maintenant à plaire à Langlade, mais aucun ne pensait aux « prisonniers gaullistes ». Mingant l'informa de la présence de Boule et de ses camarades à Hanoï. À l'annonce que son ancien lieutenant était « en rade d'évasion », Langlade eut vite fait de prendre une décision : Pierre Boule partirait le 8 décembre dans son propre avion de la Force 136 britannique qui l'avait amené.

[107] Boule bientôt envolé, ce fut, après quelques contretemps où la météo eut sa part, le tour de Robert et des autres. Deux pénibles nuits glacées furent passées dans un poste proche du terrain de Xiêng Kouang, commandé par le capitaine Batisti, qui ne se doutait pas de la nature de ces voyageurs. La montée vers cette halte avait été pénible, les 700 km. de la route de la Reine Astrid et de la route Coloniale ayant souffert des bombardements aériens et des pluies de mousson. Faute d'avoir reçu de contre-ordre à temps, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Mathieu ⁴⁰ s'obstinait à maintenir en état l'obstacle du pont effondré qui devait interdire l'acheminement des trois « évadés », selon le scénario initial. Il fut tout heureux de reconnaître Labussière parmi ces voyageurs impatients ; celui-ci lui confirma que les plans étaient changés et qu'ils devaient rejoindre au plus vite la piste « clandestine » du Laos, pour s'envoler vers la Chine. Le passage se fit de façon homérique, à grand renfort de coolies.

Robert et Labussière occupaient une voiture, tandis que le colonel Huart ⁴¹ et Langlade voyageaient dans une autre. Les quatre se déplaçaient avec un document les présentant comme des « officiers en mission ». L'envol eut enfin lieu le 13 décembre 1944, en « Dakota » mis à leur service par Langlade. Ils atterrirent à Yunnanfou. De là, dès le lendemain, ce fut le départ vers Calcutta, d'où Labussière revint en Chine où il était affecté à la Mission française. Robert s'envola de la capitale indienne le 5 janvier 1945, pour arriver à Londres le 13 janvier 1945, peu avant minuit ; un mois exactement après avoir quitté le sol de l'Indochine. D'Angleterre, il gagna Paris où il fut le 21 janvier. Il revit sa famille le 29 à onze heures, après avoir répondu à divers questionnaires et interrogatoires où, enfin, il n'était plus un « suspect » ⁴².

[108] Robert fut reçu dans différents ministères avides d'avoir des nouvelles fraîches de cette Indochine lointaine dont on savait très peu des conditions actuelles et dont les tonitruantes déclarations officielles de collaborationnisme, tant avec l'Allemagne qu'avec le Japon, désorientaient passablement les gouvernants de la République ; au moins avait-on sous la main un homme qui ne pouvait être soupçonné d'avoir évolué avec les événements mondiaux et qui était une victime évidente des autorités en place en Indochine. On s'aperçut très vite que le nouvel arrivé était un homme de conviction mais certainement pas un sectaire ; il voyait les choses avec réalisme et un brin de philosophie.

Il fut introduit auprès du ministre de la Guerre, Diethelm ⁴³, qui avait demandé à le voir. Il se trouvait que, avant de quitter Hanoï, il s'était vu confier quatre lettres pour le ministre, de la part de hautes autorités militaires du Tonkin. Il crut bien faire en les remettant en mains propres au ministre. Celui-ci ouvrit la première lettre et la parcourut. L'œil marquait un certain étonnement. Le pli fut rangé sur le côté du bureau

⁴⁰ Louis Mathieu : né le 27 mars 1902. Entré dans les services civils le 1^{er} juillet 1924. Ingénieur des T.P. au Laos.

⁴¹ Paul Huard (et non *Huart*)(Bastia, 1903-Divajeu, 1994) : futur commandant du Corps léger d'intervention à Ceylan.

⁴² Bien longtemps après, d'ex-fonctionnaires civils et militaires se plainquirent d'avoir dû fournir un compte-rendu de leur activité pendant l'occupation japonaise : ils ne comprenaient pas encore quelle guerre avait été menée, ni l'accueil à Patriotic School qu'eurent à subir ceux qui, eux, voulaient poursuivre le combat.

⁴³ André Diethelm (1896-1954) : inspecteur des finances, directeur des Finances de l'Indochine (1928-1934), ministre de la guerre (9 septembre 1944-21 novembre 1945).

et le ministre prit le second : même mimique, même rangement, non loin de la corbeille à papiers. Les deux autres les rejoignirent après lecture. Levant les yeux vers Robert qui se demandait quelles révélations ou suggestions avaient pu faire ces généraux sur les épaules desquels reposait en partie le sort de l'Indochine occupée. Diethelm eut cette remarque aussi accablée qu'outrée :

— Il y a près de quatre ans que nous sommes coupés de l'Indochine. Je pensais recevoir dans ce premier courrier des informations de première main et des suggestions d'hommes responsables affrontés aux réalités. Ces gens-là n'écrivent que pour se dénigrer et faire valoir leur ancienneté dans le grade par rapport à leurs camarades... !

Ce sont des choses qui ne s'inventent pas, confirmées quarante ans plus tard alors que bien des émotions se sont atténuées. Elles expliquent bien des comportements des autorités militaires d'Indochine — pour ne parler que d'elles — et correspondent tout à fait à ce qu'écrit le général Sabattier dans son livre lorsqu'il relate les événements précédant le coup de force japonais du 9 mars 1945 ; particulièrement la façon de « traîner les [109] pieds » lors de l'alerte qu'il déclencha la veille de ce week-end tragique et qui ne plaisait ni au génésuper Aymé ni à d'autres. On comprend aussi que le gouvernement, après avoir un temps imaginé confirmer le général Sabattier — l'homme qui organisa la légendaire « longue marche » des troupes du Tonkin retraitant vers la Chine — dans sa responsabilité de commandant supérieur et délégué général en Indochine, ait finalement décidé de choisir Leclerc auréolé de gloire et qui venait de signer l'acte de capitulation du Japon. Cela d'autant plus que nos alliés, se souvenant des discours de certains personnages à la radio d'Indochine, manifestaient un désaccord évident, y compris les Britanniques. Aucun n'acceptait que la France reprenne les mêmes et recommence, comme me confia en janvier 1946 un membre de la Mission britannique à Saïgon, *tongue in cheek* ⁴⁴. Le général Sabattier se trompe lorsqu'il s'étonne que la France n'ait pas agi envers l'amiral Decoux comme les Anglais envers le général Sir Percival et les Américains envers le général Wainwright que Douglas Mac Arthur voulut à son côté lorsqu'il apposa sa signature, en baie de Tokyo, sur l'acte de capitulation du Japon. Ces deux là n'avaient pas proclamé leur ralliement à la collaboration, pendant des années comme fit Decoux. On compare des choses et des hommes comparables. Il est probable que les quatre lettres apportées par Robert de la part des « étoilés » d'Indochine ont pesé dans la décision finale du Gouvernement provisoire.

Membre de l'assemblée consultative au nom de l'Indochine, l'ex-prisonnier fit partie de la Commission de l'Indochine qui eut à entendre d'anciens responsables de ce territoire de 1940 à 45, ainsi qu'à lire de ces curieux « mémos » que durent établir les fonctionnaires civils et militaires fin 1945-début 46. À les lire, que de gens ayant caché leurs [110] « profonds sentiments gaullistes ».

Robert dut attendre plus de quarante ans pour avoir l'explication d'une énigme qui l'intrigua pendant toute sa captivité avec le docteur Béchamp : pourquoi celui-ci portait-il toujours son slip derrière-devant ? Le vieux toubib décharné, qui ne se levait que de rares moments dans la journée, avait réalisé que la partie avant étant moins large que l'arrière, elle aurait moins tendance à faire des plis qui peuvent provoquer des escarres...

Robert fit par la suite une brillante carrière Outre-Mer de grand commis des Finances, ce qui le ramena aux Indes ⁴⁵. Il a pris sa retraite en son pays Vannetais, au bord du golfe : de là, avec deux anciens de sa section du groupe franc du 2^e R.I.C. de 1940, il

⁴⁴ La langue en la joue : en blaguant.

⁴⁵ Eugène Robert (Nantes, 6 août 1911-Vannes, 14 juin 2003) épousa en secondes noces, en 1952, l'historienne de l'Inde Yvonne Robert Gaebelé dont l'ouvrage, *Créole et grande dame* (1956), fut largement plagié par Thierry Ardisson dans *Pondichéry* (1993). Face aux révélations de Jean Robin, Albin Michel finit par passer au pilon le roman de l'animateur de télévision.

put donner satisfaction au vœu de son ami Kernévez, qui repose maintenant en terre France libre, à l'île de Sein.

DANS LA GUEULE DU « MA KOUÏ »: PIERRE BOULLE

Pierre Boule fut un cas : alors que ses camarades se firent prendre en essayant de sortir d'Indochine, lui se fit piquer en y pénétrant.

Ingénieur dans une plantation de l'Ouest de la Malaisie, il avait été mobilisé en Indochine en 1939. Démobilisé après la curieuse campagne de la guerre franco-thaïlandaise suscitée par le Japon, il était retourné en Malaisie où il avait repris contact avec un planteur qui deviendra le représentant du général de Gaulle auprès de lord Louis Mountbatten : Langlade. Celui-ci regroupait tous les Français désireux de poursuivre le combat. C'est à cette occasion que Boule rencontra un évadé d'Indochine : le professeur May ⁴⁶, chirurgien de renom.

Avant de s'embarquer pour Singapour, Boule avait constaté que les Japonais commençaient à s'installer en Cochinchine. Étant encore à Saïgon, Boule rencontra un ancien condisciple du Lycée d'Avignon, officier de marine, qui se vantait d'avoir participé à une esquisse de reconquête de la Nouvelle-Calédonie : les fumées de deux unités de la Royal Navy dans les eaux des Indes néerlandaises avaient refroidi l'ardeur de notre « armada de broc », menée par des gens trau- [112] matisés par l'intervention anglaise à Mers-el-Kébir (opération que justifiera le sabordage de la flotte à Toulon).

Avant sa grande entreprise, il y avait eu une tentative de débarquement d'agents de renseignement franco-britanniques sur la côte de Cochinchine : elle avait dû rebrousser chemin à la vue d'une escadre japonaise croisant au large de Camau. Après Pearl Harbour et le débarquement de la presqu'île de Kha, en Malaisie, Langlade avait suggéré aux Anglais de se faire parachuter en Indochine pour y constituer une sorte de 5^e colonne contre les Japonais : Pierre Boule se proposa pour l'accompagner. Le manque d'avions fit avorter l'affaire : il n'y en avait que deux capable d'effectuer une telle mission, et ils étaient indispensables ailleurs. L'irrésistible avance des Japonais contraignit les Français à partir de Singapour et ils rallièrent l'Inde, puis la Birmanie, à la frontière de Chine, pour agir sur le territoire indochinois.

Ayant des accords avec Vichy qui entretenait une ambassade auprès de Tchang Kaï Check, les Chinois soulevèrent des difficultés mais, inquiets pour leur route de Birmanie, vitale, ils ne tardèrent pas trop à trouver un de ces arrangements dont ils ont le secret : Langlade et Boule se feraient passer pour des Britanniques. C'est sous cette identité que, individuellement, ils rejoignirent au cours de voyages homériques mais usuels sur cette célèbre route... Boule était devenu *Rule* et Langlade *Long*. Peu avant l'arrivée des Japonais à Singapour, Boule quitta la ville le 30 janvier 1942, via Rangoon et parvint en cinq jours à Kunming en empruntant une partie de notre Chemin de fer. [113] du Yunnan ⁴⁷. Notre voie ferrée constituait le poumon qui permettait à la Chine de résister, faiblement, aux troupes japonaises qui, depuis des années, s'essoufflaient dans une conquête sans cesse à recommencer. À en croire les Nippons, cette voie ferrée les empêchait de régler « l'incident de Chine ». En 1940, ils étaient à la frontière du Tonkin.

Depuis la défaite de juin 1940, nous avons dû faire des concessions aux Japonais quant à l'exploitation de cette ligne. On en était rapidement arrivé à l'arrêt total de l'exploitation ferroviaire au-delà de la frontière du Tonkin et, pour éviter toute surprise, les Chinois avaient enlevé plusieurs longueurs de rails.

⁴⁶ Jacques Meyer-May (1896-1975) : ancien professeur à l'École de médecine de Hanoï. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Faculte_medecine_Hanoi.pdf

⁴⁷ Sur le Chemin de fer de l'Indochine et du Yunnan, voir : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch_fer_IC-Yunnan-docu.pdf

Kunming, l'ancien terminus, était restée une place de commerce et de trafic. La ville fourmillait de toutes sortes d'espions et d'intermédiaires douteux opérant sans vergogne. Les ressortissants français, assez nombreux, se répartissaient entre les « pétainistes » frayant avec le consul et les « gaullistes » qui se regroupaient autour du professeur Reclus, de l'École française.

Boulle avait vingt-huit ans lorsque débuta, en avril 1942, l'action de la Mission indochinoise conçue par Langlade à partir de l'important centre de douane de Mong-Tseu. Là aussi évoluait une étrange faune cosmopolite trafiquant avec les colonels et généraux chinois qui reconnaissaient l'autorité de Tchang-Kai-Check lorsque cela leur convenait. Mandarins et contrebandiers étaient de la partie, souvent associés. Tous ces gens étaient peu recommandables, mais avaient des intérêts communs liés à l'état de guerre.

La mission Free French camouflée en mission du Colonial Office rejoignit la frontière du Tonkin au poste de Pin-Kou-Yin, où elle demeura un temps avant d'aller s'installer à Muong-La, en pays Thaï, face à la province de Laichau qui contrôle l'entrée dans notre 4^e Territoire militaire du Tonkin, près du Nord-Laos. Mong-Tseu est sur une crête de la rive gauche du Song Koï ou fleuve Rouge (qui s'appelle le Yan-Kiang en Chine), et à l'ouest du Chemin de fer du Yunnan qui franchit la frontière sur [114] le pont de Lao-Kay. La ville de Kunming est au nord. C'est une région où foisonnent les minorités ethniques.

L'endroit semblait bien choisi. Moins surveillé que les environs de Langson, il offrait deux voies de pénétration praticables : le fleuve Rouge passant par Lao-Kay, et le Song Da, la rivière Noire, passant par Lai-Chau. Un premier contact avait été projeté pour juillet 1942 avec le poste français de Ba-Na-Koum (les postes français et chinois, de part et d'autre de la frontière, portaient souvent le même nom). L'héroïque défense de Koenig à Bir-Hakeim était connue partout et avait auréolé les Français libres qui, pour la première fois depuis juin 1940, avaient sauvé l'honneur de nos armes. Il y avait eu de longues tractations pour rencontrer le commandant du Territoire militaire, Fourmachat, plutôt que le lieutenant du poste, P., que les Chinois qualifiaient de « pê tê nii » (« pétainiste »). Il fallait donc attendre une inspection de Fourmachat qui avait la réputation d'être disposé à combattre les « Japs » s'ils venaient sur son territoire, ce qu'il confirma en mars 1945.

À cette époque, on avait tendance à confondre l'adhésion aux F.F.L. et l'opposition aux Nippons en Indochine, qui pouvait avoir diverses motivations, y compris racistes, comme le montrent divers récits et mémoires... La propagande de Vichy et les serments exigés de tous continuait à flotter et entretenait la fiction de notre souveraineté entière.

Même lorsqu'on est d'accord, rien ne se fait facilement en Chine sans les multiples interférences politiques et d'affaires. L'utilité des différents intervenants n'est pas toujours évidente et les obligations de la déroutante politesse des Célestes font obligatoirement un casse-tête du moindre colloque. Quant aux « interprètes », c'était une corporation comme seule pouvait en être dotée la Chine : impossible ici de n'employer qu'un de ces personnages gonflés de leur importance et se refusant absolu- [115] ment à admettre que le sens d'un seul mot, fut-il technique, puisse leur échapper. Chacun d'entre eux connaissait à peu près sa propre langue, dans son idiome villageois, et vaguement un autre parler vernaculaire. Le chinois-mandarin et le chinois du Yunnan ne se parlaient que rarement dans ces montagnes peuplées de mosaïques d'ethnies dotées chacune de sa propre langue. On devine ce que pouvait donner une phrase parvenant au bout de la chaîne des interprètes ne voulant pas perdre la face !

Au cours d'une visite de bon voisinage faite par le général chinois Fan au commandant Fourmachat à Lai-Chau, ce noble Céleste remit au Français une lettre personnelle de Langlade. Celui-ci, signant de son vrai nom suivi de sa qualité d'officier des Forces françaises libres, demandait une entrevue avec le commandant du Territoire militaire de Lai-Chau. Cela n'avait en soi rien de réellement extraordinaire, puisqu'il y

avait des relations de « bon voisinage » admises avec les Chinois... contre lesquels les autorités d'Indochine construisaient une mini ligne Maginot dans le cadre d'accords franco-japonais de « défense commune ». Le commandant promit au Chinois de lui répondre sous peu : on crut comprendre qu'il allait prendre ses dispositions pour que l'entrevue ait lieu, sans engagement sur les suites possibles. Il se ravisa, probablement après avoir rendu compte hiérarchiquement, car il n'y eut pas de réponse.

Des espions chinois ou indochinois avaient déjà été acheminés vers le Delta : ils étaient censés prendre contact avec des amis d'autrefois de Boule. L'expérience fut décevante, ce qui conduisit à étudier l'envoi d'une mission d'officiers de la France libre qui pourraient mieux se rendre compte des possibilités locales. Langlade voulait payer de sa personne et entrer en Indochine clandestinement comme il le fit ensuite à plusieurs reprises. Un contrordre l'en empêcha : il devait rejoindre un poste de haute responsabilité dans l'organisation de la France libre dans le Sud-Est Asiatique. Fort de la connaissance du pays qu'il avait et des relations conservées au Tonkin, Boule se proposa pour la mission.

Compte tenu des éléments naturels et de la surveillance à la [116] frontière, la solution choisie fut de la franchir en se confiant à des contrebandiers habitués à se frayer un chemin à pied dans la jungle ; on descendrait ensuite le Nam Na, affluent de la rivière Noire (Song Da), puis il faudrait naviguer de nuit, par Laï-Chau et Hoa-Binh, jusqu'à Hanoï. Le passage par la montagne, beaucoup plus lent, aurait mis le clandestin à la merci de la cupidité d'un secrétaire ou d'un chef de Village avide de prime et d'occasion unique de donner un gage de loyalisme envers l'administration... qui pourrait aider à faire passer l'éponge sur la contrebande que tous pratiquaient normalement. On échapperait aussi au soudain tête-à-tête avec « ông cop » (seigneur tigre), ou quelque buffle sauvage aux larges cornes en faux. Plus prosaïquement, on éviterait de laisser des traces que suivraient des chiens hurlants dans la nuit des villages endormis.

Compte tenu des rapides et des nombreux rochers affleurant du début du parcours, Pierre Boule construisit une embarcation en deux parties, à moitié immergeable, qui devait le porter avec ses impedimenta. Il en avait fait une étude sérieuse et n'était pas peu fier de son invention. Il regrettait cependant que le temps lui ait manqué pour tout vérifier et éprouver, mais le temps pressait.

La navigabilité du Nam Na était pratiquement nulle, ce qui en faisait une voie de pénétration au Tonkin. À l'approche de la frontière, lorsqu'on devait emprunter son lit caillouteux les pieds dans l'eau, [117] elle risquait d'être sous la surveillance des miliciens ou des auxiliaires des douanes. Comme guides et porteurs, on avait recruté des Houni, race de contrebandiers réputée « sauvage » par les Tonkinois. C'était d'incroyables marcheurs, qui connaissaient tous les passages possibles, sans jamais les dévoiler.

Les chinoiseries des traductions et des tractations terminées, la caravane s'ébranla enfin : on avait prévu de passer le 1^{er} août. Bien que démontable, le radeau de Boule constituait un encombrant fardeau sur ces pistes de jungle montagneuse. Il comportait deux flotteurs en bambou que l'on reliait avant la mise à l'eau. Une planche était arrimée entre les deux éléments, sur laquelle le voyageur devait prendre place, n'étant pas assis hors d'eau. Précairement placé, il ne disposait que d'un long bambou pour contrôler la navigation. Les documents, le matériel de sabotage et le ravitaillement étaient répartis dans deux colis soigneusement enveloppés dans une toile imperméable et maintenus par des cordages.

La progression, de nuit et sans lumière, sous les rafales de ces pluies tropicales inondant hommes et terrain, se fit dans un noir d'encre, entre des arbres immenses. Pour ne pas se perdre, Boule devait tenir la loque du vêtement de l'homme se coulant devant lui avec régularité : vêtus de noir, les Houni semblaient suivre la piste sans plus de difficultés qu'une colonne de fourmis. Ils progressaient en silence, régulièrement,

sous une charge qui ne paraissait guère leur peser. Boule, lui, malgré ses qualités sportives, peinait dur en dérapant sur les cailloux et glissant dans la boue ; craignant de perdre le contact avec l'homme qui le précédait et qu'il ne faisait qu'entrevoir.

Lai-Chau est entre les postes de Phong-To et de M'Boum, gardant les vallées, à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau du point le plus proche de la frontière. Dans la Haute-Région, le plus court chemin est rarement la ligne droite et une distance à vol d'oiseau ne constitue pas un renseignement topographique, tant les vallées sont séparées par d'impénétrables chaînes montagneuses recouvertes d'une jungle dense. Orientées selon une ligne générale N.O.-S.E., du Yunnan au golfe du Tonkin, le Song Ma et le Nam Na encadrent une montagne, une dans la multitude-[118] de qui descend du Tibet. Des rapides s'engouffrent parfois entre des falaises qu'ils rongent, se précipitant entre de monstrueux rochers qui en font des torrents fracassants, ou traversant paresseusement une jungle dégingolant d'un escarpement impressionnant. Ça et là, des failles ménagent un espace étroit où l'on découvre une modeste rizière bordée par quelques paillotes à moitié camouflées par de grands arbres tutélaires.

La Haute-Région est habitée par des Thô, race des contreforts tibétains jadis exploitée par les industriels tonkinois qui affectent toujours de les considérer comme une race inférieure. Ces frontaliers vivent autant de contrebande que de culture du riz ou d'élevage de basse-cour, et ne dédaignent pas la culture clandestine du pavot. Ils sont réputés pour leurs splendides costumes, différents selon le village. Des Chinois et des Tonkinois se sont établis au voisinage de la frontière. Ils sont généralement spécialisés en « import-export » plus ou moins clandestin et autres activités y concourant.

Des postes de l'Armée coloniale et de la Garde indochinoise surveillaient la frontière, prêtant leur concours aux douaniers. L'administration des Territoires militaires entretenait également des partisans villageois qui quadrillaient la région, à l'affût de nouveaux arrivants qui étaient autant de suspects dans les contrées hors des passages habituels. Pourvus de quelques vieux fusils et d'un paquet de munitions, ces partisans étaient en quête de captures génératrices de substantielles primes. Ils avaient généralement vite fait de localiser l'étranger au hameau, signalé ou non, et de s'en assurer, à moins que leur intérêt bien compris ne les ait rendus sourds et aveugles à l'occasion.

Les relations avec les postes chinois correspondant aux nôtres dépendaient de la personnalité du chef de poste, un lieutenant ancien ou un capitaine d'infanterie coloniale parlant parfois la langue du pays ou le tonkinois. Il n'était pas rare, surtout dans un petit poste, que son chef soit un sous-officier. Très vite, généralement à l'insu du commandement — au moins jusqu'en fin de 1944 —, il y eut des contacts par ces postes-frontières, non seulement [119] avec les Chinois, mais aussi avec les officiers de renseignement britanniques ou américains : les informations parvenaient clandestinement au B.S.M.

Dans ces postes, selon les périodes et surtout les nécessités de l'écoulement des productions indochinoises, ou de ses pénuries, certaines contrebandes étaient tolérées, voire encouragées sans que les gabelous en soient toujours avisés. Dans la région de Bao-Lac, il y eut un temps où les contrebandiers passaient directement sur la route, en colonne et en vue du poste, sans attendre la tombée de la nuit. Cela déclencha un jour une grande colère d'un inspecteur des Douanes venu de Hanoï. Il tonna, menaça tout le monde dans le poste et ne se calma qu'à la perspective de risquer la colère meurtrière des contrebandiers qui ne s'embarrasseraient pas — lui rappela-t-on — des subtilités de l'administration. En haut lieu, on lui conseilla fortement, lorsqu'il fit son rapport, d'oublier les règlements et de tenir compte des impératifs de la vie en période de pénurie.

Des responsables locaux entreprenants, parfois en contact avec la France libre en Chine, réussissaient à se ménager des liens de bon voisinage avec leurs homologues

chinois, eux-mêmes en contact avec un observateur anglo-saxon. C'est ainsi que Guerny, en apprenant à monter à bicyclette à « madame-épouse-lieutenant-chinois », découvrit un central-radio très performant de fabrication américaine et s'en procura le chiffre. Une « poste » clandestine fonctionnait aussi parfois. Certains contacts se révélèrent très utiles lors du coup de force japonais du 9 mars 1945 ⁴⁸.

Malgré les postes échelonnés, la frontière entre la Chine et le Tonkin n'avait rien de comparable à celle serpentant entre les [120] lignes Siegfried et Maginot. Nos ingénieurs du Génie avaient commencé à en établir une à l'échelle et avec les moyens locaux, pour garder la « porte du Delta » à Langson. Totalement inefficace, elle fut enlevée rapidement par les Japonais lors des combats du 9 mars 1945 et fut un prétexte au massacre des survivants, dont le général Lemonnier qui en supervisait la construction. Peut-être impressionnés par la propagande faite sur le « mur de l'Atlantique », qu'ils reprenaient dans la presse et la radio d'Indochine, nos grands chefs se sont aventurés dans « le béton », grâce aux cimenteries du Tonkin ⁴⁹ dont ils accaparaient la production et aux effectifs qu'ils détournaient de l'entraînement militaire. Chaque mois, pourtant, l'expérience démontrait que les formidables complexes souterrains des Japonais ne permettaient pas de tenir face aux assauts appuyés des « Marines » et des « G.I.'s », pas plus que n'avait tenu Corréridor ou Sébastopol ; tandis que les fameux « Chindits » et « Marauders » de Birmanie apportaient la preuve de l'efficacité de troupes formées au combat de jungle et en perpétuel mouvement. À Lai-Chau, nos « bétons » n'étaient encore qu'au stade des promesses.

Dès le début, l'aventure de Boule fut impressionnante. Le franchissement de la frontière se fit comme prévu : jungle impénétrable, escarpements, rochers et grosses pierres obligeant à des acrobaties à tâtons, nuit totale et pluie diluvienne, progression à la queue leu leu et, ce qui n'avait pas été prévu, presque tout de suite les pieds nus car les sandales ne résistèrent pas longtemps aux soudains reports de tout le poids du corps sur une seule lanière. Après une progression, épuisante pour lui, sur les premiers kilomètres du Territoire militaire, l'émissaire de la France libre s'installa sur une rive pour s'y camoufler pendant la journée, seul avec son matériel, non loin d'habitations qu'il découvrit à l'aube sur l'autre bord.

Le grand moment de l'aventure était arrivé. À la nuit tombée, il assembla les éléments de son radeau qu'il mit à l'eau après y avoir amarré ses colis étanches. Bien assis sur sa planche promue banc de nage, il poussa l'engin dans le courant. Il ne tarda pas à constater que son arche se révélait totalement impossible à guider, sans doute à cause de sa forme rectangulaire. Par contre, [121] le radeau était très résistant et supportait bien les chocs sur les rochers affleurant qu'il était difficile d'éviter. Dans la nuit noire de la jungle, le navigateur solitaire ne retrouvait plus ses sensations de canoïste confirmé sur la Durance. Assis dans l'eau, il parvenait cependant à progresser vers l'aval encore bien éloigné.

De l'affluent aux eaux rares, il connut une descente folle sur le flot tumultueux de la Nam Na, avec l'intermède d'un pool, au pied d'une falaise où les eaux tournaient continuellement en rond, dont il pensa ne pas pouvoir se dégager. Somme toute, pensait-il, la navigation était moins confortable que prévue mais le système fonctionnait puisque la descente se poursuivait sans aléas majeurs du fait de la résistance de son engin fait de bambous bien assemblés, souples et tenant le choc. Mais le « ma coui » (mauvais génie) du Son Da l'attendait à l'aube de sa quatrième nuit. Alors qu'il dormait épuisé sur la rive, il fut arraisonné à 15 km. de Lai-Chau par des villageois que dirigeait

⁴⁸ Le capitaine F. Michel, échappé miraculeusement et à force d'énergie du piège mortel de Langson, réussit facilement, avec sa troupe, à faire passer une colonne retraitant vers la Chine, les guidant au poste qu'il avait tenu longtemps. Cron, le « décapité », était avec lui (colonne Seguin).

⁴⁹ La Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine, à Haiphong : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cimindo.pdf

un Tonkinois parlant français : le type d'homme même dont il fallait se méfier. Boule lui débita une histoire rocambolesque, préparée dans cette éventualité : prospecteur d'une grande compagnie, il avait formé le projet, mission terminée, de rejoindre sportivement Hanoï sur un radeau. En soi, cela n'avait rien d'incroyable ; le temps des aventuriers et des touristes intrépides fascinés par les montagnes sauvages d'Indochine n'était pas révolu. Nous étions en outre dans une période où la colonie, devant se suffire à elle-même, faisait l'inventaire de toutes ses ressources. Ce qui [122] paraissait bizarre était le manque de sociabilité dont il avait fait preuve jusque là : personne ne l'avait encore vu, ni même signalé dans sa prospection. D'habitude, les Européens de passage ne manquent pas d'aller saluer ceux qui se morfondent sur un piton loin des distractions. Le voyageur que leur bon génie leur envoie et qui, pour un jour, dissipe la monotonie des lieux, est assuré d'être reçu avec tout le faste que permet le poste ou la plantation. Pour être si discret, il fallait que ce prospecteur soit d'un genre spécial. Le Tonkinois ne fut nullement convaincu. Le prisonnier fut amené au village. Par crainte d'impair, tant cet insolite voyageur semblait assuré, il fut traité comme un hôte, mais discrètement surveillé de près. Au demeurant, ce qui comptait pour le Tonkinois était d'avoir fait la démonstration de sa vigilance, vis-à-vis des autorités ; pour le reste il lui importait peu des suites qui étaient des problèmes compliqués de Français.

Le lendemain, le lieutenant Peyre, inspecteur de la Garde indochinoise, qu'on avait prévenu nuitamment, était au chevet de Pierre Boule. Le navigateur poursuit sa galéjade de la veille. Peyre se laissa probablement convaincre, aidé en cela par l'attitude coopérative du navigateur qui demanda tout de suite à être présenté au commandant du 4^e Territoire. Il lui fut répondu qu'il devait attendre, cet officier étant en tournée. Superbement, Boule répondit qu'il attendrait son retour à Lai-Chau. L'inspecteur, qui ne savait comment le retenir sans risquer un retour de bâton si la fable n'en était pas une et si le prisonnier était bien placé, s'en montra très satisfait et l'assura que ce n'était qu'une formalité à remplir, pendant laquelle on s'efforcera de lui rendre la vie agréable.

Enfin, on avait de quoi meubler les soirées au bungalow et dans les maisons européennes ! On goba tellement bien la galéjade que Boule fut invité aux noces d'un planteur qui comptait bien en faire l'attraction dont on causerait longtemps en Haute-Région et dans tout le Tonkin. Le voyageur insolite fut présenté aux Européens, civils et militaires, ainsi qu'aux autorités locales asiatiques, flattées d'un si grand honneur sans concurrence qui les hausserait dans l'estime des villageois. Très entouré, l'hôte raconta son histoire, l'enjolivant à souhait au risque de se trouver parfois embarrassé lorsqu'il se fiait aux souvenirs topographiques ou qu'il mentionnait des personnages rencontrés alors qu'il était mobilisé.

Celui que l'on considérait comme un explorateur-prospecteur amoureux de la navigation fluviale des temps anciens fut logé dignement et vécut une semaine sereine ; son histoire semblait acceptée, ce qui lui permettrait de prendre des contacts utiles avant de poursuivre sa route vers Hanoï. Le huitième jour était un dimanche et le commandant du 4^e Territoire militaire [123] venait de rentrer dans la nuit. Le « prospecteur » demanda à lui être présenté. Il fut reçu rapidement. Boule déclina son identité réelle, dès l'abord. Fourmachat répliqua calmement qu'il était un officier fidèle du Maréchal envers lequel il avait engagé sa foi par serment. Il voulait rester dans cette ligne, sans compromission, et devait, en conséquence, arrêter sur le champ l'officier de la France libre. Il ne voulut pas entendre parler de « mission d'exploration-prospection », mais celui qui était maintenant un prisonnier fut traité de façon correcte à Lai-Chau, avant d'être convoyé sur Hanoï.

En 1945, le Flight Lieutenant Kino, de la Force 136 de S.O.E., en mission en Indochine alors ralliée à de Gaulle, nota le comportement qu'il jugea aberrant d'officiers

se déclarant ennemis des Japs, mais pour le reste « sans opinion ». Fourmachat était de ceux-là : un militaire qui se trompait de guerre, mais qui savait se battre ⁵⁰.

À son passage à Son La, Boule eut le réconfort de se voir « reçu en ami » par le résident et les officiers : sans aucune contrainte, il fut invité à leur table et logé dans une chambre. Mais, inéluctablement, la maison centrale de Hanoï marqua la fin de cette étonnante entreprise. Pendant quinze jours et quinze nuits, un commissaire opiomane ⁵¹ et son équipe se relayèrent pour le questionner sans arrêt, le privant pratiquement de sommeil, boire et manger. Les mêmes questions lui étaient posées comme une litanie, reprises ensuite par l'un ou l'autre : on voulait lui faire avouer des choses imaginaires.

Il se trouvait que, à cette époque particulièrement, l'amiral Decoux voulait, à tout prix, « découvrir l'organisation gaulliste en Indochine » ; ce dont témoigne sa note manuscrite du 5 août 1941 adressée au secrétaire général du gouvernement général [Pierre Delsalle] et à l'inspecteur général de la police [Marcel Nadaud], soit juste après la capture... Dans ce document comminatoire, Decoux expliquait comment s'y prendre et concluait d'un impératif « me renseigner » On comprend que les inquisiteurs s'en soient trouvés stimulés et aient cherché à complaire au maître du jour à l'ire redoutable.

[124] Fa. voulait absolument connaître les noms des « complices en Indochine ». Vainement, parce que Boule opposait le mutisme... et parce qu'il n'y en avait pas. Dans ses fumées d'opium, le commissaire ne reculait devant aucun chantage : poteau, Japs, pauvre mère qui résidait en France et à laquelle on pourrait chercher des ennuis, toutes les menaces sournoises furent proférées. L'interrogatoire ne donnait rien alors que la propagande, qui s'était emparée de l'affaire, avait besoin d'un procès suivi d'une condamnation sévère qui effacerait le camouflet de la « fugue d'Arnoux », évoquée par Decoux dans une note du mois d'août où il regrettait la non-arrestation de la maîtresse pour de stupides raisons de sensiblerie. La noria des questionneurs prit fin, sans avoir rien appris.

En octobre 1942, Boule fut traduit devant la cour martiale de Hanoï. Le commissaire du gouvernement était le commandant Pied, un professionnel dont d'autres firent connaissance. Le président était un débutant, le colonel As. Il se montra d'autant plus enclin à la dureté qu'il se perdait manifestement dans la conduite des débats. Un commandant et un capitaine l'assistaient, ainsi qu'un lieutenant puisque l'accusé avait ce grade. Un avocat tonkinois, désigné d'office, était supposé assurer la défense. Au fond de la salle, comme pour un peloton d'exécution, un adjudant et douze gendarmes attendaient, en armes, le prononcé du jugement. La chaleur était étouffante.

L'acte d'accusation soutenait que le lieutenant Pierre Boule était accusé de « s'être engagé dans une armée étrangère, avoir pénétré clandestinement en Indochine ». Pour ces motifs, il était passible de la peine de mort. Témoignages et plaidoiries furent sobres. Appliquant les consignes du général-commandant-supérieur en Indochine, Mordant, le commissaire du gouverne- [125] ment exposa que l'action menée par le lieutenant de réserve Pierre Boule était de celles pour lesquelles la peine de mort était applicable : peut-être parce que, venant de Malaisie, l'accusé n'avait pas eu à désertier, le commissaire réclama les « travaux forcés à perpétuité ». Questionné, Boule répondit fièrement qu'il ne regrettait rien. Le jugement attendu tomba : travaux forcés à perpétuité, ce qui, remarqua le condamné, correspondait aux initiales de la devise de l'État français : « Travail, Famille, Patrie » ! Le prisonnier fut reconduit à la prison

⁵⁰ Boule ne lui en tint pas rancune : il fit une « belle carrière ».

⁵¹ Dans un rapport de 1944, Pierre Boule incrimine le contrôleur de la Sûreté Pierre René Joseph Favre (Cholet, 21 déc. 1901) et les commissaires Jean-Charles Fleutot, eurasien (Yen-Bay, 19 octobre 1906-Nice, 27 octobre 1982) et Charles Alfred Lanèque — et non *Lanec* — (îles Gow Tow, Tonkin, 4 avril 1905). Rapport reproduit en annexe in Jean Lorient, *Les Tribulations extrême-orientales de Pierre Boule, 1940-1944*, éditions Sempervivum, 2019.

Information transmise par Bernard Favre, de l'Association des Amis de Pierre Boule.

centrale où il devait finir ses jours, à moins d'une amnistie problématique dans l'Indochine occupée.

Alors que ses amis Robert et Labussière firent l'expérience de la « barre », Boule, curieusement, échappa à cette torture, probablement parce que son flegme déroutait, comme son genre de protestation et d'opposition dont il ne se départit jamais ; il ne reconnaissait aucun droit à ceux qui l'avaient condamné et le gardaient en prison. Il énonçait cela d'un ton glacial et très « british » auquel la chiourme n'était pas habituée et s'en trouvait désarmée. Il n'en connut pas moins les brimades et les longues semaines d'isolement au cachot, car le zèle envers la Révolution nationale comptait beaucoup pour l'avancement des fonctionnaires.

[126] Mars 1943. La conquête de l'Afrique du Nord par les Alliés commençait à faire sérieusement réfléchir les fidèles du Maréchal en Indochine. Les marins — dont le credo était « la ligne de conduite de l'Amiral » — découvraient le revirement de leur idole, Darlan. Boule décida d'adresser une lettre à Decoux dans laquelle il réclamait la « libération » des prisonniers gaullistes et leur acheminement à la frontière de Chine pour qu'ils puissent poursuivre le combat contre l'Occupant. Il précisait que la mesure devait être immédiate et que la proposition ne serait pas renouvelée. Le tout s'accompagnait d'une mise en garde correspondant à une menace précise ; ce qui pouvait étonner d'un condamné à perpétuité dans le fond de sa cellule (page 10 de son rapport en date du 7 décembre 1945, rédigé à Calcutta).

In extremis, dans les dernières semaines de 1944, Pétain étant à Sigmaringen, Decoux se rallia au gouvernement du général de Gaulle et consentit quelques adoucissements. Pendant ses deux années d'emprisonnement à Hanoï, puis à Saïgon, Boule forma une solide équipe avec le docteur Béchamp, mort en captivité, Labussière et Robert, qui devinrent ses amis et avec lesquels je le rencontre souvent.

Nous avons vu comment le réseau de résistants Mingant-Lan fit évader les prisonniers gaullistes à l'occasion de leur transfert dans une prison du Laos.

[127] Fin 1944, le lieutenant F.F.L. Pierre Boule revint aux Indes.

On doit à Pierre Boule « le Pont de la rivière Kwai » dont a été tiré un magnifique film. Ce roman et ce film sont considérés par ceux qui ont pratiqué les Japonais comme un véritable documentaire. Dans « Aux Sources de la rivière Kwai », Boule raconte ses aventures en Indochine, au temps de sa mobilisation contre le Siam et de sa captivité.

C'est grâce à mon chef de groupe franc au cours de la Campagne de France en 1940, Eugène Robert, que j'ai fait connaissance de Pierre Boule ⁵² et leur ami William Labussière ; j'ai souvent le plaisir de les rencontrer en amis à la terrasse de la Coupole où ils évoquent parfois leurs souvenirs, Boule toujours flegmatique et comme détaché des choses bien qu'auteur à succès.

⁵² Et par Boule et Guerny avec le gouverneur de Langlade qui me téléphonait encore une semaine avant sa mort.

LE ZOUAVE DE LA SONDE : CHARLES LONGELIN

Longelin, Ch'timi licencié en droit, avait fait la campagne de France de mai-juin 40 au fameux 9^e Zouaves. Il avait vingt-trois ans lorsqu'il imagina de rallier les Forces françaises libres à partir de l'Indochine.

En juin, sur le bord du canal de l'Ailette, il avait été blessé et fait prisonnier. Tôt évadé, en juillet 1940, il retourna chez lui, en zone interdite. À peine arrivé à la maison, sa mère lui parla de l'*Appel* du général de Gaulle dont le nom était tout un programme. Elle lui demanda quelles étaient ses intentions, et ajouta qu'elle lui préparait son bagage, comme si la chose allait de soi pour cette mère digne des antiques. Partageant l'engagement maternel, Longelin gagna la zone dite « libre », où ses espoirs de rejoindre Londres ne purent se concrétiser.

Pour vivre, il devint contractuel dans la police locale, à Toulon. Il établissait de fausses cartes d'identité aux évadés alsaciens et lorrains, ainsi qu'à quelques autres. Il constata que le moyen le plus sûr pour rejoindre les F.F.L. restait de s'embarquer à destination de l'Indochine et de profiter d'une escale. On recrutait alors des volontaires au « titre spécial de l'Indochine ».

Longelin se trouvait être trop jeune de trois ans pour contracter un tel engagement, dit « spécial ». Il eut vite fait de contourner la difficulté en s'arrogeant l'identité de son frère prisonnier au Stalag VII-A en Allemagne. Le 1^{er} avril 1941, il s'embarqua pour un voyage de trois mois contournant l'Afrique. Le 29 mai, à la sortie du Déroit de la Sonde, il crut son heure [130] enfin arrivée : un méchant aviso de réquisition, fumant autant que toute une escadre, se présentait pour arraisonner le paquebot voguant vers l'Indochine sous pavillon tricolore surmontant le jaune navicert. Le navire mit en panne à l'approche de l'antique *Sirius* de la Königlich-Kriegsmarine. Longelin ne fut peut-être pas le seul à se dire que l'heure de rejoindre le combat était arrivée, mais il fut le seul à passer aux actes. Il avait déjà préparé un radeau, en cachette, y logeant quelques vivres et de l'eau. L'apparition du modeste représentant de la marine royale néerlandaise lui parut un signe : il tenta sa chance en lançant l'esquif à l'eau, malgré les requins que l'on voyait s'approcher des évacuations des cuisines, et sauta à la suite.

Le *Sirius* manœuvra pour le repêcher ; Charles fut étonné de constater qu'il ne soulevait pas l'enthousiasme des Bataves. Les Hollandais louèrent le courage, mais signifièrent tout de suite qu'ils ne pourraient rien pour le candidat aux F.F.L.... De petits hommes habillés de vert, coiffés d'un casque métallique rond sur leur figure cuivrée, armés d'un Mauser et d'un sabre d'abordage de l'Armée des Indes Orientales néerlandaises, le regardaient sans aménité.

Les autorités du bord expliquèrent au « déserteur » la position de leur gouvernement : certes, la reine et ses ministres siégeaient maintenant en exil à Londres, où était également le général de Gaulle, mais ce gouvernement des Pays-Bas avait des accords avec « le gouvernement légal de la France siégeant à Vichy ». En conséquence, les « déserteurs gaullistes » devaient être embarqués sur le premier navire pour l'Indochine... Tous les candidats à la France libre qui se manifestèrent à l'occasion d'un arraisonnement dans le déroit de la Sonde constatèrent que les marins de Sa Majesté Wilhemine respectaient scrupuleusement ces accords. J'en fis l'expérience, avec bien d'autres un mois plus tard, lorsque le *Sirius* arraisonna notre paquebot, le *Compiègne*, et que ses petits hommes verts montèrent à bord avec des officiers de marine néerlandais : ils ne voulurent rien entendre et nous firent observer que, si nous mettions les pieds à Batavia, nous serions vite repérés et repris.

Longelin, à peine réconforté à bord du patrouilleur, fut ramené sur le *Sagittaire*. Contrairement à la formule célèbre de [131] Voltaire à propos du Canada perdu, disant

« qu'on ne s'occupe pas des écuries lorsque le château brûle », et au mot de Churchill, selon qui « le sort des colonies serait réglé à la fin de la guerre », les Hollandais réagissaient comme les Français de Vichy : en fonctionnaires se retranchant derrière « le règlement ». La suite démontra que ce n'était pas le bon choix : un an plus tard, les Japonais étaient à Batavia et les arraisonneurs étaient au fond de la mer ou mis dans des camps de la mort nippons. Certains d'entre eux se sont retrouvés prisonniers à Saïgon au début de 1943 ⁵³.

Notre candidat aux combats des Forces françaises libres se retrouva aux fers à fond de cale, comme un criminel. Débarqué à Saïgon, il fut traduit devant la cour martiale, le 6 février 1942, deux jours après la défaite à Bornéo de l'escadre de l'amiral hollandais Doorman. Longelin fut condamné à cinq ans de travaux forcés et à la dégradation militaire, la confiscation de biens et autres peines annexes, pour « tentative d'engagement dans une armée étrangère en temps de guerre et sans autorisation du gouvernement ». Le colonel Gret présidait le tribunal. L'avocat était un compatriote de l'accusé, maître Jacquemart ⁵⁴. Ancien combattant de la Grande Guerre, décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de Guerre, il ôta sa toge et la lança aux juges. Le ministère public était occupé par le commandant Roy, un éminent juriste, qui demanda l'indulgence du jury en raison du passé de l'accusé dont la famille était en « zone interdite » : sa mansuétude lui valut les foudres du gouverneur général Decoux, qui le sanctionna en le cantonnant dans les bureaux, eu égard à sa grande compétence et à la pénurie de juristes de haut niveau en Indochine.

Longelin fut enfermé à la prison centrale de Saïgon, dont le directeur se trouvait être un ancien policier mis dans ce poste pour faire respecter la discipline nouvelle. Cette rencontre fut toutefois profitable au prisonnier : son stage dans la police à Toulon lui valut d'être très rapidement affecté à des « tâches [132] administratives ». Il s'occupa d'abord de la bibliothèque, puis de la tenue des divers « états » dont sont friandes toutes les administrations, fussent-ils « Néant ». Il en vint à être chargé d'établir les tours de garde des gardiens... au nom du gradé qui estimait préférable de faire effectuer son travail par un bagnard pendant que lui-même jouait aux cartes ; l'effort est pénible sous ces latitudes et il faut bien occuper « son monde ».

C'est ainsi que Longelin s'efforça d'affecter les « fayots » et les vichystes aux postes n'étant pas en contact avec les « gaullistes ». Cela nécessitait la tenue de deux registres ; dont un faux qu'il présentait au gardien-chef lorsque des gardiens se plaignaient « d'être toujours aux mauvais tours ». Il tira un autre avantage de cette position de scribe semi-officiel ; il pouvait pratiquer le sport dans l'enceinte de la prison. Longelin, comme les autres gaullistes en général, ne fut libéré qu'au 21 novembre 1944, c'est-à-dire au moment de la libération de Strasbourg ! Il y avait au moins deux mois que les autorités civiles et militaires de l'Indochine avaient fait officiellement allégeance au Gouvernement provisoire de la République Française... et que le dernier « gouvernement du Maréchal » avait émigré dans le III^e Reich.

On peut s'étonner du temps de réaction de ceux qui prétendaient savoir décider en toutes occasions. Ces tergiversations n'empêchèrent pas, par la suite, le Gouverneur de la Cochinchine, Ho. [Hoeffel], d'écrire un rapport dans lequel il rappelait ses sentiments gaullistes jusque-là bien cachés — c'était pourtant à lui de libérer Longelin et les autres.

⁵³ Comme le major K. Kooy, un ami qui connut les camps de la rivière Kwai, avant son transfert à Saïgon.

⁵⁴ André Rémy Jacquemart (Aubrives, Ardennes, 10 octobre 1896-après 1954) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 mai 1921, p. 5341 et 5364) : lieutenant d'infanterie au 11^e rég. d'aviation : officier magnifique d'entrain et de courage, a eu dans l'infanterie, puis dans l'aviation une conduite des plus élogieuses. 6 citations. 1 blessure. Avocat-défenseur à Saïgon. Propriétaire d'une plantation de café apportée à la Société civile de Plei-Ku (1925), puis à la Société anonyme des Plantations du Ky-Odron (1930).

Une fois sorti, il fut cependant accusé de nouvelles « activités subversives antivichystes », juste une semaine avant le coup de force japonais du 9 mars 1945. Convoqué à la Sûreté, il fut interrogé. À cette époque, le commandant Ducor. [Ducoroy], directeur de la jeunesse et des Sports d'Indochine, effectuait une tournée dans le Sud. Il fut le Père des « jeunesses » bien encadrées. Elles crieront des chants des Hitlerjungen, en annamite sur le stade de Dakao lors de notre captivité voisine...

Après sa libération de la Centrale de Saïgon, Longelin intégra, grâce au commandant Graille, du B.S.M., le service cartographique (état-major du général Noël). Il y trouvait de nombreuses occasions de déplacement, sans attirer l'attention. Je l'ai rencontré à l'époque à Phnom Penh, au Café de la Poste. Je venais de terminer ma semaine au central d'alerte de la Poste, en face, où j'officialisais de façon peu orthodoxe ; j'avais rendez-vous avec le médecin-capitaine Mutter auquel je devais remettre des documents concernant la veille japonaise. Longelin était là, l'orchestre jouait ; les nouvelles de la guerre en Europe annonçaient la fin prochaine et nous « ne donnions pas six mois de plus aux Japs ».

Sautant sur l'estrade et empruntant une clarinette, l'immense Ch'timi improvisa une variation en « swing » de la « Marche Lorraine » qui lui valut des applaudissements nourris. Dont ceux de l'officier-interprète japonais de la Mission de Saïgon (M. Konishi), capitaine venu enquêter au sujet d'un incident grave, auquel j'étais directement mêlé : le lendemain du coup de force japonais du 9 mars 1945, le capitaine Konishi ne parut pas me reconnaître, ni Longelin, alors qu'il aurait pu nous confondre facilement, devant Bankorek à la Liaison...

Longelin avait quantité de contacts avec des gens dont l'activité avait toujours ressorti de ce que l'amiral appelait le « complot gaulliste ». Il rencontra le célèbre sergent Menut, dit « crâne-en-zinc », qu'actionnait le japonisant capitaine Rouanet, l'homme qui me sauva de l'exécution, *in extremis*, au camp Virgile. Menut s'était fait une spécialité de coupeur de tête de « Japs » égarés près des arroyos bordés de càï nha du genre de l'institutionnelle Ti São : les corps disparaissaient dans la rizière.

Il convient de dire qu'il n'était pas le seul et que l'équipe de rugby... fêta ainsi, et en ces lieux, une belle victoire. Je revois toujours ce Menut, toujours affairé et armé d'un immense Lebel 86-93, venant me demander un hébergement clandestin à Phnom Penh : ouvrant sa musette en toile brune d'un modèle 14-18, il m'y montra la tête au crâne rasé d'un troupier du Mikado et me dit simplement : « J'ai peur de ne pas aller avec ça à l'hôtel ! » Quelle tête aurait fait Lucien Plasson ⁵⁵ qui, à l'époque, « jouait du [134] poste B.2 avec Calcutta »... Menut et le chef Hesnault, un ancien de la campagne de France de 39-40 à la carrure de catcheur, étaient probablement les recordmen de ce sport dans le Sud-Indochine ; ce dernier collectionnait les sabres de samouraï qu'il se procurait aussi bien chez Ti São qu'au très sélect « Pointe des Blagueurs ».

Vers cette époque, Longelin rencontra un de ceux que l'amiral classait dans le « complot gaulliste » : Auvray ⁵⁶ avait été interné à Long-Xuyên par « lettre de cachet » du Gougal, puis, lors de la libération de la France, astreint à résidence à Dalat. Il avait eu l'occasion de tenter de porter secours à l'épouse du gouverneur général, victime d'un terrible accident en sa présence ⁵⁷. L'automobile était conduite par un chauffeur européen de la Direction de la Police et on ne sut jamais ce qui se passa exactement. Toujours est-il que l'ingénieur des Ponts et Chaussées Auvray tenta de porter secours à

⁵⁵ Chef du réseau clandestin de Résistance de ce nom.

⁵⁶ Georges Émile Gustave Auvray (Saint-Denis-de l'Hôtel, Loiret, 19 septembre 1897-Olivet, Loiret, 20 octobre 1984) : entré dans les Travaux publics de l'Indochine le 27 juillet 1922. Passé après guerre au service de la SIDEC à Saïgon. Cf. :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Boy-Ferme-SIDEC.pdf

⁵⁷ Madame Jean Decoux, née Suzanne Humbert, décéda le 6 janvier 1944, sur la route Saïgon-Dalat.

la blessée, mais qu'il était trop tard : la brave fille de Rochefort succomba. Mettant en avant le geste spontané de son condisciple à l'École centrale, monsieur Martin ⁵⁸ intervint auprès de Decoux pour le faire relever de sa peine, s'en portant garant. Il obtint qu'Auvray ne soit plus interdit de séjour « à Saïgon »... alors que la France était libérée.

Le 9 mars 1945, Longelin débarqua sur les quais de Saïgon, de la chaloupe l'amenant de Phnom Penh, tandis que j'en faisais autant du tramway venant des plantations où stationnait la 4^e Compagnie du 11^e R.I.C. Nous étions en ville lors de l'attaque soudaine des Japonais au début de la nuit de ce mémorable début de week-end. Poursuivi, le « Grand Charles » fut cerné par des « Japs » dans la cour du Palais de Justice : très vite débusqué, il fut sorti de sa cachette sans ménagements. Les soldats étaient furieux parce qu'ils venaient de découvrir un poste radio et qu'ils faisaient un rapprochement entre lui et l'appareil. Longelin eut à subir un interrogatoire sur place, sommaire mais avec intervention de coups de crosses de fusils et coups de pieds en rafales. Quand ce n'était pas une baïonnette acérée qui lui chatouillait les côtes, c'était un canon de fusil ou de revolver.

À grands coups de pieds et de crosses, il fut conduit dans les locaux de la sinistre Kempétaï, justement surnommée la « Gestapo Jap ». Les coups pleuvaient tellement qu'il en vint à [135] « préférer » ceux donnés à coups de ces espèces de chaussures de basket, noires et dont le gros orteil est séparé des autres, à ceux de brodequins du même modèle que les Français... On le fit pénétrer dans les locaux en le tirant par les cheveux et les oreilles, en lui assénant des coups de plat de sabre-baïonnette sur la tête et en hurlant féroce ces « Koura-koura » qui nous devinrent familiers.

Les cris et les injures ne cessaient pas. Longelin distinguait parfois le mot « gaulliste » et se demandait ce que cela pouvait bien signifier. L'interrogatoire commença enfin, après cette mise en condition : il s'aperçut vite que la Kempétaï n'avait pas tardé à récupérer les archives de l'administration française. Celle-ci n'avait rien fait pour camoufler ces documents compromettants dans un pays occupé par un ennemi dont la sauvagerie était bien connue. L'amiral Decoux écrit dans son livre-plaidoyer qu'il s'attendait au coup de force japonais. Dans ces conditions, il n'y a que deux explications possibles au comportement criminel de son administration : ou c'était de l'impéritie, ou ce fut volontaire, ce qui signifie que la « noble tâche de l'épuration des dissidents » était laissée à l'occupant.

Longelin connut alors un véritable enfer. Après le « tabassage » de son premier interrogatoire, il se réveilla d'une longue perte de connaissance dans une de ces sinistres cages de la Kempétaï aux barreaux de bois et plafonds bas. Il lui fallut ouvrir les paupières avec les doigts. Tout autour retentissaient des cris de douleur. À l'extérieur, on entendait encore parfois un coup de feu. Soudain, la porte fut ouverte et il fut brutalement extrait du cachot où s'entassaient des prisonniers dans le même état que lui. L'officier nippon qui l'interrogea parlait français. Il affectait d'être désolé de devoir accomplir cette tâche : il disait regretter les mauvais traitements infligés, ajoutant aussitôt « mais on est à la guerre et j'attends beaucoup de la compréhension des bons Français ».

Suivit un interrogatoire d'identité où le prisonnier dut donner les noms de sa parenté, des personnalités de son village et de ses amis. Dès que la litanie était terminée, les mêmes questions étaient posées à nouveau, parfois dans un autre ordre : toutes les erreurs, même de détail, étaient sanctionnées par des coups qui, [136] manifestement, ravissaient les deux brutes qui l'encadraient : l'officier interrogateur prenait la mine désolée de celui qui n'a pas voulu cela.

⁵⁸ André-Louis-Marie Alphonse Martin : né à Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), le 10 août 1899. Directeur à Saïgon de la Société de Constructions de Levallois-Perret (Anciens Éts Eiffel) : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eiffel-Indochine.pdf

On passa ensuite à ses occupations en Indochine : pourquoi y était-il venu, n'étant pas un militaire des troupes coloniales en 1940 ? En quoi consistaient ses « activités gaullistes » dont faisaient état les documents français ? Qui voyait-il et pourquoi ? Là aussi, les questions étaient posées plusieurs fois de suite, parfois avec des variantes ou des retours en arrière impromptus. Toutes les erreurs, nombreuses dans cette partie de l'interrogatoire puisqu'il ne voulait rien dévoiler, provoquaient une volée de coups qui n'épargnaient ni son visage, ni les parties les plus sensibles. Quand il restait évanoui malgré les coups et les pots d'eau jetée à la volée, on le traînait dans la cage où il était abandonné sans soin. Cela dura quatre jours, pendant lesquels il persista dans ses déclarations : « Il n'était qu'un simple soldat comme d'autres, qui ne savait rien de ce dont on lui parlait ici ». Les Japonais rétorquaient que c'était faux, puisqu'il avait été condamné pour « gaullisme » et qu'il était gradé à l'époque où il avait été mis en prison, pendant trois ans et demi.

Il se souvint alors de la fameuse classification de « bons Français » qu'avait employé l'officier ; l'expression correspondait à la phraséologie de la Révolution nationale chère à l'Amiral qui, jusqu'au tout début de 1945, jouissait de la confiance des Japonais. Pour la forme, car il ne croyait guère à la valeur d'un tel argument — mais il n'en avait pas d'autre —, il déclara que sa condamnation avait été la sanction d'une erreur de jeunesse, compréhensible en 1941. Devant la réaction intéressée du Nippon, il ajouta que cela était du passé, avant la guerre du Pacifique et qu'il était de cette majorité de Français à laquelle ne viendrait pas à l'idée celle d'attaquer la puissante armée japonaise, d'autant plus que la France et le Japon n'étaient pas en guerre⁵⁹. Fatigue des bourreaux, manque de conviction d'un officier-interprète nécessairement informé de l'évolution rapide de la guerre (le terrible bombardement de Tokyo dans la [137] nuit du 9 au 10 mars par les Superforteresses volantes avait été une terrifiante révélation) ou simplement exemple typique du manque de suite dans les idées qui caractérisait assez les militaires nippons, ils embarquèrent leur prisonnier dans un camion qui le déposa au Camp Virgile.

Il y retrouva des « anciens » de la maison centrale, dont Eggenspieler qui était blessé, et, par la suite, à la caserne des Pallières, Dauphin lui aussi blessé, Huchet, réduit à l'état de grabataire par la captivité japonaise succédant à celle de l'amiral, ainsi que moi-même, que Konishi n'avait pas reconnu ou voulu reconnaître, et qui n'avait connu que la Centrale de Montpellier. Dans le camp, Longelin se préoccupa tout de suite de rechercher une forme de Résistance possible. Il fut dans le secret des postes de radio clandestins que bricolèrent Raymond Iontzeff et Pierre de Guerny. Les informations les plus significatives sur l'évolution de la guerre étaient indirectement communiquées aux autres prisonniers, par divers moyens : dans le bâtiment dit de la « C.H.R. », j'affichais un « journal mural » qui donnait les nouvelles sous la forme des actuels dessins de Jacques Faizant, talent en moins. On s'étonnait de mon imagination et certains n'y voyaient qu'une forme de « cravate », mais l'information passait.

Il y avait toujours de l'animation sur les vérandas vers l'intérieur de ce fameux bâtiment de la C.H.R. du 11^e R.I.C., dont l'autre façade donnait sur le boulevard Norodom. Le « restaurant » de Berkman, dont la spécialité était une sorte de biscuit sec fait d'os de buffle pilés, préparait ce plat sur le feu allumé dans une vasque de W.C. transformée en fourneau. Dans les étages, il y avait toujours de l'animation autour des tables de jeu tenues par des Corses. Là se jouaient les soldes des compagnies, qui les avaient distribuées avant leur capture en brousse et les piastres passées en fraude par les « côn gai ». De temps à autre, passait un marchand de saucisses de chien, provenant de Dakao ou de Tanh Dinh grâce au trafic qu'autorisait un gracile aspirant japonais en service du côté des écuries.

⁵⁹ Au lendemain de Pearl Harbour (7 décembre 1941), la France libre déclara la guerre au Japon.

Il n'y avait aucun soin sanitaire dans ce camp où les hommes perdaient facilement vingt à vingt-cinq kg en quatre mois, faute de pouvoir manger. La recherche de la nourriture fut un [138] stimulant de l'esprit naturellement débrouillard du Marsouin, comme des Français en général. Un des exploits de Longelin à des Pallières fut de se régaler d'une mascotte des gardiens nippons : un soir, avec deux camarades qui s'étaient institués les « gardiens du ravitaillement clandestin en saucisses de chien », le « Grand Charles » coinça leur faon-mascotte dans le couloir des feuillées et lui « fit son affaire ». Il paraît qu'aucun rejeton de biche ne fut jamais si savoureux.

Après la capitulation du Japon — que nous apprîmes par notre radio clandestine et dont nous informâmes le colonel japonais commandant le camp, Mazura — le 11^e R.I.C. reconstitué s'arma et libéra Saïgon fin septembre 1945. Longelin participa aux combats et fut blessé. On le soigna à l'hôpital Grall. Lors de la prise d'armes du 11 novembre 1945 devant Leclerc, le « Grand Charles » se perdit dans la foule pour assister à cette cérémonie revêtant une si haute signification patriotique en de telles circonstances ; il découvrit dans l'assistance un des Japs de la tristement célèbre Kempétaï ⁶⁰ à laquelle il avait eu affaire : l'homme fut arrêté, par Longelin, et passa ensuite « à la toise », c'est-à-dire qu'il fut présenté aux anciennes victimes de la « Gestapo jap ». Il y fut reconnu et passa en jugement à Saïgon.

J'ai rencontré Longelin à Saïgon, peu avant son rapatriement sanitaire à bord du cuirassé « Richelieu ». Nous avons dégusté une « Tiger Beer » — au fiel de bœuf — au « Cintra » qui ne laisse pas indifférents ceux qui l'ont fréquenté. À une table voisine se trouvait un « sous-officier supérieur » de l'état-major de la D.C.C. Sans doute à cause de ses fonctions avant le coup de force japonais, il se prenait pour un as de « O.S.S. » et essaya de nous expliquer ce qu'était la collaboration ; nous en rions encore quarante ans après. Longelin fut accueilli en France, odieusement, par des abrutis enivrés de propagande : on aimerait savoir ce qu'ils firent sous l'Occupation...

⁶⁰ La Prévôté, dite « Kempétaï ».

LES CHAÎNES DU TIGRE VOLANT :
WILLIAM LABUSSIÈRE

Le pilote de chasse William Labussière, alors âgé de trente-deux ans, fut du fameux trio de curieux évadés de la Maison centrale de Saïgon vers la Chine, en fin 1944.

William eut toujours un profond respect pour les qualités d'homme de son père. Celui-ci, volontaire à seize ans au cours de la Grande Guerre, avait été réformé après une première blessure grave. À peine remis, il s'était à nouveau porté volontaire et avait été mis définitivement hors de combat, ayant perdu l'œil droit et subi d'autres blessures (son nom est lié à l'Association des grands blessés).

Dès l'adolescence, le jeune Labussière sortait déjà de l'ordinaire et manifestait une rare constance : en admiration devant les acrobaties des aviateurs de Mérignac, il s'ouvrit à son père de son ardent désir d'être pilote. Il s'entendit répondre qu'on en reparlerait dans un an. Tout ce temps, Willy ne parla plus de son projet : le 365^{er} jour, il se présenta devant son père et lui demanda quelle était sa décision. Reconnaisant « son sang », le père donna son autorisation. C'est ainsi que notre héros se retrouva élève-pilote chez Blériot, à Buc, avant de faire son service militaire comme pilote de chasse.

Il était en Côte-d'Ivoire, toujours plein de projets, quand, en 1936, il estima qu'il fallait répondre aux nazis qui apportaient une aide puissante au général Franco. Labussière devint chef d'escadrille dans l'aviation républicaine espagnole, où il ne percevait que la modeste solde de l'armée, pour de très nombreuses missions bien réelles. Avec ses chasseurs, des « Moscas I.16- », il se distingua dans le ciel ibérique. En août 1937, il donna sa démission, se rendant compte que les Soviétiques, qui [140] aidaient les Républicains, avaient entrepris un noyautage intensif de l'aviation. Il estimait cette intrusion politique nuisible à la vitale efficacité opérationnelle ⁶¹.

Depuis le mois de juin 1937, l'armée japonaise — un État dans l'État — avait commencé des opérations en Chine du Nord : le gouvernement de Tokyo qualifiait cela « d'incident de Chine », et les grandes puissances affectaient de le croire : il s'agissait, en fait, des premiers combats nécessaires à ce qui allait devenir la « guerre de la plus grande Asie orientale », au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Le programme d'expansion japonais vers les mers du Sud n'était pas un mystère, pas plus que celui de Hitler, mais nul ne voulait en tenir compte.

Sans recommandation, Labussière se présenta à l'ambassade de Chine à Paris : sur présentation de ses références, il fut immédiatement engagé sous contrat pour aller affronter les réputés aviateurs japonais dans le ciel de l'Empire Céleste. William Labussière fut un des meilleurs as de l'escadrille de volontaires que commandait l'Américain Claire Chennault : ces A.V.G. (American Volunteers Group) porteront bientôt le nom fameux de « Tigres Volants ». Chennault, qui resta jusqu'à sa mort l'ami de Labussière, classait celui-ci parmi ses meilleurs pilotes, appréciation dont il était avare.

Lorsque la France mobilisa en 1939, Labussière rompit son contrat chinois. L'épouse du maréchal Tchang Kai-Chek, président de la République de Chine, était une femme de grande culture et de sens politique internationalement reconnu et aussi le ministre de l'Aviation. Elle avait une particulière admiration pour les volontaires français : elle fit cadeau à Labussière d'un sceau personnel en or, à son nom sinisé de « Lê Po Shuê »

⁶¹ Il n'avait qu'une piètre opinion de pilotes, en général, de l'escadrille Malraux, très bien payés « pour quelle action ? »

(Cime des Neiges). Il rejoignit Hanoï, où il fut mobilisé et affecté à l'escadrille de chasse 2/595, dite « Panthère Noire », avec son fidèle et inséparable André Boulingre qui dessina l'insigne de l'unité.

Boulingre, avant la Chine, avait aussi « fait l'Espagne » où ce virtuose de la voltige aérienne avait appartenu à l'escadrille d' [141] André Malraux, au statut assez particulier. Avec Labussière et Poivre, il avait formé l'équipe des trois as français du fameux « Pursuit Squadron ». Omer Poivre fut descendu le 14 décembre 1937 au cours d'un combat héroïque contre des Japonais, en voulant protéger un pilote chinois. La maréchale Tchang Kai-Chek fit élever un monument commémoratif à l'emplacement où l'avion de Poivre s'était écrasé ; chaque promotion de l'armée de l'air chinoise venait s'y recueillir et effectuer des acrobaties en l'honneur du héros qui était devenu leur « Guynemer ».

L'Indochine ne disposait alors que de vieux avions : une soixantaine de « Potez 25 », 4 « Farman » quadrimoteurs et 10 hydravions « Loire 130 », plus divers petits « zincs ». L'embargo mis sur 20 « Morane 406 » de chasse, destinés à la Chine, avait permis la création de deux escadrilles basées à Hanoï (2/595, « Panthère Noire ») et Tourane (2/596). Encore faut-il noter que ces chasseurs étaient dépourvus de leur armement principal, le canon Hispano-Suiza. Début de 1940, Chennault avait envoyé son adjoint Harwey Greenlaw, qu'accompagnait son épouse Olga, prendre contact avec Labussière pour transmettre une proposition à l'amiral-gouverneur Decoux ⁶² : offre gratuite de 11 chasseurs Curtiss que le blocus japonais empêchait de débarquer en Chine. L'amiral refusa ce cadeau, arguant qu'il y avait une mission d'achat aux U.S.A. et préférant que les avions soient vendus à la Thaïlande...

À la fin de 1940, Labussière eut à combattre l'aviation japonaise au nord du Tonkin, puis il combattit contre l'aviation thaïlandaise, plus moderne et plus nombreuse, obtenant des succès. Il se retrouva ensuite à la frontière du Tonkin ; à cette époque étaient entrés en activité les Accords de défense commune franco-japonaise de l'Indochine... dirigés contre les Anglo-Saxons. De la fin de 1940 à la mi-juillet 1941, la tâche de l'Occupation de l'Indochine par les japonais s'étendit jusqu'à la Cochinchine et le Cambodge : les « Japs » étaient partout.

Labussière constata vite, par des discours et des notes de service impératives, que, pour le colonel Tavera, qui commandait l'aviation, l'ennemi n'était pas le Japonais qui occupait un territoire sous souveraineté française, mais les « A.V.G. » qui luttaient en Chine et à la frontière contre les « Japs ». Précédant [142] Pouyade, le futur héros de Normandie-Niémen, Labussière décida de rejoindre les Forces aériennes françaises libres, via la Chine ; en emportant le plus d'informations possibles sur l'Occupant. Le colonel, puis général, Tavera avait fait signer à ses pilotes l'engagement de ne pas « désérer » par voie aérienne : en dépit de la répulsion qu'il ressentait envers son « patron » pour son « collaborationnisme » affiché, Labussière s'obligea à respecter sa signature et à trouver un autre moyen pour rejoindre le général de Gaulle.

Il décida d'emprunter une jonque et de rallier par mer. Il avait fait la connaissance d'un sous-officier métis du nom de Greiveldinger ; avec lui, il prépara un embarquement sur une plage du golfe du Tonkin, à Doson. Ils espéraient que la jonque qu'ils s'étaient procurée parviendrait à se faufiler en profitant des écrans que constituaient les nombreuses îles de la baie d'Along, au milieu d'une intense et incontrôlable navigation indigène à la pêche ou au commerce... licite ou non. Willy avait choisi de s'embarquer le 6 août 1941, qui se trouvait être celui de son 29^e anniversaire.

Les contretemps et les mouchardages firent qu'ils furent capturés au moment d'embarquer. Il avait sur lui des documents concernant l'implantation des Japonais au Tonkin. Il fut aussitôt incarcéré. Son camarade, qui n'embarquait aucun document, fut condamné à une peine légère. Labussière passa devant la cour martiale de Hanoï le 6

⁶² Erreur de date manifeste puisque Decoux ne succéda au général Catroux que le 20 juillet 1940.

septembre 1941. Comme envers les autres « déserteurs qui voulaient reprendre le combat », cette juridiction manqua de tenue. Le colonel Mas présidait le tribunal. Labussière fut assez étonné de s'entendre insulter à propos de ses motivations ; il pensait que des militaires pouvaient très bien réprover l'acte d'indiscipline et en reconnaître la noblesse d'inspiration. Il apparut également que le fait d'avoir emporté des documents pouvant aider à combattre les Japonais était le plus répréhensible, comme s'il s'était agi d'un « gumpô kàigi » (tribunal militaire nippon). Toutefois, compte tenu de ses « services exceptionnels dans l'aviation d'Indochine », le colonel-président estima qu'il pourrait y avoir un jour une grâce, qui ne pourrait toutefois intervenir avant « la fin des hostilités ».

Son départ n'ayant pas été effectif, et compte tenu de ses « ser- [143] vices exceptionnels », Labussière fut condamné à 5 ans de travaux forcés et à la confiscation de ses biens présents et à venir. Il ne se priva pas de donner son opinion sur ses juges. Qu'il fut en avion ou en prison, ce Bordelais obstiné autant que plein de ressources n'était vraiment pas un personnage ordinaire. Il commença son évasion le jour même de sa condamnation, dès son retour en prison. Il avait été remis dans la prison militaire : dès qu'il fut dans la cellule, il passa sous le bat-flanc et entreprit de creuser un trou dans le mur, avec sa cuillère. Il fut découvert peu avant d'être dehors ; ce qui lui valut d'être immédiatement transféré à la maison centrale et d'y être enfermé dans une cellule réservée aux « durs ».

Il devint par la suite le recordman des jours de cachot et de mise aux fers ; il n'y eut que Camille Huchet, chef d'un des tous premiers réseaux de la Résistance en Indochine (et mon patron à ce titre à Saïgon), pour lui disputer cette primauté. Âgé de 54 ans, ce « paisible » importateur-exportateur fit 60 jours de cachot, dont la moitié pour une prétendue tentative d'évasion de la maison centrale. Il avait été dénoncé par son « boy ». Au tribunal, il jeta sa médaille militaire et sa Croix de Guerre de la Grande Guerre à la tête du procureur Laf. [Lafrique] Libéré fin 1944, il fut « vendu » aux « Japs » en mars 45, pour un dépôt d'armes camouflé derrière un doublage. Il fut martyrisé par la « Gestapo jap ».

C'est par 30 jours de cachot que Labussière inaugura sa captivité vichyste ; il connut ensuite le couloir réservé aux « Hautes Trahisons », comme l'indiquait un panneau. Il y eut comme camarades Eugène Robert, Pierre Boule, le Docteur Béchamp, tout particulièrement, et quelques autres que les autorités qualifiaient de « dissidents » et de « traîtres ». Fin 1941 se produisit un événement caractéristique et révélateur du comportement des fidèles de la Révolution nationale. Labussière avait une rage de dent. Le praticien de la prison dut avouer son impuissance à le soigner et rédigea une demande au Gouverneur Général Decoux pour que son patient puisse être soigné à l'hôpital.

[144] Inouï, mais vrai... Pendant que la demande suivait la voie hiérarchique, le visage du prisonnier s'enflait démesurément car, ni le directeur de la prison, ni le Résident, ni le Commandant Supérieur des Troupes, malgré ses multiples étoiles, n'avait l'autorité suffisante pour permettre de soigner la dent d'un sergent-pilote. (Pour les « classes nouvelles », rappelons que l'un des slogans de base de la Révolution nationale était la capacité à trancher des « chefs », dont il y avait une profusion... qui se retranchaient derrière la hiérarchie).

La réponse de « l'Amiral Pan-Pan » vint enfin. Elle suffit à juger l'homme : l'extraction de la dent à l'hôpital Lanessan était autorisée par le gouverneur-général de l'Indochine, « .. à condition que cela soit fait sans anesthésie ». Ce fut le cas. On doute que ce soit cette marque combien remarquable qui convainquit un enseigne de vaisseau de l'époque, et futur mémorialiste sous ses deux étoiles amirales en 1983, d'insister sur « l'humanité » de son amiral. Cette note de Decoux fut retrouvée, comme le témoigna Dauphin, autre victime des lettres de cachet du Gougal, auquel le général Salan la

montra par la suite. Un tel comportement aide à comprendre les difficultés qui surgiront en fin de 1945.

Après l'évasion de Robert, qui fut suivie de mesures d'une rare sévérité, pour ne pas dire plus, Labussière fut du second voyage d'évacuation des prisonniers vers le Sud. Pendant deux jours, dans l'espace réduit du wagon du transindochinois, les menottes ne lui furent jamais retirées, même pas pour se rendre aux toilettes. Il alla directement de la gare à la maison centrale de Saïgon. Son opposition constante lui valut à nouveau de connaître le cachot. Il y fut enfermé à la suite de sa complicité dans la tentative d'évasion, en pleine ville, de Robert à la faveur d'une occasion fortuite. Le régime du cachot était le pain sec, c'est-à-dire du pain de maïs si indigeste que la population civile en mangeait rarement plus d'une tranche d'un coup.

Il fut mis à la « barre de l'Indochine », supplice médiéval que l'amiral, nostalgique de la période des « Grands Amiraux », avait ressuscité. Elle n'était pas du même genre que celle de Hanoï, en forme de joug. À Saïgon, il s'agissait d'une barre, traversant les deux murs de la cellule, où coulissaient deux manilles dans les- [145] quelles on enserrait les chevilles du forçat. Dans sa « Barre de l'Indochine », l'amiral Decoux écrira un plaidoyer où il dira sa nostalgie de ces grands ancêtres dont les bustes, au Palais Norodom, l'inspiraient ; il n'a pas précisé si la « barre de l'Indochine » que connut Labussière fut un des exemples qu'il reçut en legs. C'est pourtant cette barre-là qui colle à sa mémoire.

On ne peut mieux comparer le cachot où fut enfermé Labussière à Saïgon qu'à ces W.C. « à la turque » des écoles primaires d'autrefois et de restaurants chics du Versailles des années 60, qui auraient eu la profondeur de la taille d'un homme. Comme les murs, le sol était revêtu de coaltar. L'obscurité y était à peu près complète et le jour ne se distinguait de la nuit que par le passage matinal de la corvée ; d'un jet d'eau assuré, elle nettoyait du même coup bagnard et cellule.

Une scène de Moyen-Age sous l'œil indifférent du gardien. C'est dans ce tombeau, en slip, cheville serrée dans l'anneau et sur la barre d'acier, le ventre vide et dans l'obscurité, que le prisonnier passa la nuit de Noël 1943 : une tranche de pain sec de maïs et une cruche d'eau firent son menu de réveillon. À cette date, l'Afrique du Nord et les derniers territoires extra-métropolitains, sauf l'Indochine, avaient rallié la France Combattante, mais Willy dut accomplir ses 60 jours de cachot sans le moindre adoucissement : les futurs « résistants » Ho... [Hoeffel] et Ca... [Castueil] n'avaient pas jugé convenable ou utile une suspension de la peine de cachot. Leur réflexion prendra encore un an et ce qu'ils en écriront en 1945 donne une idée de la bassesse de certains « chefs ».

La nourriture ordinaire des prisonniers était à peine suffisante, bien que l'on fût en Cochinchine. On n'y connaissait pas les disettes ni la famine que connut le Tonkin où se conjuguèrent le manque de produits du sol et les rafles japonaises. La farine de blé avait disparu et, depuis longtemps, il n'y avait plus de lait. Il y avait un problème sérieux au sujet de cet aliment nécessaire aux enfants : quant aux Indochinois, ils n'admettaient que le lait condensé sucré.

Quelques années plus tôt, un gouverneur général avait fait venir de France des vétérinaires sans doute compétents sur le lait, mais ignorant complètement les mœurs indochinoises. Il [146] avait été à peu près impossible de faire admettre la consommation de lait de vache, aux non Européens pas complètement « intégrés » à nos goûts. Pour la masse, ce lait n'était qu'un excrément à peine bon pour fertiliser le potager ! Lorsqu'on leur faisait remarquer qu'ils raffolaient de « lait Nestlé », ils répondaient que ce n'était pas la même chose, puisqu'il s'agissait dans ce cas de « lait d'oiseau », comme l'indiquaient les oisillons voraces de l'étiquette. Ils n'en démordaient pas.

Pour ce qui le concernait directement, l'amiral Decoux avait résolu le problème du lait. Lorsque son épouse était d'un de ces voyages pour lesquels beaucoup de faste

oriental se déployait, on accrochait à son convoi spécial une bétailière réservée à la vache-de-l'amiral et à son vacher. C'était une solution pour avoir toujours le lait frais qu'aimait l'épouse du Gougal. On en souriait plus qu'on en brocardait et cela meublait les conversations des mess et bungalows. Les employés du transindochinois, et d'autres, savaient si « Madame-Amirale » accompagnait son « Prince Protecteur d'Annam » d'époux, rien qu'à la présence de la bétailière.

Il fallut attendre la réussite vérifiée du débarquement de Normandie, pour voir évoluer lentement les comportements ; en commençant par les fonctionnaires de base qui, sur de petites choses et en cachette de leurs chefs, osèrent quelques dérogations aux règlements. Puis, ce furent les « petits chefs », qui prenaient soin de réclamer le secret vis-à-vis de leurs collègues et des chefs. Ce fut enfin le tour de ceux-ci qui, étant amenés à constater certains « errements », n'osaient réprimander leurs subordonnés et en vinrent aussi à se chercher d'éventuels témoignages de la part de leurs prisonniers. Le directeur [Castueil] découvrit soudain de la sympathie pour les « gaullistes », en raison écrivra-t-il en 1945... de ses attaches socialistes d'avant-guerre. Les « gaullistes » ne lui semblèrent plus être ces individus « dangereux » dont il conseillait l'exeat immédiat de l'hôpital Grall au pusillanime directeur.

Ce n'est qu'à la fuite des gouvernants de Vichy à Sigmaringen que les choses commencèrent vraiment à changer à toute vitesse. Labussière se vit offrir de bonnes bouteilles et de bons cigares, voire de l'argent, par des militaires qui le qualifiaient [147] ouvertement de traître quelques semaines plus tôt. Fin de 1944, il fut de l'évasion rocambolesque qui, par Xieng Kouang, fit envoler Boule et Robert avec lui vers la Chine et Calcutta.

Tandis que ses amis poursuivaient leur route, on se souvint de ses exploits en Chine sous les ordres de Chennault, maintenant commandant de la fameuse XIV^e U.S.A.F., pour l'affecter à la Mission française en Chine. Il devint le capitaine Willy Martin. Il retrouva des camarades des « Flying Tigers » qui le brocardèrent un peu du manque d'enthousiasme des pilotes du Tonkin à passer la frontière pour combattre... à 130 km de leur base. Seul le sous-lieutenant Coquillard fit le saut en mars 1945. Il se « crasha » au cours de sa première mission au profit de la colonne Alessandri pour laquelle quatre avions restés au Tonkin travaillèrent en Haute Région.

C'est à Kun Ming que Labussière rencontra un ami qu'il croyait perdu : Bishop, pilote de la XIV^e U.S.A.F., qui avait été abattu par les Japonais près de Lao Kay plus de deux ans auparavant. Dirigé sur Hanoï sous l'escorte d'un lieutenant Soclet du B.S.M., il avait été confié au 2^e Bureau du Gènesuper. Sur ordre du général Mordant, Bishop fut remis aux Japonais qui le réclamaient. Ils lui firent subir un interrogatoire « musclé », puis il fut transféré dans un camp en Chine. À la fin de la guerre, il se trouvait dans un camp proche de la capitale de la Chine qui collaborait avec les Japonais. C'est de là qu'il s'évada au moment de l'écroulement du Japon, en profitant de l'action d'un groupe de guérillas. Il rejoignit Kun Ming.

Il se trouva un jour à un banquet en son honneur, où avait été invité Labussière en sa qualité d'ancien des « A.V.G. » plus que de représentant de la Mission française en Chine. Bishop raconta son odyssée, insistant sur la fourberie à son égard dont avaient fait preuve les autorités militaires françaises. Il termina en disant que, s'il en avait l'occasion, il se vengerait en tuant un officier français vichyste. Labussière se leva, dit qu'il comprenait la colère de son camarade et qu'il la partageait d'autant plus qu'il avait été mis aux fers en Indochine par les gouver- [148] nants vichystes, mais que, en tant qu'officier français, il ne pouvait paraître approuver, par sa présence, le projet de son camarade Bishop des « Tigres Volants ».

Après la capitulation du Japon, William Labussière reçut mission d'aller à Hanoï y embarquer des hauts responsables militaires dans un « Dakota ». Via Kun Ming, ils devaient être acheminés vers la France pour y rendre compte de leur comportement pendant l'Occupation japonaise de l'Indochine. (Le mot « Occupation » est celui

qu'employaient les Nippons et les communiqués de Vichy ; il correspondait à la réalité, comme on l'a vu pour Bishop). Parmi ces voyageurs brusqués se trouvait le général Tavera. Celui qui s'appelait maintenant William Martin se souvenait de l'arrivée du colonel Tavera sur le front du Cambodge et de sa morgue envers le valeureux Ganglof, commandant d'escadrille, et des équipages rentrant de mission, auxquels il avait adressé des menaces en se prévalant de la « confiance du Maréchal »... avant de faire un spectaculaire « cheval de bois ». Par la suite, il avait donné des ordres stricts pour pourchasser les avions de Chennault. Il fut le dernier des généraux d'Indochine à se « rallier ».

Mettant pied à terre sur l'aérodrome de Gia Lam, en débarquant de Kun Ming, Labussière vit la troupe de « réprouvés » galonnés qui attendaient avec quelque anxiété un peu glorieux envol vers un destin incertain en cette période d'épuration. Soudain, un petit homme excité, gesticulant, et rouge de colère, s'avança vers l'avion. Il exigeait, disait-il, plus de considération de la part de ce « petit capitaine » qui prétendait enfourner toutes ces « personnalités » dans ce Dakota au confort nul. Souriant à son habitude, Willy le calma d'un coup en lui signalant qu'il ne devait pas se fier à ce nom de capitaine William Martin sous lequel il avait été présenté, car il était en fait « ce pilote de chasse que lui, le général, et d'autres collabos, avaient envoyé au bagne ». Ce fut la douche froide, et pas seulement pour le général.

[149] Chacun s'empressa de monter à bord de l'appareil, avec discipline et en silence. Entassés de part et d'autre du couloir central de cet avion rustique, les passagers aux maigres bagages n'en menaient pas large. Chacun essayait de deviner son sort sur le visage énigmatique de cet aviateur dont ils avaient contribué à faire le recordman du cachot et de la « barre de l'Indochine ». L'air mystérieux, Willy Labussière goûtait ces minutes en pensant à ses camarades des « Flying Tigers » et des geôles de l'amiral « Pan-Pan ». Sa vengeance fut cependant comme celle du Bon Roy Henri, qui se contenta de faire transpirer le duc de Mayenne au lendemain de sa défaite. Quant à lui, la tête du général Tavera le payait de bien des peines : finie l'arrogance de l'homme qui « avait la confiance du Maréchal » pour ne pas se battre et faire condamner aux travaux forcés ceux qui voulaient le faire, ou même à mort, par contumace il est vrai, comme ce fut le cas de Robert Barbier qui, à bord de son « Potez 25 », dut se poser en Thaïlande où il connut les cages et les crachats de la foule et qui, l'amiral Decoux s'étant refusé à intervenir, ne fut libéré que sur les menaces des Britanniques.

Après la fin de sa mission à Kun Ming, Labussière continua à se passionner pour tout ce qui concerne l'aviation, particulièrement en Extrême-Orient, où il resta en rapport constant avec Chennault, jusqu'à la mort de celui-ci, qui lui rendit visite peu avant son décès. Il est resté en contact avec ses compagnons de geôles d'Indochine, Robert et Boule... C'est ainsi que je fis sa connaissance et que nous sommes devenus amis.

LE DOCTEUR SCHWEITZER D'EXTRÊME-ORIENT : DOCTEUR BÉCHAMP

[151] Béchamp était une personnalité reconnue en Chine. Il s'y était fixé après la Grande Guerre. Docteur en médecine, ce cousin de Colette comptait des savants et des lettrés dans sa famille, dont le chimiste Antoine Béchamp et la poétesse Lucie Delarue-Mardrus.

C'était un érudit passionné de tout : sciences, littérature, philosophie, langues vivantes et mortes, arts, artisanat civilisations et techniques nouvelles. Il correspondait régulièrement avec des savants comme Paul Langevin et le père Teilhard de Chardin. L'illustre jésuite ne manquait pas de visiter Béchamp à l'occasion de ses missions d'étude en Chine ; il était reconnu comme un des grands Français d'Extrême-Orient où il était considéré comme un sage, la consécration suprême !

Homme universel, Béchamp se proclamait athée, mais n'en conserva pas moins qu'un seul livre en prison : une Bible en hébreu qu'il annotait en grec ancien. Elle ne le quittait jamais et il la lisait et relisait. Le chinois était une des nombreuses langues qu'il parlait, ce qui l'avait amené à exercer la fonction de consul de France à Tchong-Tchéou. Ses nombreuses occupations lui prenaient beaucoup de temps et avaient sans doute nui à sa santé. Dès juin 1940, cet homme peu conformiste et assez frondeur se rallia à la France libre que venait de créer le Général de Gaulle et mit son consulat au service des « Free French ».

Il était de passage à Hong Kong lors de l'attaque japonaise de décembre 1941. Il y fut pris au piège des combats et vécut la capitulation britannique, après que la concession eut été privée d'eau. Il suivit alors le sort de la communauté française de la [152] Concession. Les Japonais l'embarquèrent sur un paquebot nippon qui transportait nos compatriotes en Indochine. Cela se passait en février 1942. Il y avait au moins six mois que les Japonais savaient que le docteur Béchamp était un « agent de la France libre ». Malgré cela, et probablement à cause du réel respect que leur inspirait ce savant-philosophe, les Nippons ne lui causèrent aucun ennui et affectèrent de le considérer comme un Français entre d'autres.

L'intention du docteur était de profiter d'une escale à Kouang-Tchéou-Wan, territoire occupé par les Japonais mais sous souveraineté nominale, de la France ⁶³, pour rallier Tchoung-King. Ses amis chinois lui auraient facilité l'opération. C'était compter sans la police politique mise en place par le gouverneur général de l'Indochine, dont dépendait ce territoire proche. Les autorités de Vichy en Extrême-Orient n'eurent pas la délicatesse des Nippons en cette occasion. Une vedette française accosta la coupée du navire japonais et vint y réclamer le docteur Béchamp, qui fut amené par des gendarmes français. Son voyage se termina dans une cellule de la maison centrale de Hanoï.

La cour martiale le condamna à 15 ans de travaux forcés et aux peines annexes : vu son âge, cela correspondait à la perpétuité. À 55 ans, c'était un vieil homme en paraissant dix de plus. Il fut incarcéré comme un malfaiteur, sans considération pour son état physique déplorable, ni pour le capital moral qu'il représentait pour la France dans ce pays qui respecte les érudits et vénère les vieillards. L'amiral Decoux, qui forgea sa propagande sur l'image du « vieux Maréchal au visage rose et à la moustache blanche » — et qui fulminera en 1949 à propos de la préservation, vis-à-vis des Indochinois, de l'image des Français éminents — ne se soucia guère du cas de Béchamp.

⁶³ « Accords » qui furent négociés par le lieutenant Mazakasù Konishi.

En captivité, la santé précaire du savant se détériora encore plus et il fallut se décider à l'hospitaliser. Le vieux docteur, qui n'en était pas encore à retrouver un peu de santé, fut ramené en prison, sur instructions du Gougal, aussitôt après l'évasion de Robert. Il n'y eut pas de réaction du directeur [153] de l'hôpital Lanessan à la suite de cette mesure de représailles envers un malade grave ; ce médecin de très haut grade se montra tout aussi pusillanime lorsque des aviateurs américains hospitalisés dans ses services furent livrés aux Japonais, sur un brancard, en dépit de la souveraineté française toujours proclamée de part et d'autre, mais toujours bafouée.

D'ordre du Gougal, on s'inquiétait parfois de ses desiderata, mais ce n'était qu'une feinte puisque l'ordre était de n'y pas donner suite. Béchamp ne quittait pas la cellule n° 1 où se trouvait déjà Pierre Boule. Celui-ci put apprécier l'homme extraordinaire que l'amiral-gouverneur faisait mourir lentement dans ses geôles, en connaissance de cause. Atteint de déformations de la colonne vertébrale, l'estomac et les intestins malades, Béchamp ne pouvait véritablement pas se mouvoir. Même pour de minimes déplacements dans la cellule, il fallait le porter plus que le soutenir. On devait l'aider à se déshabiller. Il était pratiquement toujours couché, mais son intelligence demeurait intacte. Il se nourrissait mal, son estomac ne pouvant accepter qu'un peu de riz. Il était tellement pitoyable, que le gardien-chef, malgré les ordres draconiens reçus et rappelés continuellement, prit sur lui de lui donner un oreiller.

Il fallut pourtant bien l'évacuer sur l'hôpital, de crainte de le voir expirer en prison. Il trouva encore la force, avant d'être évacué, de donner des conseils à Robert qui essayait de se faire hospitaliser pour s'évader. Il lui indiqua comment simuler une maladie cardiaque et autres maladies graves. Il y avait longtemps que tous les médecins l'ayant visité avaient conclu à la nécessité absolue de l'hospitaliser d'urgence. En cette période d'autoritarisme pointilleux et rancunier, personne ne voulait en prendre l'initiative sans instructions formelles de l'amiral-gouverneur et nul ne voulait les réclamer. Béchamp continuait à s'affaiblir.

L'opinion du savant sur ceux qui avaient en charge l'ordre en Indochine se résumait en cette phrase qu'il prononça devant ses camarades : « Ces gens-là sont des misérables ! ». Ils allaient en apporter la démonstration. Son sort fut en fait dépendant de la défaite de Rommel en Libye ; la défaite du « Renard du désert », dont la renommée avait été portée jusqu'à Hanoï et Saïgon par [154] les propagandes conjuguées de Berlin et de Vichy, causa une surprise qui fut salutaire pour certains. Le repli de l'Afrikakorps tournait à la déroute, laissant entrevoir un autre horizon qu'un mur d'oriflammes frappées de la svastika. Quelqu'un osa « demander des instructions » au Gougal.

Béchamp ne mangeait pratiquement plus rien de ce qui lui était présenté, et il ne se levait plus. Les consignes étaient cependant toujours appliquées : s'enquérir de ses desiderata et n'en pas tenir compte. L'autorisation de l'amiral-gouverneur vint enfin et le prisonnier fut hospitalisé à Lanessan. La phobie de l'évasion, malgré l'état grabataire du malade, était telle que Decoux ordonna, presque aussitôt, d'évacuer Béchamp sur Saïgon. On devine ce que fut un voyage de deux jours et nuits, dans un tel état et dans de telles conditions. À l'hôpital de la capitale de la Cochinchine, il fut enfermé dans les locaux disciplinaires.

Cet acharnement, qui ne cède en rien à celle de Darnand en France, étonne aujourd'hui, d'autant plus que les anciens responsables de l'époque expliquent les incarcérations de « dissidents » par les nécessités du « double jeu », mais en oubliant de dire ce que furent les incarcérations. Rien ne les obligeait à être inhumains, voire barbares. Les Nippons ne se souciaient pas de ces questions puisque Decoux osa des libérations en fin 1944 au moment où les Japonais étaient particulièrement attentifs à son comportement.

La façon dont furent traités les prisonniers gaullistes s'apparente aux pratiques des « Japs » telles que nous les avons expérimentées après le 9 mars 1945, les coups en

moins : détruire l'individu par les privations et les mauvais traitements. L'amiral a défini sa vision de la justice dans son télégramme n° 7850 du 21 décembre 1941, adressé à Vichy juste avant l'arrivée de Béchamp à Hanoï : « Une répression qui devrait être rapide et énergique ». Pour cela il donna des directives à sa police et aussi aux juges ; dans ce cadre fut sanctionné le commandant Roy, commissaire du gouvernement, qui trouvait des circonstances atténuantes aux « justiciables ».

En novembre 1943 seulement, alors que le débarquement allié en Italie avait réussi, on osa enfin faire admettre Béchamp dans [155] une salle de l'hôpital Grall, en 3^e classe. Ce ne fut d'ailleurs réalisé qu'après de longues discussions, mises en garde et autres dégagements de responsabilité, à l'encontre d'un pauvre homme à qui la maladie interdisait de bouger de son lit. Il n'était plus qu'une ombre et l'issue fatale et proche avait fini par décider de ne pas le renvoyer en prison. Les autorités voulaient se donner bonne conscience et éviter que leur manque d'humanité soit trop flagrant si le décès survenait à la maison centrale : la peur les commandait.

Béchamp se retrouva sur une couche qui ne changeait guère avec celle de la prison, isolé, et non en salle commune pour éviter qu'il se livre à la propagande, alors que le front de Normandie venait de céder devant les Américains... Pendant sa dernière semaine de vie, quelques rares personnes furent autorisées à le visiter, sous haute surveillance. Il apprit ainsi, du général Sabattier qu'il avait connu en Chine, que l'heure de la victoire et de la libération avait sonné pour sa patrie.

Le 20 juillet 1944, le docteur Béchamp mourut dans la solitude à l'hôpital Grall. Robert était alors hospitalisé dans ce même hôpital, dans une cellule à moins de 30 mètres de son ami. Il demanda, à plusieurs reprises et en vain, d'aller se recueillir devant la dépouille de Béchamp. On finit par autoriser une femme, Paulette Pétra ⁶⁴, à prendre en charge les derniers devoirs.

Le corps fut mis en bière en présence de son avocat, M^e Jacquemard, et de deux relations de Chine, dont le général C. Sabattier. Le convoi funèbre fut suivi par une dizaine de personnes, dont la plupart jugeaient utile de faire enfin acte d'indépendance. Sur le cercueil, quelques fleurs nouées de tricolore. Ce même jour, avait lieu l'attentat contre Hitler et la chevauchée libératrice commençait en France. Cependant l'administration de l'amiral demeura:it toujours aussi rancunière. Ses membres [156] s'étonneront, fin 1945, que cela n'ait pas été oublié (bien que les sanctions aient été très minimales, particulièrement envers les grands responsables).

Le docteur Béchamp est mort de sévices et de manque de soins, d'ordre supérieur, mais l'administration de Vichy en Indochine se rendait bien compte de son infamie en la circonstance : elle informa la famille en laissant croire que ce savant avait été victime des Japonais. Sa seule parente, une cousine germaine de Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne), dut attendre quarante ans pour savoir la vérité. Alertée par mon récit paru

⁶⁴ Alors épouse d'un « mousquetaire du tennis », Yvon Pétra. Remariée à un officier de Leclerc, Chavanac, qui devient président du conseil municipal de Paris. Résistante en Indochine. Médaille militaire médaille de la Résistance et Medal of Freedom.

[*Paulette* Angélique Marie Hamon est née à Rennes, le 24 février 1910. Fille de Jules Joseph Marie Hamon, typographe, et de Pauline Jeanne Marie Langlais. Elle n'a pas épousé le champion de tennis Yvon Pétra mais, à Saint-Brieuc, le 3 nov. 1928, Victor Jules Pétra. Divorcée le 9 nov. 1946. Remariée avec Albert Chavanac (1909-1972), compagnon de la Libération, conseiller municipal (1959), puis président (1965-1966) du conseil municipal de Paris, sénateur de Paris (1968-1972). Décédée à Paris XVI^e, le 8 février 1989.

Paulette Petra, nous indique Martin L. Mickelsen, travailla comme commis au consulat américain, puis au consulat suisse sur l'aide aux prisonniers de guerre. De ce fait, elle était sous la surveillance de la Sûreté et des Japonais. Elle faisait pourtant partie du réseau de femmes qui aidaient les prisonniers, d'abord en leur glissant de la nourriture. Elle reçut l'une des premières Medal of freedom pour avoir sauvé les archives du consulat américain de Saïgon des mains des Japonais. Malheureusement, elles furent détruites avec son appartement par le raid de B-29 du 7 février 1945.]

dans le « Journal des Combattants », elle vînt à Paris. J'étais présent lorsque madame Chavanac, dans son salon, près de la porte d'Auteuil, lui raconta les faits.

LE TÉMOIN GÉNANT RAYMOND RUDONI

Raymond Rudoni, jeune marin du commerce, n'eut pas plus de chance avec la « filière indochinoise » qu'avec les escales africaines. Il fut très tôt un « rebelle » et l'on sait que la Marine est très chatouilleuse sur ce point.

En août 1940, il était en Côte-d'Ivoire à bord du « Sainte Louise », récente prise de guerre sur les Allemands que les autorités de Vichy voulaient rendre au III^e Reich. À la suite d'un « mouvement » à bord, la police maritime intervint. Accusé d'en avoir été le meneur, Rudoni fut traduit devant un tribunal maritime. Le commandant Le Merdy, capitaine du « Sainte-Louise », ne le chargea pas. Bien que le matelot eût une réputation de « complotteur gaulliste », bien établie, il fut acquitté avec félicitations du jury et à la colère de la « Royale ».

En application d'un décret de Vichy, il fut ramené en France, avec interdiction d'embarquer. À son passage à Casablanca, il fut arrêté sous l'inculpation de « propagande gaulliste » et enfermé pendant un mois dans une promiscuité inouïe, avant d'être enfin rapatrié. Cette affaire eut une suite assez cocasse puisque ses parents, alors qu'il était en Indochine, se virent présenter par l'administration de Vichy la facture des frais entraînés pour son « hébergement » ! Il était pourtant majeur selon la loi, puisque mobilisé en temps de guerre.

Par débrouillardise, Rudoni parvint à se faire embarquer sur le « Cap-Vallera » en partance vers l'Indochine : ses faux documents le présentaient comme « garçon de restaurant ». On ne mit guère de temps à bord à se rendre compte que sa « spécialité » était usurpée, d'autant qu'il retrouva sur son steamer le lieutenant Pouzeau qui l'avait connu sur le « Sainte Louise » [158] lors de son affaire. Alertée, la gendarmerie maritime adressa un message au commandant du bord, mais le capitaine Mauros, après avoir convoqué son matelot, étouffa l'histoire. La gendarmerie maritime veillait : à l'escale de Madagascar, elle voulut enfermer Rudoni à la prison maritime. Il fallut que le commandant Mauros se portât garant du matelot pour le récupérer.

Au passage dans le détroit de la Sonde, le « Cap-Varella » fut arraisonné par un petit aviso batave de réquisition, fumant autant qu'une escadre et transportant des troupes armées jusqu'aux dents. L'espoir de pouvoir enfin « rejoindre de Gaulle » naquit dans le cœur de plusieurs des Français. Il fallut déchanter. On leur expliqua, comme on le fit à bien d'autres, que le gouvernement néerlandais s'était replié à Londres, avec la reine, y entretenant de bonnes relations avec le « Mouvement des Français Libres », mais que ses représentants dans les Indes Néerlandaises avaient des instructions strictes pour ne pas laisser les Français descendre à Batavia et... les forcer à poursuivre vers l'Indochine - en vertu d'accords avec le gouvernement du maréchal Pétain. Pour bien se faire comprendre, les Hollandais informèrent les passagers et équipage du « Cap-Varella » que ceux qui passeraient outre seraient facilement repérés à terre et embarqués, *manu militari*, sur le prochain bateau vers Saïgon.

C'est ainsi que Rudoni accosta au port fluvial de la capitale de la Cochinchine. Peu de temps après, rentrant de Hué où il venait d'être opéré et huit jours après avoir touché terre, il fut arrêté à Saïgon. Officiellement, c'était toujours l'affaire de la « Sainte-Louise » qui le poursuivait, malgré son acquittement par le tribunal maritime. Cela faisait beaucoup de vindicte envers un simple matelot, d'autant qu'il était assez facile de le surveiller à son bord. Cette fois, comme le lui dit le commandant Mauros, le capitaine du « Cap-Varella » ne pouvait rien faire : la dénonciation d'un officier du bord avait suivi son cours et nul ne pouvait entraver la marche de la « justice » de l'État

français, même si elle allait à l'encontre d'un jugement. (Cet officier fut « introuvable » aux Chargeurs réunis, après la guerre ...).

C'est ainsi que, le 2 avril 1942, à bord du « Cap-Varella » où [159] flottait encore le drapeau français en terre indochinoise, un jeune enseigne de vaisseau de 2^e classe, accompagné de deux marins « en armes et baïonnette au canon », vint « prendre en charge » le matelot Raymond Rudoni. Contre toute attente, il ne fut pas conduit devant une autorité maritime ou à la prison centrale, mais au commissariat spécial de Khanh Hoï, au port de Saïgon. Un inspecteur de la Sûreté l'y réceptionna et l'enchaîna à un tuyau. Il y resta huit jours, sans explication ni interrogatoire.

Toujours sans que lui ait été indiqué le motif de son arrestation, lui fut notifié l'arrêt du gouverneur, paru au *J.O.* (page 1042). Cette « lettre de cachet » ordonnait son transfert au « camp d'internement administratif » de Long Xuyên. La voiture qui vint le prendre dans les locaux de la Sûreté était l'antique fourgon, datant de la Grande Guerre, qui servait d'habitude au transport des condamnés à mort. On l'y attacha au gendarme Allé, chargé du transfert ; une chaîne de un mètre cinquante les reliait. Le « panier à salade » laissa son passager au marché central, où, toujours tenu par sa laisse métallique, il fut embarqué dans un car chinois.

Il s'agissait d'un véhicule de fabrication locale ; une plateforme de camion Chevrolet sur laquelle on avait construit une caisse en bois, très basse pour des raisons de centre de gravité, aux ouvertures sans vitre, dont les bancs de bois, bas et serrés, aux dossiers symboliques, contraignaient les Européens à se tenir les genoux à la hauteur des épaules. On s'y entassait outre mesure, jusqu'à former une masse monolithique à l'intérieur de laquelle, même un mouvement du bras devait être étudié d'avance. L'impériale du car, comme sur tous ces véhicules exploités par des Chinois, était surchargée de ballots, paniers et cages enchevêtrés d'où s'échappaient les cris de tous les animaux de la basse-cour et les lamentations aiguës des noirs « cochons-planche » ou de boys protestant contre la maladresse d'un voyageur.

Cet internement sans comparution était assez surprenant. Il ne faisait qu'inaugurer les multiples tracasseries envers les marins du commerce assez juste- [160] ment soupçonnés d'être de tièdes partisans de l'Ordre Nouveau. La chronologie des événements en Indochine apporte peut-être une indication déterminante si on la rapproche de la cause des premiers démêlés du matelot Rudoni avec la « Royale », au temps où il était question de rendre le « Sainte-Louise » à la marine du III^e Reich ; de janvier à avril 1942, l'amiral Decoux négocia avec les Japonais les conditions de mise à la disposition de la marine nippone les longs-courriers français immobilisés dans les ports d'Indochine.

La solution concernant ces navires était proche lorsque le matelot Rudoni fut arrêté. Par décision n° 385, en date du 11 avril 1942, la section de liaison de l'escadre japonaise (numéro de téléphone 21.415) signifia aux commandants de nos navires de commerce... « La marine japonaise a décidé de réquisitionner votre bateau à la date du 12 avril à 8 heures du matin... pour répondre à l'appel de votre patrie et aussi pour servir la noble cause de la collaboration en Orient entre deux pays amis, la France et le Japon ». Il était précisé que les état-major et équipages resteraient à bord, sous pavillon japonais. Le document était signé « capitaine de vaisseau Horiuti ». Le « Cap-Varella » (8.000 t.), comme le bel « Aramis » (17.500 t.), faisaient partie des onze navires réquisitionnés pour servir un pays que les autorités d'Indochine considéraient en « allié » ; 100.000 tonnes furent ainsi livrées, justification posthume de la tragédie de Mers-el-Kébir.

L'amirauté d'Indochine confirma l'ordre donné aux marins de la Marchande, par les Nippons : par « Ordre du jour n° 107. EM.3 de Saïgon 11 avril 1942 — Marine Indochine-État-major », l'amiral Bérenger ⁶⁵, commandant de la Marine nationale en

⁶⁵ La ville de Dinard honore l'amiral Bérenger d'une avenue, et elle n'est pas la seule.

Indochine, et de la flotte marchande puisque nous étions en état de guerre, donnait l'ordre de maintenir, à bord des navires [161] remis aux Nippons, « leurs commandants, leurs états-majors et leurs équipages ». Il était spécifié « sous contrôle de la Marine japonaise et sous pavillon japonais ». Il s'agissait bien d'une cession, en temps de guerre, de navires de commerce français militarisés, à un gouvernement membre de l'Axe contre lequel la France était toujours en guerre puisqu'il n'y avait pas de traité de paix de signé, ni même d'envisagé.

À bord du « Lecomte-de-Lisle », l'ordre du jour fut lu par le capitaine de vaisseau Robin. Ce navire fut le seul, par la suite, à ne pas avoir été coulé par les Américains : attaqué et sévèrement atteint, il put s'échouer... Il nous fut rendu en 1951. Il y eut un beau scandale sur nos navires à la lecture du peu glorieux ordre du Jour 107 de celui qui fut le vainqueur de la bataille navale de Kho Chang (Siam) : un matelot du paquebot « Aramis » jeta sa Croix de Guerre à l'eau et les équipages refusèrent de servir sous pavillon nippon. Il n'y eut pas de suite de la part des Japonais à cette « mutinerie » ; ce qui montre à l'évidence que les autorités d'Indochine auraient pu ne pas se soumettre à la honteuse requête japonaise. Cette capitulation lamentable explique que la Marine-Indochine ait tenu à « mettre hors d'état de nuire » le matelot Rudoni, à titre de précaution en se souvenant de son refus de Côte-d'Ivoire. Qu'aurait-il pu faire pour s'opposer à la livraison de nos propres navires ?

Le prisonnier, toujours enchaîné au gendarme Allé et bien tassé entre les passagers, s'assit dans le car. Après les palabres habituels, le véhicule prit la route en peinant. Il s'agissait d'une longue expédition. Long Xuyên est très loin dans l'Ouest, de l'autre côté des deux bras du delta du Mékong [162] qu'il faut passer sur un bac. Brave type et peu fier de son rôle, le gendarme demanda au matelot de s'engager à ne pas essayer de s'évader du car ; ce qui lui permettrait de lui enlever la chaîne de forçat malgré les ordres impératifs qui lui avaient été solennellement donnés. Rudoni lui fit remarquer que, le voudrait-il, toute évasion d'un tel véhicule paraissait impossible à réaliser avec la moindre chance. Allé se contenta de la remarque et libéra son prisonnier. Au cours du voyage, il lui offrit quelques « Job » et « Bastos » et même un « carêm cai » (sorbet) au passage d'un bac. Il ne lui remit les chaînes qu'à l'arrivée à Long Xuyên.

Le camp, que certains, pour leur défense, présenteront comme une villégiature champêtre au bord d'un cours d'eau, constituait en fait un lieu d'internement comme ceux de France ; il ne s'y trouvait pas uniquement des « gaullistes », mais parfois des gens dont le Gougal voulait s'assurer... sans les traduire devant un tribunal, militaire ou autre. À cette époque, le chef de province Delpy en avait la charge : il n'appréciait pas du tout le travail qu'on lui avait imposé et n'y mettait aucun zèle, étant toujours disposé à écouter les doléances et à trouver une solution qu'il pensait acceptable sans s'exposer aux foudres du Gougal. Prétextant des travaux à entreprendre à l'intérieur du « blockhaus » où devaient être enfermés le « dangereux gaulliste », le responsable du camp décida de le loger, « en attendant »... au bungalow normalement prévu pour les voyageurs européens.

Harcelé au sujet de cette imprudence, et après avoir longuement tergiversé, Delpy dut pourtant transférer Rudoni dans le blockhaus. Il y devint le « numéro 4 ». Il y fit connaissance avec d'autres « internés administratifs », comme les époux Bouvier et monsieur Metter, professeur au Lycée Chasseloup-Laubat à Saïgon, et Dauphin, un aviateur parlant anglais et japonais. Le blockhaus était un ouvrage datant de la conquête, comme on disait : « Du temps des amiraux-gouverneurs ». À l'époque, la pacification en cours nécessitait encore de contrôler la rive droite du Mékong, car parfois y apparaissait une bande de pirates, à l'aise dans le delta quadrillé de voies d'eau.

Le gendarme Levénard était chef de la garde : Livorel et Detter l'assistaient. Aucun n'appréciait d'être un « garde chiour- [163] me ». Après une « mise sac-à-terre » des marins du commerce — suite à leur refus de servir sous pavillon japonais —, il y eut

une tentative d'affectation d'une partie d'entre eux à la garde de Long Xuyên. Une fois encore, Marine-Indo manqua de discernement. Elle avait mis Rudoni au trou pour éviter qu'il « contamine » ses collègues... et voulait le faire garder par ceux qui avaient eu naturellement la même réaction que lui.

L'expérience tourna court et la maréchaussée reprit la garde.

Un gendarme cadenassait la porte chaque soir. Dans la journée, les prisonniers pouvaient aller se promener jusqu'au « rach » limoneux qui limitait le camp. Les gendarmes dépendaient du capitaine d'Hers, officier de caractère, engagé dans la Résistance clandestine. À l'occasion d'une inspection de son personnel, il tint à s'entretenir avec Rudoni dont il connaissait évidemment le motif d'internement. Il lui demanda quel serait son comportement « en cas de coup dur avec les Japs ». La réponse fut immédiate : « Je me battrais ! ». D'Hers lui dit : « Je l'attendais », ajoutant qu'il l'inscrivait comme volontaire devant rejoindre ses gendarmes quand sonnerait l'heure qu'on croyait être celle de l'insurrection française...

Il fallut attendre deux ans l'occasion : Rudoni venait d'être libéré depuis peu, tout en restant assigné à résidence, seul, dans un village annamite éloigné. Le 9 mars 1945, alors que naissait son premier enfant, le matelot réprouvé rejoignit la petite troupe du capitaine d'Hers à l'heure du fatidique « coup de force jap ».

Il y retrouva ses anciens gendarmes... un peu troublés, bien qu'ils aient eu un comportement correct et acceptable. Rudoni se retrouva en charge d'une barge, en ayant des marins de la « Royale » sous ses ordres. Leurs officiers les proposèrent tous pour une citation mais ils oublièrent ce matelot civil qui les avait commandés jusqu'à la reddition de ces marins-à-pied et avait continué le combat avec deux d'entre eux.. Le capitaine d'Hers fut tué alors qu'il tentait de s'approcher d'un pont pour le faire sauter. Il fut l'un des trois compagnons de la Libération faits par le général de Gaulle en Indochine ⁶⁶.

[165] Le problème du gouverneur de la Cochinchine était, pour l'heure, de choisir un homme « à poigne », qui remplacerait Delpy, jugé par trop « compréhensif » envers les « suppôts de Ganelon ». Ce gouverneur affairé trouvait pourtant le temps de pousser le zèle jusqu'à s'assurer que les prisonniers étaient non seulement privés de liberté sans aucun jugement, mais encore qu'ils étaient maltraités. Enfin, le fonctionnaire-à-la-botte fut découvert : Ga... remplaça M. Delpy, tout heureux de passer la charge. Le nouveau ne ratait pas une occasion d'appliquer... les instructions, les agrémentant de remarques très « Révolution nationale » envers les « Mauvais Français ». Décidant que le « blockhaus » était « trop confortable. pour des traîtres », il réquisitionna la prison civile de-Long Xuyên, pour y enfermer les « gaullistes » — et rien qu'eux.

C'est à cette époque que Rudoni vit M. Chauvet ⁶⁷, directeur politique du « Gougal », venu inspecter Long-Xuyên et veiller à ce que l'Ordre Nouveau, voulu par « Le Maréchal-Chef-de-l'État », y soit respecté. C'était là une des marottes du Gougal.

Le régime infligé était dur, à tous les égards dans cette geôle d'un autre âge. En janvier 1943, avec Dauphin et d'autres, Rudoni fit une grève de la faim pour réclamer leur réintégration dans le camp d'internement, même dans le « blockhaus », ils s'appuyaient sur les termes mêmes de cette « lettre de cachet » qui les avait expédiés à Long-Xuyên. Elle portait « internement » et non « emprisonnement ».

Devant cette détermination qui faisait référence à la décision administrative, Ga... accepta leur réintégration dans le camp. Mais il leur réserva une humiliation toute gratuite et dans l'esprit de la Révolution nationale : vêtus de shorts en loques, les prisonniers furent conduits, à travers les rues, pieds et torse nus, squelettiques et

⁶⁶ Les deux autres étant le colonel Lecocq au Tonkin et René Nicolau en Annam.

⁶⁷ Paul Chauvet (Ruffec, 1904-Chelles 2007) : prometteur sous la III^e, Thuriféraire de la Révolution nationale sous Vichy, gouverneur général sous la IV^e, homme d'affaires sous la V^e : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Paul_Chauvet_1904-2007.pdf

manifestement malades de privations dans une région d'abondance. La foule manifesta sa colère, sans retenue.

Grâce à la « Résistance officielle » où s'engouffrèrent les fonctionnaires en fin 1944 — pour ne pas faire grand-chose, sinon rien, en mars 1945 —, la condamnation à l'« indignité nationale » infligée après la guerre pour ces mauvais traitements, à Ga..., se trouva relevée pour « faits de résistance » : il ne fut pas un cas unique ...

[166] En juin 1943, les événements d'Afrique du Nord et d'Europe donnant à réfléchir aux chefs de l'Indochine, le sort des victimes de la Révolution nationale commença à évoluer un peu, en partant de la base de l'administration : la mort du ministre de Vichy, Pucheu, qu'un sauf-conduit du général Giraud n'avait pas fait échapper au poteau d'exécution, eut un effet salutaire en Indochine, en dépit des rodomontades pétainistes maintenues. Un jour, Rudoni, comme d'autres, fut astreint à résidence surveillée loin d'un centre fréquenté par des Européens. Il se retrouva ainsi, seul des anciens de Long Xuyên, à Chaudoc sur un bras du Mékong, à la frontière du Cambodge.

Il y resta jusqu'en octobre 1944, date de la mise en place progressive en Indochine de la « Résistance officielle » : le maréchal Pétain avait quitté la France et présidait son dernier gouvernement Laval à Sigmaringen et l'amiral-gouverneur général Decoux venait de faire allégeance au Gouvernement provisoire de la République française. Libre, Rudoni ne s'en trouva pas moins pendant un an dans une situation précaire : il lui fallait vivre avec 10 piastres par jour ! (100 francs de l'époque). En fait, il ne survécut que grâce à l'aide confidentielle que lui accordait l'administrateur adjoint Colonna, en poste à Chaudoc ; clandestinement, il lui donna du travail rétribué dans une coupe de bois des Sept Montagnes. Il y vécut, y fondant une famille, jusqu'au 9 mars 1945 où les Japonais déclenchèrent leur coup de force.

Il fut père le même jour. Cependant, sans prendre le temps de voir son bébé, il rejoignit immédiatement le groupement du Transbassac, avec le capitaine d'Hers. Au moment où il allait être fait prisonnier, il traversa le fleuve en s'aidant d'un tronc de bananier, amenant avec lui un de « ses gendarmes » de Long Xuyên. Capturé par la suite, il réussit à se faire passer pour un civil et à gagner Saïgon. Il était un jeune père de 25 ans qui ne s'avouait toujours pas vaincu.

Nous nous voyons souvent et sommes très amis. Il m'a raconté ce jour du « Repas des Rescapés du 9 mars 45 » à la Mutualité où le hasard des inscriptions et des « situations géographiques » le mirent, avec Dauphin, au voisinage de leur ex-geôlier, Ga..., nullement gêné et prêt à évoquer « le bon temps ».

DU FLEUVE ROUGE AU NIÉMEN : GÉNÉRAL PIERRE POUYADE

Pouyade a laissé un nom particulièrement célèbre dans l'épopée de la France libre, lié à celui du fameux régiment d'aviation de chasse « Normandie-Niemen » engagé sur le front de l'Est dans l'armée soviétique. Des évadés d'Indochine, c'est celui dont le nom fut le plus connu en France. Il parlait parfois de son évasion au Club de la France libre où il rencontrait d'anciens résistants d'Indochine qu'il revoyait à la Fédération des réseaux de la Résistance F.F.L. - F.F.C. d'Indochine 1940-1945.

Pierre Pouyade était un pilote réputé. En 1942, à peine âgé de trente ans, il commandait une escadrille de chasse au Tonkin, ce qui n'était pas courant. Il considérait qu'un pilote de chasse est fait pour combattre les ennemis qui occupent sa patrie : comme ses camarades évadés, ou qui tentèrent l'aventure, il pouvait dire que « le Soldat qui combat a toujours raison ». En cela, il s'opposait au général que Vichy, envoya spécialement en Indochine pour y commander l'aviation selon les nouvelles idées du temps. Cette aviation était vétuste, hétéroclite surtout, et squelettique, condamnée à ne faire que « du vol de temps de paix » dans un monde de guerre. Sauf quand il s'agissait d'attaquer les avions américains des « Tigres Volants »... mais ceux-ci eurent vite fait de la dissuader d'entreprendre.

La Chine était à quelque 150 kilomètres de sa base. Choisisant la solution la plus simple pour un aviateur, Pouyade décida de s'envoler vers un terrain du Yunnan, d'où il pourrait rejoindre Londres et les Forces aériennes françaises libres (F.A.F.L.), grâce à la Mission militaire française en Chine. Malgré la courte distance, ce n'était pas d'une mission de tout repos qu'il s'agissait là. En dépit de l'unification théoriquement obtenue par le Kuo Minh Tang, peu de régions de la république que présidait Tchong Kai-Chek étaient sûres.

[170] Pouyade ne connaissait pas l'anglais et, bien entendu, pas le chinois. Il rencontra La Varenne, récemment arrivé de France après son combat de Saumur et en service au S.R. Colonial camouflé sous le nom de B.S.M. : celui-ci lui offrit son un dictionnaire franco-anglais.

Ayant préparé son plan et mis de l'ordre dans ses affaires, le capitaine Pouyade commanda au mécano « Toto » de vérifier particulièrement bien le Potez-T.O.E. numéro 30, en vue d'un départ vers 10 heures pour une « mission prolongée le long de la frontière ». Bien sûr, il n'avait aucun ordre de mission, mais, vis-à-vis de ceux qui restaient à terre, il devait faire croire qu'il en avait un consistant à empêcher les incursions des « Tigres Volants » à la frontière du Tonkin, selon les ordres du général Tavera.

Décidé, soulagé par l'action qui commençait, Pouyade s'installa à son poste. Le moteur répondit à la première sollicitation. La tête serrée dans le casque de cuir, l'évadé en puissance fit un signe de la main. Cales enlevées, tandis que le crachin tonkinois semblait se lever, le Potez roula quelque temps, puis s'envola avec élégance. Il disparut très vite à la vue des hommes du terrain, comme s'il rejoignait directement la ligne de la frontière, mais mit bientôt le cap sur Laï Chau. Ce même mémorable 2 octobre 1942, la Wehrmacht était bloquée devant le Festung Stalingrad, mais Pouyade ne savait pas encore que cela le concernait. Ce même jour, Vichy devait s'incliner définitivement à Madagascar et, dans le Pacifique, les US. Marines fortifiaient leur tête de pont à Guadalcanal, première île reconquise grâce aux bases de territoires français ralliés à la France libre.

Le but du raid était Tchong King. S'il pouvait se ravitailler, car il savait que les performances de son Potez 25 ne lui permettraient pas d'y parvenir d'un seul jet. Au dessus des montagnes couvertes d'une luxuriante végétation, l'appareil commença à

[171] donner des signes inquiétants, après que la frontière de Chine eut été franchie sans difficulté. Le niveau d'essence était bien bas et, surtout, le Potez faisait des bonds désordonnés que rien n'expliquait. Il fallait se poser au plus vite, alors que le sol se présentait sous la forme d'un moutonnement de sommets de grands arbres de jungle. Soudain surgit ce qui pouvait faire office de terrain acceptable mais court. L'urgence décida. Brutalement, le Potez 25 n° 30 termina sa carrière en s'écrasant en territoire Céleste. Le pilote, lui, était intact.

Prenant quelques affaires, et d'abord sa boussole, Pouyade entreprit de poursuivre à pied sa route vers le combat, ou éventuellement avec les moyens du bord. C'est ainsi que, hors de la forêt, il chevaucha un temps un buffle aux cornes en faux. La marche fut épuisante à travers la jungle infestée de sangsues et de moustiques : le « régime jockey » le changeait de celui de Tong. Exténué, souffrant de paludisme, il eut cependant la chance de ne pas tomber dans les mains des « bandes incontrôlées » qui, elles, contrôlaient chacun des morceaux du territoire de la Chine des Seigneurs de la Guerre dont Tchang avait fait des généraux ou des maréchaux, selon leur puissance.

Il arriva enfin au but et fut reçu en héros par la Mission militaire française en Chine. À quelques jours de là, il découvrit et fit libérer l'adjudant d'aviation Bernavon, lui aussi évadé d'Indochine, que les pirates avaient capturé et « retenaient ». Le départ du capitaine avait fait scandale en Indochine, d'autant que son chef, le général Tavera, qui n'en était pas à une approximation près, se vantait devant l'amiral Decoux de « savoir bien tenir son monde ». Une cour martiale eut à juger le capitaine Pierre Pouyade, déserteur en temps de guerre avec emport de matériel et d'armement militaire — pour s'engager dans une « armée étrangère ». Sous le tirant eau, on l'accusait des pires vilenies, donnant à la « désertion » des motifs nullement honorables, selon l'opinion qu'émettait l'amiral Decoux et qu'il reprendra dans son livre-plaidoyer. Le tribunal militaire suivit le commissaire du gouvernement et condamna Pouyade, comme « traître », à la peine de mort et à la confiscation de ses biens... Il ignorait pourtant alors que « l'engagement dans une armée étrangère » (les Forces françaises libres) conduirait le [172] capitaine dans une division aérienne de l'Armée rouge, selon les ordres du chef des Français libres.

La presse et la radio d'Indochine diffusaient la propagande qu'orchestrerait un officier de Marine, ex-douanier sinisant. Elle s'empara de l'affaire. Le « déserteur » fut flétri comme il se doit... et accusé d'être un couard. Plus nerveux que jamais, le général Tavera prit des mesures draconiennes. Il embarqua des aviateurs de la base de Tong dans un train et les reléqua dans le Sud. Ils se retrouvèrent à Baria, tandis que leur Général déclarait, toujours content de lui, que « Avec le départ des brebis galeuses. L'aviation d'Indochine « était maintenant derrière le Maréchal ! » Rien de moins sûr, comme il le constata...

Le périple qui conduisit Pouyade jusqu'au combat sous le signe de la France libre fut assez étonnant. De Chine, il s'envola vers les Indes, poursuivit vers l'Arabie, le Soudan anglo-égyptien, le Tchad, le Niger, les U.S.A. et l'Islande aux eaux encombrées de banquises, avant d'arriver en Angleterre. Il imaginait peut-être une réception fameuse, en son honneur. Celle qu'il reçut l'irrita passablement sur le moment ⁶⁸, bien qu'elle fût de routine comme il l'apprit par la suite lorsqu'il sut quelle guerre implacable était menée, où tous les coups semblaient permis. Il passa deux semaines au secret, sans cesse interrogé par des policiers tenaces qui voulaient s'assurer que cet aviateur venu de si loin n'était pas un « sous-marin » de Vichy acheminé après l'affaire de Madagascar.

Il traversa cette épreuve, que connurent bien des Français et autres Européens qui rallièrent l'Angleterre, avant d'être l'hôte de Patriotic School. Cette institution pour pupilles de la Navy servait maintenant d'antichambre de la France libre. Pouyade y fit

⁶⁸ Il y a encore d'ex-officiers d'Indochine 1941-1945 pour se plaindre d'avoir dû fournir, fin de 1945, leur C.V pour cette période, eux qui avaient bien servi « en séjour colonial ».

connaissance d'autres volontaires. Il eut pour voisin un petit monsieur volubile, que tous les jeunes d'avant 39 avaient lu [173] sous la signature de Jaboune et que connurent les « Chers Téléspectateurs » de l'O.R.T.F. : Jean Nohain. Comme son frère Jacques Dauphin, il « rejoignit » les Forces françaises libres dans le combat pour la libération de sa Patrie. (Il sera blessé à la 2^e D.B. de Leclerc).

Le général Valin, commandant des F.A.F.L., fut très heureux de recevoir ce commandant d'escadrille réputé. Celui-ci demanda à partir tout de suite « en escadrille de combat ». Il s'étonna fort de s'entendre dire que « les candidats ne manquaient pas » et que la « liste d'attente » était pleine ! Le Général lui expliqua que, avant de voler à l'Ouest, il fallait se familiariser avec les procédures et le jargon de la Royal Air Force, adoptés par toutes les « Air Force » basées en Angleterre. Ce n'était pas le petit dictionnaire confié par La Varenne qui pourrait le dispenser des stages.

Valin connaissait et appréciait cet entraîneur d'hommes, volontaire et cordial, qu'était le svelte et brun capitaine Pierre Pouyade. Il lui proposa de rejoindre, sur le front soviétique, le régiment d'aviation de chasse français « Normandie » que commandait un de ses camarades de « promo », l'as de l'acrobatie Tulasne. De Gaulle voulait, expliqua-t-il, que la France libre soit présente partout où se menait la guerre contre l'occupant. Au cours des six premiers mois de combat, en 1943, « Normandie-Niemen » perdit 83 % de son effectif volant. Renforcé par des volontaires, dont ceux arrivés avec Pouyade, il continua à se distinguer et à subir des pertes à la mesure de sa fureur au combat. J'y perdis, du côté de Smolensk, mon camarade de jeunesse Maurice Bon ⁶⁹. « Normandie-Niemen » fut une des gloires de la France libre et sa renommée ne tarda pas à être mondiale : quarante-cinq ans après, on l'évoque et on l'étudie dans les écoles d'Union Soviétique où plus de 300 agglomérations portent son nom mais pas une en France...

Pouyade accepta d'enthousiasme. Il rejoignit en juin 1943 la prestigieuse unité formée par Pouliquen et commandée par son camarade Tulasne. Lorsque celui-ci ne revint pas de mission, ce [174] fut à l'évadé d'Indochine de prendre le commandement des fameux chasseurs Yak. Il fut le chef estimé et aimé de « Normandie-Niemen ». Des fronts de Smolensk et d'Orel, de sinistre mémoire, à l'entrée en Prusse Orientale qui fut le berceau du militarisme teuton, il se couvrit de gloire avec ses pilotes. L'un d'eux, qui fut tué au combat, était l'adjudant Bernavon, comme lui et avec lui évadé d'Indochine et condamné à mort. Effectuant 5.240 missions en 4.354 heures de vol et 869 combats, « Normandie-Niemen » se vit reconnaître 310 victoires aériennes officielles et 249 objectifs au sol, pour une perte en effectifs de 80 % des pilotes. Tels étaient les « déserteurs » que faisait condamner l'amiral Decoux.

La renommée de Pouyade fut telle que Staline tint à le rencontrer. Il le convoqua au Kremlin pour s'y entretenir longuement avec lui ; ceci est une autre histoire...

⁶⁹ L'aéroport de Quimper (Finistère) porte le nom de Maurice Bon. Stèle à l'entrée.

COMMANDANT BJERING: « COMME » JEAN MOULIN

Des informations déjà recueillies et surtout les listes de suspects de gaullisme découvertes dans les dossiers de la Sûreté d'Indochine, permirent à la Kempétaï de s'emparer de responsables de la Résistance.

Des résistants importants, dont des chefs de réseaux, furent assassinés par les « Japs ». Ainsi du chef de bataillon Bjering. C'était un de ces étrangers que définissent si bien les vers célèbres évoquant le Légionnaire, « devenu fils de France non par le sang reçu mais par le sang versé ». Bjering dirigeait un réseau de résistance au Tonkin ⁷⁰. Capturé par les Japonais, il choisit de mourir sous les coups.

Nous connaissons l'image de Jean Moulin réduit à l'état de pantin sanglant que Christian Pineau eut à raser un matin dans la cour du fort de Montluc ; de même, le sobre rapport de Georges Thomas nous rappelle les derniers moments de Bjering dont il fut le voisin dans une cellule, à l'hôpital Lanessan.

La lecture de ce récit fera ressortir par l'exemple l'anarchie qui caractérisait les organismes nippons de toutes sortes, [176] que H.N. Drain, F.O. Intelligence (S.C.C.), cible si bien : « Travail en compartiments étanches... la main droite ignore ce que fait la gauche et même chaque main ignorant ce que font ses doigts ». C'est cette pagaille de l'organisation nipponne qui sauva probablement Thomas. En passe de subir de terribles sévices, il se retrouva soudain, illogiquement, dans une relative quiétude dont il sortit, à la suite « d'abus », simplement enfermé dans un camp ordinaire ! Voici comment Thomas relate sa captivité et la mort du commandant Bjering :

« ... Arrêté le 23 avril 1945 par la Kempétaï, j'ai été conduit dans les locaux cellulaires de la Sûreté (ex-Sûreté française) où se trouvaient déjà nombre de nos compatriotes de la Sûreté et de la Police.

Après quelques jours d'internement, où nous étions à 22 dans une cellule de 8 au plus, j'ai contracté la dysenterie. Une nuit, celle du 4 au 5 mai, ayant demandé à la sentinelle de sortir pour faire mes besoins, celle-ci refusa et m'indiqua une tinette qui se trouvait dans la cellule. Devant mon extrême faiblesse, je me suis assis sur le rebord de cette tinette qui s'ouvrit en deux, avec comme contenu les urines de mes camarades. La sentinelle ouvrit la porte, me fit mettre à genoux et me frappa d'un revers de baïonnette sur le crâne, me provoquant un traumatisme. Ayant réclamé un docteur, non pour la blessure occasionnée mais pour la dysenterie, celui-ci, un Japonais parlant correctement le français, m'expédia à Lanessan.

Nous sommes le 5 mai 1945 au matin. Un collègue d'une cellule voisine, Viaud, également atteint de dysenterie, m'accompagna à l'hôpital. Là, nous fûmes emprisonnés sous la garde d'un gendarme nippon, Ikeda. Le médecin-colonel Saint-Étienne nous prodiguait ses soins, malgré le peu de médicaments. Il était accompagné d'une charmante infirmière qui demeurait boulevard Carreau et dont j'ai, hélas ! oublié le nom. Au début de mon internement, elle rendait visite tous les jours à ma femme. Par la suite, avec sa complicité, mon épouse venait me rendre visite en cellule et apportait à mes camarades — nous étions douze — des nouvelles de leurs familles et aussi le peu d'informations qui filtraient des événements du Pacifique.

[177] Parmi ces camarades d'infortune, il y avait Lecomte, Viaud, Pigot, Rodouin, etc, et, dans la cellule voisine, le commandant Bjering. Je puis dire que la sentinelle

⁷⁰ Seul « groupe action » homologué comme réseau.

japonaise n'a jamais exercé de sévices contre nous. Par contre, une équipe composée de deux ou trois Japs et d'un interprète vietnamien venait à peu près tous les jours, vers midi, questionner Biering. Tout ce que nous pouvions entendre de notre cellule était les gémissements sous les coups et les réponses de Bjering qui, invariablement, étaient celles-ci :

— « Vous ne saurez jamais rien ! ».

Je ne me rappelle pas le nombre de jours que dura l'agonie de Bjering. Il est mort un après-midi dans sa cellule : il venait d'être interrogé, maltraité, écartelé. On a découvert sur lui, en guise de ceinture de flanelle, un lambeau , de drapeau français marqué d'une Croix de Lorraine.

Quelques jours après la mort de Bjering, Rodouin s'évada mais fut repris le lendemain : c'en fut fait de notre... « tranquillité ». Le colonel Saint-Étienne, après avoir subi de nombreuses pressions de la part de la Kempétaï, accepta de nous mettre « exeat » et nous fûmes dirigés vers la citadelle, le 1^{er} juillet. Il y avait 55 jours que j'étais à Lanessan.

J'ai retrouvé Ikeda au procès des criminels de guerre japonais, en avril 1948 à Saïgon où j'étais cité comme témoin : je le fis acquitter, car c'était vraiment le lampiste qui s'était fait arrêter parce qu'il était gendarme...⁷¹ ».

Les méthodes d'interrogatoire de la Kempétaï ne différaient guère de celles de la Gestapo. Le Japon faisait partie de l'Axe Berlin-Rome-Tokyo pour lequel l'homme n'avait pas de valeur par lui-même.

[178] N.B. : Le commandant Bjering repose au mémorial de Fréjus. Son caveau est mitoyen de celui du lieutenant-colonel Louvet, premier officier occidental tué par les Japonais (23 septembre 1940, à Langson) dans leur guerre pour réaliser la « plus Grande Asie Orientale » en mettant fin au « joug des blancs sur les peuples d'Asie »..

⁷¹ Claude Dauphin eut le même comportement envers le colonel Mazura, commandant des camps de prisonniers de Saïgon, qu'il comparait à un « adjudant-réglo appliquant la discipline ». Il n'est pas rare que des victimes des « Japs » aient su garder la tête froide, à l'heure des comptes.

DES FRANÇAIS LIBRES POTENTIELS : GENDARME ESPRIT MOUSTIER

Outre les tentatives d'évasion, parfois réussies, il y eut les cas de militaires dont les essais demeurèrent ignorés. Il y eut ceux qui s'interrogèrent sur leur devoir : participer à sauvegarder la présence française en Indochine ou reprendre le combat en rejoignant les Forces françaises libres ?

Dès 1943, les autorités de la France libre à Kun Ming faisaient savoir que, sauf instruction particulière, les militaires et fonctionnaires en service en Indochine devaient y rester. Ce fut le cas, du lieutenant Mac Carthy, en poste à la frontière du Tonkin. Parent du général Catroux, Mac Carthy lui avait écrit pour qu'il lui facilite son accueil en Chine, par où il voulait rejoindre les F.F.L. ; Catroux lui répondit en lui ordonnant de rester à son poste ⁷².

Il serait faux de prétendre que de nombreux soldats, surtout marins, attendaient avec impatience de reprendre les armes à l'appel de la France libre : la « fidélité à la parole donnée à la personne du Maréchal » et le poids de la propagande insensée [180] empêchaient beaucoup de rompre avec une sécurisante discipline. Ce n'est pas la place ici de sonder les reins et les cœurs, mais il est non moins certain que beaucoup de jeunes cadres et d'hommes de troupe n'attendaient que l'occasion ou les ordres : ceux-ci ne vinrent qu'après la libération de la France et celle-là était rare au Tonkin et inexistante ailleurs.

Le gendarme Moustier fut un exemple de militaire à la fois discipliné et désireux de reprendre le combat contre l'Axe. Il avait été en service au Cap Saint-Jacques, à l'embouchure de la Rivière de Saïgon. Une de ses fonctions d'alors consistait à ravitailler en langoustes le gouverneur de la Cochinchine (Hœffel.) et l'amiral Decoux, lors de ses nombreux séjours dans la capitale de la Cochinchine. Il allait choisir les crustacés, les disposait dans un panier et faisait porter celui-ci au car assurant la liaison avec Saïgon. Un jour, le boy chargé de porter le panier ne trouva rien de mieux, pour « laisser la marchandise à l'air », que de coincer le panier contre la chaudière du gazogène du camion. Après le long trajet, ce fut un lot de langoustes en voie de putréfaction qui fut livré au Palais. Le brave Esprit Moustier fut sanctionné pour ne pas avoir surveillé personnellement l'embarquement de la précieuse marchandise. Il est probable qu'il accepta la punition...

Cependant, sa réputation de parfait gendarme « aux ordres de ses chefs » restait entière. Moustier fut choisi par son capitaine pour escorter les prisonniers Boulle, Labussière et Robert lors de leur « transfert-évasion » de fin 1944. Il accepta avec empressement de les accompagner jusqu'à la frontière de Chine et de rejoindre la France Combattante avec eux. C'était là un acte courageux, car ce sous-officier avait une femme et une petite fille qu'il allait devoir laisser dans l'Indochine occupée par les Japonais, dont on prévoyait un coup de force. À son retour, des jours d'arrêt lui furent infligés, « pour la forme » lui dit-on : en fait, la gendarmerie lui tint rigueur de son « manquement » et son avancement s'en ressentit, même après la libération.

Il fut affecté au Laos, comme commissaire de police à [181] Savanakhet, moins d'une semaine avant le coup de force japonais du 9 mars 1945. Bien sûr, il ne connaissait rien à la région. Moustier et sa famille logeaient au bungalow, comme des voyageurs

⁷² Il était l'ami du capitaine Fernand Michel (F.F.L.), très actif à la frontière, qui sera le président de la Fédération des Réseaux de la Résistance en Indochine 1940-1945.

ordinaires. Lorsque les Japonais attaquèrent par surprise à la nuit, il entendit la fusillade, et s'enfuit dans la jungle voisine avec femme et fillette. Il était en short, son épouse en chemise de nuit et l'enfant en pyjama. À cette époque, les nuits étaient fraîches.

Au matin du 10 mars, alors qu'il y avait encore des coups de feu sporadiques et que s'entendaient les hurlements des « Japs », le boy laotien du chef Banet, s'étant muni d'un gamelon dans lequel il avait mis du ravitaillement pour son « maître », partit à sa recherche dans la jungle : il n'avait vu Banet ni dans le tas de cadavres ni dans le lot de prisonniers et en avait déduit qu'il avait réussi, comme quelques autres, à se cacher dans la brousse. Dans ce cas, le départ ayant été soudain, le chef Banet devait se tenir aux abords immédiats pour surveiller et prendre des dispositions pour survivre et rejoindre un maquis (effectivement Banet rejoignit un maquis du Laos qui lutta jusqu'à l'arrivée des premières forces françaises venues des Indes).

Le boy ne rencontra pas Banet mais découvrit Moustier et sa famille. Il leur donna le gamelon et, les trois jours suivants, vint leur apporter du ravitaillement, des vêtements et des nouvelles locales. Le quatrième jour, le Laotien dit au gendarme que les Japonais laissaient maintenant les civils libres dans l'agglomération — ils étaient moins de dix — mais gardaient les militaires. Moustier décida immédiatement où était son devoir : il fallait qu'il rejoigne d'autres militaires encore libres, tandis que sa femme et sa fille rentreraient à Savanakhet.

Son épouse l'implora. Devant l'inconnu qui lui faisait peur, elle le supplia de les accompagner. Elle arguait qu'il était au Laos comme commissaire de police et non comme gendarme en brigade. « Viens avec nous, Esprit, tu n'es pas militaire mais commissaire ! ». Noblement, Moustier répliqua « Femme, moi me rendre à ces singes ! Non, tu vois le gendarme Moustier se rendre à ces singes ? Toi, femme, tu rentres ! ». C'était sans réplique et ce que firent les deux « femmes », tandis que Esprit [182] Moustier s'enfonçait seul dans la jungle. Il y rencontra et rejoignit le maquis que commandait le lieutenant Dumonet (futur général). Il fut des hommes encore en armes qui accueillirent les « nouveaux arrivés de France » avec leurs grands chapeaux en feutre kaki. Il poursuivit sa carrière dans la gendarmerie, vaguement suspecté sur le plan de l'inconditionnalité de l'arme. Il prit sa retraite comme garde-champêtre à Gréasque, en Provence, toujours marqué par la sorte de suspicion de ses chefs à la suite des arrêts qui lui avaient été infligés « pour la forme », à Hanoï, par le colonel Cavalin. C'est le colonel et non le gendarme qui a une plaque à son nom pour « résistance »...

LA RÉSURRECTION DU MARSOUIN DÉCAPITÉ: SOLDAT CRON

« Shikishima-nô yamatô gorokô wo hi tō towaba Asahi ni niū
yamà zakùrà banà :

« Personnellement, si on me demande ce qui est le cœur du
Japon, je répondrais que c'est le parfum des fleurs du cerisier
sauvage au Soleil Levant »

(Norigana Motoori)

Ce poème étonne ceux qui ont connu les militaires nippons, comme étonne l'amour de nombreux bourreaux nazis pour la musique... Mais Néron aussi était un artiste !

L'histoire est assez connue, de ce policier parisien du temps de la Libération que les nazis fusillèrent sur les bords de la Seine, et qui survécut. Pour ma part, j'ai rencontré à la caserne de Clignancourt, à Paris après la Deuxième Guerre mondiale, un « Marsouin » que les « japs » avaient décapité. L'affaire s'était passée dans la région de Langson au milieu de la première quinzaine du mois de mars 1945, au poste de Dong-Dang ; celui-là même dont le nom permit à F.D. Roosevelt de faire un jeu de mots en demandant « Where is ding-dong ? ».

Alors que la guerre se terminait en Europe, alors que dans cette même nuit commençait la mise en application du plan US de destruction systématique de toutes les villes du Japon par l'aviation, les troupes japonaises, qui occupaient l'Indochine, déclenchèrent leur coup de force. Les administrations civiles et militaires françaises furent balayées. Au même moment, le tiers de Tokyo brûlait sans que les Japonais aient pu opposer la moindre résistance aux [184] Superforteresses B.29, non armées, jamais vues en Europe. Au cours de ces opérations, la férocité légendaire des soldats nippons, dans et après le combat, s'illustra surtout au Tonkin : l'histoire de Cron est typique.

En cette veille de week-end succédant à une période de tension, la garnison du poste de Dong-Dang, à la frontière avec la Chine, n'est forte que de 190 hommes, Français et Indochinois placés sous les ordres du commandant Soulié et de trois officiers. Bloqués par les ordres dans leur poste, ils savent que leur destin est de succomber à une attaque japonaise, faute de pouvoir manœuvrer pour gagner la Chine. Une casemate abrite deux canons de 75 mm, prévus pour repousser un envahisseur venant de l'autre côté de la frontière. L'armement collectif comprend en outre deux mortiers et quatre mitrailleuses qui ont « fait la Grande Guerre ».

Depuis le matin, les hauteurs entourant Dong-Dang sont occupées par des troupes japonaises de la sinistre Division légère venue du Sud de la Chine. Après des jours d'alerte, le calme semble être revenu. On note cependant que les Japs ont « conseillé » à leurs collaborateurs de « s'éloigner pendant quelque temps ». Soudain, alors que la nuit est déjà tombée, l'artillerie nippone déclenche un tir nourri sur le poste, puis l'infanterie se jette à l'assaut de nos positions. Le commandant Soulié effectue une contre-attaque de nuit, qui repousse les Japs, mais il est tué au combat.

La journée du 10 se passe sous le feu des armes automatiques et le harcèlement des obus. Toute la nuit du 10 au 11 mars, le matraquage et les assauts continuent sans souci des pertes des assaillants, parfois à la lueur de brasiers improvisés.

Au matin du 11, le capitaine Anoss, qui a maintenant le commandement du poste, entraîne une contre-attaque efficace, jusqu'au village où il délivre un fonctionnaire français. Les Japonais, qui ne peuvent prendre pied dans le poste, somment les Français de se rendre ; ils se heurtent à un refus catégorique.

[185] Dans la nuit du 11 au 12 mars, l'artillerie nipponne s'en prend méthodiquement aux embrasures et détruit successivement nos canons et nos mitrailleuses. En fin de nuit, ivres de haine xénophobe et de « choum » (alcool de riz indochinois), les Coréens et Mandchous de l'armée japonaise se ruent à l'assaut à la baïonnette en hurlant des « Banzai ! », sous les moulinets des sabres et des drapeaux dits « œufs sur le plat » (par référence au drapeau japonais rond rouge sur fond blanc que brandissent officiers et sous-officiers lancés au premier rang). Les marsouins (soldats de la Coloniale, redevenue troupes de Marine) et les Bigors (artilleurs des dites troupes de Marine), mais aussi les tirailleurs indochinois, se défendent avec vaillance, sans espoir et pour l'honneur ; dignes de leurs anciens de la-Division bleue à Bazeilles en 1870. La vague japonaise, sans cesse renforcée et attaquant sans souci des pertes, déferle sur le poste et submerge la défense à bout de munitions et sans possibilité de manœuvre. Encombrés de blessés, isolés en petits groupes qui tiennent encore, les survivants doivent se rendre au matin.

Les Japonais rassemblent les prisonniers, y compris les blessés qu'ils laissent sans soins. Le général qui commandait l'assaut arrive ; avec cinq officiers qui l'encadrent, il prend place sur une chaise. Face aux captifs, il les examine longuement. Le capitaine Anoss est appelé. Il s'avance vers les officiers ennemis. Un interprète le questionne en anglais. Le tàisho (général) adresse ses félicitations au capitaine pour la vaillante défense de Dong-Dang et demande à l'officier d'en féliciter ses soldats ; ce que fait Anoss. L'espoir renaît chez les prisonniers, tandis que le capitaine revient vers les Japonais.

Ils le font asseoir sur le sol, position habituelle chez les Asiatiques, et son interrogatoire commence. Aucun Français ne comprend, ni n'entend, les questions. Quelle réponse a pu faire le capitaine, ou refusé de donner ? Nul ne le sait. Un officier japonais s'approche de lui, décroche son sabre de la bélière et, sans sortir la lame de son fourreau, assène un coup terrible sur la tête du Français. Anoss s'écroule. Le Jap dégaine son revolver et le tue d'une balle dans la tête, devant les prisonniers surpris et atterrés. Il est onze heures à Tokyo, heure imposée par les Japonais en Indochine ; en avance d'une demi-heure sur notre heure normale.

[186] L'après-midi se passe, sinistre, dans l'appréhension, sans soins aux blessés qui gémissent. Les Français et les Indochinois font connaissance avec la sauvagerie des Mandchous, Coréens, Formosans et même Chinois de l'armée de terre japonaise. Ceux-ci ne sont arrivés de Chine que depuis quatre jours, et pour le coup de force. Leurs officiers subalternes, frustrés fils de paysans nippons à la recherche d'un « espace vital », se laissent facilement aller à leurs instincts sanguinaires que les maquisards chinois ont encore exacerbé. Leur xénophobie orgueilleuse s'ajoute à leur hargne de savoir perdue leur guerre pour « la plus grande Asie extrême-orientale ». (Daï Tō-a-sensō).

Vers 19 heures, au hasard, les Japonais désignent une dizaine de coloniaux et une quarantaine de tirailleurs, avec quelques femmes Indochinoises qui sont venues rejoindre leurs maris. À renfort de coups de gueule et de crosse, ils sont descendus au village. On les arrête près d'une fosse qui vient d'être fraîchement creusée. L'ordre leur est donné de se déshabiller complètement et de rester nus, les mains dans le dos... Tandis que les « héitéï » (soldats) ligotent les captifs et s'affublent de leurs pauvres dépouilles, les « hashidàn » (sous-officiers) s'assurent la prise à deux mains sur les longues poignées de sabres de samourai ou, pour les armes de modèle européen, font d'impressionnants moulinets. Les malheureux condamnés savent qu'ils vont payer de leur vie l'hécatombe qu'ils ont faite des assaillants et, surtout, le crime de lèse-majesté que constitue le seul fait de s'opposer aux soldats de l'Empereur du Japon, puisqu'il est l'égal d'un dieu. L'hommage rendu le matin à leur courage de combattants ne change rien à cela. Un Japonais que les circonstances ont amené à combattre les soldats de l'Empereur se fait ensuite le « sabùkù », le suicide rituel (le mot « hara-kiri » est une expression triviale pouvant se traduire : « tripes au soleil »).

Les prisonniers sont poussés, nus et les mains liées, vers la fosse commune. Un à un, ils doivent s'agenouiller et incliner la [187] tête. Les sentinelles se répartissent pour surveiller l'opération.

La silhouette, inoubliable, se dresse encore dans la mémoire des Anciens : le fusil, baïonnette au canon, est appuyé sur la cartouchière en cuir fauve et maintenu par le coude et la main droite, la main gauche ne serre l'arme que lorsque le soldat se précipite en hurlant des « ki wo ts ké » (garde-à-vous) sur un prisonnier récalcitrant.

Français et Indochinois, stoïques, inclinent le corps pour recevoir le coup de sabre asséné avec un cri de fauve. Inutile d'attendre une aide : les troupes françaises qui ont pu échapper aux assauts japs retraitent vers la Chine et les aviateurs américains de la proche XIV^e USA.AF. n'ont pas encore pardonné les traitements infligés aux leurs tombés au Tonkin et livrés aux Japonais sur l'ordre du commandement de nos troupes. Un à un, les corps basculent d'eux-mêmes sous le choc de la lame et tombent, habituellement de biais.

Arrive le tour de Bravaki, que Cron voit agenouillé près de lui au bord de la fosse. Bravaki est un ancien légionnaire. Ses bons services lui ont valu d'obtenir la nationalité française, et il s'est engagé dans la Coloniale. Il se tient, les genoux légèrement écartés, le buste et la tête droits. Lorsqu'il sent le mouvement de faux de l'exécuteur, il crie avec force « Vive la France ! ». Le « Jap », surpris, dévie le coup qui frappe les épaules. Bravaki accuse le choc mais ne tombe pas. Le « gunsô » élève lentement sa lame gluante de sang, puis avec un « han » terrible, l'abat de nouveau. Une nouvelle fois, notre Marsouin-ex-Légionnaire crie « Vive la France ! », juste avant le choc sur la base du cou. Il vacille mais ne tombe pas. Le sang gicle, mais il faut un troisième coup de sabre pour abattre le marsouin Bravaki, Français par le sang versé.

Cron voit cette horreur qui le bouleverse. C'est maintenant à son tour. Déjà la nuit s'annonce, qui tombe rapidement sous ces latitudes. Le Jap, d'un pied sur le mollet et d'une main sur l'épaule, rectifie la position du condamné au bord de la fosse où gisent les corps noyés de sang. le sabre ensanglanté du sous-officier nippon s'élève, marque un temps d'arrêt pour que le bourreau vise le point d'impact choisi, puis s'abat vivement sur la nuque, dans un grand « han » qui libère la force. Le martyr bascule.

[188] Que se passe-t-il exactement au moment du choc ? Cron perdit-il l'équilibre sous l'effet de l'émotion ou a-t-il voulu tenter un coup en accompagnant le mouvement de la lame ? Le fait est qu'il bascule de lui-même à l'instant où la lame le frappe : au lieu de trancher les vertèbres à angle droit, l'acier attaque le cou de biais, glisse en scalpant, mais ne coupe rien de vital. Assommé, le corps s'allonge sur ceux des morts : la tête n'est pas détachée mais est couverte de sang, ainsi que les épaules et le tronc. Le soir et la fatigue des bourreaux font que ceux-ci ne remarquent rien. Ce n'est d'ailleurs pas la seule tête qui n'ait pas été détachée. Cela est normal. Les gardes, pour terminer leur horrible tâche, s'escriment sur les corps mutilés. Certains reçoivent plus de dix coups de ces redoutables baïonnettes en forme de longs couteaux acérés.

Au commandement « atsùmé ! », les « gunsô » rassemblent leurs hommes à grands coups de gueule et de crosse. Ivres de sang, de « choum » et de saké, tous s'épongeant avec la petite serviette que chaque soldat japonais porte au ceinturon à côté de son petit bidon. On dirait des bûcherons s'interpellant en s'épongeant et se rafraîchissant après une rude besogne. Enfin, alors que la nuit est tombée, tournant le dos à ses victimes, la troupe remonte vers le poste de Dong-Dang où les autres prisonniers s'inquiètent.

Définitivement réveillé par la fraîcheur nocturne, Cron se dégage des morts dont le sang lui engluie la peau. En se contorsionnant, il se hisse sur le bord de la fosse commune et s'y allonge pour reprendre des forces. Péniblement, il se redresse et, nu et les mains encore liées, il entreprend de descendre vers la rivière où il espère au moins se désaltérer dans l'eau boueuse. Sortant de la fosse, il rencontre un tirailleur, lui aussi rescapé, blessé après un coup de plat de sabre et neuf coups de baïonnette, qui se

traîne lamentablement, les mains encore serrées dans une corde. Les deux miraculés se libèrent mutuellement les mains, tandis que, là-haut, les hurlements des Japs rompent le silence. Cron a encore le courage et la force, malgré son épuisement, de charger le tirailleur sur son dos et de poursuivre son calvaire dans la nuit, en s'arrêtant sans cesse.

Vers minuit, ils arrivent à une paillote. Ils y sont accueillis, [189] lavés, restaurés, pansés sommairement et cachés, tandis que passent les patrouilles japonaises. Le tirailleur est un Tonkinois de la montagne voisine et peut bientôt aller se réfugier auprès des siens. Un montagnard, prenant Cron en charge, le guide pendant deux jours en brousse et lui indique la piste vers la Chine proche. À un croisement Cron rencontre un détachement français, sous les ordres du lieutenant F. Michel, qui retraite depuis Langson, où il a échappé de justesse aux Japonais à Ky Lua.

Le « décapité » sent renaître l'espoir, mais reste souvent prostré. C'est à force d'énergie que Michel réussit à conduire Cron jusqu'en Chine. Continuellement, le soldat s'agenouille, revivant son martyre devant les hommes de la colonne. Montrant sa terrible blessure, il raconte : « C'est comme ça qu'ils m'ont fait ça ! ». Ce récit, repris sans cesse, commence à porter sur le moral de la petite troupe et Michel doit intervenir durement et rabrouer le blessé dont la tête dodeline malgré une « minerve » faite de tresses de bambou.

Très marqué par son aventure, Cron s'attache tellement à son sauveur dont la piste a croisé la sienne par miracle, qu'il ne quitte même pas l'officier lorsque celui-ci a besoin de s'isoler. La tête passant d'un bord à l'autre, appuyé sur un bâton, Cron essaye de rester à côté de celui qu'il appelle toujours « mon lieutenant ». Le plus souvent, il traîne en arrière de la colonne, qui doit ralentir et parfois s'arrêter pour l'attendre. Il faut alors le rabrouer rudement et le menacer de l'abandonner, pour qu'il trouve enfin la force de poursuivre la marche sur la piste de montagne. Il lui arrive de s'arrêter soudain en déclarant « Veux rester là ! », avant de reprendre le récit de l'horreur. Enfin, avec les autres, il parvient à Kun Ming, siège de la Mission de la France Combattante qui a succédé à celle de la France libre.

Cron est enfin soigné. Chacun veut voir le héros d'un tel drame. Sur proposition du lieutenant Michel, le soldat de 1^{re} classe d'infanterie coloniale Fernand Cron reçoit la médaille militaire et la croix de Guerre 39-45 devant ses camarades. Il avait probablement eu une bonne fée sur son berceau, car la chance ne le quitte pas dans ce Sud-Est Asiatique où le Japon vient enfin de capituler. Lors de son rapatriement, son avion fait [190] escale aux Indes et Cron en profite pour aller faire un tour dans la capitale proche de Calcutta. À son retour à l'aérodrome, un fonctionnaire lui interdit l'embarquement, sous prétexte que son ordre de mission n'est pas « correct ». L'avion s'envole sans lui... et s'écrase dans la jungle ! (Ce qui explique que Sainteny, dans son livre, écrit que Cron a trouvé la mort dans un avion après avoir échappé à la décapitation). Au vu de la liste des passagers inscrits pour le départ, l'avis de décès de Cron est diffusé : lui, tout naturellement, après avoir fait confirmer son ordre de mission, prend l'avion suivant et finit par arriver en France où l'on fête le double rescapé.

Des opérations successives, subies en Chine, lui ont donné l'usage à peu près normal du cou, mais il est nécessaire de terminer proprement le travail ; ce qui est entrepris à Paris. C'est à cette époque que j'ai fait sa connaissance, alors qu'il était en service à l'infirmerie de la caserne de Clignancourt. Il m'a raconté son odyssee plus tard, que m'a complétée le lieutenant F. Michel, devenu colonel. C'est lui qui le proposa pour la Légion d'honneur. En 1980, au pays du pineau, il assista à la remise de la croix au marsouin qu'il avait ramené en Chine. Ses enfants, présents à la cérémonie, connaissent son histoire : peuvent-ils imaginer réellement ce que fut le martyr de leur père ?

« YUKAI HAIBOKU! » LES JOYEUX VAINCUS

« Joyeux vaincus ! ».

Tel fut le qualificatif que donnèrent les Japonais aux militaires français en Indochine. Leur comportement leur était incompréhensible, à eux qui considéraient la captivité comme le pire des déshonneurs. Ils s'étonnaient de voir les Français plastronner et pérorer ouvertement sur la « victoire finale », alors que la « glorieuse armée du Japon » occupait l'Indochine de fait et avait conquis toutes les colonies des « Blancs » jusqu'à la frontière de l'Inde.

Ils comprenaient d'autant moins notre comportement que, après notre défaite de mai-juin 40 en France, suivie par l'asservissement de notre patrie, nos troupes d'Indochine avaient été défaites en 24 heures, en septembre 1940 à Langson, par ce que nous surnommions leur « misérable armée de Canton ». Les Français, quant à eux, constataient une évolution caractéristique du comportement des soldats nippons (et coréens) dont le stationnement se prolongeait: cela était particulièrement visible en Cochinchine et au Cambodge. Manifestement, ils se « civilisaient » au contact des Européens et d'Asiatiques au caractère méridional.

Schématiquement, quatre sortes de troupes japonaises intervinrent contre nos unités à l'occasion du coup de force du 9 mars 1945 : plus la Kempétaï (Gestapo jap). [192]

- Des unités déjà stationnées en Indochine en voie de « familiarisation ». Elles représentaient environ la moitié des effectifs.

- Des unités ayant fait mouvement depuis la Chine où elles venaient de participer aux durs combats de l'opération Ichi Go ; souvent -cruelles comme la Division Légère qui attaqua à Langson.

- Des unités rameutées de Birmanie, où elles avaient beaucoup souffert, qui opérèrent particulièrement au nord de Saïgon et se montrèrent, dans l'ensemble, rudes mais correctes. Des officiers de ces troupes parlaient le français.

- Des unités fournies par la Marine impériale japonaise, surtout dans la zone du Cap Saint-Jacques, formées de troupes de marine et fusiliers marins (il n'y a guère de différence dans la Marine impériale, d'autant plus que les navires se font rares). Ces soldats firent en général preuve de modération, surtout leurs officiers.

Après les premiers jours, si l'on excepte des massacres au Laos (Thakkek) et les atrocités dans les locaux de la Kempétaï, les militaires faits prisonniers connurent une dure captivité, surtout au Tonkin qui connaissait la famine. La captivité japonaise n'eut rien de comparable avec celles des stalags ou oflags allemands et il n'y eut rien qui puisse se comparer aux commandos campagnards ou même d'usine. C'est fort justement que les prisonniers des « Japs » se voient aligner sur les réfractaires des camps allemands qui vécurent l'enfer de ceux de Rawa Ruska, au voisinage du front Est.

D'après ce qui semblait être un plan concerné en haut lieu, l'élimination physique de tous les captifs fut entreprise à partir de la fin du mois de juin 1945 : par malnutrition et manque de soins, suivis de travaux pénibles sans justification rationnelle, et par les sévices. Il est indéniable que les deux bombes atomiques lancées sur le Japon au début d'août 45 furent bénéfiques pour les prisonniers français et anglo-saxons des camps d'Indochine, ainsi que pour les internés civils (... et pour le peuple nippon auquel un débarquement aurait coûté plus d'un million de morts.).

[193] La Kempétaï s'occupa particulièrement de ceux qui avaient une activité de renseignement ou qui détenaient un moyen radio. Cela entraîna quelques confusions après 1945, surtout pour la définition de la qualité de « résistant ».

日本降伏す。聯合軍指示條件 を承認。天誣は各捕虜に對 し並狀中止の勅令を發せ らる。(五式軍報に於る)	Japan has surrendered. The Allied peace terms have been accepted. The Emperor is issuing orders ending resistance everywhere— OFFICIAL
	Japan ne hathiar dal die hain. Ittihadion ki sulah ki sharten man li gai hain. Japan ke shahinshah ne har ilaqe ki Japani faujon ko muqabla band kar देने ka hukm de dia hai.— SARKARI ELAN.
	ဂျပန် ကတိပတ် ခံ၍ အချုပ်အခြား ဖောင်ဝတ် တို့၏ ဦးစီးချုပ်ချုပ် စည်းကမ်းချက်များကို ဂျပန်က လက်ခံပြီးဖြစ်ရာ ဂျပန် ဝန်ထုပ်များ အ ဖုတ်တို့တွင် ခုခံ တိုက်ခိုက် ခြင်းကို ရပ်စဲစေရန် ဂျပန် ဂျပန်က အမိန့် ထုတ် ခံ အမိန့် အမိန့် အမိန့် အမိန့် အမိန့် အမိန့် အမိန့် အမိန့်
	Le Japon s'est rendu. Les conditions de paix alliées ont été acceptées. L'Empereur donne des ordres pour mettre fin partout à la resistance. (OFFICIEL)

Tract du South East Asia Command (Amiral Lord Louis Mountbatten) lancé par « Liberator » sur les camps de prisonniers français et anglo-saxons de Saïgon, le 22 août 1945 et jours suivants. Un autre tract, de format double, donnait, en anglais et en hindi, des consignes diététiques pour l'après captivité.

CAMPS DE LA MORT JAPS
HOA BINH COMME RAWA RUSKA

Hôa Binh!

Nul besoin d'en dire plus pour les anciens d'Indochine de 1940-1945. Il ne s'agissait plus de s'évader pour reprendre le combat libérateur, mais de survivre à une infernale captivité.

Il n'est que juste, ici, après les récits d'évasions, de rappeler le calvaire que furent les camps de la mort japs. Certains quittèrent les fers des cachots de l'amiral Decoux pour les cages et les salles de torture de la Kempétaï ou les camps d'extermination de l'armée japonaise. Ce fut le cas de Huchet, mon ancien « patron » que je vis lorsqu'il fut amené au camp sur un brancard : rapatrié, il ne survécut guère. Il mourut la veille du jour où, avec Mingant, il devait déposer le dossier de son réseau — sans doute le premier dans le Sud — à l'organisme parisien d'homologation (général Dejussieu Pontcarral, ancien chef d'état-major des F.F.I.).

À l'issue des combats du 9 mars 1945, surtout au Tonkin, les Japonais procédèrent souvent au massacre des prisonniers : certaines garnisons de postes furent exterminées, d'autres eurent un ou deux rescapés, par miracle. Après certains flottements dus à l'étonnante impréparation des troupes nippones dès qu'il ne s'agit pas d'assaut, les survivants furent généralement traités sans brutalités habituelles, mais avec une rudesse et la constante menace de sévices graves ou mortels. L'habitat était réduit aux murs et toiture. La nourriture, à base de potage aux liserons d'eau et de boule de riz, rendait squelettique en quelques [196] semaines. L'habillement se réduisait au short et à la chemisette. Et il y eut ceux qui connurent les cages de la Kempétaï, parfois pour des motifs obscurs.

En juin furent créés et entrèrent en activité ce qu'on appela fort justement les « camps de la mort », car telle était leur unique raison d'être ; Il y en eut dans le Sud, vers la région des Trois Frontières, mais les plus importants et les plus connus furent ceux de Hôa Binh, au Tonkin. En langue annamite (comme on disait alors), « hôa binh » signifie « paix » : on ne sait si les Japonais ont choisi ce lieu en raison de son nom et pour faire de l'humour macabre.

La petite localité du coude de la rivière Noire est située à la jonction entre le delta couvert de rizières et la jungle montagneuse. Les arbres, immenses et serrés, s'élèvent démesurément dans une végétation luxuriante qui grouille de vie animale. La densité des fûts est si forte que la lumière du jour ne passe qu'à peine en plein midi. Nul humain ne vit en ces lieux. L'humidité imprègne et pourrit tout dans cet enfer vert où les fourmis dévoreuses, les sangsues assoiffées de sang et les moustiques qui arrachent les chairs véhiculent toutes les maladies tropicales : l'eau est partout, mais on ne peut la boire sans danger. Il n'y a pratiquement pas de clairière et les espaces libres, où construire un petit camp, sont inexistantes. Les débris de toutes sortes et les cruelles pousses de bambous ont vite fait de transformer les pieds nus en chair sanguinolente.

Cette jungle envahissante n'est traversée que par la route Coloniale vers la Chine et le Laos qui se défend difficilement contre la végétation anarchique, et par les cours d'eau descendant de la montagne et même du Tibet. Les Japonais savaient ce qu'ils faisaient en créant des camps en ces sinistres lieux. Lorsque les premiers prisonniers français y furent conduits, en camion ou à pied, il n'y avait rien là qui puisse indiquer qu'on y allait installer un camp. Les convois de camions bâchés égrenaient des groupes de 250 à 300 hommes le long de la route. Il n'y avait pas d'espace pour les accueillir, ni

la moindre piteuse [197] ce pour les nourrir. Chaque groupe ignorait qu'il avait des voisins à quelques kilomètres. Hommes de troupe et officiers se virent affecter des outils divers, remarquables en ceci qu'ils n'avaient pas été entretenus et qu'ils étaient inadaptés aux travaux de coupe.

Après ceux des gardiens et seulement hors des épuisantes heures de travail, les prisonniers purent se construire de très sommaires abris. De part et d'autre d'une allée, deux bat-flancs de bambou écrasé, puis clayonné et un toit en feuilles longues, assez peu étanche. Par la suite, un clayonnage de bambou écrasé put être dressé en guise de mur. Ces paillotes misérables étaient plus pauvres que les plus rustiques de celles des villageois de la montagne. La nourriture, vraiment de famine, était servie dans des récipients divers de récupération. Les sévices de toutes sortes étaient monnaie courante et les soins inexistantes : l'infirmerie était un mouvoir.

Les malheureux prisonniers, déjà fort diminués à leur arrivée, ne tardèrent pas à prendre l'aspect de cadavres ambulants n'ayant plus aucune réaction. Les travaux de défrichage et les brutalités n'avaient d'autre objet que d'épuiser à mort les prisonniers. De temps à autre, des responsables japonais des travaux surgissaient sur un chantier et s'exclamaient qu'ils avaient mal donné l'orientation de la coupe et que, en conséquence, il allait falloir tout recommencer dans la bonne direction. Nul de ceux qui vécurent cet enfer ne peut dire s'il est possible qu'il y ait pu avoir une autre explication à ces travaux dits de « défrichage ».

La mortalité dans les camps de Hôa Binh fut effarante : on a estimé que la durée moyenne de vie dans les chantiers le long de la route se situait autour de six semaines. C'est-à-dire que, sans la bombe atomique, il ne serait resté aucun prisonnier au Tonkin dont les camps fournissaient les continuelles relèves. Dans le Sud, il en aurait été probablement de même, mais, outre les camps de la mort, les Japs avaient imaginé une « solution finale » plus expéditive et classique. Le long de certaines routes, d'ailleurs nullement stratégiques nécessairement, ils avaient fait creuser, par les prisonniers, des « tranchées de défense anti- [198] chars » : elles avaient la particularité d'être parallèles à la voie et d'être de section carrée, de la taille d'un homme...

Le souvenir des camps de la mort est rarement évoqué, comme est passé sous silence celui des cachots pour gaullistes du gouverneur général. Les médias privés ou officiels ignorent ces faits, alors qu'il leur arrive d'évoquer l'enfer du sinistre « Siam-Burma Death Railway » qu'immortalisa Pierre Boulle, dans « Le pont de la rivière Kwai ». On évoque parfois la « marche de la mort » des rescapés de la bataille de Bataan aux Philippines, mais les médias n'y associent jamais le souvenir des camps d'Indochine.

On peut lire le nom de « Hôa Binh », à côté de ceux des principaux camps de la mort nazis, sur la plaque de bronze du monument de la Déportation que le général Billotte fit élever à Créteil (Val-de-Marne), face à la préfecture. Le mémorial de la déportation, au Struthof (Vosges) rappelle le souvenir des camps de la mort japonais : qui le sait ? À Rennes aussi... Et à Sainte-Anne d'Auray, « Espace Jean-Paul II », un pavé face à l'ouverture de la queue du poisson, où les lettres « R.D.I.C. » signifient « Résistants Déportés Indochine »..

Au début des années 80, un Directeur du ministère des Anciens Combattants confondait avec suffisance, devant le président d'une association de combattants du 9 mars 45 en Indochine, les camps japs avec ceux du Viêt Minh ; on venait pourtant de créer une commission historique.

ET LA VIE REPRIT SES DROITS LE SORT DES TORTIONNAIRES

Une question est aujourd'hui posée, à la découverte de ces faits : que sont devenus les responsables des sévices envers les gaullistes en Indochine ?

Qu'advint-il à leur chef, l'amiral Decoux ?

Dans le plaidoyer qu'il écrivit après la guerre, il explique sa conduite envers les « dissidents » par la nécessité d'enrayer les départs qui auraient affaibli ses troupes. En fait, cet affaiblissement aurait été dramatique si, début 1942, Vichy l'avait laissé entreprendre sa reconquête de la Nouvelle-Calédonie sous la protection d'une escadre japonaise : son plan prévoyait l'engagement de toute la Marine-Indochine (plus des bâtiments normalement basés à Madagascar) et de la quasi totalité des troupes terrestres opérationnelles ⁷³.

Pour comprendre ce qu'il advint ensuite en France, il convient d'avoir trois notions en tête :

- Au moment où les affaires vinrent à être jugées, la période pré-révolutionnaire de l'épuration métropolitaine était déjà passée. Il fallait clore la répression et la justice ne frappait plus que les crimes de sang.

L'Indochine était loin...

- Alors que Paris était libérée, était née en Indochine ce que l'on nomma curieusement la « Résistance officielle », c'est-à-dire qui s'opposait à l'ennemi (ce qui est la moindre des choses pour un militaire), mais non aux autorités françaises.

[200] Les fidèles de la Révolution nationale en mal de « dédouanement » s'y engagèrent... tout à la fin de 1944.

Son « chef » fut en quelque sorte « imposé » aux autorités d'Alger, sous prétexte de maintenir la cohésion...

Cette facilité à retourner la veste conduisit à des situations surprenantes, comme celle de ce responsable de prison cochinchinoise qui, après avoir été condamné à l'indignité nationale, en fut relevé pour « faits de résistance » (les « mémos » écrits par ces personnages en fin 1945 pour expliquer leur conduite étonneront les historiens : j'en ai lus quelques-uns).

Il faut ajouter que les amitiés politiques retrouvées furent aussi utiles...

On comprend pourquoi, les victimes de ces sévices s'étant trouvées dispersées à la fin de la guerre, il fut assez rarement fait état des actes barbares commis contre les gaullistes qui préférèrent traiter leurs geôliers et juges par le mépris ⁷⁴.

La main de la justice fut assez légère envers ceux qui eurent à comparaître.

En définitive.

Ce furent surtout les officiers qui durent payer leurs erreurs, surtout les marins. Il est vrai qu'ils occupèrent des postes en vue au temps de la gloire de l'amiral Decoux.

Le sort réservé à l'ancien gouverneur général nommé par Vichy fut assez curieux.

Decoux bénéficia des circonstances du moment.

Bien sûr, on ne pouvait pas le comparer à certains amiraux de Vichy tristement célèbres. Si sa politique envers l'occupant japonais peut prêter à discussions, celle qu'il

⁷³ Guère plus d'un bataillon « blanc » (non compris la Légion).

⁷⁴ En Afrique Noire, à la veille de la « décolonisation », le Génésuper d'une de ces colonies était le général Massu, le trésorier payeur général E. Robert (héros de ce récit) et le gouverneur B. [Chauvet] qui s'était signalé, comme résident au Tonkin (1941-43) [en fait en 1944-1945, succédant à Pierre é et Heallewyn].

mena contre les gaullistes — foncièrement répressive — fut parfaitement indigne, et nocive par rapport aux Indochinois et aux Alliés.

À propos du traitement infligé aux « dissidents », il suffit de se rapporter à ce qu'ont écrit le général Sabattier, commandant de la Division du Tonkin (qui mena la longue marche vers la Chine) et le capitaine de vaisseau Poher, chef d'état-major de la [201] Marine : ils emploient les mêmes termes pour stigmatiser cette conduite. Ils ne sont pourtant pas critiques envers l'amiral pour sa politique envers les Japonais, pour l'essentiel.

Decoux lui-même, par son revirement soudain et spectaculaire de fin 1944 et du début de 1945, apporta la démonstration que les Nippons n'étaient pas à l'origine des mesures envers les gaullistes.

L'amiral devait passer en Haute-Cour en 1948. À cette époque, ses victimes gaullistes étaient dispersées par le monde. Il se trouvait que le gouvernement de la IV^e République, une fois de plus, se voyait dans l'obligation de solliciter les États-Unis d'Amérique, justement à propos de l'Indochine où la guerre coûtait cher. Faire passer l'amiral Decoux devant la Haute-Cour présentait un danger diplomatique : pour sa défense, il menaçait de rappeler les instructions qu'il avait reçues du général de Gaulle en fin 1944 (après son ralliement au moment où Laval s'enfuyait) : le chef du Gouvernement provisoire de la République française (G.P.R.F.) lui avait fait parvenir, par l'intermédiaire du « commandant » de Langlade, son représentant personnel au S.E.A.C., ses instructions en cas de débarquement allié en Indochine. On peut les résumer ainsi :

Aide à un débarquement britannique — désengagement en cas de débarquement américain (la raison était que Roosevelt avait annoncé sa détermination à expulser la France de l'Indochine).

Cette affaire, dont le gouvernement de 1948 ne voulait pas qu'il soit fait mention à la barre, était connue de tous, mais on n'en parlait pas officiellement (les U.S.A. n'avaient plus la même vision des choses).

Cependant.

Il fallait considérer que, si l'amiral Decoux faisait cette « révélation » à la barre pour laisser entendre qu'il n'était pas le seul à s'être opposé aux Alliés, la France se trouverait dans une position inconfortable ; il était impossible de nier et, si on confirmait, on créait un incident diplomatique qu'exploiteraient à Washington les ennemis de l'aide à la France en Indochine.

Fortuitement, M. Surleau, fonctionnaire « dissident » d'Indochine, [202] fut informé de la chose. Il a écrit une lettre dans laquelle il précise ses sources et les raisons du non-lieu dont bénéficia l'amiral Decoux... lequel s'empressa d'écrire dans son livre ce que de Gaulle lui avait ordonné. Mais ce n'était pas un document officiel, comme aurait été l'enregistrement d'une déclaration à la barre.

Pendant cette période où se jouait son sort, l'amiral était malade et avait dû être hospitalisé. Pensait-on, à Paris, qu'il n'y aurait peut-être pas à le juger ? En fait, il se rétablit par la suite et se maria.

Jean Decoux ne survécut guère à sa seconde femme et mourut en 1963. Il repose dans un cimetière de Savoie.

Depuis, le temps a passé.

Le pardon, et non l'oubli, est intervenu... Mais il convient de se souvenir de ces drames qui étonnent quarante ans plus tard.

Pourquoi ces sévices qui ne pouvaient que dresser les uns contre les autres les Français et rendre impossible une passation normale de pouvoirs à l'heure de la

Libération ? C'est d'ailleurs ce qui se passa. Le fait que ces sévices aient existé fait douter des motivations et des fondements de la Révolution nationale.

Était-il nécessaire d'ajouter aux drames de la France ?

Nous devons avoir une pensée spéciale pour ceux qui, abusés par l'omniprésente propagande, ont tout ignoré de ces ignominies et ont dû, par la suite, en supporter l'opprobre.

En France, on sut assez tôt comment se comportaient les collaborateurs dans la répression vichyste ; en Indochine, il n'en fut pas de même. Ceux qui entendirent parler des condamnations de dissidents imaginaient qu'il s'agissait de sanctions de principe n'ayant d'autre objet que de bluffer les « Japs ». Comment auraient-ils imaginé les sinistres cellules-tombeaux où l'on enchaînait les gaullistes pendant soixante jours ? Comment imaginer que les ordres venaient de si haut ?

Ceux qui arrivèrent de France en 1945 et au début de 1946, après avoir participé aux combats de la libération de la France, étaient informés de ces sévices ; ils ne pouvaient se douter que la grande masse des Français vivant en Indochine les avait ignorés. Certains ne l'apprirent que trente-cinq ans plus tard. Quel obstacle à la réconciliation entre Français de bonne volonté, à un moment où elle était vitale !

[203] D'anciens responsables de l'administration de Vichy en Indochine, et non des moindres, ont publié des livres sur cette période : comme tous les responsables de Vichy, ils expliquent qu'ils ont fait une politique de Résistance aux prétentions de l'Occupant.

Seuls, le général Sabattier et le capitaine de vaisseau Poher ont eu quelques mots pour stigmatiser ces sévices indignes, moyenâgeux, auxquels les « Japs » furent étrangers.

Cet oubli volontaire est un excellent critère de l'objectivité de ces mémoires-plaidoyers, à commencer par le livre de l'amiral J. Decoux.

Mars 1986

.....
[208] Les heureuses dispositions du Statut des fonctionnaires, une erreur sur la juridiction compétente, le « ralliement »... en septembre 1944, le copinage de la tardive résistance « officielle », les besoins de l'Administration, leur tardif rapatriement — sans oublier les bons camarades — ont fait que l'épuration fut légère : Ils avaient « obéi »...

LA PRÉTENDUE « ÉPURATION »

À l'heure de leur retraite, des fonctionnaires civils et militaires de 41 à 45 se mirent à se plaindre d'une « épuration » dont ils auraient été indûment victimes en 1945.

Il fut seulement demandé aux fonctionnaires d'Indochine de fournir un *curriculum vitæ* pour cette période. Rares furent les sanctionnés.

[209] Plus de la moitié des Français d'Indochine était composée de fonctionnaires. Cela donne une idée des Volontaires de la Révolution nationale qui remplissaient régulièrement les stades pour clamer leur foi en la victoire du III^e Reich.

La « suspicion » envers les « Anciens » fut brève, comme le démontre le nombre d'entre eux qui furent incorporés, dès octobre 1945, parfois dans de prestigieuses unités.

Les anciens responsables de l'administration vichyste en Indochine se sont retranchés, derrière les « ordres supérieurs », à l'exception du capitaine de vaisseau Jouan. L'amiral Bérenger, qui présenta le projet d'une « reconquête » de la Nouvelle-Calédonie sous la protection d'une escadre japonaise dans un télégramme à l'amiral Darlan, a prétendu devant le tribunal maritime qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres. (La Marine refusa d'être représentée à ses obsèques en 1971, même si, pour lui aussi, fut passée l'éponge).

Hœffel, gouverneur de Cochinchine, qui allait jusqu'à donner des instructions de basse chiourme contre les « gaullistes », explique ses sentiments gaullistes. par son ascendance alsacienne via l'Afrique du Nord ⁷⁵.

[210] Il serait cependant inexact de parler de « collaboration » en Indochine » dans le sens qu'eut ce mot en France, impliquant Gestapo, Milice, G.M.R. ou convois de déportés.

N.B. : Poujade épargne curieusement les ecclésiastiques, par exemple, l'évêque de Saïgon, monseigneur Cassaigne, qui n'a cessé de présenter la Révolution nationale comme un don de la providence et de prêcher l'obéissance à l'amiral Decoux tandis qu'une grand portrait de Pétain trônait à l'arrière de sa cathédrale avec le fameux slogan mussolinien :

un seul chef PÉTAÏN
un seul devoir OBÉÏR
une seule devise SERVÏR

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 juillet 1950).

Un Lycée privé de Saint-Pierre-du-Mont (Landes) porte son nom et un prêtre français de Saïgon nous a contacté en juillet 2020 afin d'instruire son procès en béatification.

— Vous me dites que vous voulez vous mêler le moins possible de politique. Alors, pourquoi entreprendre de béatifier un personnage qui s'en est lourdement et fâcheusement mêlé ?

A.L.

⁷⁵ Ajoutons l'exemple de Miguel-Joaquin de Pereyra (1903-1979) : marié en 1928, à Hanoï, avec Madeleine Anne Douguet, fille de Jules, résident supérieur du Tonkin p.i. Entré dans les services civils en 1927, on le trouve notamment vice-consul à Yunnanfou (mars 1930), premier licencié en droit de la Faculté de Hanoï (nov. 1934), secrétaire-archiviste du Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers de l'Indochine (1935), résident à Ninh-Binh (1938), résident-maire de Hanoï (sept. 1943), délégué du haut commissaire au Tonkin (1946-1947), commissaire de la République au Laos (1947-1953), secrétaire général du gouverneur de Madagascar (1953-1959), maire de St-Georges-de-Didonne (1973-1979)(A.L.).

LES BÉNÉFIQUES BOMBES ATOMIQUES

La brusque fin de la Deuxième Guerre mondiale, à la suite des explosions atomiques au Japon, a sauvé les prisonniers français de l'extermination dans les camps japonais d'Indochine.

Depuis 1946, différents mouvements plus ou moins manipulés et relayés par des médias plus soucieux de sensationnel que d'objectivité, ont créé la légende des « Bombes A » anéantissant subitement des « innocents ». L'horreur est bien réelle, mais il convient de la situer dans son époque. Les deux villes détruites étaient d'importants centres industriels où la quasi totalité de la population travaillait pour l'armement ; en outre, Hiroshima était le centre du principal commandement japonais en cas de débarquement.

On ne parle jamais de la destruction par le feu de la ville allemande de Dresde, autrement horrible, qui fit plus de victimes que la bombe « A », sans justification stratégique...

Les Japonais eux-mêmes reconnaissent que la bombe atomique fut nécessaire pour qu'il soit mis fin à la guerre : cette horreur leur évita la perte de plus d'un million de compatriotes, tout en « sauvant la face » (et un autre million d'Alliés).

Au début d'août 1945, le Japon avait perdu la quasi totalité de ses conquêtes rapides des six premiers mois de guerre et les Alliés en étaient à l'assaut final sur le Japon même:

- Les Britanniques avaient reconquis la Birmanie et, avec une petite escadre française (dont notre cuirassé « Richelieu »), en étaient à la libération de la Malaisie et de Singapour et attendaient notre corps expéditionnaire (45.000 hommes) pour fin de 1945.

- Les Américains, après avoir libéré les îles Salomon, la Nouvelle-Guinée et les Philippines, avaient conquis Iwojima et [206] Okinawa qui étaient de vieux territoires japonais dont les habitants furent exterminés en combattant.

- Le territoire métropolitain nippon n'était plus que ruines et la formidable flotte nippone de 1942 avait disparu. En moins de quatre mois, toutes les villes de plus de 10.000 habitants avaient été détruites, parfois à 90 ou 100 % par des raids d'escadres de Superforteresses ou escadrilles de bombardiers de porte-avions et même par des bombardements de l'artillerie des Task Forces de l'US Navy s'approchant tout près des côtes pour assurer leurs tirs : tout cela sans pratiquement de réaction aérienne japonaise.

RÉSEAUX DE RÉSISTANCE CLANDESTINE EN Indochine 1940-1945

Les réseaux homologués sont :

Bjering : officier d'origine scandinave, servant à la Légion étrangère (seul réseau « Action ») ;

Giraud-Lan : du S.R. (Lan deviendra citoyen américain) ;

Graille : officier de S.R. dans le Sud ;

Maupin-Levain : officiers de S.R. (Maupin dirigea le B.S.M.)

Mingant : officier de S.R. au Tonkin (venant de Tien Tsin) ;

Plasson : commerçant à Phnom Penh ;

Nicolau-Bocquet : civils ⁷⁶ ;

Tricoire : civil.

Il conviendrait d'y ajouter l'un des premiers créés, celui de M. Huchet à Saïgon : il travaillait avec l'Intelligence Service britannique et en liaison avec le capitaine Graille. Après son arrestation, ses agents ont, pour l'essentiel, rallié d'autres réseaux.

Le B.S.M. (Service intercolonial de renseignement en Extrême-Orient, mis en place par le ministre des Colonies Georges Mandel) fut le maître d'œuvre des principaux réseaux. Son ossature était essentiellement militaire.

[208] Lors de la création de la « Résistance officielle » fin 1944, les état-major et services de l'armée et de la marine (2^e Bureau et Radio) participèrent à la transmission des informations concernant les Japonais. Ce qui leur était strictement interdit auparavant.

⁷⁶ René Nicolau (1899-1945) : polytechnicien, affecté en Indochine (octobre 1936), directeur des Travaux publics de la Cochinchine (jan. 1937). Chef du réseau de renseignement Nicolau-Bocquet. Mort dans les geôles japonaises. Compagnon de la Libération (1946). Médaille de la Résistance du 2 septembre 1959 (*J.O.*, du 13 septembre 1959) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Polytechniciens_en_Indochine.pdf

CRIMINELS DE GUERRE JAPONAIS

À l'instar du tribunal de Nuremberg, le tribunal de Tokyo jugea les principaux criminels nippons.

Le général Douglas Mac Arthur décida que l'empereur Hiro Hito serait épargné.

Plusieurs raisons expliquent cette décision qui revenait à assimiler l'empereur Hiro Hito au roi Emmanuel d'Italie :

- La constitution du Japon déclarait la « personne de l'Empereur inviolable et sacrée » ;

- Si l'empereur n'avait rien fait contre la guerre que de la juger inopportune à son déclenchement et de l'arrêter en profitant des bombes atomiques, il était tenu en dehors des décisions prises en son nom par le dictateur de fait, le général et Premier ministre Hidéki Tojo.

- La position de Mac Arthur était que « on ne fusille pas le Japon », appuyé en cette vision réaliste par l'amiral Nimitz, vainqueur sur mer, qui aimait à répéter cette boutade « Il faudrait pendre les Japonais un à un ».

Onze juges siégèrent au tribunal de Tokyo, dont un Français. Le procès dura du 3 mai 1946 au 12 novembre 1948. Il y avait cinq chefs d'accusation principaux, se décomposant en : crimes contre la paix, crimes contre les lois de la guerre, crimes contre l'humanité. Les exécutions, par pendaison, des sept principaux coupables eurent lieu à Tokyo le 23 décembre 1948.

[212] On retint une liste de 28 principaux responsables symboliques, dont trois ne parurent pas (deux décédés et un devenu fou). Tous furent reconnus coupable, dont Tojo. Il y eut en outre dix-sept condamnations aux travaux forcés à perpétuité et d'autres à 20 ans.

À Saïgon ont comparu, entre autres, le lieutenant-colonel de l'armée Tunéyoshi Sigheoru, chef d'état-major de la Division légère qui attaqua Langson le 9 mars 1945 et procéda aux massacres généralisés ; le colonel Shizume et le capitaine Inuda qui firent décapiter le colonel Robert ; le capitaine Sakamoto, le commandant Tomita et le capitaine Ichikawa dans une journée de 13 membres de la Kempétaï... et d'autres qui furent fusillés sur le champ de tir de Saïgon.

Les poursuites envers les criminels de guerre japonais cessèrent assez vite, dans la mesure où il était très difficile de les reconnaître, souvent faute de survivants.

Environ 200.000 Japonais furent frappés de ce que nous avons appelé en France « Indignité Nationale », dont la quasi totalité des parlementaires. Moins de dix ans après, ils recouvrèrent leurs droits ⁷⁷.

Comme pour les criminels de guerre nazis, les cendres des condamnés furent dispersées secrètement : il n'a pu rester d'eux, selon la tradition japonaise, que des rognures d'ongles et des poils destinés à l'autel des ancêtres.

⁷⁷ Lors de son voyage au Japon de 1996, le Président de la République n'a pas demandé un geste symbolique de regret attendu, en vain, de la part du Japon : seuls, les Français n'y ont pas eu droit.

MON AMI RENÉ J. POUJADE,
par Gabriel de la Varende, Forces françaises libres, n° 40.744

L'amitié est une certaine « alchimie ». Pour que deux êtres puissent se rencontrer et s'apprécier, il faut souvent un catalyseur, une « pierre philosophale ». Pour celle qui m'unit à R.J. Poujade, il a fallu l'extraordinaire Pierre de Guerny.

Guerny me disait : « Poujade , est un *vrai* résistant ». Dans la bouche de cet homme qui avait été au-delà du possible, particulièrement dans la Résistance en Indochine, le mot prenait une valeur certaine. La caution de Guerny à l'égard de Poujade m'était particulièrement précieuse, ayant fait de la résistance en Extrême-Orient où j'avais été envoyé, comme Poujade, lorsque commença l'occupation de l'Indochine après les « incidents » de Langson de fin 1940 avec les Japonais.

Je servis au Tonkin, aspirant, puis sous-lieutenant « de Pétain et de De Gaulle », dans un service de renseignement baptisé « Bureau des statistiques militaires ». Ce fut, en fait, un nid d'organiseurs des principaux réseaux de résistance militaire en Extrême-Orient. Guerny était sous-officier des Télégraphistes coloniaux. On le surnommait « Le Canadien », à cause de son lieu de naissance. Spécialement affecté un temps au mess de garnison de Hanoï, il y passait pour prodigue, voire malhonnête. Ce drôle de « popotier » n'avait cure des engueulades et continuait, malgré les remontrances et les insultes, à afficher l'éternel sourire d'un cœur pur. Il nourrissait, en cachette, les émissaires français parachutés et les pilotes américains tombés en Indochine, déguisés en « marsouins ». Il lui arrivait ainsi d'avoir le double de rationnaires effectifs que de pensionnaires théoriques. Il était en outre de tous les parachutages, du côté du mont Bavi, dont une réception... de pénicilline. (il en fit des [214] miracles en secret, ainsi de son filleul... et de ma main sauvée à Lanessan).

Plus tard, alors qu'il servait au S.D.E.C. après la guerre, je sus que ce Guerny était mon cousin par la « maison » de son « patron » Alexandre de Marenches : une généalogie qu'il me présenta montrait notre parenté, à tous les trois, par ma mère.

Guerny et Poujade devinrent amis par la captivité commune dans un camp japonais et leur action résistante. Par la suite, ils se retrouvèrent en France à la Fédération des réseaux de la résistance en Indochine, F.F.L et F.F.C (dont je fais aussi partie). Ils devinrent intimes, ayant l'avantage d'être voisins en banlieue Sud de Paris.

C'est Guerny qui me raconta les exploits de Poujade, dont certains lui furent connus à l'Association nationale des Croix de guerre et Valeur militaire, que présidait le prestigieux général Dejussieu-Pontcarral, ancien chef d'état-major des F.F.I., déporté-résistant, qui avait une particulière estime pour Poujade qu'il surnommait son « marsouin ».

Malgré son nom, Poujade est un Breton né à Quimper, de parents bretons d'ascendance chouanne et « bleue ». En fin 1938, il décide qu'il ne veut pas « manquer la guerre » qui s'approche. Pour la faire à coup sûr, il s'engage au 2^e Régiment d'infanterie coloniale, à Brest, qui l'affecte au peloton d'où il sort à l'entrée en guerre au 2 septembre 1939. C'est bien vite la guerre de position, la « drôle de guerre ». Il ne peut rester ainsi l'arme au pied et se porte volontaire pour le groupe franc régimentaire en cours de formation. Chef du 7^e groupe, il patrouille et combat jusque sur la ligne Siegfried avec le capitaine Darcy. Il y gagne une citation à l'ordre du corps d'armée, décernée par le général Frère (mort en déportation au Struthof), au libellé sans équivoque :

« D'une admirable bravoure et d'un grand sang-froid, a fait preuve du plus grand courage au cours du combat du 17 mars 1940. À abattu un officier allemand qui entraînait sa troupe à l'assaut, ce qui a de suite brisé l'élan des assaillants ».

Deux jours plus tard, il a vingt ans. Puis c'est la ruée allemande sur la Somme. Son groupe appar- [215] tient à la section du lieutenant Robert, du Groupe franc du 2^e Colonial... que nous retrouverons « à la barre de l'Indochine », dans les geôles de Hanoï et Saïgon. Poujade est cité à l'ordre de l'armée :

« Volontaire pour toutes les missions périlleuses. A toujours donné à ses hommes l'exemple le plus parfait de sang-froid au cours des combats livrés par le 2^e R.I.C. à Longeau, le 25 mai 1940, et à Fouencamp, le 7 juin 1940. Malgré une fusillade particulièrement nourrie, a réussi à ramener jusqu'au poste de secours son chef de section. Blessé lui-même à deux reprises, après épuisement des munitions, ne s'est replié que sur l'ordre formel de son commandant de Compagnie ».

Blessé sous Amiens, évacué puis fait prisonnier, il s'évade et gagne la « zone libre » avec l'intention de n'y pas rester. Pas question de moisir dans une caserne de l'armée d'armistice, il veut combattre en rejoignant de Gaulle. Il échoue deux fois. Dans sa tentative de prendre la mer, à Sète, avec des Polonais en septembre 1940, il est arrêté par la police d'État de Vichy et incarcéré à la centrale de Montpellier, après capture à bord du « Marie Thérèse ». Le motif de son écrou vaut une citation : ... Se rendait à Gibraltar pour, de là, se mettre aux ordres du général de Gaulle... ».

Point de jugement, mais la chance est là. Le général Altmayer, commandant de la région militaire, est apparenté au capitaine Darcy, le chef du groupe franc du 2^e R.I.C.. Après l'avoir interrogé, il le fait embarquer pour l'Indochine, où la guerre que nous fait le Siam réclame des renforts, comme aussi l'agression des Japonais au Tonkin. (C'est aussi à cause de ces circonstances que j'ai gagné l'Indo-Chine).

Poujade a toujours le désir de rejoindre la France libre. Il le tente devant Batavia : c'est l'échec. Les Alliés — on l'a su plus tard — interdisaient de quitter l'Indochine, si ce n'était pour des missions spécifiques. Nous devons renseigner et constituer des forces potentielles « in being » qui obligeaient les Japonais à détourner des troupes des fronts en activité. (Le futur président de la Fédération des réseaux de la Résistance en Indochine connut le même désappointement, sur le « Compiègne » qui mit 92 jours à rallier Saïgon). [216] Affecté à Saïgon au bureau de garnison, R. Poujade y est aussitôt en contact avec M. Huchet et entre en activité lors du débarquement japonais en juillet 1941. Avec son ancien chef de section Robert, arrivé un mois plus tôt et affecté au B.S.M. à Hanoï, il complota un départ en Chine et monte le préparer dans la capitale du Tonkin. L'affaire échoue et; on le sait, Robert est capturé à la frontière. Poujade n'est pas découvert, mais subit des brimades du fait de son amitié avec le proscrit. Jusqu'au 9 mars 1945, il poursuit son action de résistance à Saïgon, puis à Phnom Penh.

Descendu de brousse à Saïgon pour une mission de parachutage, Poujade n'est pas pris lors du coup de force japonais du 9 mars 1945, malgré un rude « contact » à Dakao. Pendant une semaine, il effectue des missions d'information pour le commandant Rousson. L'une d'elle est particulièrement audacieuse : pénétrer à l'état-major de liaison japonais ! Il en sort sauf, bien que s'étant trouvé nez à nez avec le capitaine Konishi, rencontré à Phnom Penh lors d'un coup de résistance. Le Nippon feint de ne pas le reconnaître, tandis que « l'interprète » surnommé « Banco », agent infiltré français, lui communique quelques tuyaux. Le 17 mars, l'avant-veille de ses 25 ans, il est capturé lors de la dernière rafle et interné au camp Virgile, puis à celui des Pallières.

Guerny m'a dit « C'est à Virgile que j'ai fait connaissance de Poujade. Nous fûmes tout de suite amis, car nous nous étions rencontrés pour aider des camarades plus démunis ». René Poujade se souviendra toujours de son transfert d'un camp à l'autre, en juin. La colonne de prisonniers se traînait depuis Virgile, sous la vigilance hargneuse des gardes « japs » et coréens. À la traîne en queue, Guerny suivait difficilement à cause d'un énorme pansement à la jambe. Il s'aidait d'un long bambou sur lequel il s'appuyait à cause de sa boiterie. Poujade voulut l'aider, car les traînards étaient livrés aux violences de l'escorte, mais son ami l'insulta avec une rare violence, ce qu'il n'avait jamais fait. Rien ne justifiant l'algarade, il ne pouvait en comprendre la raison.

Il n'aura d'explication que deux jours plus tard lorsque Guerny [217] vint lui expliquer que son bandage énorme lui avait servi... à cacher des pièces de poste de radio collectées à Virgile. (Elles serviront à monter un poste clandestin, avec le célèbre lontzeff). Guerny avait feint la colère car, s'il avait été pris, c'était la mort assurée et il voulait seul payer le prix. Il connaissait le comportement des « Japs » pour l'avoir expérimenté au moment du coup de force du 9 mars. Surpris à son poste de la Télégraphie coloniale, où, depuis des mois, il informait les Alliés sur les mouvements des navires nippons (coulés deux heures après son alerte), il avait été mis en croix et y avait subi des tortures pour le faire avouer sa participation à la Résistance. Il s'était tu, malgré la douleur, et récupérait à peine. (La veille de sa mort subite, il m'a confié qu'il souffrait morts et martyrs du dos et du bassin, séquelles de ces sévices).

Dans le camp, Guerny pratique une écoute clandestine, quasi permanente, des radios alliées. Poujade — qui refuse de travailler pour les Japonais et y réussit — se sert d'un compte rendu que fournit P. de Guerny pour ses dessins de son « journal mural » du camp, qui transmettent l'essentiel des nouvelles. Poujade possède un coup de crayon du genre de celui de J. Faizant : les prisonniers, tout en se réjouissant devant les dessins humoristiques, croient bien souvent que les informations, d'origine « Radio-Delhi » pour l'essentiel, sont le fruit de l'imagination de l'auteur.

Poujade hisse le premier drapeau français sur le camp de Saïgon, le 18 août 1945, à l'annonce de l'acceptation officielle de la capitulation du Japon par son Empereur. Il le fait malgré l'opposition de beaucoup. (Je l'ai fait à une date plus tardive, à Hanoï). Ce drapeau, aujourd'hui au musée de l'Ordre de la Libération, flotte dans une atmosphère trouble. Saïgon, comme Hanoï, est pavoisée d'une mer de drapeaux rouges du Viêt Minh et de banderoles portant des inscriptions telles que « Mort aux Français »... Les Européens circulant en ville sont molestés, battus et parfois tués. On se souvient du massacre de femmes et d'enfants de la cité Héraud.

Comme à Paris, c'est en libérateur d'une ville soulevée pour se [218] libérer que Leclerc (avec les premières troupes du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient) débarque à Saïgon. Il n'est pas question pour Poujade, malgré sa santé (tombé de 75 à 52 kg pour 1 m 72), de rester inactif. Une fois de plus, il se porte volontaire, auprès du commandant Graille, pour reprendre le combat avant l'arrivée des hommes venus de France, dont son frère, dans le cadre des Accords de Potsdam confiant le Sud-Indochine au SEAC de lord L. Mountbatten, que représente le général D.D. Gracey à Saïgon.

Il est des deux déagements de Saïgon. À Phù My, le 11^e R.I.C. reconstitué par d'anciens prisonniers des Japonais est félicité par Leclerc, et Poujade remarqué pour son action : Troisième citation, décernée par le général Leclerc, qui s'y connaît en hommes. À l'Ordre de l'Armée, accompagnant la médaille militaire, elle vaut d'être reproduite :

« ... A pris part à la résistance clandestine ⁷⁸ contre l'occupant nippon. Fait prisonnier a, dès sa sortie de captivité, participé volontairement aux opérations de déagement de Saïgon. Au cours des opérations de nettoyage du 23 septembre, sa compagnie étant

⁷⁸ C'est-à-dire malgré les autorités vichystes.

arrêtée par une résistance sérieuse, s'est élancé avec quelques camarades sous le feu ennemi, permettant ainsi l'occupation de l'objectif, sans pertes pour l'unité »..

Toujours malgré sa santé déficiente, il effectue pendant encore deux mois des opérations de commando au-delà de Cholon. Pour le faire souffler, et à cause de sa résistance contre les Japonais, il est affecté à l'état-major de Contrôle allié des troupes japonaises. Pour y désarmer les anciens occupants de l'Indochine, il a pour interprète le fameux capitaine Konishi, qui avait su ne pas le reconnaître en mars. (Bien plus tard et en France, ils renoueront contact, permettant d'élucider certains points, dont l'entière responsabilité des autorités françaises en Indochine envers les « dissidents gaullistes ». Konishi avait été l'interprète d'une sorte de « gauleiter » japonais à Saïgon).

En mars 1946, Poujade est rapatrié sanitaire en France. Le 2 septembre, pour le premier anniversaire de la capitulation du [219] Japon, Poujade, au garde-à-vous dans la cour d'honneur des Invalides, reçoit d'Edmond Michelet, ministre de la Guerre et résistant-déporté, la décoration que lui a décerné le général Leclerc qui signa l'acte de capitulation de l'Empire du Soleil Levant. La Légion d'honneur suivra.



Cour d'honneur des Invalides. 2 septembre 1946. Premier anniversaire de la fin de la 2^e Guerre mondiale. (Capitulation du Japon). M. Edmond Michelet, ministre de la Guerre, décore René Pujade sur citation du général Leclerc, gagnée en Indochine (1945).

Peut-être un document unique : si le procès en béatification d'Edmond Michelet cours au Vatican aboutit, ce sera la première. photo d'un saint, qui fut résistant, déporté et ministre du général de Gaulle, décorant un résistant.

Après une affectation à la S.E.I. des Troupes coloniales, (où il participe à la création du Musée des Troupes coloniales, alors à Paris), il quitte l'Armée, reprend ses études interrompues par la guerre, et entreprend une carrière de cadre dans la construction et son contrôle technique.

À l'heure de la préretraite, il est hors de question pour lui de ne rien faire. Il abandonne le dessin et la peinture (il a obtenu une médaille de bronze lors d'un salon en 1969) et commence l'aventure de l'écriture. Il écrivait déjà pour son plaisir dans diverses revues : « Croix de guerre », « France libre », « Bazeilles-l'Ancre d'Or ». Il devient rédacteur assidu du « Journal des Combattants », où l'introduisit Guerny, y évoquant les combattants méconnus.

Il ne se raconte pas, mais écrit sur les exploits des autres. Grâce à lui commence à être connue l'action de la Résistance en Indochine et la part qu'eurent nos armes dans la Deuxième Guerre mondiale, pendant la coupure de la colonie d'avec la métropole. Enfants perdus oubliés, partis souvent sans billet de retour, nous serons humiliés par les nôtres ignorant tout de notre action, alors que nous portions en notre chair et notre esprit les stigmates d'un combat désespéré pour l'Honneur, en Extrême-Orient.

Si l'Indochine fut « perdue » par la suite, l'Honneur ne le fut pas alors. C'est l'objet de ce livre, et il me fallait en présenter l'auteur. Je dois dire cependant, en témoin moi aussi, que son ouvrage n'est pas celui d'un partisan mais celui d'un observateur lucide qui sait ce dont il parle et qui conte les faits en historien du vécu. On y trouvera la touche de vérité que seule confère la participation personnelle aux faits relatés.

Il est enfin temps que l'on connaisse ce que vécurent ceux qui surent se sacrifier dans un combat sans espoir et souvent sans gloire.

Paris, 2 septembre 1986.

DOCUMENTS

- Interview de l'amiral Suetsuga, 1938 : Fin du « Joug des Blancs ... »
Carte allemande présentant « l'occupation » du Tonkin — Capitulation à Saïgon, 8/45.
Rapport du capitaine Laroche : Un tribunal comme pour le capitaine Dreyfus - 6 pages
Lettre de Surleau : Pourquoi Decoux ne fut pas condamné.
Communiqué japonais annonçant la fin de la guerre aux prisonniers français.
Croquis du lieutenant Robert « scellé » au béton de sa cellule: barre de l'Indochine à Hanoï.
Croquis de la main de Labussière : barre de l'Indochine à Saïgon.
Carte de prisonnier français des « Japs ». — Croquis d'une cage de la Kempétaï.
Exposé des faits motivant la condamnation du lieutenant Robert.
Laissez-passer japonais de Rudoni.
Gouverneur Georges Gautier.
Ordre du jour de l'amiral Bérenger mettant son personnel sous commandement nippon.
Instructions de basse police de l'amiral Decoux et du gouverneur Hoeffel.
Dénonciations anonymes envers de lieutenant Soclet.
Instruction du gouverneur Hoeffel concernant les transferts et sanctions réclamées.

[223]

LE SORT DE L'INDOCHINE
DANS LA SPHÈRE DE COPROSPÉRITÉ ASIATIQUE JAPONAISE

Le *Figaro*, 6 janvier 1938

Dans une interview, l'amiral Suetsuga, ministre japonais de l'Intérieur, déclare:

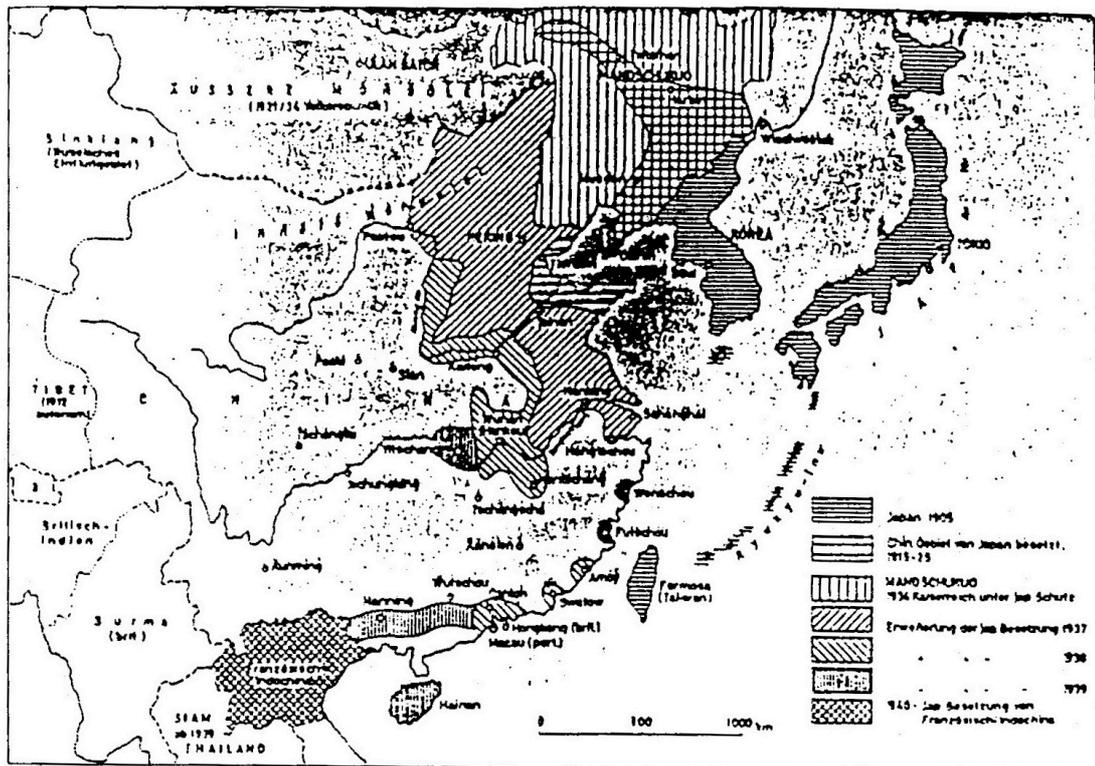
Le joug des Blancs sur les Jaunes doit disparaître

Une publication politique nipponne, la revue *Kaizo*, publie une interview de l'amiral Suetsuga, dans laquelle le ministre de l'Intérieur japonais expose, sans ambages, les visées de son pays en Extrême-Orient. L'amiral Suetsuga est actuellement considéré comme la personnalité dominante du gouvernement.

« Nous vivons présentement des événements qui auront un immense retentissement dans l'histoire du monde, déclare notamment l'amiral. Personne ne pourrait dire à quelle cadence ils se dérouleront ; je suis convaincu que la race jaune jouira de la part de bonheur que le ciel lui réserve et que la fin de l'hégémonie des Blancs inaugurerait vraiment l'ère de justice, d'humanité dont les Européens et les Américains parlent constamment.

« Je ne crains pas d'insister sur ce point : au besoin, j'insisterai à la face du monde entier : le joug des Blancs sur les races jaunes doit disparaître. Naturellement, une réalisation rapide de cet affranchissement amènera une conflagration générale. Ainsi le veut le destin : l'essentiel est de réaliser notre mission sans nous arrêter à des considérations secondaires ».

[224] La réalisation de la Sphère de Coprospérité Asiatique fut un des deux objectifs de la Guerre de la Grande Asie. (Le seul réalisé, de fait). Le sort de la souveraineté française en Indochine, en cas de victoire de l'Axe, s'en trouvait réglé : Il ne servait donc à rien de donner des gages au Japon, de la manière que cela se fit, ostensiblement contre les Alliés. D'autant qu'étaient connues les réserves américaines envers notre politique. Le général de Rendinger (exilé par l'amiral Decoux) a très bien analysé ce qu'allait devenir l'Indochine du fait du choix politique fait.



JAPAN GREIFT WEITER AUS :
 DER BEGINN DES JAPANISCHEN ANGRIFFS GEGEN CHINA juli 1937

Ce que les Japonais appelaient « l'Incident de Chine », vu par la propagande nazie en 1941.

Outre les différentes étapes de la conquête de l'Est asiatique par les armées japonaises (Incident de Chine depuis juillet 1937), on remarquera que, pour les Allemands, notre Tonkin a été occupé par le Japon en 1940. Le mot « besetzung » se traduit par « Occupation militaire ». Les « Japs » étaient les alliés des Allemands dans l'Axe Berlin-Rome-Tokyo. C'est à bon escient que ce document officiel nazi emploie le mot *occupation* et non celui de *stationnement* qu'employait l'administration de Vichy.

SAIGON CAMP des PRISONNIERS FRANCAIS des JAPS.
DESSIN de R.J. POUJADE sur le JOURNAL MURAL .

LE COLONEL MASURA ANNONCE, ensuite :
"Maintenant nous tâcherons d'être aussi
dignes que les Français dans la captivité".

Jour V
à Saïgon
3 août
Le COLONEL
MASURA
lit le Rescrit
IMPÉRIAL
"ACCORDANT LA PAIX
au MONDE".



La capitulation du Japon

Dessin de R.-J. Poujade affiché au journal mural du camp des prisonniers français à Saïgon en août 1945. Le commandant du camp, le colonel Mazura, lit le rescrit impérial annonçant la fin des combats de cette guerre, devant la garde japonaise du camp au garde-à-vous... et non loin des prisonniers français qui, sans en être informés, devinent le sens de cette cérémonie encore jamais vue au camp.

[227]

TROUPES DE L'INDOCHINE
BATAILLON DU GÉNIE

Hanoï, le 1^{er} novembre 1945

Le capitaine Laroche, du bataillon du Génie, à monsieur le lieutenant-colonel, commandant militaire en Indochine du Nord.

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport aussi détaillé que possible demandé par votre note n° 37 CM du 30.10.45 faisant suite à ma lettre du 16.10.45.

1. — MA DÉSIGNATION

En janvier ou février 1942 — j'étais alors lieutenant —, je reçus un avis émanant du tribunal militaire de Hanoï me désignant comme juge pour une prochaine audience. Cet avis réglementaire ne comportait pas l'indication de la cause appelée. Depuis sept mois que je résidais à Hanoï, c'était la première fois que j'étais appelé à cette fonction, et quand je connus, quelques jours plus tard, la cause à juger, je fus surpris de cette désignation. Car mon attitude générale depuis les événements de juin 1940 était loin, je crois, de me désigner pour le jugement de complaisance qu'on allait me demander. Par la suite, je pensais que cette désignation n'avait été due qu'au hasard du tour de service. En effet, les juges des affaires courantes au tribunal militaire de Hanoï restaient pratiquement toujours les mêmes pendant une assez longue période. Mais du fait qu'on avait à juger un lieutenant, le dernier juge habituel du tribunal — un sous-officier — devait être remplacé par un lieutenant. Or à ce moment-là, presque toutes les troupes de la garnison étaient sur les positions, et il ne restait à Hanoï qu'un très petit nombre de lieutenants disponibles.

II. — PRESSION SUR LES JUGES

[228] Un ou deux jours après ma désignation, je reçus la visite à mon bureau ⁷⁹ du colonel, à cette époque président du tribunal militaire de Hanoï. Il me dit que j'allais avoir à juger une affaire fort grave, concernant le lieutenant de réserve Robert, servant en situation d'activité, qui avait été arrêté quelques temps auparavant alors qu'il tentait de passer la frontière dans la région de Dong-Dang (province de Langson). Je ne connaissais ni le lieutenant Robert ni son arrestation. Le colonel Do. était chargé, me dit-il, par le général commandant supérieur [Mordant], de rendre visite successivement à tous les juges. Robert méritait d'être fusillé ; sa brillante conduite pendant la campagne 39-40 en France et sa situation de famille (marié, un ou deux enfants) lui sauveraient la vie mais il devait être condamné à la plus forte peine immédiatement inférieure. À savoir, 20 ans de travaux forcés. Le colonel n'ignorait pas ce que sa démarche avait d'insolite, mais elle était justifiée par la raison d'État. Le lieutenant

⁷⁹ J'avais à cette époque le commandement administratif de la Compagnie du Génie du Tonkin à Hanoï, le capitaine étant à Langson avec certains éléments de son unité.

Robert, en passant la frontière, emportait avec lui des papiers relatifs à l'activité des troupes japonaises en Indochine. Si ce fait avait été connu des autorités japonaises, il pouvait entraîner les pires difficultés, jusqu'à l'internement de toutes les troupes françaises d'Indochine. Or, il ne serait pas fait officiellement état de ce chef d'accusation, c'était impossible. Ainsi il était nécessaire que chaque juge fût informé et persuadé qu'au-delà des faits qui seraient révélés à l'audience, il existait cette accusation capitale qui devait entraîner la condamnation.

Je répondis que je n'étais pas insensible à la raison d'État, mais que je pensais nécessaire que les juges connussent avec quelque précision les documents secrets emportés, que le moins qu'ils pussent exiger, c'était de pouvoir apprécier eux-mêmes l'importance de ces documents d'où découlait directement la gravité de la faute ; surtout que je ne comprenais pas, puisque l'audience aurait lieu à huis clos — chacun étant lié par le plus [229] strict secret professionnel — pourquoi il était impossible de juger l'accusé sur les faits même qui lui étaient reprochés.

Le colonel se bornait à me répéter que la divulgation, même à huis clos, des documents en cause était impossible, et qu'il ne pouvait m'en dire davantage.

Le colonel était apparemment si peu satisfait de cette première visite qu'il revint me voir une seconde fois à mon bureau, un ou deux jours avant l'audience. Il me demanda si nous étions bien d'accord. Je lui répondis que mon point de vue n'avait pas changé, que j'étais décidé à juger en toute équité sur les faits qui me seraient révélés, mais que je ne pourrais pas tenir compte de faits mystérieux et qui resteraient cachés pour une raison que je ne parvenais pas à comprendre. Cette visite fut beaucoup plus courte que la première. Le colonel, me voyant résolu, n'insista pas outre mesure. Il me rappela cependant qu'il ne faisait que me transmettre la volonté formelle du général commandant supérieur.

III.. — L'AUDIENCE

Il est probable que le procès verbal de l'audience est à ce jour détruit, soit par suite du bombardement de Hanoï du 12 décembre 1944 qui détruisit en partie les bâtiments du Tribunal militaire, soit par suite des événements du 9 mars 1945. À l'ouverture, le huis clos rigoureux est prononcé. Même les témoins ne seront admis dans la salle que le temps de leurs dépositions.

Furent donc seuls présents à l'audience :

- Les cinq juges : le colonel, président ; le chef de bataillon De..., de l'infanterie coloniale, un capitaine et un lieutenant d'Infanterie coloniale, et moi-même ;
- Le commissaire du gouvernement, commandant Pie... (sauf erreur) ;
- Le greffier militaire, l'adjudant X ;
- L'inculpé, gardé par le capitaine de gendarmerie Mérien ;
- Un avocat civil défenseur de Robert (M^e Lambert)

[230] Enfin le capitaine Val..., chef du 2^e bureau de l'état-major du général commandant supérieur, désigné comme observateur par le génésuper et accepté à ce titre, à l'ouverture de l'audience, par le président du tribunal.

Deux témoins très importants étaient convoqués : le lieutenant Jacobi, du poste de Dong-Dang, et le lieutenant-colonel J., commandant la subdivision de Langson, qui ont reçu, l'un et l'autre, les premières déclarations du lieutenant Robert le matin qui suivit l'échec de sa tentative. Il y a, en outre, quelques témoins sans grand intérêt : le garde indochinois qui a procédé à l'arrestation, et quelques médecins témoins à décharge. Le colonel Froissard-Broissia est témoin de moralité mais s'excuse par écrit, le jour de l'audience, de ne pouvoir venir.

Au début de l'audience, le président décachette une lettre du lieutenant-colonel J. dont il donne aussitôt connaissance : le colonel, empêché, ne peut répondre à la

convocation. Il a d'ailleurs fourni au dossier du procès un rapport écrit contenant en particulier la relation de l'interrogatoire qu'il a fait subir au lieutenant Robert, et dont il va être question par la suite.

Le président rappelle les faits. Le lieutenant Robert est parti de Hanoï en tenue militaire au début d'un après-midi par un train pour Nacham. Il est descendu un peu avant l'arrêt et, par une piste, s'est dirigé vers la frontière distante de quelques kilomètres. C'est la première fois qu'il venait dans la région, il s'égarait, hésitait, finit par demander son chemin à des militaires annamites de la garde indochinoise qui l'arrêtèrent, lui firent passer la nuit dans le bâtiment de la halte du chemin de fer et le conduisirent le lendemain matin au poste militaire le plus voisin, Dong-Dang, situé à quelques kilomètres. À Dong-Dang, Robert fut reçu par le lieutenant Jacobi, chef de poste en l'absence du capitaine. Robert était fatigué. Jacobi le restaura et l'interrogea brièvement, puis il téléphona à Langson pour rendre compte au lieutenant-colonel J., commandant la subdivision. Le colonel envoya une automobile qui ramena à Langson le lieutenant Robert escorté par le lieutenant Jacobi. Le colonel interrogea Robert dans son bureau, en présence du lieutenant Jacobi.

[231] Puis le lieutenant Robert fut transféré à Hanoï après un certain repos à l'hôpital de Langson.

L'accusation est résumée dans les deux questions sur lesquelles devront voter les juges (je cite de mémoire) :

1) le lieutenant Robert est-il coupable d'avoir voulu franchir la frontière, et n'en a-t-il pas été empêché par des circonstances indépendantes de sa volonté ?

2) le lieutenant Robert est-il coupable, d'avoir voulu, en temps de guerre, prendre du service dans une armée étrangère et de n'en avoir été empêché que par des circonstances indépendantes de sa volonté ?

Le premier point entraînait, si mes souvenirs sont exacts, 5 ans de prison au maximum, le deuxième la peine de mort ou, avec les circonstances atténuantes, de 5 à 20 ans de travaux forcés.

Sur le premier point, il n'y eut pas de discussion sérieuse. Tous les témoignages concordèrent. L'avocat de Robert lui-même reconnut dans sa plaidoirie que l'intention de l'inculpé de passer la frontière n'était pas niable. Robert lui-même le reconnut aussi.

Tout l'intérêt se portait sur le second point. Le rapport du colonel J., dont le président donna lecture, constituait pour Robert une charge très grave. Car, à son arrivée à Langson, il aurait avoué au colonel, dans son bureau, et en présence d'ailleurs du lieutenant Jacobi, qu'il passait en Chine parce qu'il était dégoûté du travail qu'il avait à faire au B.S.M., dans un service de liaison franco-japonaise, et qu'il voulait prendre du service dans les armées alliées. Or le lieutenant Robert, dans sa déposition à la barre, nia formellement avoir tenu ces propos. Il avait avoué, dit-il, et répétait qu'il faisait à Hanoï un travail qui lui déplaisait, et que fatigué au surplus et cédant à un mouvement de dépression passager, il avait, sur un coup de tête, décidé de passer la frontière. Arrivé de l'autre côté, il se serait présenté au premier poste chinois qu'il aurait rencontré. Mais il ne savait pas du tout ce qu'il aurait fait [232] ensuite. Il ne connaissait pas la Chine, ni la situation des troupes alliées dans ce pays, et il n'avait pas arrêté la ligne de conduite qu'il suivrait après s'être évadé du Tonkin.

Le lieutenant Jacobi, dans sa déposition à la barre, rapporta la conversation qu'il avait eue avec Robert au poste de Dong-Dang. Il n'y était question que du coup de tête de Robert décidé à quitter l'Indochine. Le président l'invita à préciser le point contesté. Robert avait-il reconnu avoir voulu prendre du service dans les armées alliées ? Il me semble que, pour cette question, le lieutenant Jacobi fut rappelé spécialement une deuxième fois à la barre mais je n'en suis pas tout à fait sûr. Je ne peux pas préciser non plus de quelle façon le président conduisit le dialogue, ni à quel moment il donna connaissance au témoin de la déclaration écrite du colonel J... Je peux affirmer seulement que Jacobi déclara qu'il n'avait pas entendu Robert tenir ce propos ni à

Dong-Dang ni à Langson. Dans le bureau du colonel, une très grande pièce, il s'était, par discrétion, retiré à l'extrémité et on ne peut pas dire qu'il a été témoin de l'interrogatoire. De toute façon, il n'a entendu aucun propos semblable. Encore une fois, je ne puis plus préciser la façon exacte dont se développa ce dialogue, mais j'ai gardé l'impression certaine d'une vive obstination de part et d'autre et qui fut à la limite de créer un incident de séance.

On arriva à une impasse, et l'absence du colonel J. apparut comme très regrettable. On ne pouvait que désirer l'entendre confirmer et préciser sa déposition, et le voir confronté sur ce point capital avec le témoin et l'accusé. Cependant, le président passa outre.

Dès ce moment, il me parut évident que l'accusation de « vouloir prendre du service dans une armée étrangère » manquait tout à fait de fondement. D'une part, la défense repoussait cette allégation. D'autre part, l'accusation n'apportait aucune précision : quelle était cette armée étrangère ? L'armée chinoise ? C'était peu probable ; l'armée américaine ? ou les Forces françaises libres ? Et dans ce dernier cas, n'y avait-il pas un abus de mots en les qualifiant d'étrangères ? Il semblait que l'accusation voulût essentiellement maintenir l'équivoque ; car elle resta toujours sur le strict plan militaire, sans faire aucune [233] allusion à l'état de fait qui divisait alors les troupes françaises en deux groupes distincts.

Quant aux documents secrets emportés par Robert, personne n'en parla. La seule allusion lointaine que j'y vis est le passage de dialogue suivant.

Le président à l'inculpé :

— Quand vous êtes descendu du train (pour gagner la frontière), vous portiez bien une mallette avec vous ?

— Oui, je portais une mallette.

Le commissaire du Gouvernement prononça une réquisitoire sévère demandant la peine maximum compatible avec les circonstances atténuantes, c'est-à-dire 20 ans de travaux forcés. Pourtant, il se plut à reconnaître la belle attitude de l'accusé à l'audience, la responsabilité qu'il prenait de ses actes, la dignité et la mesure de ses réponses.

Peut-être est-il intéressant de noter que le débat resta de bout en bout sur le plan militaire sans aucune profession de foi, ni d'un côté ni de l'autre, en l'un ou l'autre des deux groupes politiques qui divisaient alors la France.

IV. — LE VERDICT

La Cour se retira pour délibérer. Le Président donna à nouveau lecture aux juges des deux questions posées. Le vote secret des cinq juges donna « oui » à l'unanimité sur la première question ; quatre « oui » et un « non » sur la deuxième, le « non » ayant été mis par moi. La peine des travaux forcés acquise, nous délibérâmes ouvertement sur la durée à leur donner. Trois des juges demandèrent le maximum : 20 ans, la moyenne des propositions donna le chiffre de 14 ans, qui fut celui retenu.

V. — APRÈS LE PROCÈS

Par la suite je gardai, comme le voulait la discipline, le secret le plus absolu sur cette affaire, et personne ne m'en parla jamais, à l'exception que je vais dire.

Le hasard m'affecta de juillet 1942 à octobre 1944 aux travaux de fortification du poste de Dong-Dang où était en service le lieu- [234] tenant Jacobi. Et à trois ou quatre reprises, au cours de ces deux ans, nous amenâmes entre nous la conversation sur cette regrettable affaire. Nous étions d'accord sur l'irrégularité du procès et sur (...) notre

commun (...) [mots illisibles] permettraient. Jacobi critiquait l'âpreté de l'accusation et particulièrement l'espèce de violence qu'on avait voulu lui faire à la barre en essayant de lui arracher une confirmation du rapport du colonel J.. Il connaissait l'existence des documents secrets, qu'il avait eu probablement entre les mains au moment où les gardes indochinois lui avaient amené le lieutenant Robert. Il me révéla qu'il avait été averti qu'il ne fallait à aucun prix en faire état. Cependant, dans notre conversation, nous étions très gênés l'un et l'autre par la promesse de secret que nous ne voulions pas trahir. De sorte que je ne lui demandai pas de précisions sur les documents secrets, et que je ne lui révélai explicitement ni mon vote, ni la pression dont les juges avaient été l'objet. Sa mort dans les combats du 9 mars 45 a supprimé son témoignage. Cependant, comme cette affaire lui tenait à cœur, je pense qu'il en aura peut-être parlé au chef de bataillon Jacobi, son cousin, que je ne connais pas, mais qui était et est encore en service à Hanoï.

CONCLUSION:

Tels sont les principaux points de cette affaire. Après quatre ans bientôt, je n'en ai pas gardé une mémoire assez fidèle pour pouvoir préciser davantage sans risquer l'erreur. S'il était nécessaire, je parviendrais certainement à reconstituer avec beaucoup plus de précisions nos conversations avec le colonel D. ou le détail de l'audience, mais ce ne pourrait être que par tâtonnements, recoupements et confrontations.

Je termine en précisant les grandes lignes qui m'ont conduit dans ma déclaration jointe du 16 octobre 45 et dans le présent rapport :

1) il m'a été demandé un jugement de complaisance pour raison d'État, qui peut-être avait sa justification, mais qui est particulièrement inacceptable et m'a décidé à le révéler, du fait [235] qu'on n'a pas voulu me faire juger moi-même de cette justification.

2) je respecte infiniment la conscience de chaque juge. je n'ai même pas le droit de soupçonner un instant leur bonne foi. Mais j'ai la conviction, vu l'ambiance des débats et en particulier l'incident J. Jacobi, que jamais Robert n'aurait été condamné aux travaux forcés s'il n'y avait eu auparavant une pression hiérarchique illégale sur les juges par l'argument des documents secrets.

3) Si même, par extraordinaire, Robert méritait sa condamnation il n'en reste pas moins que le jugement est nul de plein droit par la façon irrégulière dont il fut obtenu en faisant pression sur les juges et en n'invitant pas l'accusé, au cours de l'audience, à s'expliquer sur les faits véritables qui lui étaient reprochés.

Signé : LAROCHE

Pour copie conforme
Le commissaire du Gouvernement près la Cour de justice de l'Indochine
F. ROMERIO

Vu, à Paris le 10 mai 1947

[237]

Nouméa, le 17 mai 1974

Mon cher Vallat,

J'ai été très sensible aux félicitations que tu m'as adressées dans le bulletin n° 84 d'avril dernier de la FFRIC, au sujet de mon élection comme membre correspondant, pour le Pacifique, de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (ce qui me vaut déjà un peu de travail supplémentaire...).

Ci-après, un articulet que tu pourrais éventuellement publier dans le prochain bulletin et que tu pourrais intituler « Pourquoi l'amiral Decoux a bénéficié d'un non-lieu ».

*

En début mars 1948, un quotidien du matin publia, un certain vendredi, que l'amiral Decoux allait bientôt bénéficier d'un non-lieu. Il se trouvait que je connaissais le commissaire du Gouvernement auprès de la Haute Cour de Justice. Je lui envoyai un pneumatique pour exprimer mon étonnement. Il me répondit le même jour, également par pneumatique, pour me prier d'aller voir un certain commissaire de Sûreté, dans un bureau voisin du Palais de Justice, afin de dire à ce commissaire ce que je savais sur les faits qu'on pouvait reprocher à Decoux. Je m'y rendis le samedi matin. Après m'avoir entendu longuement, le commissaire me pria de mettre par écrit, pendant le week-end, ce que je venais de lui dire, et de dater et signer cette note. Et qu'il viendrait la chercher le lundi matin à mon bureau, à la Délégation du Haut-Commissariat de France en Indochine, rue La-Boétie.

Le lundi matin, donc, il se présenta à mon bureau, lut attentivement ma longue note, et me dit : « Parmi les faits que vous citez, il y en a forcément beaucoup que nous connaissions déjà, mais quelques autres que nous ignorions. Je suis de votre avis ! Decoux mérite douze balles dans la peau (sic). Néanmoins, dans[238] une huitaine de jours, il bénéficiera d'un non-lieu pour la raison suivante. En fin 1944, le général de Gaulle, qui était alors à Alger, lui a fait parvenir des instructions aux termes desquelles il devait, au cas où les Américains tenteraient un débarquement en Indochine, ordonner aux troupes de la Fédération Indochinoise de ne pas les aider et de rester l'arme au pied parce que les Américains voulaient nous mettre à la porte de l'Indochine et s'en emparer. Par contre, au cas où ce seraient les Anglais qui opéreraient ce débarquement, les troupes de l'Indochine devaient les aider par tous les moyens. Le général de Gaulle ne veut pas, pour des raisons de politique internationale, qu'au cas où Decoux serait déféré à la Haute Cour de justice, il révèle ce fait au cours d'une audience. En conséquence, dans une huitaine de jours, Decoux bénéficiera d'un non-lieu ».

Le commissaire de Sûreté établit un bref procès-verbal d'audition auquel il annexa ma note. Je lui fis observer que Decoux, après son non-lieu, ne manquerait pas de publier la nature de ces instructions du général de Gaulle, et c'est en effet ce qu'il fit dans son livre « À la barre de l'Indochine ».

Huit jours plus tard, un non-lieu était rendu en sa faveur. Certes on a pu exciper officiellement de ce qu'il avait agi conformément à des ordres supérieurs, mais telle n'est pas la véritable raison de sa mise hors de cause.

À part cela, rien de neuf. Ma santé se maintient cahin-caha. Je dors beaucoup. Vu à la télé, l'entretien final Giscard-Mitterrand. J'ai trouvé ce Mitterrand exaspérant avec sa manie d'interrompre tout le temps Giscard d'Estaing. Les pronostics pendulaires pour le second tour : Giscard 50,8 %, et donc Mitterrand 49,2 %.

Bien amicalement à toi

SURLEAU

20 août 1945

COMMUNIQUÉ

Conformément aux instructions Impériales de Sa Majesté l'Empereur, nous avons lutté désespérément contre nos ennemis en nous basant comme dernier point d'appui sur les territoires du Sud. Nous étions fermement décidés à faire le sacrifice de notre vie, bien que nos munitions s'épuisaient et que nos armes diminuaient ; aussi, nous sommes déçus d'avoir à abandonner la lutte avant d'avoir épuisé tous nos moyens et malgré notre rigoureux esprit de combat.

Mais Sa Majesté a daigné vouloir réaliser la Paix Mondiale et instamment désirer terminer cette guerre pour éviter de nouvelles pertes de vies humaines.

Nous avons été chargés de la Direction du Camp MARTIN DES PALLIÈRES où nous avons reçu les internés à partir du 7 juin dernier.

C'est en appréciant les sentiments que vous éprouviez que nous avons essayé de prendre les mesures convenables. Après y avoir bien réfléchi, nous sommes pleinement convaincus que nous vous avons traités avec impartialité et avons fidèlement respecté les lois et règlements.

Vous avez maintenu l'honneur et la gloire des militaires français en acceptant courageusement vos infortunes et votre attitude est restée parfaitement digne. Nous vous exprimons pour cela nos sentiments de reconnaissance et de respect.

Quant à nous, continuant d'agir conformément aux instructions suprêmes, nous sommes prêts à supporter à notre tour les[240] infortunes, conscients de l'honneur et des responsabilités que nous confère notre état de soldats japonais.

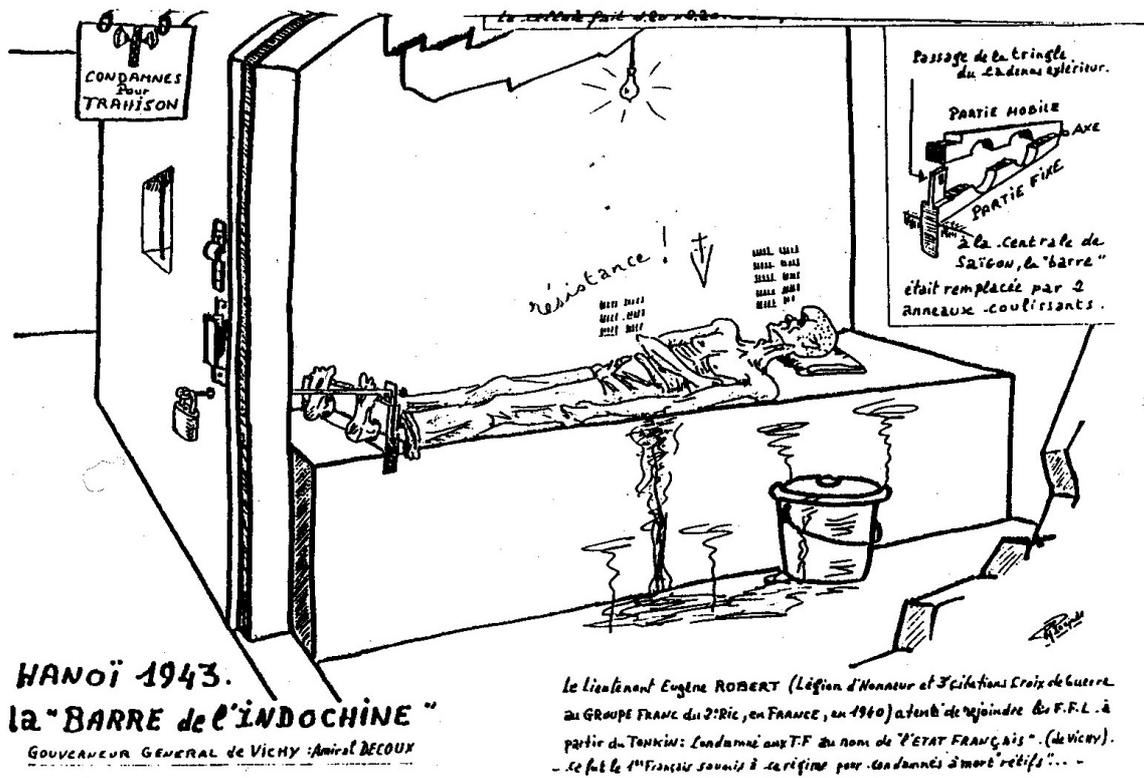
Pour terminer, nous vous adressons, pour votre nouvel avenir, nos vœux de prospérité et de bonheur les meilleurs.

Nous tenons à ajouter que l'ordre de suspendre le combat a été donné sur tous les fronts à partir du 21 août à 6 heures.

Cependant, nous sommes toujours prêts à nous défendre contre toute attaque irraisonnée jusqu'à l'accord d'exécution des conventions d'armistice.

Le COLONEL COMMANDANT LE CAMP.

Ce communiqué signé du colonel Mazura, commandant les camps de prisonniers français de Saïgon (mars à août 1945) — surnommé « Charlot » en raison de son accoutrement grotesque, pour les Européens comme pour les Indochinois — a été affiché au camp des Pallières le 21 août 1945, soit avant l'acceptation officielle de la capitulation du Japon, qui ne le fut que le 23 par l'état-major du maréchal Teraushi, reçue par le capitaine de vaisseau de Rencourt, parachuté la veille.



HANOÏ : LA « BARRE DE L'INDOCHINE »
Gouverneur général de Vichy : amiral DECOUX

Le lieutenant Eugène Robert (Légion d'honneur et 3 citations, Croix de Guerre au groupe franc du 2^e RIC, en France, en 1940) avait tenté de rejoindre les F.F.L. à partir du Tonkin : condamné aux travaux forcés, il fut le premier Français soumis à ce régime pour condamnés à mort « rétifs ». La cellule faisait 1,20 x 2,20 m.

NOTES ET DESCRIPTIF DU CACHOT DE LA MAISON CENTRALE
OÙ FUT DÉTENU Willy LABUSSIÈRE.

À Saïgon, le cachot de la maison centrale était en sous-sol (plafond à hauteur du sol extérieur).

Dimensions : 1,20 de large x 2,50 m de long.

Plongé dans une quasi obscurité ; aucune lumière électrique, mais un conduit (barré et grillagé) de 0,20 m x 0,20 m remontant vers le chemin de ronde (obscurité accentuée par la peinture au goudron des murs et de la porte).

À 0,50 m de la porte, une maçonnerie (ciment) surélevée de 0,50 m allant d'un côté latéral à l'autre, et atteignant le fond du cachot par une pente la surélevant de 0,40 m.

Le détenu était étendu sur le ciment, sans natte... en slip.

La barre était déverrouillée extérieurement, retirée de son alvéole, et un gros maillon d'acier était installé sur le pied du détenu.

La barre était alors à nouveau dirigée vers son alvéole après avoir glissé dans les deux ouvertures qui terminaient le maillon.

La barre était à nouveau verrouillée à l'extérieur.

Résultats : Moustiques... ! Chaleur étouffante... Glissement constant du détenu sur le ciment en pente, provoquant une douleur au mollet de la jambe enchaînée et obligeant à un incessant rétablissement...

Toilettes : bambou permettant l'écoulement de l'urine dans le seau placé au sol, et un récipient (bas), de bois, pour... le reste, qui, utilisé sur le ciment en pente, avec un pied enchaîné se renversait presque chaque fois. Une corvée effectuait chaque matin la vidange des récipients.

Toilette et ablutions : chaque jeudi, le maillon était ôté pour toilette entière, après qu'un nettoyage au jet d'arrosage eût aspergé la cellule et ... le prisonnier.

Note de Willy LABUSSIÈRE:

Au cours de mon séjour dans ce « mitard », j'eus un certain jour la visite du directeur des affaires politiques, accompagné d'un commissaire et d'un inspecteur de police, venant s'assurer des conditions de détention. Ce fut très bref, vu ma courtoisie et mon amabilité...

Le directeur des Affaires politiques s'appelait « Pataud ⁸⁰ » (mais j'ai oublié l'orthographe exacte du nom). Il fut par la suite récupéré par sa « maison » et envoyé en mission en Afrique noire.

⁸⁰ Jacques Patault (et non *Pataud*) : né le 18 juillet 1923.

Numéro (番號)		CARTE DES PRISONNIERS (俘虜票)	
Nom et Prénom (姓名) <i>J. - D. P.</i>			
Grade (階級)	<i>1^{re} classe</i> <i>一等兵</i>	Age (年齡)	<i>30</i>
Régiment (所屬部隊)	<i>Régiment de Écrivains annamites</i> <i>字 旦 聯</i>		
Lieu et date de naissance (本籍地並生年月日)			
Lieu et date de l'arrestation (捕獲場所並捕獲年月日)		<i>Chiam. Par. D. 26 - MARS 1945</i>	
Spécialité (特業)			
Observation (摘要)			

CARTE DU FICHER DES PRISONNIERS FRANÇAIS DU CAMP JAPONAIS DE SAÏGON
(Il s'agit probablement d'un exemplaire unique tombé en mains françaises).

L'intérêt de cette « carte des prisonniers » est double :

— Imprimée pour moitié en français, elle prouve que le coup de force japonais du 9 mars 1945 en Indochine n'a pas été improvisé, ce qui ne fait aucun doute ;

— La calligraphie en français est caractéristique de la belle écriture propre aux « Annamites ». Elle prouve un bon niveau scolaire, généralisé dans les petits emplois civils et militaires de secrétariat.

Il s'agit certainement du travail d'un « Jap local », nom donné aux Annamites engagés dans l'armée Japonaise (environ trois bataillons enrégimentés et plusieurs unités auxiliaires). Il s'agissait donc de collaborateurs de l'occupant japonais de l'Indochine, de tous grades. À la capitulation du Japon, ils rejoignirent les rangs du Viêt Minh, parfois avec une partie de leur encadrement japonais. À Saïgon ils constituèrent l'élément rebelle le plus combatif.



PÂTURE

Trois fois par jour, une boule de riz de la grosseur d'une orange est jetée aux prisonniers. Boule était dans une antichambre de la mort de la Kempétaï de Phnom Penh lorsque la découverte de l'album du raid du « Kamikazé » intrigua les « Japs » au point de lui sauver la vie.

au S.S.M. (Union Stochastique Militaire) qui a servi en service de Renseignement des Colonies, en dépendant l'année. Il était donc de fait du plus haut grade

EXPOSE SOMMAIRE DES FAITS QUI ONT MOTIVE LA CONDAMNATION A SUBIR (Voir le Nota)

Le Lieutenant de réserve ROBERT, Eugène, Louis, Léon, du 1er Régiment de Tirailleurs Tonkinois, a été reconnu coupable:

1°- d'avoir, dans la nuit du 9 au 10 Janvier 1942, entre Ban-Tra et la frontière de Chine, en temps de guerre, sciemment accompli un acte de nature à nuire à la Défense nationale, notamment en tentant de passer la frontière pour se rendre en Chine sans autorisation;

2°- d'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, et sans autorisation du Gouvernement français, de prendre du service dans une armée étrangère, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'excution savoir, essai de franchir sans autorisation la frontière de Chine n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, en l'espèce son arrestation à 10 mètres de la frontière par des gardes indigènes.

AVIS MOTIVES

du Président de la Cour Martiale

du Représentant du Ministère Public

C'est-à-dire, comme le Représentant du Ministère Public qui s'est donné, dans ce cas, la mission de s'être contenté de constater le fait et, dans les circonstances actuelles, aucune mesure ne peut être envisagée en faveur de l'intéressé.

Certainement d'avoir voulu fuir et d'accomplir l'acte de trahison pour lequel il a été condamné à mort par le Tribunal militaire de Hanoi, le Lieutenant Robert, ne peut être considéré, dans les circonstances actuelles, comme ayant accompli un acte de nature à nuire à la Défense nationale.

ZONE MILITAIRE

Hanoi, le 21 Janvier 1942
Le Colonel DUBOIS, Président de la Cour Martiale

Palais de Justice de la Cour Martiale de Hanoi
le 21 Janvier 1942

Le Commissaire du Gouvernement,
Ces deux pages sont approuvées.

NOTA. — Il importe de signaler, dans cet exposé, spécialement les circonstances qui attestent le degré de culpabilité du condamné et de faire connaître son attitude soit pendant l'instruction, soit à l'audience. Il importe aussi de faire connaître, quand l'interdiction de séjour sera encourue, les lieux où il devra être interdit au condamné de paraître.

GOVERNEMENT DE LA COCHINCHINE

Section Locales
d'Informations
Spéciales

SECRET

Saigon, le 6th Avril 1944

N° 2840^S /SIB

Transmis à Monsieur

à Monsieur le DIRECTEUR de la MAISON CENTRALE de

"pour éléments de réponse" SAIGON

CHEF LOCAL DES SERVICES DE POLICE,
Contrôleur chargé de l'expédition
des affaires courantes,



[Signature]

Télégramme chiffré recevait

TELEGRAMME OFFICIEL

N° 469/G

Destinataires :

MAUSSAIRE A GOUCOCH SAIGON

Je vous prie de bien vouloir me donner les renseignements
suivants par l'intermédiaire de ROBERT actuellement détenu à la
Maison Centrale de Saïgon :

- PRIMO** : Situation matérielle et morale,
- SECUNDO** : Quelles améliorations possibles pourrait-on
apporter à son sort.
- TERTIO** : Déclare-t-il demander une mesure de grâce et de
l'affranchissement envoyez-moi sa déclaration.

Ces renseignements vous sont demandés en vue d'apporter
un réconfort moral à sa femme qui a deux enfants en bas âge à
sa charge et à sa mère âgée qui est sinistrée totale du bombardement
de Nantes et gravement malade. /

SAIGON, le 19 Avril 1944

*Une initiative de la Résistance en France (N.A.P.) qui provoqua la panique
des plus hautes autorités d'Indochine.*



南地區警備隊長



昭和二十年五月六日

摘要	農園副管理人	許可理由	西邦農業土地會社勤務	許可期間	自昭和二十年五月六日 至昭和二十年八月十五日	居住許可地	カント省 トイワ村	ルエモン ルドノー	佛人	男	三五
----	--------	------	------------	------	---------------------------	-------	--------------	--------------	----	---	----

指定區域外居住許可證

Laissez-passer japonais
 obtenu en fraude, avec lequel RUDONI . R. rejoignit Saïgon après la campagne
 du Groupement du Transbassac en mars 1945.

GOUVERNEUR Georges GAUTIER

Lorsque le général de Lattre de Tassigny fut nommé au commandement des forces françaises en Indochine (et haut représentant de la France), il voulut recueillir des renseignements sur l'Indochine avant d'y partir. Il rendit visite, entre autres, à l'amiral Decoux. Celui-ci lui dit qu'il ne pouvait mieux faire que de lui recommander son ancien secrétaire général. Le gouverneur Georges Gautier était, en effet, un bon administrateur, professionnel, mais il avait un terrible handicap : Le Viêt-Minh, surtout depuis le coup de force japonais du 9 mars 1945, en avait fait le prototype du « haut fonctionnaire colonialiste » dont le jeune Viêt Nam ne voulait plus. Un rapport de Madeleine O'Connell — très bien placée pour en connaître — avait été remis à M. Cédile (représentant le gouvernement français à Saïgon en fin de 1945) : Elle citait ses sources, attirant l'attention sur la présentation de ce haut fonctionnaire dans la propagande du Viêt-Minh. Lorsque le général de Lattre annonça qu'il était en Indochine pour créer une armée vietnamienne et une administration propres au Viêt-Nam, le Viêt-Minh bénéficia d'un symbole du « colonialisme français », dont ne se priva pas sa propagande pour affirmer que les déclarations du général de Lattre n'étaient que tromperie...

[251]

UN AMIRAL APPLIQUANT LA POLITIQUE DE VICHY,
OFFICIELLEMENT HONORÉ EN 1995

MARINE EN INDOCHINE
ÉTAT-MAJOR
N. 107 état-major3

Saïgon le 11 avril 1942

DOCUMENT

Cet ordre du jour du contre-amiral Bérenger (d'après la « pelure ») a été affiché sur nos navires marchands d'Indochine réquisitionnés par les « Japs ». (100.000 tonnes.). Les marins de la Marchande « ont mis sac à terre »... sans réaction des Japonais.

Sans commentaire...

ORDRE DU JOUR

Le contre-amiral commandant la marine en Indochine porte à la connaissance des états-majors et équipages des bâtiments de commerce français stationnés en Indochine que des raisons d'intérêt national supérieur, dont ici nous ne pouvons être juges, ont contraint le gouvernement français à accepter que certains de ses bâtiments de commerce naviguent sous le contrôle de la marine japonaise et sous pavillon japonais. Il nous est cependant demandé de maintenir à bord de ces navires leurs commandants, leurs états-majors et leurs équipages. L'amiral pense que vous devez satisfaire à cette condition.

Votre présence à bord sera la plus sûre garantie du retour ultérieur de vos bâtiments sous pavillon français. Dans les circonstances mondiales actuelles, qui vont au-delà de toutes les règles établies, elle est la meilleure façon de servir le pays.

L'amiral vous fait confiance pour que vous acceptiez cette mesure dans le calme, dans la dignité, et sans provoquer le moindre incident.

Signé : BÉRENGER.

[252] Ce même 11 avril 1942, les Japonais portaient à la connaissance des marins du commerce des navires réquisitionnés :

« SECTION DE LIAISON DE L'ESCADRE JAPONAISE. SAÏGON.
N° 385. SAÏGON, 11/4/1942

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Marine Japonaise a décidé de réquisitionner votre bateau à la date du 12 avril à 8 heures du matin. C'est le gouvernement de Vichy lui-même qui nous a fait part de son désir de voir adopter par

nous la forme de réquisition à l'issue de maints pourparlers entre lui et le gouvernement du Japon. Pour répondre à l'appel de votre patrie et aussi pour servir la noble cause de la collaboration en Orient entre deux pays amis, la France et le Japon, votre équipage fera cause utile, nous l'espérons vivement, de rester chacun à son poste habituel... Votre bateau naviguera suivant une ligne comprenant en même temps celle Japon-Indochine. En attendant les détachés de liaison japonais qui arriveront prochainement en Indochine, la marine marchande française en Indochine servira d'intermédiaire entre vos équipages et nous.

Le capitaine de vaisseau HORIUTI,
représentant la Marine japonaise :
Horiuti.

... Si les marins de la Marchande avaient obéi à l'amiral Bérenger et servi sous le pavillon nippon, l'amiral aurait été fusillé à la Libération : ils l'ont sauvé malgré lui en mettant sac à terre. À son décès en 1971, la Marine refusa d'être présente à ses obsèques, bien qu'il ait été le « vainqueur de Koh Chang » (Thaïlande, 1941).

Tous nos navires réquisitionnés ont été coulés par les Alliés.

[253]

Archives goucoch récupérées sur les Japs en septembre 1945.

Lettre du Gouverneur de la Cochinchine [Hoeffel]
à Monsieur le Général Commandant la Division de Cochinchine-Cambodge.

Saïgon, le 21 juin 1943

LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE
à monsieur le général commandant la division de
Cochinchine-Cambodge
SAIGON

1190 C/API.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à l'occasion de la fête des pères qui a eu lieu le 6 juin courant à Thudaûmôt, il a été remarqué que le commandant d'armes n'a assisté qu'à la seconde moitié de la messe et n'a pas cru devoir se rendre à la cérémonie de remise de décorations. Il avait cependant été informé deux jours à l'avance du programme des cérémonies et de nombreux officiers ont suivi d'un bout à l'autre la célébration de la fête

Destinataire : Génécoch.

Signé : HOFFEL

NOTE OFFICIELLE REVELATRICE DE L'AMBIANCE *RÉVOLUTION NATIONALE*

Le goucoch subodore une manifestation dissidente parce qu'un chef de bataillon n'assiste qu'à la moitié d'une cérémonie : il suit l'affaire avec détermination (En fait, à Thudaûmôt, chacun savait qu'il s'agissait d'une affaire privée). Ce genre de document sur les détails montre jusqu'où allait la surveillance.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
DE
L'INDOCHINE

Hanoi 5 Août 41

Urgent

Secrétariat
et 10 P

Voici un beau dossier : l'actif de
services de police des Tonkin -

Mais ce dossier ne sera à peu près
complet que si l'arrestation de ~~_____~~
et ~~_____~~ nous permet de découvrir
l'organisation Gaulliste en Indochine

En interrogeant habilement ~~_____~~
cette madame, on doit y parvenir -

J'ai demandé donc si on ne dira
d'urgence si l'on a ^{pu} arrêté la femme
~~_____~~, ainsi que cela s'imposait.

Si l'on a répété dans cette affaire les
mêmes erreurs que lors de la fugue
d'Anouys - non arrestation, de sa
madame pour de stupides raisons d -
démocratie, on aurait eu gravement
l'indochinisme. ~~_____~~

